



Préavis au Conseil communal

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2020

Municipalité

M. Jean-Pierre Sueur, syndic

N°03/2021

Préavis adopté par la Municipalité le 8 mars 2021

Table des matières

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	1
Secrétariat municipal	1
Service des finances	5
Service informatique	6
Service des ressources humaines	7
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES	12
Service des travaux et infrastructures	12
URBANISME ET PROMOTION ÉCONOMIQUE	24
Service de l'urbanisme	24
Promotion économique	49
POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES	52
Service communal de la population	52
Police administrative	56
Affaires sociales	62
Protection civile	63
Service de défense incendie et de secours (sdis)	64
Association de communes de la région Lausannoise pour la réglementation du service des taxis	68
BÂTIMENTS ET DURABILITÉ	70
Service des bâtiments	70
Développement durable	82
ESPACES VERTS ET DÉCHETS	88
Service des espaces verts et déchets	88
INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES	100
Service de la jeunesse et des loisirs	100
Ecole	100
Mobilité scolaire	107
Médiathèque	108
Accueil pré- et parascolaire	110
Jeunesse – aînés - loisirs	119
Ecole de musique	121
Service d'aide à la famille	121
Association du passeport vacances de la région Lausannoise	122
Passeport culturel	122
Prix du mérite	122
Quartiers solidaires	122
CONCLUSION	124

Municipal : M. Jean-Pierre Sueur, syndic

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

SECRÉTAIRE MUNICIPAL :

M. Sébastien Varrin

SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE :

M^{me} Josika Freymond

Le Secrétariat municipal (SEMU¹) constitue à la fois la porte d'entrée de l'administration communale et la plaque tournante entre la Municipalité, les services de l'administration et le Conseil communal. Il exerce donc avant tout un rôle de coordination, mais gère également des projets de type transversal ainsi qu'un certain nombre de domaines qui lui sont directement rattachés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Municipalité a tenu 46 séances plénières, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère à l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, CISTEP, Epura SA, Services Industriels, Tridel SA, COSEDEC, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, JUTAVAO, Triage Mèbre-Talent, CSM, ORPC, ARASPE, EFAJE, APROMAD, Service d'aide à la famille, SDNL, PALM, TL, AVCD, Fonds culturel lausannois, APVRL, Service dentaire, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations. Compte tenu de la situation sanitaire, beaucoup de ces rencontres ont toutefois été annulées ou se sont tenues par visioconférence.

COVID-19 – GESTION DE LA CRISE AU NIVEAU COMMUNAL

Suite à l'aggravation de la situation sanitaire observée en début d'année, la Municipalité décidait, dans sa séance du 9 mars et conformément aux décisions des autorités politiques et sanitaires, de mettre en place un plan de continuité des activités de l'administration, d'appliquer au personnel communal les recommandations d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de mettre sur pied une cellule de crise composée des personnes suivantes :

- M. Christian Menétrey, municipal en charge des bâtiments et de la durabilité
- M. Sébastien Varrin, secrétaire municipal
- M^{me} Florence Romanzini, cheffe du SERH
- M. Roland Leder, chef de la POLA
- M. Yvan von Arx, chef du SEJL
- M. Thierry Wolters, directeur des écoles

De par sa composition, la cellule de crise a été amenée dès sa création à évaluer les conséquences du développement de la pandémie sur les activités de l'administration, des écoles et des commerces sis sur le territoire communal. La Municipalité lui a délégué la compétence de prendre toute initiative urgente qu'elle jugerait utile dans le cadre des mesures de précaution liées au COVID-19. C'est ainsi que le vendredi 13 mars, suite à l'annonce du Conseil fédéral de la fermeture des écoles, la décision a été prise de fermer l'administration au public dès le lundi 16 mars. Pendant cette période de fermeture, soit jusqu'au lundi 11 mai, les prestations à la population ont néanmoins été assurées grâce au plan de continuité des activités mis en place. Un certain nombre de collaborateurs ont effectué du télétravail et d'autres, dont l'activité ne peut être réalisée en télétravail ou qui devaient s'occuper d'enfants à la maison, ont été mis temporairement en congé. Les équipes de terrain ont été organisées en différents groupes de manière à pouvoir également assurer une continuité des activités en cas de nécessaires mises en quarantaine.

Après une interruption de deux semaines sans séance, la Municipalité a repris ses réunions hebdomadaires le lundi 30 mars par visioconférence, et ce jusqu'au 14 avril. A partir du 30 mars, elle a pris toutes les décisions importantes concernant l'organisation de l'administration, sur recommandation de la cellule de crise qui a continué à se réunir régulièrement (23 fois durant toute l'année 2020).

A la première vague du printemps au cours de laquelle peu de collaborateurs ont été malades, ce qui a nécessité très peu de mise en quarantaine, a succédé une période plus calme durant l'été. Puis la Municipalité a réactivé un certain nombre de mesures prises au printemps pour l'arrivée de la deuxième vague de l'automne. Au cours de cette dernière, plusieurs collaborateurs ont été testés positifs au COVID-19 et le SERH, en collaboration avec les autres services, a donc dû gérer des absences, y compris des mises en quarantaine décrétées par le médecin cantonal. Au cours de la deuxième vague, l'administration est restée ouverte au public, mais tout a été mis en place pour réduire les contacts au sein de l'administration communale (une seule personne par bureau, télétravail, séance en visioconférence, invitation à la population de se rendre à l'administration uniquement en cas de réelle nécessité). Cette crise du COVID-19 a évidemment eu également beaucoup de répercussions sur les écoles et les activités parascolaires et culturelles ainsi que sur les activités de surveillance de la POLA. Ces éléments sont abordés dans les chapitres concernés.

Malgré toutes les difficultés qu'il a fallu gérer dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et le fait que, inévitablement, certains dossiers ont pris quelque peu de retard au vu de la situation, la Municipalité tire un bilan positif de cette période de gestion de crise et salue tout particulièrement l'implication de tous les collaborateurs de l'administration, qui ont été amenés à devoir trouver des solutions pour que l'activité des services et des autorités puisse se poursuivre.

¹ Par souci de simplification, dans l'ensemble du document, les noms des services de l'administration communale seront abrégés (Secrétariat municipal : SEMU ; Service des finances : SEFI ; Service informatique : SINP ; Service des ressources humaines : SERH, Service des travaux et infrastructures : STIN ; Service de l'urbanisme : SURB ; Service de la population : SPOP ; Police administrative : POLA ; Service des bâtiments : SEBA ; Service des espaces verts et déchets : SEDE ; Service de la jeunesse et des loisirs : SEJL).

MUNICIPALITÉ À CINQ MEMBRES

L'année 2020 a vu le Conseil communal prendre une décision importante en ce qui concerne l'organisation de notre exécutif communal, à savoir le passage d'une Municipalité de sept à cinq membres.

En date du 22 juin 2020, le Conseil communal acceptait la proposition de la Municipalité (préavis 01/2020), répondant à un postulat de l'Entente montaine du 6 mai 2019, de passer à une Municipalité à cinq membres dès la législature 2021-2026. Cette proposition s'est notamment fondée sur les conclusions d'une analyse réalisée par une société d'audit organisationnel, qui a fait ressortir les éléments suivants :

- l'inscription dans la dynamique du projet « Le Mont, une ville » qui a vu depuis 2014 la professionnalisation progressive de l'administration et qui nécessite dès lors de la part de la Municipalité de prendre acte des effets de cette modernisation et de la gouvernance politique ;
- un soutien clair des chefs de service pour une municipalité à cinq membres ;
- la croissance de la commune qui, au vu de la complexité des enjeux à venir, oblige à une réflexion sur notre gouvernance ;
- la rationalisation du pilotage politique de l'administration, le fait qu'un chef de service soit sous la direction de deux municipaux ne correspondant pas aux bonnes pratiques organisationnelles et de gestion ;
- le fait que 86% des communes vaudoises soient composées de municipalités à cinq membres, ce qui semble en faire un standard de bonne gouvernance.

Comme elle l'a signalé dans son préavis 01/2020, la Municipalité n'idéalise pas le passage d'un exécutif de sept à cinq membres. Un tel changement ne se fera pas en un claquement de doigts, sans mesures d'accompagnement et de surcroît, il ne résoudra pas tous les problèmes d'organisation que nous pouvons rencontrer. La Municipalité en est consciente, mais elle est aussi consciente que notre Commune se trouve à un tournant et que le changement de paradigme induit par le projet « Le Mont, une ville » doit à présent trouver son épilogue dans la formalisation d'une nouvelle structure de notre exécutif et dans une nouvelle façon de travailler.

MANIFESTATIONS

En raison de la pandémie, toutes les rencontres habituellement organisées ont été annulées, à savoir :

- La réception des nouveaux habitants ;
- La réception des jeunes citoyens ;
- La 37^e édition de la Journée des Aînés sur le lac Léman ;
- La Fête de la musique ;
- La traditionnelle rencontre des anciens syndics, municipaux et secrétaires ;
- La sortie du personnel communal ;
- La 2^e rencontre Municipalité – Entreprises.

JOURNAL COMMUNAL AUX 4 COINS DU MONT

Paru pour la première fois en avril 1974, le journal communal a pris sa forme actuelle et une parution de cinq numéros par an depuis le numéro 159 de juin 2013.

L'organisation générale est la suivante :

- Contact : SEMU ;
- Rédaction : Equipe rédactionnelle bénévole ;
- Accompagnement éditorial et coordination générale : mandataire externe ;
- Maquette et dessin : mandataire externe ;
- Impression : mandataire externe.

Les derniers numéros du journal figurent, dès leur distribution par la poste, sur notre site internet communal. Tous les anciens numéros ont été numérisés et sont accessibles à tous les intéressés sur le site des archives communales vaudoises. Un lien figure également sur notre site communal.

OBJECTIFS

La volonté de la Municipalité est de faire du journal une publication éditée par nos soins avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page. Il doit être fédérateur et prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des prestations des services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la commune et des sociétés locales. Il se veut attractif, tant sur le fond que sur la forme et la Municipalité souhaite continuer à en faire un journal sans publicité. Toutefois, même sans publicité directe, le but est tout de même de faire connaître les services et les entreprises présentes sur notre commune, en mettant autant que possible en valeur les personnes qui s'y engagent. La place et la visibilité des sociétés locales et des manifestations culturelles restent parmi les priorités du journal. Tout en respectant une ligne rédactionnelle et une présentation clairement définies, l'équipe de rédaction cherche des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités. La combinaison entre, d'une part, la présence au sein du journal d'un article court, allant à l'important et l'essentiel pour tous, si possible avec une photo, et, d'autre part, un bref rappel en dernière page dans l'agenda, fait partie de la stratégie adoptée pour la mise en valeur des activités. En renforçant l'animation, soulignant les informations et réflexions des rédacteurs, le « Castagnet » et la « Castagnette » jouent un rôle important pour égayer les articles et attirer l'œil du lecteur pressé.

La Municipalité tient aussi particulièrement à la mission fédératrice du journal et renonce à l'intégration d'une rubrique de type « Courrier des lecteurs », qui nécessiterait par ailleurs un rythme de parution plus soutenu pour fonctionner à satisfaction. D'autres publications quotidiennes sont mieux adaptées pour cela. De manière générale, la grande majorité des échos reçus par la Municipalité restent excellents, même si on ne peut totalement éviter, de temps à autre, un malentendu ou un choix discutable.

EQUIPE RÉDACTIONNELLE BÉNÉVOLE

Durant l'année 2020, l'équipe rédactionnelle était composée des personnes suivantes :

M^{mes} Laurence Muller Acharti, Brigitte Demierre Prikhodkine, Josika Freymond, Agathe Gumy, Sandra Chabloz, Anne-Lise Kunz, Annik Mahaim, Gaëlle Reverse et MM. Michel Amaudruz, Jean-Pierre Sueur, Alexandre Cevey, Sullivan Courault, Guy Delacrétaz (jusqu'à fin juin), Pierre-Alain Rattaz (depuis le 1^{er} juillet), Jean-Marie Piemontesi. La composition de l'équipe rédactionnelle n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la commune et aimant rédiger est la bienvenue. Son rôle est essentiel pour assurer le lien avec la population montaine et les sociétés locales. Tous les lecteurs et lectrices

ont pu, à nouveau, constater l'engagement admirable de toute l'équipe en 2020, qui se réunit à deux reprises pour la réalisation de chaque numéro et propose article ou interview. Les Paysannes vaudoises du Mont tiennent toujours leur appétissante rubrique. Le SEMU reste le point de contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier pour la réception des articles et photos.

CONSEIL COMMUNAL

LISTE DES PRÉAVIS 2020

Préavis N°01	Réponse de la Municipalité au postulat de l'Entente montaine « Pour une municipalité composée de cinq membres dès la législature 2021 – 2026 »
Préavis N°02	Chemin des Cerisiers – Rue du Village (tronçon Est). Mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux. Réfection de la chaussée
Préavis N°03	Rapport de gestion 2019
Préavis N°04	Comptes 2019
Préavis N°05	Route de Lausanne, aval Verger (tronçon chemin du Chêne – route de Lausanne 65). Mise en conformité des collecteurs communaux
Préavis N°06	Arrêté d'imposition 2021
Préavis N°07	Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021 - 2026
Préavis N°08	Chemin de Budron C. Mise en conformité des collecteurs communaux
Préavis N°09	Règlement et tarif des émoluments du SPOP
Préavis N°10	Adoption du nouveau Règlement de police
Préavis N°11	Règlement sur l'utilisation des caméras de vidéosurveillance
Préavis N°12	Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins
Préavis N°13	Carrefour Martines / Verger. Sécurisation du Carrefour.
Préavis N°14	Route des Martines (tronçon Verger / Petit-Mont. Réaménagement de la chaussée et des trottoirs. Mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux.
Préavis N°15	Budget 2021
Préavis N°16	Modification du règlement du plan d'affectation La Paix du Soir
Préavis N°17	Zone industrielle En Budron. Construction d'un réseau d'éclairage public.
Préavis N°18	Réponse de la Municipalité à la motion « Pour une redistribution des jetons de présence du Conseil communal »

POSTULATS – MOTIONS – INTERPELLATIONS DÉPOSÉS EN 2020

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Interpellation	UDC	Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil	10.02.2020	Réponse donnée au CC le 10.02.20
Interpellation	Le Mont Citoyen	Pour un engagement solidaire et durable de la Commune au projet porté par la FEDEVACO, Fédération Vaudoise de Coopération	10.02.2020	Réponse donnée au CC le 10.02.20
Postulat	Entente montaine	Pour un plan canicule communal	22.06.2020	Accepté par le Conseil le 22.06.2020. En cours de traitement
Motion	PLR J.-Charles Fresquet	Redistribution des jetons de présence du Conseil communal	22.06.2020	Réponse donnée au CC le 14.12.20
Postulat	PLR A. Annen Devaud	Installation de bancs-bus dans les zones périphériques au Mont-sur-Lausanne	29.06.2020	Acceptée par le Conseil le 29.06.2020. En cours de traitement
Interpellation	Le Mont citoyen	Accompagner les changements de pratique en matière de mobilité	22.06.2020	22.06.2020
Postulat	Le Mont Citoyen	Pour un accès piéton à l'Ouest de la commune	28.09.2020	Accepté par le Conseil le 29.06.2020. En cours de traitement
Postulat	Le Mont Citoyen	Ma commune chauffe, que faire !	28.09.2020	Refus d'entrée en matière du Conseil le 28.09.20
Postulat	Le Mont Citoyen	Pour un plan climat communal	02.11.2020	Accepté par le Conseil le 29.06.2020. En cours de traitement

NATURALISATIONS

Le 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la nationalité (LN) ainsi que la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son règlement d'application (RLDCV). C'est donc sous l'égide de ce nouveau droit que sont désormais traitées toutes les demandes de naturalisation.

En 2020, le Service cantonal de la population a transmis à la Commune pour traitement 34 dossiers comprenant 34 adultes et 17 enfants. Ces chiffres sont stables par rapport à l'année précédente. Il s'agit de dossiers de naturalisation ordinaire selon l'art. 9 LN qui, pour la plupart, sont toujours en cours de traitement. Par ailleurs, 32 habitants de la commune ont obtenu la nationalité suisse avec la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, alors que 34 autres habitants montains ont obtenu la nationalité avec l'origine d'une autre commune, ceci en raison d'un déménagement en cours de procédure, ou du fait de l'acquisition de la bourgeoisie du conjoint dans le cas de la naturalisation facilitée selon l'art. 21 LN.

L'autorité d'enquête qui, pour rappel est composée du municipal Population, sécurité et affaires sociales et de la POLA, s'est réunie à huit reprises afin d'auditionner les candidats. Sept sessions de tests écrits sous forme d'un questionnaire à choix multiple ont par ailleurs été organisées par le SEMU conformément à l'art. 18 LDCV.

Ces tests ont pour but d'évaluer les connaissances des requérants sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales au niveau suisse, vaudois et local. Tous les candidats ont passé le test avec succès. A noter que le Service cantonal de la population peut dispenser de cette étape certains candidats nés en Suisse ou ayant suivi au moins cinq ans de leur scolarité obligatoire en Suisse.

Rappelons que parmi les principales nouveautés de la nouvelle législation, figurent la nécessité de posséder un permis C, d'avoir résidé au minimum dix ans en Suisse et de pouvoir certifier de connaissances en français au niveau A2 à l'écrit et B1 à l'oral. Ce durcissement des conditions d'accès à la naturalisation se manifeste clairement dans les faits puisqu'on peut observer que jusqu'ici, la totalité des candidats dont les dossiers ont été acceptés par le Service cantonal de la population et transmis à la Commune pour traitement remplissent largement les conditions requises, que ce soit en termes de connaissances linguistiques ou d'intégration au sens large.

CARTES JOURNALIÈRES COMMUNE CFF

La Commune du Mont-sur-Lausanne propose à sa population des abonnements CFF « Carte journalière Commune », valables pour une période d'une année. Dans un

SERVICE DES FINANCES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Laurent Vial

Le Service des finances (SEFI) est responsable de la gestion comptable et financière et exécute la politique financière définie par la Municipalité et approuvée par le Conseil communal. Il établit également la comptabilité d'autres institutions: SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Établissement scolaire, aux activités parascolaires et au subventionnement des garderies. Le SEFI entretient les relations avec les autorités fiscales cantonales et fédérales.

ACTIVITÉS

REVENDEICATION RELATIVE À L'IMPOSITION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Le projet pilote initié en 2019 par l'Administration cantonale des impôts pour une intégration informatique s'est poursuivi durant l'année 2020. Le SEFI a mis en place à satisfaction cette nouvelle méthode de travail afin d'optimiser le processus de revendication pour obtenir une meilleure réactivité en termes de délai et une réduction du risque d'erreur lié aux opérations manuelles. Ce sont ainsi près de CHF 523'000.- d'impôts frontaliers 2019 qui ont été encaissés en 2020.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2019

Les comptes de l'exercice 2019 se soldent par un résultat opérationnel déficitaire de CHF 1'904'073.68. L'excédent de charges, après prise en considération du décompte final 2018 du Réseau EFAJE, de la péréquation, de la nouvelle organisation policière et de la facture sociale est de CHF 1'446'297.08. Ce résultat présente un écart de -CHF 500'134.92 par rapport au budget 2019 qui prévoyait un excédent de charges de CHF 1'946'432.-.

DES RECETTES FISCALES MOINS ÉLEVÉES QUE PRÉVU

En 2019, les recettes fiscales ont été moins élevées qu'attendu. Elles sont inférieures de CHF 1 million par rapport au budget mais supérieures de CHF 0.68 million aux comptes 2018. Contrairement aux prévisions budgétaires, cet écart est principalement lié à la diminution de l'impôt sur les personnes physiques (revenu, fortune, à la source et spécial étrangers) de CHF 1.19 million, l'impôt sur les personnes morales (bénéfice et capital) est quant à lui en augmentation de CHF 0.40 million. Le résultat concernant les impôts aléatoires et non maîtrisables, notamment les impôts sur les droits de mutation, successions et donations et gains immobiliers enregistre une diminution de CHF 0.88 million. Les écarts constatés entre le budget et les comptes de l'exercice 2019 démontrent la variabilité des rentrées fiscales d'une année à l'autre. Ils sont le reflet de la difficulté à anticiper et projeter les recettes des impôts conjoncturels.

DES CHARGES MAÎTRISÉES

La Municipalité constate avec satisfaction que les charges, dont le montant total épuré est inférieur de 3.14% par rapport au budget, peuvent être considérées comme bien maîtrisées. La marge d'autofinancement a

premier temps, ce sont deux abonnements qui étaient acquis par la Commune. Compte tenu du bon accueil réservé à cette offre, en 2015, la décision a été prise d'élargir la prestation en acquérant quatre abonnements, puis cinq depuis le 1^{er} avril 2018. Les cartes journalières sont proposées uniquement aux habitantes et habitants du Mont-sur-Lausanne pour un prix de CHF 40.-. A noter que ce prix de vente ne prend pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets. Il s'agit d'une prestation à notre population.

Pour l'année 2020, on compte 1'090 cartes vendues et 735 invendues, soit 60% de ventes, alors que ce taux était encore de 80% au cours des deux années précédentes. Cette baisse s'explique clairement par le fait que les gens ont moins voyagé en raison de la pandémie de COVID-19. On observe notamment des baisses importantes de ventes au plus fort de la crise en avril (51% de vente), mai (18%) et juin (24%). Il n'en demeure pas moins que la Municipalité reste convaincue de l'attrait de cette offre auprès de sa population, si bien qu'elle a décidé d'acquérir à nouveau cinq abonnements pour l'année 2021.

Pour rappel, au niveau des comptes, la prestation « Carte journalière Commune » est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.4653.00 pour les recettes des ventes).

ARCHIVES

INVENTAIRE

Toute la matière est désormais portée dans l'inventaire. Ce dernier est accessible à nos collaborateurs au moyen d'un logiciel spécifique via une connexion sécurisée auprès de notre partenaire.

Chaque année, notre prestataire procède au tri et à l'enregistrement des pièces déposées par les responsables d'archives des services. Par ailleurs, il sélectionne les éléments qui doivent être stockés aux archives historiques (Collège du Mottier) et ceux qui doivent être détruits de manière confidentielle. Cette procédure est écrite; elle fait l'objet de bordereaux qui sont validés selon le processus hiérarchique en vigueur. La trace des éléments est donc connue.

PLAN DE CLASSEMENT ET CONSERVATION DES DOSSIERS NUMÉRIQUES

Une mise à jour du plan est intervenue en raison de la réorganisation des dossiers du SEBA. La mise en place de la conservation des dossiers numériques se poursuit.

NUMÉRISATION DES DOSSIERS DE POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le processus est stable. L'évaluation de la connexion avec le logiciel d'infographie fera l'objet d'un choix en 2021.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS DE SINISTRES / PROTECTION DES BIENS CULTURELS

En raison de la pandémie, vu l'engagement de la Protection civile dans l'action, cette procédure a été mise en attente. Notons, toutefois, que la protection incendie/eau est présente.

néanmoins permis à la Commune de financer un peu plus de la moitié des dépenses d'investissements réalisées en 2019, soit à hauteur de 52.25%.

Ces différents éléments sont développés dans le cadre du préavis N°04/2020 comptes communaux 2019, adopté par le Conseil communal le 29 juin 2020.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2021

L'arrêté d'imposition est l'occasion pour le SEFI et la Municipalité de mettre à jour la planification financière et le plan des investissements. C'est également l'occasion de partager leur analyse sur la situation démographique et économique de la Commune, ainsi que l'évolution planifiée des finances communales. Son analyse a été développée dans le cadre du préavis N°06/2020, adopté par le Conseil communal le 28 septembre 2020.

L'arrêté d'imposition a fait l'objet de débats passionnés. Considérant les charges cantonales toujours plus importantes, les investissements accompagnant le fort développement sur notre territoire ainsi que les conséquences encore inconnues de la crise actuelle, La Municipalité proposait une augmentation du taux de 73.5% à 76%.

Les membres du Conseil ont argumenté, tant pour la préservation d'un taux d'endettement communal maîtrisé que pour financer les projets en cours nécessitant des moyens permettant d'y faire face et d'adapter les infrastructures à l'accueil des nouveaux habitants. Les partisans du statu quo, ont quant à eux exposé les incertitudes liées à l'impact de la crise sanitaire et économique à moyen terme sur les revenus des personnes physiques et morales. Le Conseil communal a finalement décidé de maintenir le taux d'imposition à 73,5% pour l'année 2021.

BUDGET 2021

La Municipalité présente un budget 2021 déficitaire marqué par les effets de la crise sanitaire mais maintient son soutien aux acteurs économiques et à la population et répond aux défis d'une commune en pleine croissance.

Conformément à la demande de la Commission des finances suite à la présentation d'une première version du budget 2021, la Municipalité a présenté une seconde version tenant compte de la réduction probable des recettes et de la diminution de charges en vue de maintenir la marge d'autofinancement à un niveau acceptable. Le budget ainsi remanié fait état d'une réduction des recettes supérieure à celle des charges, mais tient compte d'une approche plus prudente suggérée par la Commission.

L'année 2021 reste dans la continuité en matière d'investissements budgétisés pour un montant total de CHF 22.3 millions. Cependant, l'état de notre dette et notre marge d'autofinancement prévisionnelle indiquent que ces investissements peuvent encore être financés en restant dans le cadre des limites de notre plafond d'endettement actuel de CHF 100 millions.

Le budget 2021 prévoit ainsi un excédent de charges de CHF 1'982'094.- mais dégage toutefois une marge d'autofinancement positive de CHF 2'442'800.-. Malgré la situation sanitaire et économique extraordinaire, la Municipalité reste déterminée à maintenir et développer des prestations de qualité pour sa population.

Le budget a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 14 décembre 2020.

OUTILS DE GESTION

Au niveau de nos outils de gestion, la fin de l'année a été consacrée à la migration de notre version 2017 à la version 2020 de Nest/Abacus.

Cette migration assez conséquente en termes de prérequis techniques sur nos serveurs nous a également permis d'améliorer l'automatisation de certains processus financiers (QRcode) et d'optimiser le système de passerelle canton-commune du Service de la population. Après une période test intense de trois semaines, la mise en production de la nouvelle version a pu être finalisée au mois de décembre. Le planning a pu être respecté en collaboration avec les services de la population, des ressources humaines et des finances.

SERVICE INFORMATIQUE

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Laurent Vial

Le Service informatique (SINF) a pour mission de fournir aux utilisateurs des outils informatiques performants leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants. Le service a assuré, en étroite collaboration avec la Société Prodata et dans la continuité des années précédentes, la maintenance des outils informatiques communaux, tant au niveau applicatif que sécuritaire. Avec pour objectif d'assurer des prestations répondant à des critères de performance et de qualité en lien avec les besoins de l'administration. Sans omettre les critères sécuritaires exigeants, l'informatique poursuit son ascension vers une infrastructure performante tout en conservant sa convivialité essentielle pour tout utilisateur.

ACTIVITÉS

MESURES SANITAIRES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION ET TÉLÉTRAVAIL

Dès la première période de fermeture de l'administration liée au COVID-19, le télétravail a été mis en place très rapidement au sein du personnel administratif, qui a ainsi pu continuer à remplir ses missions en faveur de la population montaine. Un protocole sécurisé d'accès à distance a été déployé sur une partie des postes informatiques privés des collaborateurs. Durant la deuxième phase de la crise sanitaire (directive d'une personne par bureau), le SINF a procédé sans délai au déplacement d'un maximum de collaborateurs dans des salles habituellement dédiées aux séances ainsi qu'aux réunions des Commissions du Conseil. Dans ce contexte, le remplacement des postes de travail informatique prévu au budget 2021 a été anticipé et réalisé durant le mois de novembre. En collaboration avec notre partenaire Prodata, nous avons été en mesure d'être livrés dans des délais très courts, considérant la forte demande sur le marché du matériel informatique. Ainsi, 72% des collaboratrices et collaborateurs administratifs sont désormais équipés d'ordinateurs portables.

ETAT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

- 66 Postes dont neuf PC fixes formation, 23 PC fixes, 34 portables et une tablette service piquet;
- trois serveurs, quatre Switch DHCP et trois firewalls;
- deux nas de sauvegarde;
- 11 bornes d'accès wifi;
- sept imprimantes multifonctions réseau;
- sept imprimantes individuelles;
- un plotter (impression jusqu'au format A0);
- cinq beamers;
- deux écrans visio-conférence;
- 14 téléphones portables;
- 18 applications et logiciels bureautiques.

EVOLUTION DU MATÉRIEL ET DES APPLICATIONS

- Remplacement de deux switchs local serveurs;
- Remplacement des disques durs (SSD) et mise à niveau Windows et Office des postes formation, Agex, Voirie et Espaces verts (19 postes);
- Remplacement cyclique de 24 postes de travail de l'administration et du Conseil (fixe et portable);
- Installation de quatre postes complets pour nouveaux collaborateurs au service technique;
- Interconnexion des sites Mottier C/Crétalaison par fibre défilée pour installation de téléphonie IP au Collège de Crétalaison;
- Mise en place d'une partition dédiée au stockage des archives dossiers Police des constructions;
- Augmentation de la mémoire vive (RAM) des serveurs pour mise en place des nouvelles versions des logiciels Nest/Abacus et XpertMeeting;
- Préparation de cinq nouvelles machines virtuelles pour mise à jour logiciels (trois pour Nest/Abacus et deux pour XpertMeeting);
- Mise en production d'une nouvelle machine Exchange avec modification du flux smtp (protocole de transfert de courrier) pour faire transiter les e-mails sur ce serveur au niveau du réseau cantonal;
- Mise en place d'accès sécurisé VPN (réseau privé virtuel) afin de permettre le télétravail pour tous les utilisateurs de l'administration.
- Interventions suite à des pannes matérielles
- Remplacement des têtes d'impression sur plotter service technique;
- Remplacement d'une batterie sur un pc portable Municipalité.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEFFE DE SERVICE :

M^{me} Florence Romanzini

Le Service des ressources humaines (SERH) a pour mission de garantir un cadre de travail favorable à chacun des 97 collaborateurs qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la Commune. Il a pour mission de satisfaire la volonté de la Municipalité d'être un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs, ses partenaires sociaux et la communauté.

L'ANNÉE 2020 EN BREF

L'année 2020 a été fortement occupée par le COVID-19. Le SERH a dû s'adapter pour répondre aux nouvelles organisations liées au télétravail, au suivi des absences ainsi qu'à la libération d'une partie des collaborateurs durant la première vague du printemps 2020. Le service a été sollicité pour répondre au mieux aux inquiétudes de chacun.

De plus, afin de limiter la propagation du virus au sein des collaborateurs, et en raison de la difficulté du suivi des proches par le bureau du médecin cantonal, nous avons décidé d'être prudents et de mettre certains collaborateurs en quarantaine sans avis officiel, dès qu'ils ont annoncé le contact avec un proche positif. Heureusement, nous avons été confrontés à un nombre de quarantaines très raisonnable.

Ce sont 14 collaborateurs qui ont été concernés par des tests positifs, et ce uniquement dès le mois d'octobre 2020. En effet, durant la première vague, nous avons recensé quelques collaborateurs malades qui avaient été en contact avec des personnes positives, mais aucun n'a été testé.

En raison de la libération des collaborateurs au printemps, principalement à cause de la fermeture des écoles, nous avons déposé une demande de RHT auprès du Service de l'emploi. Notre demande a été rejetée le 26 mai 2020. Les collaborateurs n'ont subi aucune réduction de salaire durant cette période.

FORMATION DU PERSONNEL

Les collaborateurs de l'administration communale ont toujours la possibilité de suivre des formations continues en lien avec leurs activités. Le SERH veille à répondre aux différentes demandes des collaborateurs et à assurer le maintien du savoir-faire de chacun. Ces formations concernent les domaines suivants: informatique, savoir-être, premiers secours, approfondissement des connaissances métiers. La Municipalité favorise le développement de ses collaborateurs afin de garantir les compétences actuelles et futures nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Voici les différentes formations suivies en 2020 :

Formations BLS-AED (défibrillateur et premiers secours)	34 personnes
Prendre du recul et sortir des pièges du perfectionnisme	1 personne
Lâcher prise	3 personnes
Cours de préparation pour le permis pour l'utilisation de produits phytosanitaires	1 personne
Tout l'enjeu est de bien communiquer	1 personne
Marchés publics: introduction générale	1 personne
Marchés publics	1 personne
Principe de fonctionnement des systèmes de protection et de détection d'incendie	1 personne
Cours de secouriste	1 personne
Sanction et punition	1 personne
Geoconcept	5 personnes
Encaissement débiteur	1 personne
Bilan personnalisé	1 personne
Cours de conduite avec remorque	1 personne

En plus de ces formations courtes, deux collaborateurs suivent des cours pour l'obtention d'un brevet fédéral :

- M. Thomas Baudat, agent d'exploitation
- Brevet fédéral de concierge (2019 – 2021);
- M. Matthieu Burkhart, chef de service
- Brevet fédéral de spécialiste en administration publique (2018 – 2021).

SUIVI DES COLLABORATEURS

Au vu de la situation sanitaire sur la fin de l'année 2020, nous avons décidé de rendre facultatifs les entretiens de fin d'année. Seuls les entretiens demandés par le responsable hiérarchique ou le collaborateur ont eu lieu. Nous ne pouvons dès lors pas faire de retour sur la satisfaction des collaborateurs en 2020.

En 2020, nous avons fêté les jubilaires suivants :

Carvalho Domingos Jorge 15 ans de service

Freymond Josika 20 ans de service

Kivuila Lakasi Jean-Claude 20 ans de service

Seabra Antonio 15 ans de service

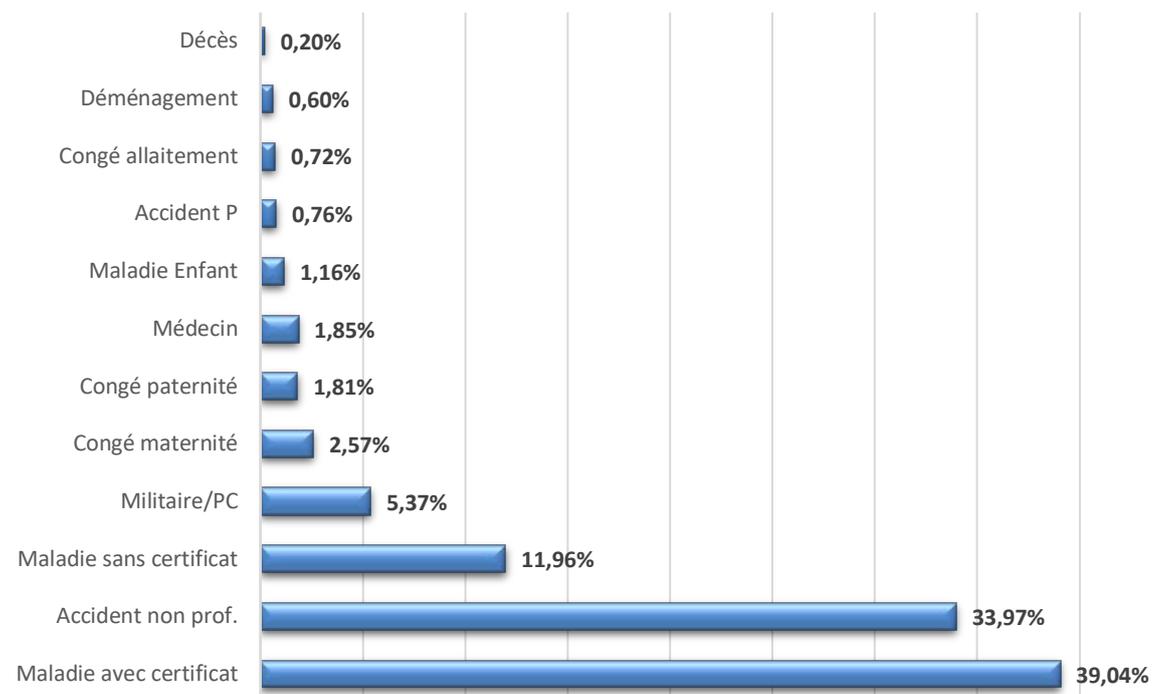
Voumard Francis 10 ans de service

Walther Philippe 30 ans de service

RÉPARTITION DES ABSENCES

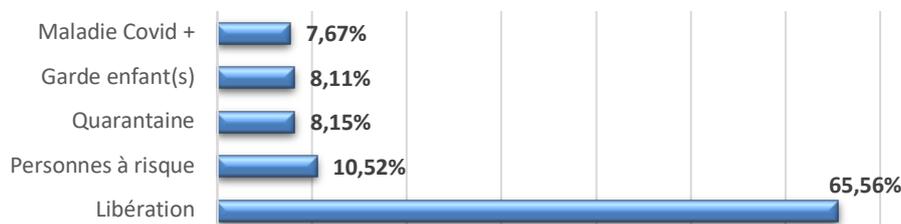
ABSENCES HORS COVID

Les absences 2020, hors COVID, représentent 8'258 heures, correspondant à un taux d'absentéisme de 6.06%, contre 6.45% en 2019.



ABSENCES LIÉES AU COVID

Les absences 2020, liées au COVID, représentent 8'384 heures, correspondant à un taux d'absentéisme de 6.15%.



APPRENTIS

Nos deux apprentis de 3^e année, MM. Joao Friezas et Saliou Sangaré, ont terminé leur formation avec succès en juillet 2020. Nous avons pu proposer un poste d'agent d'exploitation à 100% à M. Friezas et M. Sangaré a poursuivi son activité au SPOP à 50% jusqu'au 31 décembre 2020.

En août 2020, un nouvel apprenti agent d'exploitation a débuté sa formation au sein du SEBA. De plus, en novembre 2020, nous avons proposé un préapprentissage à un jeune ayant effectué un stage et qui a su démontrer un intérêt marqué pour effectuer cette formation. Le préapprentissage permet de se familiariser avec le métier tout en bénéficiant d'une mise à niveau scolaire ciblée.

Les apprentis agents d'exploitation effectuent un tour-nus dans les différents bâtiments communaux afin d'acquérir une formation la plus complète possible. Pour les apprentis employés de commerce, ils passent par le SEMU, le secrétariat des services techniques, le SEFI et le SPOP.

Au 31 décembre 2020, nous comptons deux apprentis agent d'exploitation, un apprenti employé de commerce et un pré apprenti agent d'exploitation.

DIVERS

À l'instar des années précédentes, le vaccin contre la grippe a été offert à tous les collaborateurs intéressés. Ce sont dix collaborateurs qui se sont fait vacciner le 6 novembre 2020 lors de la journée nationale de vaccination contre la grippe.

En raison du COVID-19, la sortie du personnel, généralement organisée en septembre, a malheureusement dû être annulée.

PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les collaborateurs engagés pour des durées déterminées, en remplacement de collaborateurs absents pour des durées moyennes à longues, ne sont pas pris en compte dans l'effectif ci-dessous.

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée: 76 (soit 65.46 ETP)

Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure: **17 (soit 3.35 ETP)**

Nombre d'apprentis: **3 (soit 3.00 ETP)**

Nombre de préapprentissage: **1 (soit 1.00 ETP)**

Nombre total de collaborateurs: **97 (soit 72.81 ETP)**

Poste vacant au 31.12.2020: **0 (soit 0.00 ETP)**

Départs en 2020: **15**

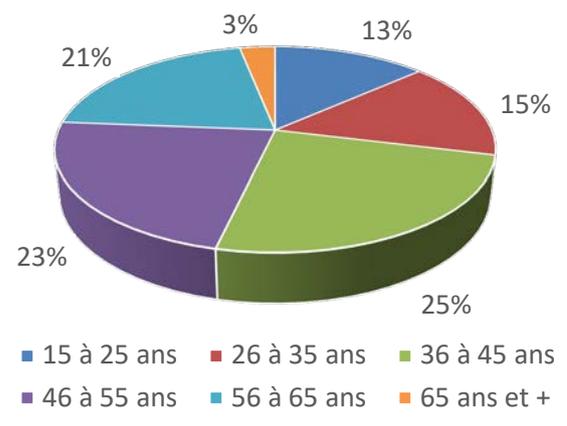
Arrivées en 2020: **16**

Durée moyenne d'engagement: **8.19 ans**

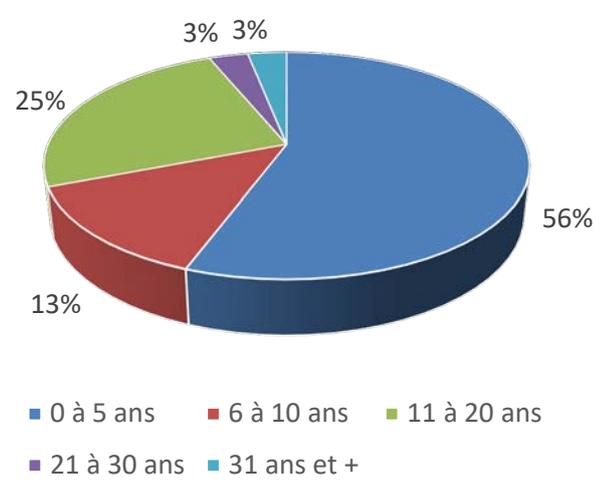
Répartition par genre



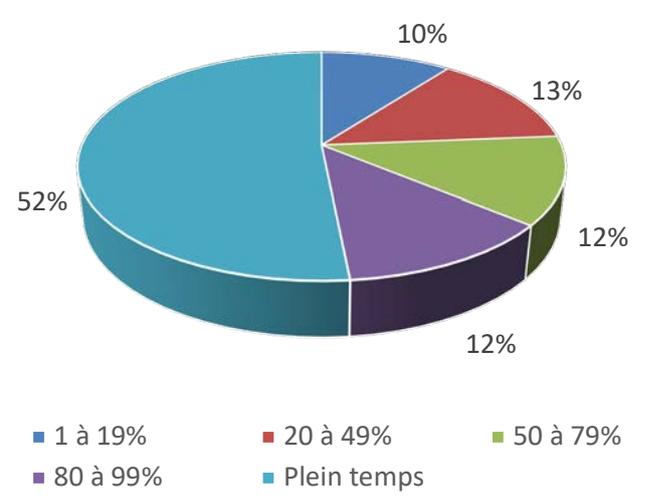
Répartition par âge

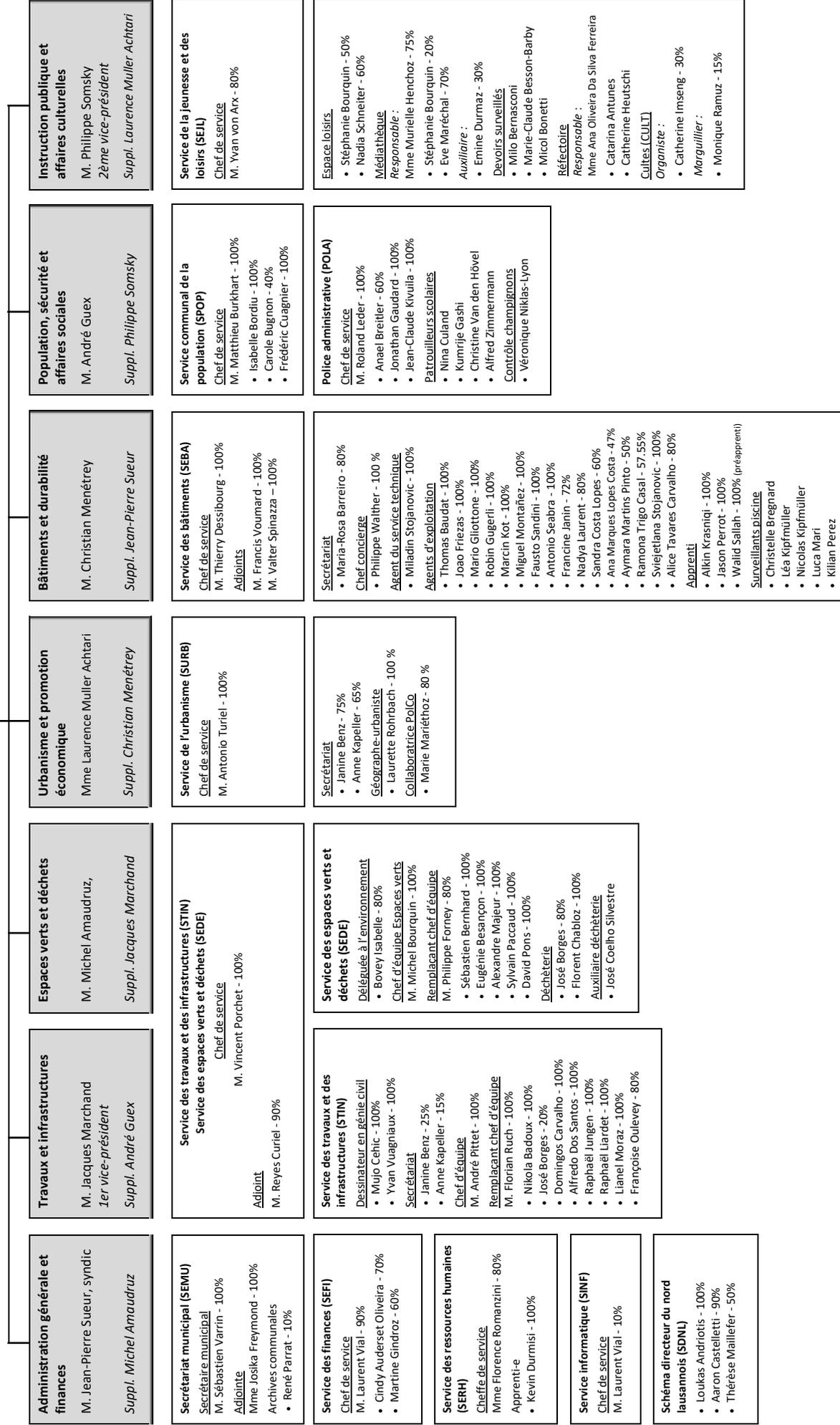


Répartition par ancienneté



Répartition par taux d'activité





Municipal : M. Jacques Marchand

SERVICE DES TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Vincent Porchet

ADJOINT :

M. Reyes Curiel

Le Service des travaux et infrastructures (STIN) a des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les Services industriels de la Ville de Lausanne et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.

EFFECTIFS

SERVICE TECHNIQUE

En collaboration avec le municipal en charge de ce dicastère, le chef de service a pour principales tâches la gestion globale du service en matière de planification, d'organisation et de supervision. Il gère aussi les relations avec la Municipalité. Il participe à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments, Jeunesse et loisirs) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines. En plus de la gestion du personnel du service (Service technique, équipe Voirie, secrétariat), M. Vincent Porchet est également en charge de la gestion financière du service (élaboration et suivi des budgets, plan d'investissements, suivi des comptes, vérification des factures).

M. Reyes Curiel, adjoint au chef de service, collabore à la bonne marche du service et assure avec M. Porchet la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère. Il a comme principales tâches la gestion et le suivi des chantiers sur le territoire communal et participe activement aux séances de coordination avec les services externes. Selon l'importance et le contexte des projets, il se charge directement de la direction des travaux ou fait appel à des mandataires externes.

En collaboration avec le chef de service et le secrétariat, il assure le service à la population et répond aux demandes croissantes de renseignements ou d'interventions venant de la part tant des habitants de la commune que de bureaux techniques externes.

Un poste de dessinateur apporte un important appui technique dans l'élaboration de projets à l'interne. Il

permet également de mieux répondre aux attentes des autres services communaux en matière informatique (dessin, élaboration de projets, cadastre, etc.). M. Vincent Diacon occupait ce poste jusqu'au 31 mai, date à laquelle il a donné sa démission. M. Yvan Vugnaux a été engagé le 1^{er} septembre pour le remplacer.

M. Mujo Cehic, également dessinateur, est venu renforcer le service en 2019 et apporte un important appui technique. En charge principalement des questions liées aux réseaux d'assainissement tant communaux que privés, il apporte une aide appréciée aux propriétaires de biens-fonds privés et permet une bonne réactivité et un service amélioré à la population.

M^{me} Janine Benz et M^{me} Anne Kapeller, assistantes administratives, sont occupées à 40% aux tâches du STIN. Cet appui administratif supplémentaire permet aux collaborateurs « techniques » du service de consacrer plus de temps au développement de projets.

EQUIPE DE VOIRIE

L'équipe Voirie est rattachée au STIN. Elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage du domaine public. L'hiver, avec l'appui de l'équipe Espaces verts, elle est responsable du déneigement de quelque 45 km de route et 35 km de trottoir. Elle est engagée à cet effet dès 3h00 et ce jusqu'à 20h00, avec une garde assurée de début novembre à fin mars.

Début janvier, comme à fin 2019, l'effectif de base de l'équipe de voirie est de neuf employés. M. André Pittet assure la fonction de chef d'équipe. Le poste de remplaçant du chef d'équipe est assuré par M. Florian Ruch.

Deux absences de longue durée pour cause d'accident (les deux de plus de six mois depuis fin 2019) ont nécessité l'engagement provisoire d'un collaborateur externe, à qui un contrat de durée déterminée a été proposé jusqu'à mi-mars, date à laquelle l'équipe était à nouveau au complet.

Lors de la fermeture de l'administration à cause des mesures liées à la crise sanitaire, des mesures ont dû être prises pour permettre aux collaborateurs des équipes de Manlout d'assurer la continuité de la mission confiée. Ainsi, de mi-mars à début mai, les équipes ont été séparées en deux afin d'éviter les risques de contamination. En alternance, tandis qu'une demi-équipe assurait l'essentiel des travaux d'entretien du territoire communal, la seconde demi-équipe restait à domicile, libérée de l'obligation de travailler. Ces « absences COVID » ont représenté un total de 1'306.50 heures.

On peut encore relever qu'un échange de personnel a eu lieu entre deux équipes de Manlout à partir de mi-mai. Une collaboratrice de l'équipe Déchèterie a émis le souhait de rejoindre la Voirie, et à l'inverse un employé de la Voirie a rejoint la déchèterie. Cette nouvelle arrivée à la Voirie a permis de confier la gestion des poubelles publiques et du maintien de la propreté de leurs alentours à une seule personne, tâche effectuée jusqu'alors par tournus au sein de l'équipe.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées. Celle-ci est résumée dans le tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Entretien ruisseaux et collecteurs	9.6%	10.0%	11.8%	9.8%	8.6%
Entretien bâtiments	4.4%	5.4%	4.8%	4.6%	7.4%
Elimination déchets	7.1%	5.0%	6.3%	6.6%	9.4%
Nettoyage domaine public	15.8%	16.1%	19.3%	17.9%	22.1%
Entretien cimetière, inhumations	1.1%	0.8%	1.2%	0.6%	1.0%
Entretien parcs et promenades	2.7%	1.7%	3.5%	3.3%	0.5%
Signalisation routière	1.4%	1.2%	1.3%	0.4%	1.3%
Entretien véhicules	6.4%	5.4%	7.1%	8.3%	8.6%
Déneigement, yc trav. préparatoires	21.1%	27.0%	17.6%	20.5%	15.7%
Prestations pour manifestations	2.8%	4.2%	2.6%	3.5%	0.1%
Entretien domaines	2.2%	1.7%	1.2%	0.9%	1.5%
Entretien routes	25.4%	21.5%	23.5%	23.6%	23.8%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100%
Heures effectives de travail	16'939.50	16'936.25	15'443.00	15'672.50	14'505.25
Heures théoriques emploi *	19'376.50	19'464.25	18'797.75	20'237.75	18'744.25
Solde heures suppl. au 31 décembre	246.75	924.25	265.25	395.25	392.00

(*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre. L'écart important constaté cette année s'explique par les plus de 1'300 heures durant lesquelles les collaborateurs ont été libérés de leur obligation de travail à cause de la crise sanitaire.

La gestion et l'entretien des poubelles publiques se répartit d'une part sur les heures consacrées à « Entretien des bâtiments » (poubelles situées autour des bâtiments communaux) et d'autre part sur les heures répertoriées sous « Elimination des déchets ». Jusqu'à mi-mai, ces tâches étaient confiées en tournus à des collaborateurs de la Voirie et à des employés des Espaces verts. Depuis cette date, elle est entièrement assurée par un collaborateur de la Voirie, ce qui explique l'augmentation des heures de ces deux catégories. De plus, pendant les six premières semaines de la crise sanitaire, un employé de la Voirie était présent à l'entrée de la déchèterie pour gérer le trafic automobile durant les heures d'ouverture. Cela explique également l'augmentation des heures « Elimination déchets ».

Les températures clémentes du printemps et surtout l'absence de neige en fin d'année n'ont pas nécessité de consacrer un nombre trop important d'heures au salage et au déneigement (2'286 heures en 2020, contre 3'220 heures en 2019, 2'711.75 heures en 2018 et 4'575.25 l'année précédente).

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rendent parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance.

VÉHICULES ET MACHINES

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit aux pages suivantes. Ce tableau inclut l'ensemble des véhicules communaux, bien que le STIN ne gère que les véhicules attribués à la Voirie et aux Espaces verts.

Sur le compte No 430.3115 « Remplacement véhicules et machines », nous avons procédé en décembre au remplacement du tracteur New Holland, en service depuis 2011, par l'achat d'un John Deere 3046. Un nouveau véhicule, attribué aux Espaces verts a également été acquis en décembre. Il s'agit d'une Fiat Doblo. Par ailleurs, un véhicule VW Transporter a également été commandé en 2020 pour remplacer le Fiat Ducato utilisé par les Espaces verts. Ce véhicule sera livré début 2021.

Les véhicules gérés par le STIN sont les suivants :



AEBI MT 750

Attribution : Voirie

Type : transporteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, multi-bennes



MEILI VM 7000

Attribution : Voirie

Type : transporteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, transport de charges



REFORM MULI T10

Attribution : Voirie

Type : transporteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, transport de charges



JOHN DEERE 3046

Attribution : Voirie

Type : tracteur

Utilisation annuelle : entre 200 et 300 heures

Utilisations : déneigement, chargeur, planteuse de pieux



VW CADDY

Attribution : Voirie

Type : automobile utilitaire

Utilisation annuelle : entre 12'000 et 15'000 km

Utilisations : déplacement (chef d'équipe), transport de matériel



FIAT STRADA 2

Attribution : Voirie

Type : petit pick-up

Utilisation annuelle : entre 12'000 et 15'000 km

Utilisations : déplacement, transport de matériel, ramassage poubelles



GOUPIL

Attribution : Voirie

Type : utilitaire électrique

Utilisation annuelle : entre 12'000 et 15'000 km

Utilisations : ramassage poubelles



MEILI VM 600

Attribution : Voirie

Type : porte outils

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, lavage, arrosage



BUCHER CITYCAT

Attribution : Voirie

Type : balayeuse

Utilisation annuelle : entre 500 et 600 heures

Utilisations : balayage chaussées



MERLO

Attribution : Voirie

Type : chargeuse

Utilisation annuelle : entre 200 et 300 heures

Utilisations : chargement, déchèterie, déneigement



KUBOTA

Attribution : Voirie

Type : mini-pelle

Utilisation annuelle : entre 50 et 100 heures

Utilisations : petits chantiers, cimetière



FIAT DOBLO

Attribution : Espaces verts

Type : pick-up

Utilisation annuelle : entre 5'000 et 7'000 km

Utilisations : déplacement, transport de matériel



ISEKI SXG 326

Attribution : Espaces verts

Type : tracteur-tondeuse

Utilisation annuelle : entre 100 et 200 heures

Utilisations : déneigement, chargement, entretien foot



ISEKI SXG 323

Attribution : Espaces verts

Type : tondeuse

Utilisation annuelle : environ 50 heures

Utilisations : entretien espaces verts



ISEKI TM 3215

Attribution : Espaces verts

Type : tracteur

Utilisation annuelle : entre 200 et 250 heures

Utilisations : déneigement, chargement, entretien foot



ISEKI SF 240

Attribution : Espaces verts

Type : tondeuse

Utilisation annuelle : entre 100 et 200 heures

Utilisations : entretien foot, déneigement



NISSAN NV 200

Attribution : Espaces verts

Type : fourgonnette

Utilisation annuelle : entre 5'000 et 7'000 km

Utilisations : déplacement, transport de matériel



JOHN DEERE 3045

Attribution : Espaces verts

Type : tracteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, chargement, entretien foot

INVENTAIRE DES VEHICULES - ETAT AU 31 DECEMBRE 2020

VEHICULE		DESCRPTIF										ACCESSOIRES														UTILISATION				SERVICE	REMARQUES
		Type	Plaques	Puiss.	Vitesse	Mise en service	Prix d'achat	Prix global accessoires	tame	saleuse	traise	multibennes	grue	asp. feuilles	enfonce-pieux	pelle rétro	souffleuse	laveuse	remorque	clétre	tondeuse	collec. gazon	scarificateur	chargeur frontal	Fin 2019	Fin 2020	En 2020	Rempl. prévu			
Véhicule	Type	VD ...	[CV]	[km/h]	[année]	[CHF]	[CHF]																	[h] / [km]	[h] / [km]	[h] / [km]	[année]				
AEBI MT 750	transporter TT	7 425	156	40	2016	145'000	74'500																	1'251	1'577	326	2024		Voirie		
MELLI VM 7000	petit camion	8 797	125	45	2014	156'000	57'000																	3'142	3'540	398	2021		Voirie		
REFORM T10	transporter TT	4 180	109	45	2018	203'000	58'000																	459	1'029	570	2027		Voirie		
JOHN DEERE 3046	tracteur 4x4	690 555	45	25	2020	65'000	32'000																	113	113	113	2028		Voirie	acquis en déc. 2020	
VW Caddy	auto utilitaire	332 340	85	120	2017	36'000	-																	44'208	61'111	16'903	2027		Voirie		
FIAT Strada 2	pick-up	549 508	85	120	2014	17'600	-																	71'170	84'181	13'011	2024		Voirie		
GOUPIL G5	utilitaire électrique	531 228	22	50	2020	56'000	-																	10'155	10'155	10'155	2030		Voirie	acquis en mai 2020	
MELLI VM 600	porte-outils	690 554	90	40	2013	108'500	87'500																	2'213	2'715	502	2023		Voirie		
BUCHER CityCat 2	balayeuse	8 698	93	0 - 45	2012	161'500	-																	4'306	4'893	587	2020		Voirie		
MERLO	chargeuse	9 495	75	30	2017	92'000	17'000																	1'012	1'380	368	2025		Voirie		
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	2008	15'000	-																	1'897	1'983	86	-		Voirie		
Saleuse 5	camion Baudin				2020	63'500	-																				2035		Voirie		
Saleuse 4	camion Risse				2013	60'500	-																				2025		Voirie		
Lame 5	camion Baudin				2013	28'000	-																				2025		Voirie		
Lame 6	camion Risse				2013	28'000	-																				2025		Voirie		
FIAT Doblo	pick-up	371 010	120	120	2020	27'300	-																				2020		Espaces verts	acquis en déc. 2020	
NISSAN NV 200	fourgonnette	36 483	86	120	2010	24'000	4'000																	59'202	65'595	6'393	2020		Espaces verts		
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	690 557	44	30	2015	44'500	40'000																	1'423	1'822	399	2022		Espaces verts		
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	2014	23'800	12'500																	746	858	112	2019		Espaces verts		
ISEKI SF 240	tondeuse	690 556	24	0 - 15	2012	33'500	6'500																	1'059	1'152	93	2022		Espaces verts		
ISEKI TM 3215	tracteur 4x4	573 830	24	23	2015	36'000	17'000																	377	629	252	2025		Espaces verts		
ISEKI SXG 323	tondeuse	non imm.	22	15	2015	16'000	20'000																	107	131	24	2025		Espaces verts		
TOYOTA RAV4	hybrid 4x4	15 928	155	120	2017	41'200	-																	37'834	48'152	10'318	2027		Police adm.		
ZOÉ 1 Renault	véh. électrique	305 816	68	120	2018	25'000	-																	4'439	6'438	1'999	2023		Travaux		
ZOÉ 2 Renault	véh. électrique	327 118	68	120	2018	25'000	-																	3'988	6'756	2'768	2023		Bâtiments		
MERCEDES MB Vito	fourgon électrique																								1'507	1'507	1'507			Bâtiments	acquis en juillet 2020

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

RÉSEAU ROUTIER

Le STIN est en charge de la planification et de la réalisation des projets routiers communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux aménagements routiers.

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

ETUDES

Martines, zone 30 km/h

Initiée en 2019, l'étude de la mise en zone 30 de la poche située de part et d'autre de la route des Martines, entre la route de Lausanne et la route de la Clochette a suivi les procédures de validation auprès des services cantonaux concernés en 2019.

Le projet de délimitation de cette zone a été soumis pour validation à la Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV) le 24 juin 2019. Le 7 octobre, le STIN rencontra la SCLV pour lui fournir les éléments nécessaires à la rédaction de son rapport d'expertise, et ce n'est que le 25 février 2020 qu'un premier retour du Canton confirmait la délimitation de la zone, et qu'une étude plus détaillée des aménagements nécessaires pour limiter la vitesse dans la zone devait être réalisée.

Le 17 juillet, le projet d'aménagements était envoyé à l'examen préalable des services cantonaux, comme le prévoit la loi sur les routes. A l'issue de cette procédure, le service cantonal en charge de la lutte contre le bruit routier demandait de modifier la porte d'entrée située au bas de la route des Martines et de la déplacer à la limite communale avec Lausanne. Ce que la SCLV avait refusé dans un premier temps.

Entre octobre et novembre, des négociations ont eu lieu entre ces deux services du Département général de la mobilité et des routes (DGMR), et il a été admis qu'une étude complémentaire devait être faite pour aménager la chaussée avec des éléments modérateurs sur ce tronçon sud de la route des Martines, et que la porte d'entrée restait au droit du chemin du Grand-Pré.

Fin 2020, le projet modifié était prêt à être soumis à nouveau à la DGMR, qui doit encore le valider avant de lancer les procédures d'enquête publique.

Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

Le projet de réaménagement de la chaussée du chemin de Maillefer a déjà été étudié il y a quelques années pour prévoir le prolongement de la ligne tl 3 jusqu'au cœur du quartier du Bugnon.

Quelques constructions privées dans ce quartier ont nécessité des coordinations et des ajustements entre notre projet et ces projets privés durant l'année 2019 (construction d'un centre commercial au débouché de chemin du Petit-Flon, construction d'ateliers et d'une crèche au carrefour avec le chemin du Rionzi).

Courant 2020, plusieurs séances ont été organisées par le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) afin de coordonner la réalisation de ce projet avec la Ville de Lausanne, les Transports lausannois (tl) et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Route de la Clochette, aménagement d'un terminus tl et réaménagement de la chaussée

Un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs privé pour étudier la création d'une boucle de rebroussement pour la ligne tl 22 au croisement de la route de Penau et de la route de la Clochette, dans l'aire du plan d'affectation de la Valleyre.

Après les premiers échanges avec les responsables des tl pour valider les choix géométriques de cet aménagement, il s'est vite avéré que la largeur de la route de la Clochette n'était pas suffisante pour permettre la circulation des bus. Un mandat complémentaire a alors été donné à notre mandataire pour étudier l'élargissement de cette route, en y intégrant des aménagements propres aux deux-roues.

Les emprises nécessaires sur les propriétés voisines étant importantes, des synergies doivent être trouvées avec les aménagements extérieurs du plan d'affectation de la Clochette afin de limiter les acquisitions de terrains voisins. Cette étude a donc été mise en sommeil en attendant l'approbation définitive de ce plan d'affectation par les services cantonaux, approbation intervenue début 2020.

Durant l'année 2020, plusieurs variantes, intégrant ou non des aménagements destinés à accueillir les deux-roues ont été étudiées. Fin juin, la Municipalité validait le choix des deux-roues, et un mandat complémentaire était donné à notre mandataire pour étudier plus en détail ces aménagements.

Le prolongement de la ligne tl 22 concernant également une partie du territoire lausannois de la route de la Clochette, le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) prenait la main sur cette étude en novembre 2020 afin de coordonner la réalisation de ce projet avec la Ville de Lausanne, les Transports lausannois (tl) et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Route des Martines, tronçon entre le chemin du Verger et le Petit-Mont

Le tronçon amont de la route des Martines, entre le chemin du Verger et le Petit-Mont présentant un état fortement dégradé de sa chaussée (présence de fissures longitudinales, transversales et nids de poules/pelades), un projet de réaménagement total a été fait par le STIN, prévoyant l'élargissement des deux trottoirs, la création de seuils circulaires afin de modérer le trafic et la plantation d'arbres sur des chicanes le long des deux trottoirs. Ce projet était envoyé en octobre 2019 aux services cantonaux pour examen préalable. Le 14 février 2020, un retour favorable nous parvenait. L'enquête publique qui s'en est suivie s'est déroulée du 6 avril au 8 mai 2020 et n'a fait l'objet d'aucune remarque ou opposition.

Dans le même temps, le projet d'assainissement a été mis à l'enquête publique selon la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP). Cette procédure n'a appelé aucune remarque.

Dans sa séance du 2 novembre 2020, le Conseil communal acceptait le préavis 14/2020, adoptait le projet de réaménagement et accordait les crédits nécessaires pour ces travaux routiers et de mise en conformité du réseau d'assainissement.

Carrefour route des Martines / chemin du Verger, sécurisation du carrefour

Ce projet se situe sur la route des Martines, au croisement avec le chemin du Verger et le chemin du Saux. Le carrefour entre la route des Martines et la route de Sauvabelin fait partie intégrante de l'étude.

Le projet consiste dans un premier temps à modérer la vitesse du trafic à cet endroit, puis dans un second temps, à assurer une meilleure sécurité pour les piétons traversant ce carrefour. Afin de ralentir et permettre une meilleure insertion des véhicules au droit de la route des Martines, le débouché de la route de Sauvabelin sur la route des Martines est également réaménagé.

Etudié en interne par le STIN, ce projet a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux en février 2020. L'enquête publique qui a suivi s'est déroulée du 3 juillet au 3 août 2020, et n'a fait l'objet d'aucune remarque ou opposition.

Dans sa séance du 2 novembre 2020, le Conseil communal acceptait le préavis 13/2020, adoptait le projet de réaménagement et accordait les crédits nécessaires pour ces travaux de réaménagement.

Route du Jorat, aménagements mobilité douce aux Planches

En réponse à une motion déposée en 2019 par le Conseil communal, des variantes ont été étudiées par le STIN pour aménager le tronçon de la route du Jorat situé dans le quartier des Planches en vue d'accueillir les utilisateurs de mobilité douce.

Le 2 novembre 2020, le Conseil communal prenait connaissance de la réponse de la Municipalité et acceptait la proposition faite d'un aménagement «léger» (marquage avec potelets, éclairage).

Nombreuses petites études d'aménagements routiers

Plusieurs études de faisabilité ont été initiées en 2020 afin de planifier de futurs projets. Un mandat a également été donné à un laboratoire privé afin de faire un relevé d'état de l'ensemble du réseau routier de la commune. Cette expertise de l'état des chaussées et de leurs infrastructures permettra de mettre à jour un programme intentionnel de réfection de chaussées pour ces cinq prochaines années.

TRAVAUX

Réfections de chaussées

Des travaux lourds de réfection de chaussées ont été entrepris durant l'été 2020 aux chemins de Budron D, où la chaussée a été entièrement refaite et où une réfection complète du trottoir a été effectuée.



Le chemin du Coin a également reçu un nouveau revêtement durant l'été.

A la route de Lausanne, les gueulards destinés à récolter les eaux de ruissellement de la route ont été remplacés par des grilles, permettant ainsi de mieux absorber les quantités importantes d'eau durant les gros orages.

Le chemin du Coin et la place située devant la station de pompage de Budron ont également reçu un nouveau revêtement durant l'été.

Les escaliers reliant le chemin de la Farandole à l'arrêt de bus Martines ont été refaits et sécurisés.

Des travaux de réfection relativement lourds, mais ponctuels, ont été réalisés à la route de Lausanne, à la route de Cugy, aux chemins des Fougères, de Pernessy, de la Viane, de la Perrause, de la Forêt, à la route de Penau, au chemin du Saux, à la route des Martines et au chemin de Maillefer.

Différents travaux courants de réfection de chaussées (pontages de fissures, changements de bordures), ont également été soit réalisés par l'équipe Voirie, soit confiés à des entreprises privées de la commune.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le STIN est en charge de la planification et du développement du réseau communal d'éclairage public. En collaboration avec le Service de l'Eclairage Public de la Ville de Lausanne (SEL), il assure l'entretien de plus de 1'250 points lumineux sis sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur les parcelles privées (cheminements publics) dans les plans de quartier (1'050 luminaires sur mât ou sur console et 201 bornes lumineuses). Il s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de ces luminaires en privilégiant l'installation de luminaires LED.

ETUDES / TRAVAUX

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

POSTULAT DESCLOUX

L'étude de la réponse au postulat «Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont sur-Lausanne» a été initiée en interne par le STIN. Après plusieurs mois de réflexion et de recherches il s'est avéré que l'aspect technique de ce projet était beaucoup plus complexe qu'initialement imaginé. Un mandat a donc été donné fin 2019 au Service de l'Eclairage Public de la Ville de Lausanne pour qu'il nous apporte son expertise technique, avec pour objectifs :

- D'établir un diagnostic complet du réseau éclairage public (EP) montain afin de connaître l'état actuel du réseau et de mettre en évidence d'éventuelles opportunités d'économie d'énergie en vue de moderniser les installations existantes ;
- D'apporter une aide à la décision pour le développement d'un éclairage public encore plus performant et adapté aux besoins et usages des citoyens ;
- De donner à la Commune du Mont-sur-Lausanne des lignes directrices pour un futur concept énergétique.

Il ressort de cette étude que la Commune du Mont-sur-Lausanne avait un bilan énergétique très favorable. Les résultats démontrant, en outre, que ce qui avait été réalisé par le passé du point de vue des investissements au niveau de l'éclairage public était bon.

Au vu des éléments mis en évidence par cet audit, la Municipalité a proposé :

- De ne pas intervenir de manière ponctuelle et immédiate pour la mise à jour de son réseau d'éclairage public ;
- D'intégrer ces renouvellements au gré des futurs projets communaux ;
- De baser la planification directrice de son éclairage en fonction de l'utilisation faite des chaussées.

Sur cette base, un plan directeur de l'éclairage public qui servira de base aux futures réalisations ou mises à jour du réseau d'éclairage public a été établi.

Dans sa séance du 28 septembre 2020, le Conseil communal acceptait la réponse de la Municipalité.

ZONE INDUSTRIELLE DE BUDRON

Afin de répondre à une demande des entreprises installées dans la zone industrielle de Budron, un projet d'implantation de luminaires a été fait sur les chemins de Budron A à H, en collaboration avec les SEL.

Le 4 novembre 2019, le Conseil communal refusait le préavis 11/2019 présenté par la Municipalité pour implanter 73 luminaires dans la zone industrielle En Budron, principalement parce que la réponse au postulat Descloux pour une « Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont sur-Lausanne » n'avait pas encore été donnée.

La réponse à ce postulat ayant été acceptée en septembre 2020, la Municipalité présentait le préavis 17/2020 au Conseil communal lors de sa séance du 14 décembre. Le préavis était alors accepté.

CONTRÔLE DE STABILITÉ DES MÂTS D'ÉCLAIRAGE

Comme chaque année, un contrôle de stabilité d'une partie de nos candélabres est fait, comme nous le demandent les normes en vigueur. En 2020, 169 mâts ont été testés aux chemins de la Grangette, de la Roche, de la Valleyre, des Champs-Meunier, des Montenailles, Doucy, du Chêne, du Couchant, du Grand-Pré, du Vallon, de Maillefer, à la route de la Clochette et à la route de Penau.



La totalité de ces mâts était conforme.

EVACUATION ET ÉPURATION DES EAUX

Le STIN est en charge de la planification et de la réalisation des projets concernant le réseau des collecteurs communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux collecteurs ou ouvrages associés (bassin de rétention, etc.).

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

Au service de la population montaine, il conseille et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de nouvelles constructions et dans les travaux de mise en conformité des réseaux privés.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012, le PGEE sert de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que lors de son établissement, l'analyse de notre réseau avait mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans d'affectation communaux par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)

Les eaux usées provenant de la commune du Mont, à l'instar de celles de 16 communes de la région, sont acheminées vers la STEP de Vidy. Gérée depuis fin 2015 par la société EPURA SA, dont l'actionariat est entièrement en mains de la Commune de Lausanne, cette STEP fait l'objet d'une rénovation complète. Les communes partenaires sont régulièrement informées de l'avancement du dossier. Le municipal en charge du dicastère et son chef de service participent régulièrement aux séances de la CISTEP (commission intercommunale de la STEP de Vidy).

ÉTUDES

Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le STIN est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels. Des mandats sont occasionnellement confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris depuis plusieurs années, un accent particulier est mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés.

Jusqu'en juillet 2019 ces contrôles étaient effectués conjointement par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens externe et par la Voirie, en collaboration avec la direction du service. Depuis lors, l'engagement d'un collaborateur technique supplémentaire au sein du service a permis une meilleure maîtrise tant des projets de mise en conformité des collecteurs communaux que pour les contrôles des biens-fonds privés.

Chemin des Cerisiers / Rue du Village, mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Dans le cadre de la mise en conformité de son réseau d'évacuation des eaux, le STIN a prévu le remplacement des réseaux unitaires en mauvais état et sous dimensionnés, tant sur la rue du Village que sur le chemin des Cerisiers, par un système séparatif.

Cette étude, réalisée en interne, prévoit de dévier les eaux du tronçon est de la rue du Village, actuellement évacuées à travers des parcelles privées sur les collecteurs de la route de Lausanne, dans un collecteur situé sous le chemin des Cerisiers.

Présenté au Conseil communal dans sa séance du 10 février 2020, le préavis 02/2020 était accepté.

Route de Lausanne, en aval du chemin du Verger

Le réseau d'évacuation des eaux situé sous la route de Lausanne, en aval du giratoire du Verger, se retrouve souvent débordé, entraînant des inondations importantes tant sur le domaine public que sur les propriétés privées. Le STIN a étudié la mise en conformité de ces collecteurs sous dimensionnés durant l'automne 2019.

Vu l'ampleur du projet, et s'agissant d'un nouveau réseau d'évacuation des eaux, la Direction Générale de l'Environnement, section Protection des Eaux (DGE-PRE) a demandé de mettre cette réalisation à l'enquête publique selon la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP). Cette procédure s'est déroulée au printemps, et le projet a été validé par les services cantonaux concernés.

Le préavis 05/2020 présenté à la séance du 29 juin 2020 était accepté par le Conseil communal.

Chemin de Budron C, mise en conformité des collecteurs communaux

Lors de la campagne annuelle 2019 d'inspection TV de son réseau d'assainissement, il a été constaté que le réseau d'évacuation des eaux usées et eaux claires (EU+EC) au chemin de Budron C s'était fortement dégradé durant ces dernières années.

En effet, d'importantes fissures transversales et longitudinales ont été constatées sur la longueur totale du réseau. En plus de ces fissures, les jointures du collecteur des eaux claires étaient complètement ouvertes, laissant échapper une quantité d'eau importante dans le terrain. Une grande quantité de ces eaux s'infiltrait à travers les jointures du collecteur d'eaux usées, les eaux claires se mélangeant donc avec les eaux usées. De plus, cet état de fait a laissé à penser que des vides importants sous la route s'étaient créés, représentant un potentiel risque d'effondrement de la chaussée. Une intervention était donc nécessaire à très court terme.

Le projet en question, étudié en interne par le STIN, concerne les collecteurs sis sous le chemin de Budron C, avec une longueur d'environ 330 m. Le projet démarre depuis un regard situé sur le chemin de la Longeraie, au droit du Budron C, et se termine en amont de Budron C, au droit de la route de Cugy.

Dans sa séance du 28 septembre 2020, le Conseil communal acceptait le préavis 08/2020 et accordait à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre ces travaux.

Voûtage de la Valleyre

Le voûtage du ruisseau de la Valleyre, situé sous le futur quartier de la Clochette, montre des signes de faiblesse depuis plusieurs années. Des réparations et consolidations ponctuelles ont été effectuées il y a quelques années, mais sa reconstruction est inévitable.

Ces travaux ne pouvant être réalisés qu'après la démolition des bâtiments existants et avant la reconstruction des futurs immeubles du quartier, un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs spécialisé pour élaborer ce projet.

Cette étude s'est déroulée durant toute l'année 2020. Les services cantonaux de la Direction générale de l'environnement (DGE-Forêt et DGE-Eau) ont été préalablement consultés et ont validé le principe des travaux envisagés.

Ce projet a été finalisé fin 2020 et devrait suivre les procédures d'enquête au printemps 2021.

Constructions de collecteurs 2021 et 2022

Comme souhaité par la Commission des finances en 2020, un préavis proposant une enveloppe annuelle globale pour la mise en conformité des collecteurs sera proposé au Conseil communal lors de ses premières séances de 2021.

Dans ce cadre, le STIN a étudié plusieurs projets de mise en conformité de son réseau d'assainissement.

Aux Planches, les collecteurs situés sous les chemins Neuf (environ 140 m), du Milieu (environ 170 m) et de la Dépale (environ 150 m), toujours en système unitaire, sont prévus d'être mis en conformité. Fin 2020, le projet était abouti.

Au chemin du Tessin, sur sa partie amont, et sur la partie aval du chemin de la Croix, il est prévu de reconstruire les collecteurs existants soit sous dimensionnés, soit encore unitaires. Fin 2020, cette étude était à l'état d'avant-projet.

Au carrefour de la route du Jorat et du chemin de Jorattez, les collecteurs en mauvais état sont prévus d'être refaits à neuf, et une extension du réseau est prévue sur une trentaine de mètres sur le chemin du Châtaignier. Le projet est finalisé et un appel d'offres a déjà été réalisé.

Au chemin de la Viane, une collaboration est prévue avec les travaux effectués par le Syndicat d'améliorations foncières (SAF) pour mettre en conformité le collecteur situé entre le chemin de la Millière et le chemin de Pernessy. Ce projet a été étudié par les mandataires du SAF.

TRAVAUX

Inspection du réseau d'assainissement

Comme chaque année, le STIN procède à l'inspection et au curage d'une partie de son réseau d'assainissement.

En 2020, ce sont près de 1'800 m de collecteurs qui ont été inspectés par un passage caméra et 3'200 m de collecteurs qui ont été prévus d'être curés.

Chemin des Cerisiers / Rue du Village, mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Ce projet prévoit de dévier les eaux du tronçon est de la rue du Village, actuellement évacuées à travers des parcelles privées sur les collecteurs de la route de Lausanne, dans un collecteur situé sous le chemin des Cerisiers.

Le 10 février 2020, le Conseil communal acceptait le préavis 02/2020 et octroyait un crédit de CHF 410'000.– HT relatif aux travaux d'assainissement et de CHF 175'000.– TTC pour les travaux de génie civil et d'éclairage.

Les travaux ont débuté le 2 juin 2020 et se sont poursuivis jusqu'à fin décembre. A cette date, les travaux en lien avec le réseau d'assainissement étaient terminés, et la circulation rendue provisoirement aux riverains. Les travaux finaux de réfection de chaussée reprendront au printemps 2021.



Route de Lausanne, en aval du chemin du Verger

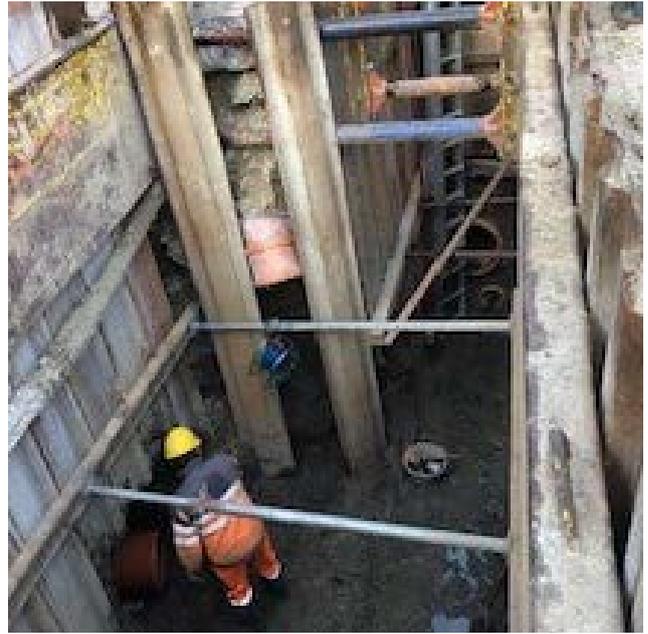
Ce projet prévoit la mise en conformité de réseau d'évacuation des eaux situé sous la route de Lausanne, en aval du giratoire du Verger.

Le préavis 05/2020 était accepté par le Conseil communal dans sa séance du 29 juin 2020, et un crédit de CHF 370'000.– était accordé pour réaliser ces travaux.

Le chantier a été ouvert le 6 juillet 2020, et s'est déroulé jusqu'à mi-octobre.



Chemin de Budron C, mise en conformité des collecteurs communaux



Le projet en question concerne la mise en conformité des collecteurs sis sous le chemin de Budron C, sur une longueur d'environ 330 m. Le projet démarre depuis un regard situé sur le chemin de la Longeraie, au droit de Budron C, et se termine en amont de Budron C, au droit de la route de Cugy.

Dans sa séance du 28 septembre 2020, le Conseil communal acceptait le préavis 08/2020 et accordait à la Municipalité un crédit de CHF 575'000.– pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux ont débuté le 5 octobre 2020 et étaient toujours en cours en fin d'année.

COLLABORATIONS TRANSVERSALES

Durant l'année 2020, le STIN, notamment son chef de service et son adjoint, a été sollicité régulièrement pour participer à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments, Jeunesse et loisirs).

Cette année, c'est essentiellement avec le SURB que le STIN a collaboré. Il a notamment participé aux séances préparatoires des travaux du Syndicat d'améliorations foncières, à la coordination du développement du réseau de transports publics sur la commune, collaboré aux réflexions liées à la mise en place d'un réseau de mobilité douce deux-roues.

PLANIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Le développement de la commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations urgentes difficilement planifiables.

A cela s'ajoutent le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs « techniques » en charge du STIN sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au service de la population, au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants. Parmi ces missions ponctuelles figurent notamment les réponses aux interrogations des propriétaires et des constructeurs privés, en particulier lors de raccordements de collecteurs et de chemins d'accès aux équipements publics.

Municipale : M^{me} Laurence Muller Acharti

SERVICE DE L'URBANISME

DIRECTION ET MISSIONS DU SERVICE

CHEF DE SERVICE:

M. Antonio Turiel

MISSIONS

Le Mont-sur-Lausanne attend près de 4'000 nouveaux habitants/emplois d'ici à 2035. De grands chantiers sont en cours avec comme défis de maîtriser le développement urbanistique sur des secteurs à bâtir en extension du tissu déjà construit, de gérer les secteurs déjà bâtis et de préserver les richesses de la commune en termes de patrimoine, paysages ou encore d'espaces publics de loisirs ouverts et non bâtis.

Dans ce contexte, le Service de l'urbanisme (SURB) a pour missions de développer une vision prospective sur l'évolution territoriale de la commune (coordination urbanisation, mobilité, environnement), de planifier l'affectation du sol, de gérer les demandes d'autorisation de construire, de veiller à la qualité de l'environnement et de promouvoir la qualité de vie des citoyens/usagers. Il est également le garant de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des cadres réglementaires communaux, cantonaux et fédéraux en vigueur, en y intégrant les principes de durabilité. Il accomplit également ses missions au niveau supracommunal, de manière concertée, dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM), via le Schéma directeur du Nord lausannois (ci-après SDNL).

APPROCHE URBANISTIQUE

Le SURB planifie les grands projets de la Commune dans une optique de développement maîtrisé et cohérent, susceptible de répondre aux défis socio-économiques, démographiques et environnementaux de demain, à travers les axes suivants : urbanisation et mobilité durables, transports publics, environnement, nouveaux logements, équipements sportifs ou socioculturels.

Pour ce faire, la politique de développement urbanistique de la Commune s'inspire de la maxime « penser globalement, agir localement » pour viser, à terme, la mise en place d'une armature urbaine durable sur la voie de la société à 2000 watts.

La pensée globale veut définir une vision urbanistique de ce que devrait être une commune, qui devient ville, basée sur le principe de durabilité. Ce principe de base est valable pour toutes les zones à bâtir de la commune, quel que soit leur statut et/ou type.

L'action locale consiste en l'application de ce principe aux secteurs bâtis et à bâtir à travers une approche particulière, adaptée à chaque site, en fonction de ses qualités intrinsèques. C'est un urbanisme proche des préoccupations des usagers qui est préconisé de par son organisation sociale et paysagère. C'est le bien-être de l'habitant qui est le but recherché dans une optique à haute valeur sociétale.

Pour ce faire, les objectifs de planification du SURB en matière de politique d'urbanisme s'articulent en trois phases : axes et mesures d'aménagement du territoire, mise en œuvre de ces mesures et réalisation et pérennité de ces dernières.

Les axes et mesures sont définis en concertation avec les spécialistes de l'aménagement du territoire, notamment des urbanistes, lors de chaque étude de dossier de planification. A cet effet, le SURB, par son rôle de direction des travaux, fournit pistes et directives, destinées à déterminer, prioritairement, in situ, des éléments d'intérêt public.

La mise en œuvre des mesures s'effectue via notamment des plans d'équipements et d'aménagements qui sont établis par un groupe de mandataires spécialisés - ingénieur, aménagiste spécialisé dans l'espace public, architecte-paysagiste. Il met en scène les éléments d'intérêt public, repérés par les urbanistes, en créant des espaces communs et ouverts.



La réalisation et la pérennité des mesures sont assurées par des conventions et une matérialisation des espaces via leur inscription au registre foncier sous diverses formes (parcelles, servitudes, charges, mentions, etc.). Le suivi et l'évaluation sont assurés, dans les quartiers, par une présence aux comités de gestion ou sous d'autres formes prédéfinies entre les parties.

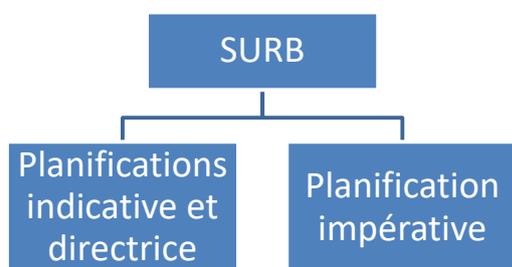
Cette approche urbanistique doit veiller à ce que la planification du développement se fasse avec autant de maîtrise d'un échéancier indispensable à la viabilité territoriale et financière que de réponses aux besoins nouveaux d'une société dont les modes de vie sont en constante évolution.

La décision de la Municipalité, en 2019, de lancer une révision globale des outils d'aménagement du territoire par l'établissement d'un schéma directeur du développement territorial (SDDT) permettra de donner la vision souhaitée à un horizon de pleine densité (2035) tout en s'assurant que les réflexions menées localement trouvent leur cohérence sur le plan régional.

STRUCTURE ET OBJECTIFS

Pour appliquer sa politique urbanistique, le SURB est structuré en deux sections interdépendantes qui contribuent de manière complémentaire à planifier, gérer et suivre le développement cohérent et maîtrisé du territoire et la préservation du patrimoine bâti avec comme but commun l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Montaines et Montains.

Ces deux sections font référence aux planifications, d'une part, indicative et directrice (niveau stratégique) et, d'autre part, impérative (niveau opérationnel).



Elles ont pour objectifs généraux de :

- planifier le territoire communal en établissant des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire (études stratégiques, plans directeurs et plans d'affectation);
- contrôler la conformité des projets de construction aux outils précités et aux dispositions réglementaires de salubrité et de sécurité de l'habitat;
- rédiger divers documents (préavis, communications, articles, notes à la Municipalité, etc.);
- mettre en œuvre les compétences communales découlant de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LTAC), son règlement d'application (RLATC) et de toutes celles liées aux politiques publiques à incidence spatiale.

La section planification indicative et directrice du SURB est chargée de la gestion et du développement du ter-

ritoire sur le plan politico-stratégique. Interdisciplinaire, l'action de cette section repose d'abord sur une collaboration étroite avec les autres services de l'administration - STIN, SEDE, SPOP et POLA, en particulier. Ancrée dans la concertation et la coordination, son action mobilise également tous les autres acteurs impliqués dans la construction de la future ville : services de l'Etat, propriétaires et promoteurs, habitants et usagers. Selon le type de projets à développer, le SURB évalue la mise en place



de démarches participatives via des ateliers prospectifs.

La planification impérative fait référence essentiellement à l'analyse et à la conduite des procédures complètes pour toutes les demandes de permis de construire et/ou autres autorisations, à savoir les décisions sur les types de procédures, tels que: travaux soumis à permis de construire, avec ou sans enquête publique, travaux non soumis à permis de construire et/ou travaux d'entretien / rénovation.

RESSOURCES, OUTILS ET MOYENS

Pour accomplir ses missions, le SURB a renforcé ses ressources humaines en 2020, et s'appuie dorénavant sur quatre collaborateurs: un chef de service, une géographe-urbaniste, une responsable de la police des constructions et une secrétaire administrative.

Le chef de service (100%) a pour fonction de diriger, organiser et piloter les activités du service. Ses principales activités portent sur :

- Le suivi de l'évolution légale et technique des instruments de l'aménagement du territoire;
- La représentation des intérêts de la Commune face aux différentes instances supracommunales (PALM, SDNL, TL, etc.) et juridiques (oppositions, recours, Tribunal);
- La coordination et l'accompagnement des opérations d'améliorations foncières (SAF);
- La mise en œuvre des objectifs de la société à 2000 watts;
- La gestion de la communication du service;
- La rédaction des rapports (notes, préavis, etc.) à l'attention de la Municipalité;
- L'acquisition et la diffusion de toute information pertinente aux autorités, aux services et acteurs locaux;
- Le conseil aux acteurs publics et privés sur les aspects relatifs au droit de l'aménagement du territoire et de la construction;

- L'établissement des budgets et investissements ;
- La planification et l'organisation du travail des collaborateurs.

Par l'engagement de deux nouvelles collaboratrices, il a pu mettre en place des outils de suivi et monitoring, réviser plus largement l'organisation des services techniques en concertation avec ses collègues.

La géographe-urbaniste (100%, dès le 23 mars 2020 suite à un stage de six mois) a pour but de seconder le chef de service. En coordination et concertation avec ce dernier, ses principales activités portent sur :

- La rédaction des projets de rapports à l'attention de la Municipalité ;
- La préparation de présentations à l'attention de divers publics-cibles ;
- L'élaboration de cartes et d'infographies relatives aux études menées par le service et les mandataires ;
- La lecture et l'analyse de rapports avec rédaction de synthèses des études et dossiers d'urbanisme ;
- L'assistance dans la conduite d'études en aménagement du territoire/urbanisme ;
- Les recherches documentaires avec note de synthèse ;
- Le suivi des activités et échéances (PV, calendrier, gestion de projet et coordination).

En 2020, elle a notamment réalisé diverses cartes relatives aux enjeux communaux, rédigé de nombreuses notes, rapports, PV de séances et contribué au suivi de plusieurs projets. Elle a aussi permis de développer les outils de bon fonctionnement du service.

La responsable de la police des constructions (80%, dès le 1^{er} août 2020) a pour but de gérer et analyser les demandes d'autorisation de construire. En coordination et concertation avec le chef de service, ses principales activités portent sur :

- Le traitement de l'ensemble des procédures d'autorisation de construire depuis l'avant-projet jusqu'au permis d'habiter/utiliser, y compris les contrôles sur les chantiers ;
- Le conseil aux requérants et leurs mandataires sur les procédures, les règlements communaux et cantonaux, les plans d'affectation et autres cadres légaux en lien avec le domaine de la police des constructions ;
- Le traitement et la rédaction de la correspondance en lien avec la Police des constructions ;
- La participation active au traitement des oppositions.

En 2020, elle a notamment pu soulager le service en traitant les nombreuses demandes parvenues au service. Elle a pu également compléter efficacement les outils mis en place au sein du service et travailler sur la révision du règlement sur les taxes perçues en matière de police des constructions.

La secrétaire administrative (80%) a pour but d'assister le chef de service et les collaboratrices du service

dans la gestion des tâches administratives et opérationnelles. Ainsi, elle a pour principales activités, en coordination et concertation avec le chef de service et les collaboratrices de :

- réceptionner, trier et distribuer le courrier ;
- assurer la permanence téléphonique et du guichet ;
- gérer les correspondances diverses ;
- réceptionner les dossiers de construction et les préparer pour examen et mise à l'enquête ;
- établir les permis de construire et d'habiter/utiliser ;
- établir les statistiques de la construction, du logement et des locaux vacants ;
- gérer l'archivage des dossiers ;
- suivre les dossiers CAMAC (Centrale des autorisations cantonales pour la construction) ;
- suivre les délais fixés aux requérants ou lors d'envoi de documents.

En 2020, elle a assuré un suivi régulier et efficace des dossiers, tout en assurant le rattrapage du retard de certains permis d'habiter.

Le personnel du SURB s'appuie sur des outils de gestion, de suivi et de contrôle qui lui permettent d'assurer un fonctionnement optimal tant à l'interne qu'à l'externe. Pour cela, des notes de séances de coordination et concertation hebdomadaires internes sont systématiquement rédigées, des schémas heuristiques sont mis à jour régulièrement, un calendrier de pilotage annuel d'événements est établi et des cartes élaborées chaque fois que cela est utile et pertinent.

Au niveau institutionnel, la collaboration et la concertation avec les instances cantonales sont systématiquement recherchées (préavis, coordination). Cela a notamment été le cas pour le SAF, les tl et les services de l'Etat de Vaud, plus particulièrement la DGTL, la DGE et la DGMR.

Sur le plan des acteurs privés, le SURB recherche autant que possible des partenariats dans le cadre de négociations et pourparlers. Cela a été notamment le cas avec les promoteurs du SAF, auxquels le SURB a consacré de nombreuses séances pour connaître leurs intentions et attentes pour échanger et/ou négocier sur les besoins communaux. Des ententes ont souvent pu être établies, permettant de trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

EVÉNEMENTS MARQUANTS

La restructuration du service avec l'engagement des deux collaboratrices a permis de faire face aux nombreux enjeux notamment en lien avec l'aboutissement du SAF le 1^{er} novembre 2019, l'élaboration des plans d'affectation (ci-après PA), l'établissement du schéma directeur du développement territorial (ci-après SDDT) et d'études thématiques diverses.

Sous l'impulsion du SURB, la réorganisation des services techniques permettra de traiter plus efficacement, et dans des délais raisonnables, le contenu des courriels, du courrier, des demandes au guichet et des dossiers de plus en plus nombreux qui ont tendance à se complexifier, notamment en relation avec l'évolution des reports de compétences Canton-Commune et des cadres légaux des politiques publiques.

En termes de communication et d'information, le SURB a été l'auteur de nombreux articles dans le journal communal et de mises à jour sur le site internet. L'information sur les dossiers d'urbanisme a été également continuée à l'attention du Conseil communal, via notamment la CCU.

Le dicastère se réunit deux fois par semaine. Une fois sur le plan stratégique pour suivre les projets, définir des positions à adopter et préparer les séances externes. Une fois sur le plan opérationnel via sa Cellule de police des constructions (CPC) qui s'appellera dès 2021 le GPAT (Groupe de pilotage aménagement du territoire) et qui permettra d'élargir le champ des dossiers pour décision municipale, qui ne sont plus exclusivement destinés à la police des constructions, mais plus largement aux problématiques liées à l'aménagement du territoire.

Sur le plan de la planification, l'année a été marquée par le lancement de la révision des outils de planification communale avec l'élaboration du SDDT, comme prémices à la révision du Plan d'affectation communal (anciennement PGA) et du RCCAT. Ce chantier important et fondamental pour le développement territorial de la commune a fait l'objet de nombreuses séances avec les mandataires. Finalement au vu de la portée politico-stratégique du document, le SURB a repris le pilotage du dossier, préalablement confié au mandataire principal. Ce changement a occasionné une surcharge de travail non prévue.

L'année 2020 restera essentiellement une année charnière pour le développement territorial de la commune avec le lancement de la mise en œuvre du SAF, qui a été décidé en 1982, via les assemblées des secteurs, même si elles ont été quelque peu perturbées par la situation sanitaire globale. Ces secteurs à bâtir, entrés en force le 1^{er} novembre 2019, sont venus s'ajouter aux PA en cours de développement ou projetés formant un tout indissociable à traiter tant du point de vue de la pression exercée sur l'ensemble des équipements et infrastructures de la commune que sur la qualité de vie future des habitants. Le SURB a participé à toutes les AG des 14 secteurs du périmètre du SAF, en complément desquelles il faut ajouter les coordinations nécessaires avec la CCL, les promoteurs et le comité, via la représentante de la Municipalité.

Parallèlement à la mise en œuvre du SAF, l'année a été marquée par le lancement d'un PA important, à savoir La Clochette, destiné à accueillir près de 550 habitants/emplois à l'horizon 2025-27. L'analyse des dix dossiers de mise à l'enquête des bâtiments et aménagements de la partie sud du chemin de Bois-Murat a été relativement lourde. De plus, la modification du plan et règlement du PA La Paix du Soir a pu finalement se voir concrétisée par un préavis au Conseil communal.

Ces événements ont impliqué une réévaluation fine de la planification territoriale liés à l'arrivée des PA, ayant des répercussions financières sur les infrastructures communales, puis indirectement sur la couverture des besoins scolaires. Deux notes importantes et très documentées ont pu être remises à la Municipalité, l'une en juin permettant de planifier les investissements via une priorisation des projets, l'autre en décembre 2020 concernant une analyse détaillée des besoins scolaires pour la prochaine législature.

Compte tenu des difficultés financières dans lesquelles la Commune se trouve, la réalisation des infrastructures non obligatoires et essentielles pourraient prendre du retard. Couplé à l'évolution des modes de vie de la population et des besoins et attentes qui en découlent, une réflexion en termes d'urbanisme éphémère a été initiée. Ceci présente l'avantage de tester de nouveaux usages tout en économisant des ressources. Pensée comme un laboratoire sociologique urbain, les résultats de ces installations éphémères pourront se pérenniser au gré des opportunités et des succès observés.

DÉFIS

Les trois chiffres-clés ci-dessous illustrent les enjeux majeurs du développement territorial en cours dans la commune et aux défis qui attendent le SURB cette prochaine décennie :

- 4'000 nouveaux habitants/emplois d'ici à 2035 dans 14 secteurs à bâtir, dont 13 sis dans le périmètre du SAF.
- 2 outils de planification stratégique à élaborer pour répondre aux enjeux du développement : le schéma directeur du développement territorial directeur communal (2022) et le plan général d'affectation à réviser (2025).
- 1 centralité communale (par étapes, d'ici 2030), via notamment les PA Praz-Prévôt et Le Mont-Centre.

COMMISSIONS

En termes opérationnels, le SURB s'appuie sur les trois commissions consultatives permanentes suivantes :

- CPC (cellule police des constructions)
- CUMEP (commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage)
- CdS (commission de salubrité)

CELLULE POLICE DES CONSTRUCTIONS (CPC)

La CPC est composée de trois membres : la municipale responsable, M^{me} Laurence Muller-Achtari, et les deux chefs de service des services techniques, M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal. M^{me} Marie Mariéthoz, responsable de la police des constructions, a complété ce groupe de travail dès le 1^{er} août 2020.

La CPC a pour tâches principales de :

- préavisier les projets et dossiers d'autorisation de construire (permis de construire, permis d'habiter/utiliser, suivi des procédures contentieuses, autorisations diverses),
- évaluer la faisabilité des demandes d'autorisations de construire en coordination avec les autres services communaux concernés.

La CPC s'est réunie à 41 reprises en 2020. Les statistiques et une brève référence aux principaux dossiers traités durant cette année sont présentées dans le chapitre dédiée à ce thème.

COMMISSION URBANISME, MOBILITÉ, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE (CUMEP)

Par rapport à 2019, la composition de la CUMEP a évolué pour mieux répondre aux besoins spécifiques scienti-

fiques et thématiques de l'élaboration du Schéma Directeur du Développement Territorial (SDDT). A cet effet, sa composition a été redéfinie, à savoir :

- Laurence Muller Achtari, Urbanisme et promotion économique / Municipalité
- Philippe Somsy, Instruction publique et affaires culturelles / Municipalité
- Antonio Turiel, Urbanisme communal / Chef de service urbanisme et durabilité
- Vincent Porchet, Ingénieur communal / Chef de STIN
- Laurette Rohrbach, Géographe urbaniste / SURB
- Vincent Kaufmann, sociologie urbaine / EPFL
- Muriel Delabarre, Urbanisme et projet urbain / UNIL
- Yves Delacrétaz, mobilité / HEIG
- Georges Zund, Economie / FVE
- Séverine Evéquo, Environnement naturel et paysage / OFEV
- Philippe Gmür, P. Gmür Conseil et Développement / Mandataire
- Dimitri Margot, Repetti Sàrl / Mandataire

Dans ce contexte, la commission a les principales missions suivantes :

- accompagner la gestion du développement territorial communal à toutes les échelles géographiques et à tous les niveaux institutionnels ;
- alimenter les réflexions relatives à l'élaboration du SDDT, tant au niveau stratégique qu'opérationnel ;
- identifier les enjeux majeurs spatiotemporels en termes d'urbanisme, mobilité, environnement et paysage ;
- développer un système de veille et prospective territoriales.

En raison de la situation sanitaire qui a prévalu en 2020, la séance prévue le 13 juillet 2020 relative au diagnos-

tic et aux enjeux du développement territorial a dû être annulée et remplacée par une consultation écrite.

COMMISSION DE SALUBRITÉ (CDS)

La Commission de salubrité, qui a pour mission d'inspecter les cas problématiques des procédures d'autorisation de construire, est composée de cinq membres: M^{me} Laurence Muller Achtari, municipale, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Francis Voumard, adjoint, M. Roland Leder, POLA et le Dr Olivier Favre, médecin.

Ses objectifs sont les suivants :

- évaluer la salubrité des constructions relatives à diverses nuisances (humidité, moisissures, températures, bruit, odeurs, présence d'animaux, etc.);
- contrôler la sécurité des constructions relatives aux recommandations en lien avec les accidents (bpa) et aux directives et prescriptions incendie (AEAI);
- vérifier, notamment, le respect des cadres réglementaires communaux (PGA, RCCAT) et légaux cantonaux (LATC et RLATC);
- établir un rapport d'inspection en vue de l'obtention du permis d'habiter/utiliser.

En 2020, elle n'est pas intervenue.

ETUDES ET PROJETS

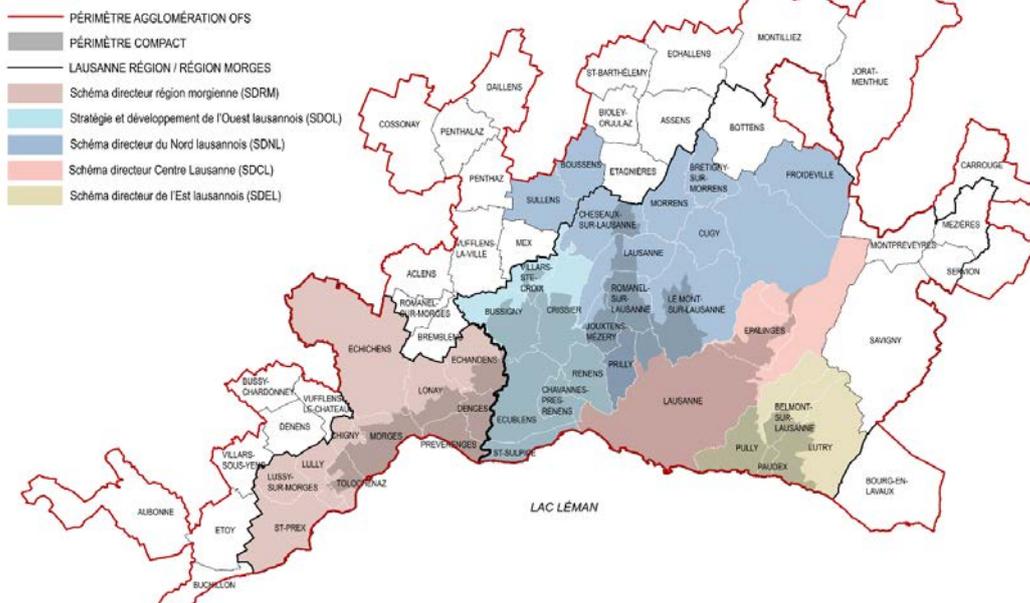
La logique de présentation des thèmes et activités traités par le SURB au cours de l'année 2020 reprend, ci-après, celle des niveaux géographiques de réflexion et d'intervention territoriales, à savoir du régional au local.

PALM - SDNL

Dans le cadre du PALM, la Commune du Mont-sur-Lausanne participe activement à l'un de ses cinq schémas directeurs: le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Les communes composant ce secteur sont responsables de la coordination et de la mise en œuvre des projets territoriaux aux échelles régionale et intercommunale. Suite aux PALM 2007 et 2012, le projet actuellement en vigueur est le PALM 2016. Son but est de

Découpage opérationnel et institutionnel d'agglomération

Source : PALM 2016



développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie. Le PALM 2016 intègre la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire et s'insère dans le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn).

Le SDNL est composé de 12 communes: Bousens, Breigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Il a notamment pour missions de coordonner l'accueil de nouveaux habitants et emplois avec l'accessibilité et la vitalité des localités et de garantir des prestations de qualité à la population dans le cadre des principes du développement durable.

Politiquement, la Commune du Mont-sur-Lausanne, par la conseillère municipale en charge de l'urbanisme, est représentée au GROFIL (Groupe de pilotage politique). Celui-ci est composé des responsables politiques des 12 communes partenaires. Le GROFIL s'est réuni à trois reprises en 2020.

Le GROFIL est présidé par M. Denis Favre, municipal à Romanel-sur-Lausanne, depuis le 1^{er} juillet 2019. M. Etienne Fleury, municipal à Cheseaux-sur-Lausanne, vice-président en charge du périmètre compact et M. Jean-François Thuillard, syndic de Froideville, vice-président en charge de la deuxième couronne, complètent l'équipe accompagnée de M. Loukas Andriotis en tant que chef de projet.

Du point de vue technique, la Commune du Mont-sur-Lausanne participe également activement à la CPT (Cellule de pilotage technique), en collaboration avec les communes précitées via son urbaniste communal, M. Antonio Turiel et Laurette Rohrbach, géographe-urbaniste. Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises en 2020. Le rôle de la CPT est de conduire des études et des projets au sein du périmètre du SDNL. C'est aussi une plate-forme d'échange sur des thématiques partagées. Certaines séances ont été remplacées par des ateliers tenus en visioconférence, notamment pour l'Espace Blécherette et pour la Stratégie régionale de Gestion des Zones d'Activités (SrGZA)

En 2020, les travaux au sein du SDNL ont porté sur les études suivantes:

Jalonnement de 20 itinéraires vélos (réactivation de l'étude du PALM 2007, accord de principe de réalisation)

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 1^{re} génération (2007) comprend de nombreuses mesures en faveur de la mobilité douce. Parmi celles-ci figure la mesure 4c.03 «Jalonnement des itinéraires cyclables» qui a pour objectif de signaler les itinéraires cyclables principaux de l'agglomération (signalisation directionnelle). Après de nombreuses années d'attente, la mesure a été réactivée et une convention de mise en œuvre et de subventionnement a été signée en juillet 2019. Une trentaine de panneaux devront être posés en 2021 au Mont-sur-Lausanne, initialement prévus en 2020.

Espace Blécherette (Vision)

Situé dans le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges, l'Espace Blécherette constitue un grand espace ouvert à prédominance agricole aux

portes de la ville de Lausanne, se déployant sur cinq communes: Jouxens-Mézery, Lausanne, le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel-sur-Lausanne. L'étude a été supervisée par le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), en collaboration avec les communes territoriales de la Blécherette et les services cantonaux concernés, à savoir la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la Direction générale de l'agriculture (DGAV) et la Direction générale de l'environnement (DGE). Pour notre Commune, il ne concerne qu'une portion territoriale située au sud-ouest entre la jonction autoroutière et La Viane.

La première étude a été réalisée en 2012 dans le cadre de la Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage, portant sur l'ensemble des communes du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL). Ce secteur a dès lors été désigné comme mesure paysagère dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) en termes de préservation des espaces ouverts, de maintien du caractère agricole et de l'accueil pour les loisirs et le délasserment.

Afin de répondre aux diverses attentes et au besoin de coordination au sein du secteur, mais aussi pour participer à la mise en œuvre du PALM, cette étude, dont le périmètre est large et intercommunal, a conduit à la réalisation d'une vision directrice, accompagnée d'un rapport et d'un répertoire de mesures pour sa mise en œuvre. Cette vision est à bout touchant et devrait être validée lors du prochain Groupe Technique (GT) dans le premier trimestre de l'année 2021.

Une fois la vision établie, les mesures opérationnelles définies permettront, en principe, une mise en œuvre circulaire sur le territoire montain.

<https://lausanne-morges.ch/nord-lausannois/>

<https://www.youtube.com/watch?v=p0TthlbzOcw&feature=youtu.be>

Planification énergétique territoriale du PALM

Depuis 2012, une stratégie environnementale, complétée notamment à partir de 2014 avec le Guide Environnemental, prévoit l'élaboration d'une planification énergétique du territoire à l'échelle du périmètre compact du PALM. Dans un souci de compatibilité avec la Stratégie Énergétique 2050 de la Confédération et le programme de législature 2017-2022 du Conseil d'État, cette planification énergétique territoriale vise à fédérer les acteurs de l'agglomération autour d'une vision commune concernant l'énergie dans le but de:

- Assurer un approvisionnement énergétique sûr et durable.
- Protéger l'environnement des conséquences de l'usage massif des énergies fossiles.
- Diminuer la dépendance aux énergies fossiles.
- Proposer une stratégie de valorisation durable des ressources énergétiques en regard des besoins énergétiques et des objectifs à long terme.
- Définir les principes directeurs en vue de l'élaboration d'un Plan directeur des énergies de réseaux.

Cette stratégie sera déclinée sous forme de mesures à l'échelle des structures intercommunales, y compris le PALM, et des communes. Cette planification énergétique du PALM se déroule en trois étapes: le diagnostic énergétique du territoire, la stratégie énergétique territoriale et l'élaboration d'un plan de mesures ayant pour but de guider la mise en œuvre de la stratégie énergétique territoriale. Pour ce faire, la planification énergétique passe par un diagnostic énergétique du territoire, déterminant les besoins énergétiques actuels et futurs, et identifiant les ressources existantes. Bien que l'accent soit mis sur les besoins énergétiques du parc bâti et la valorisation des ressources et des infrastructures énergétiques associées, cette analyse intègre l'ensemble des thématiques de la vision d'une société à 2000 watts, telle que la mobilité. Les questions transversales comme l'adaptation aux changements climatiques, qui ont une forte incidence sur l'aménagement du territoire, vont également être traitées.

Le diagnostic, élaboré en 2019, a permis de déterminer les besoins énergétiques actuels et futurs, et d'identifier les ressources existantes. Bien que l'accent soit mis sur les besoins énergétiques du parc bâti et la valorisation des ressources et des infrastructures énergétiques associées, cette analyse intègre l'ensemble des thématiques de la vision d'une société à 2000 watts, telle que la mobilité. Les questions transversales comme l'adaptation aux changements climatiques, qui ont une forte incidence sur l'aménagement du territoire, vont également être traitées. Sur cette base, la stratégie énergétique a pu être adaptée selon les remarques des schémas directeurs.

Potentiel de report modal (Stratégie P+R)

La mobilité, notamment les transports individuels motorisés, représentent un enjeu régional et communal important. Dans l'optique de favoriser le report modal à l'échelle régionale et dans le but de tranquilliser les infrastructures routières et leurs abords, le SDNL a commandé une étude en octobre 2020 concernant le potentiel de report modal en mettant en place une stratégie de P+R. Afin d'avoir des données représentatives, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les enquêtes ont pour l'instant été reportées au printemps 2021. Cette étude constituera également une base précieuse dans l'élaboration du SDDT, notamment au vu des impacts que cela pourrait avoir sur le trafic de transit sis sur notre commune.

Réserve en zone à bâtir et mixte dans le Nord lausannois

Afin de connaître la réserve en zone à bâtir et mixte dans le Nord lausannois, le SDNL a initié une démarche depuis septembre 2020. La Commune de Romanel-sur-Lausanne est une commune pilote, ceci afin d'ajuster la méthode en cours de projet, si nécessaire. Celle-ci se construit sur l'état des réserves de la zone à bâtir sur un potentiel à quinze ans. L'enjeu principal du territoire du Nord lausannois provient du fait qu'il y a d'une part le périmètre compact, possédant des mesures d'urbanisation propres, et d'autre part la deuxième couronne, possédant la problématique de dézonage. Un premier diagnostic oral a été présenté lors de la CPT du 16 décembre 2020. Le document devrait être finalisé d'ici mars 2021. Une «marche à suivre» devrait ensuite permettre aux autres communes d'appliquer la démarche.

Système de Gestion des Zones d'Activité (SGZA)

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2

OAT), le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Ce système permet de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion. Il assure que les zones d'activités légalisées répondent aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans le canton. Il fixe également les conditions pour la planification de nouvelles zones d'activités, dans le respect du cadre légal en matière d'aménagement du territoire (mobilisation des réserves, utilisation mesurée du sol, urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti, renforcement des centres, densification, protection des surfaces d'assolement, etc.).

La mise en œuvre du système de gestion est assurée à l'échelle régionale. Les communes, en partenariat avec les organismes régionaux, les structures d'agglomération et le Canton, élaboreront une stratégie régionale de gestion des zones d'activités qui prendra la forme d'un plan directeur régional ou intercommunal. En plus d'identifier les zones d'activités d'intérêt cantonal, régional et communal, la stratégie définira le mode de gouvernance des sites et les actions à entreprendre pour renforcer la mobilisation des réserves, optimiser l'utilisation du sol et adapter les planifications en vigueur.

En ce qui concerne le système de gestion des zones d'activités, l'inventaire des potentiels constructibles montains n'a pas pu être réalisé en 2019 et 2020, en raison du nouvel état parcellaire induit par le SAF.

La Stratégie régionale de Gestion des Zones d'Activités a quant à elle démarré en septembre 2020. Elle s'élabore sous la forme d'ateliers participatifs, dont le dernier doit encore avoir lieu en 2021. Les zones d'activités de Budron et de Maillefer-Rionzi sont perçues à l'heure actuelle comme d'intérêt régional, impliquant le retrait de ce dernier site de la stratégie cantonale comme «site d'activités stratégiques» (SAS). En effet, seule l'activité étant considérée par le canton dans ces secteurs, celui de la Pliailiausaz, la Grange de Montricher, La Croix, du Châtelard et du Rionzi d'En Haut ne sont pas retenus puisqu'il s'agit de zones mixtes, à savoir que leur(s) destination(s) ne sont pas encore précisément définie(s). Le fait que l'Etat ne prenne pas en compte les périmètres dans leur contexte géographique particulier et leurs objectifs malgré des ateliers techniques où le service représentait les intérêts communaux va certainement impliquer une prise de position politique marquée dans le premier trimestre de l'année 2021.

Pour aller plus loin :

www.sdnl.ch

www.lausanne-morges.ch

www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/zones-dactivites/

PLANIFICATION DES TRANSPORTS PUBLICS

Alors que les transports individuels jouent aujourd'hui un rôle prépondérant, les transports publics constituent, face aux problèmes posés par la circulation automobile (en particulier pollution de l'air, qualité de vie dans les localités, réseaux cantonal et national saturés), la réponse la plus efficace dans les secteurs les plus densément urbanisés, en particulier pour les déplacements quotidiens domicile – travail. Afin de maintenir et développer l'usage des transports publics, la Confédération,

le Canton et les communes doivent adopter une politique volontariste. Pour ce faire, le Canton a engagé, au cours des dernières décennies, des moyens importants pour rénover les infrastructures des lignes ferroviaires régionales, qui n'avaient pas bénéficié d'investissements depuis leur construction au début du 20e siècle. Cela se traduit également par l'investissement dans de nouvelles lignes de transport (métros m1 et m3 notamment), le renforcement de lignes existantes (amélioration des fréquences) et une meilleure coordination entre les transports publics. Les transports publics d'agglomération ont un rôle particulièrement important à remplir pour atteindre les objectifs de répartition modale visés tels que définis dans la fiche A21 du Plan directeur cantonal (https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/PDCn/Contenu_detaille/A21_Infrastructures_de_transports_publics.pdf).

Le territoire du Nord Lausannois est un secteur de développement privilégié de l'agglomération Lausanne-Morges. Environ un tiers de la croissance attendue de l'agglomération en termes d'habitants et d'emplois y sera localisé, soit environ 30'000 habitants emplois, notamment à l'intérieur des sites stratégiques B (Bléchet - Le Châtelard) et C (Romanel-Vernand-Cheseaux) du PALM (Stratégie Multimodale, SDNL, 2018). L'objectif est d'augmenter l'offre en transports publics pour diminuer la part des transports individuels motorisés notamment en termes de distances parcourues.

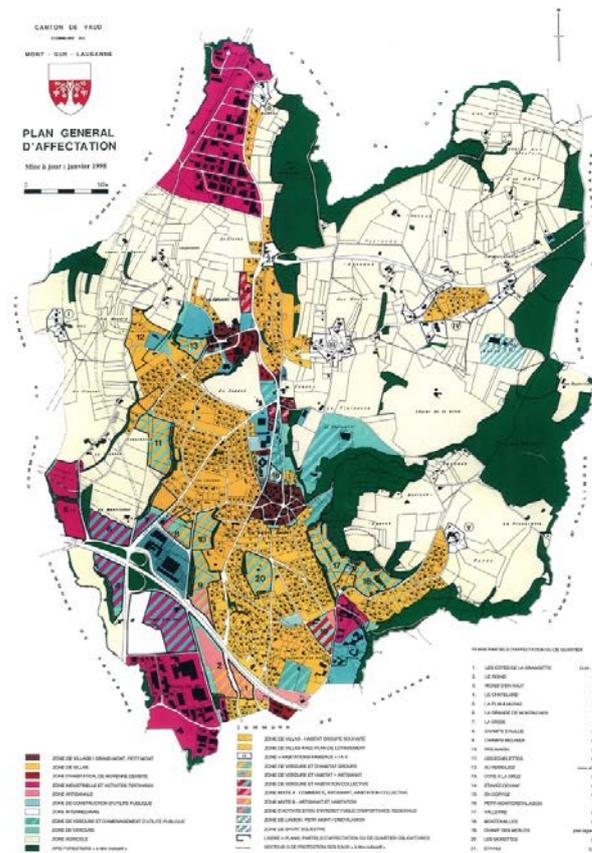
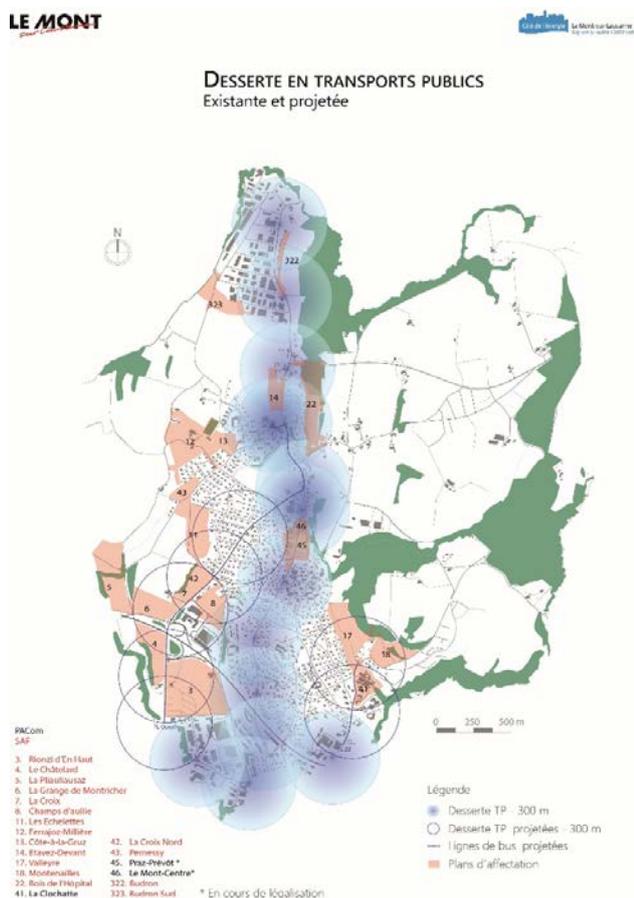
En ce qui concerne la Commune du Mont-sur-Lausanne, la mobilité, plus particulièrement le trafic de transit est un

enjeu conséquent. Le contexte fait que le territoire communal est traversé par de nombreux véhicules de transit, du fait de la proximité à l'autoroute A9, à la ville de Lausanne, et au Gros-de-Vaud. Il y a par ailleurs de nombreux emplois sur la commune qui drainent la région, notamment sur le site de Budron et de Maillefer. Compte tenu des enjeux du développement durable et des objectifs du PALM, le report modal doit s'opérer. Des réflexions régionales et intercommunales sont indispensables. Ainsi, de nombreuses séances de coordination ont lieu entre les services techniques, la DGMR, le SDNL et la ville de Lausanne, ainsi qu'avec les tl et les mandataires. Alors que la ligne urbaine tl 8 et les lignes régionales tl 60 et 54 sont opérationnelles, une étroite coordination a eu lieu tout au long de l'année 2020, permettant d'avancer sur les prolongements des lignes urbaines tl 3 et tl 22, qui devraient se voir réaliser ces prochaines années. Concernant les PA du SAF situés au sud-ouest de la commune, ces secteurs sont pour la plupart conditionnés à la réalisation d'une ligne urbaine devant se coordonner avec la réalisation du futur M3 jusqu'au terminus du Grand-Mont. Ainsi, de nombreuses séances de préparation internes ont eu lieu durant l'année 2020 avec le STIN. La mise en place de telles lignes de bus sont issues de mesures infrastructurelles financées par la Confédération.

NIVEAU COMMUNAL

PGA

Le plan général d'affectation (PGA), entré en force le 6 août 1993, est la base de tout travail de planification



au niveau du territoire communal. Ce document officiel recueille toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précise les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de celles-ci. Il se présente sous la forme d'un règlement (Règlement

communal sur les constructions et aménagement du territoire, RCCAT) et d'un plan de zones (PGA). Contraignant pour chaque propriétaire foncier, il règle le statut et l'utilisation du sol.

Son élaboration a entériné la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire à péréquation réelle (syndicat d'améliorations foncières (SAF)). Cette opération a permis de délimiter clairement les zones à bâtir de celles qui ne le sont pas, évitant ainsi un certain mitage du territoire.

La zone à bâtir contient :

- des secteurs immédiatement disponibles notamment pour l'habitat individuel et les activités, soumis au RCCAT ;
- des secteurs d'extension à aménager par plans d'affectation où une nouvelle réglementation doit être mise en place pour permettre la mise en œuvre du développement souhaité.

La capacité d'accueil totale du PGA, y compris le SAF, est d'environ 13'500 habitants à l'horizon de pleine densification, soit 2035.

Plan Directeur Localisé (PDL)

Adopté en 2014 par le Conseil communal, le Plan Directeur Localisé, (ci-après PDL), témoigne de la volonté de la Municipalité de réfléchir au développement futur d'un véritable centre de localité pour la Commune, aux abords de la route cantonale RC501. Le périmètre d'étude s'étend entre le giratoire de Coppoz et le centre historique du Petit-Mont. L'accueil de nouveaux habitants, services et commerces, ainsi qu'un parc public y



sont prévus.

Ce PDL s'intègre dans le programme de densification et de revalorisation des centres urbains du PALM et du SDNL.

Selon le concept d'aménagement défini, le périmètre du PDL est organisé en plusieurs secteurs, avec, pour chacun, des mesures d'aménagement et un programme d'actions.

Le PDL préconise notamment le concept de transformation de la « route » en « rue » avec des éléments de modulation du trafic, des aménagements pour les piétons, des places, des traversées piétonnes, etc. Les principes et mesures d'aménagement concernent la densification, la volumétrie, la vocation, les espaces publics, la mobilité douce, les transports publics et individuels, les espaces verts et le paysage.

Ce projet est également une réponse à la croissance de la Commune qui va devenir une ville et à la volonté de densification (CUS de 0.625 ou 100 hab+empl/ha) des planifications supérieures (SDNL, PALM) en relation avec la desserte de TP et les parcours piétons. Une densification adaptée aux caractéristiques des lieux est préconisée (densité plus grande pour les parcelles situées aux endroits stratégiques et plus faible en limite d'espaces végétalisés - p. ex. zones agricoles, forêts, etc.) tout en assurant la qualité de vie pour les habitants, la préservation de la biodiversité, des ressources et l'équilibre avec l'environnement.

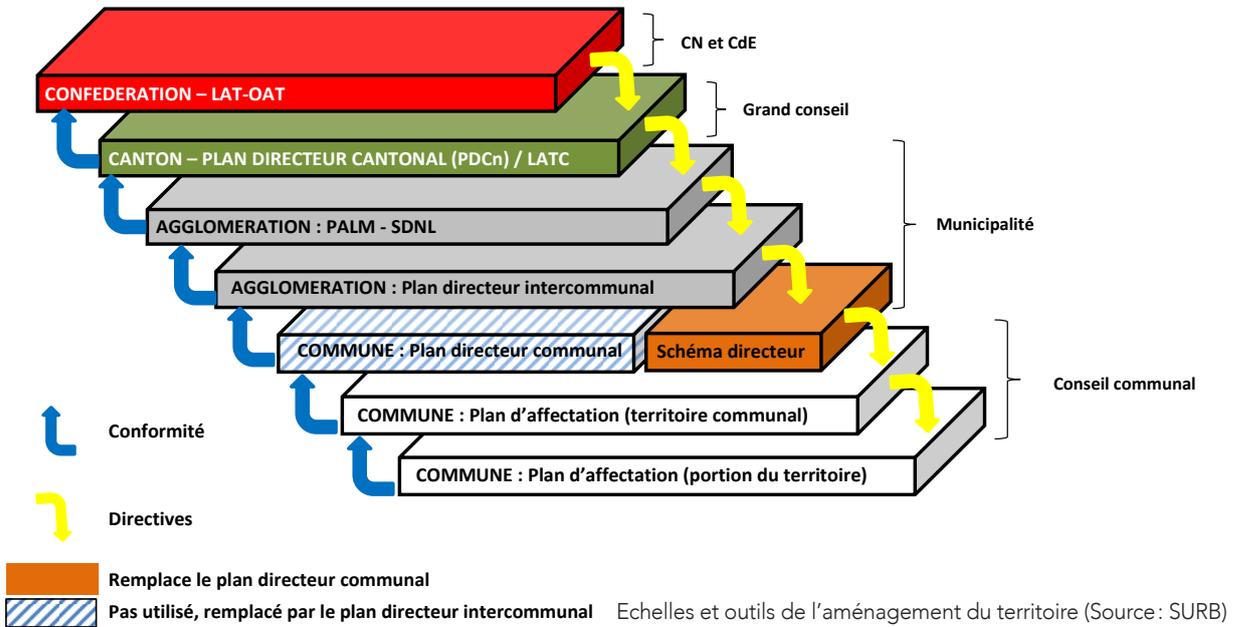
Découlant de ce PDL, deux PA sont en cours d'affectation et seront définis ci-après, dans les tableaux hors périmètre AF, à savoir Praz-Prévôt et le Mont-Centre. Afin d'assurer une harmonie urbanistique, architectonique et paysagère, une demande d'offre a été faite auprès du bureau M+B Zurbuchen-Henz Sàrl en automne 2020. Parallèlement à la volonté de créer une centralité forte et identitaire au Mont-Centre et la nécessité de relier les différents espaces entre eux, une offre a également été demandée au bureau Christe & Gygax pour étudier l'accessibilité multimodale sur le site du Châtaignier également en automne dernier.

Schéma directeur du développement territorial - SDDT

Par le préavis 08/2019, le Conseil communal octroyait un crédit d'étude de CHF 240'000.- pour la réalisation d'un schéma directeur du développement territorial (SDDT).

La mise en œuvre du PGA, légalisé en 1993, arrive à son terme avec, d'une part, l'aboutissement du SAF et, d'autre part, celui des périmètres à traiter par plans d'affectation hors du périmètre du SAF. Dans le même temps, les secteurs déjà affectés (villas, activités, notamment) n'ont fait l'objet d'aucune réactualisation. Par conséquent, une réflexion sur ces zones doit également avoir lieu. Les études menées à ce jour, toutes pertinentes (en relation avec le SAF, les transports publics (TP), la mobilité douce (MD), le paysage, l'énergie, etc.), méritent d'être intégrées à un instrument de planification coordonné afin d'assurer leur cohérence et durabilité sur l'ensemble du territoire. A celles-ci s'ajoutent également celles réalisées, au niveau régional, dans le cadre du SDNL.

Le SDDT est un instrument de pilotage politico-stratégique qui a pour but de guider les actions et décisions municipales ayant un effet sur le territoire. Il fixe des objectifs, des recommandations et des mesures à entre-



prendre. En plus de la définition des lignes directrices du développement territorial, ce document sera également utile pour faire valoir les intérêts de la Commune dans le futur plan directeur du périmètre compact de l'agglomération. Il sera également une base précieuse pour la révision à court terme du PGA et du RCCAT.

Le SDDT définit une vision qui doit exprimer la situation souhaitée -le futur idéal- de la commune en termes de développement territorial à moyen et long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2035. Il s'agit d'une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction claire.

Pour réaliser ce SDDT, deux bureaux d'urbanisme ont été mandatés, l'un pour sa connaissance fine sur la commune, son expérience, sur la qualité de son approche méthodologique et sa capacité de fédérer les acteurs impliqués, l'autre pour sa spécialisation dans les outils de communication, de méthode d'animation et de concertation.

Le SDDT se compose de trois parties: le diagnostic territorial orienté, la vision politique, et le schéma directeur, composé lui-même d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel. Un travail conséquent de regroupement de données, d'analyses sensibles et de concertation, a conduit le diagnostic à faire ressortir non seulement l'état de la situation, mais aussi l'analyse des forces et faiblesses communales et par extension les enjeux majeurs du développement territorial, à horizon 2035. Afin de cibler le diagnos-

tic pour l'orienter vers une vision stratégique, les experts qui composent la CUMEP, ont été consultés. Ces experts ont permis d'orienter les enjeux, et plus particulièrement les ambitions communales. La Commission Consultative d'Urbanisme (CCU) a également été consultée à plusieurs reprises, par le biais d'une présentation, d'une part, puis lors d'un atelier participatif prospectif, d'autre part. En complément, les chefs de services aussi ont été sollicités. Le but d'introduire des usagers quotidiens dans la réflexion, permet de faire ressortir les attentes grâce à l'expérience individuelle. Ces exercices ont par ailleurs permis de dresser une vision sous forme d'axes de développement.

Le SDDT a quelque peu été retardé, notamment du fait de la pandémie, puis de la nécessité de coordination accrue entre les mandataires et le SURB. Ainsi, le diagnostic a occupé une grande partie de l'année le SURB et devrait se conclure début 2021, tout comme la vision politico-stratégique.

SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Assainissement du bruit routier

Le rapport final du bureau spécialisé a été approuvé le 23 janvier 2019 par le Conseil d'Etat. Il préconise la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 13 mesures de revêtement phonoabsorbant de type ACMR8;
- 2 mesures de modération de vitesse (abaissement de 50 à 30 km/h à la route du Grand-Mont et à la route des Martines);
- 145 décisions d'allègement, dont 136 sur des bâtiments et 9 sur des parcelles;
- 8 bâtiments à assainir par le remplacement de 55 fenêtres.

Fiche d'allègement 61

Commune : Le Mont-sur-Lausanne
 EOID : 782279
 Parcelle no. 1666
 Bâtiment ECA no. 1666a
 Propriétaire :
 Route : RC 601 B-P
 Nom : Chemin des Rosters
 Façade : E-SE

Données du bâtiment		Données techniques		Year	Year
Adresse	Chemin des Rosters 1	Degré de sensibilité		00	00
Nombre d'étages habitables	3	Valeur limite d'insonniation (VLi)		00	00
Nombre de logements	1	Valeur d'exposition (VA)		00	00
Nombre de personnes touchées	1	Lr 2008 sans mesure	194.5m	00	07
Année de construction	1979	Lr 2008 avec mesure	194.5m	04	06
Nombre de fenêtres exposées	6	Déplacement des VLi		0	1
Zone d'affectation		Déplacement des VA		0	0
Affectation (Type de bâtiment)	Maison à un logement				

Mesures d'assainissement retenues (préservation)

A la source Sur le réseau : A. Aucune
 Sur le route : B. Pose d'un revêtement de type ACMR 8 VD (-1 dB(A) à 50 km/h)
 C1. Aucune
 C2. Aucune
 Sur le chemin de propagation : D. Aucune
 Au droit du bâtiment : E. Aucune

Motivation d'allègement : Mesure étudiée et raison de l'abandon

A la source Sur le réseau : A. Atténuation du bruit : Aucun allègement possible car transit et descente de la Z.I.
 Sur le route : B. Réduction du revêtement : Le revêtement actuel est dégradé, la pose d'un revêtement phonoréducteur type ACMR 8 VD est prévue mais insuffisante pour respecter les VLi.
 C1. Atténuation de la source : Pas envisagée
 C2. Aménagement routier : Aucun
 D. Auton Atténuation : Aucun
 Sur le chemin de propagation : L'ensemble des mesures proposées est encore travaillé pour assainir la façade du bâtiment.

Mesures de remplacement

Aucune

Fenêtres

Type :
 Nombre :
 Cadré :
 Année de pose :
 Classement T :
 Classement :
 Divers :

Remarques

Aucune



Dans un premier temps, durant l'été, le SURB a constitué un dossier concernant les bâtiments devant faire l'objet de remplacement des fenêtres. Sur cette base des offres ont été demandées à des entreprises spécialisées. Le mandataire choisi effectuera les travaux début 2021, pour des raisons de budget liées à la crise sanitaire et économique.

Dans un second temps, les mesures d'allègement ont fait l'objet d'un rapport préparé par la DGMR en vue de la mise à l'enquête. Il doit être accompagné par un plan établi par le bureau spécialisé mandaté par la Commune. Au vu de l'entrée en vigueur du nouvel état parcellaire du SAF, l'établissement de ce plan a été finalisé au printemps 2020 sur demande des services de l'Etat. Ces mesures ont été mises à l'enquête, du 1^{er} au 30 septembre 2020. En collaboration avec les services de l'Etat, deux permanences ont été organisées, soit le mercredi 16 et le jeudi 17 septembre, de 16h30 à 19h00, afin de répondre aux questions des riverains concernés par ces mesures d'allègements. Au final, sept oppositions et une observation ont été reçues dans le délai imparti, soit 30

jours après le début de la mise à l'enquête. La Municipalité doit encore se déterminer quant aux oppositions d'ici septembre 2022.

Les trois autres mesures (revêtement phonoabsorbant, mesures de modération de vitesse et remplacement de fenêtres) sont à la charge de la Commune, via le STIN, qui peut, pour cela, bénéficier de subventions disponibles dans des délais relativement serrés et en fonction du montant de l'enveloppe.

Politique du logement

La loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, vise à soutenir les logements accessibles à la majorité de la population. Elle permet aux communes de définir une politique en matière de logement d'utilité publique (LUP), comprenant les logements bénéficiant d'une aide à la pierre, les logements protégés destinés aux personnes âgées, les logements pour étudiants et les logements à loyer abordable reconnus d'utilité publique.

Consciente des mutations sociodémographiques et économiques à venir, la Municipalité a inscrit dans son programme de législature 2016 - 2021 le besoin de développement d'une politique du logement. Cette volonté a été suivie par une interpellation déposée au Conseil communal en avril 2018, intitulée Pour qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont.

Sur ces bases, la Municipalité a débuté ses réflexions en commandant deux études, l'une spécifique à la création de LUP en lien avec le nouveau cadre légal et l'autre plus prospective analysant les sites en lien avec les modes de vie, le type de ménage et le revenu. Cependant, la politique communale à définir doit être adaptée aux spécificités de la commune, aussi bien de par sa situation géographique privilégiée qu'en termes de structure démographique et de typologie de logements.

Ces études ont été livrées au printemps 2019 et ont permis l'élaboration d'un rapport interne contenant une proposition d'une politique de logement, à savoir la volonté d'appliquer un taux global sur toute la commune, en fonction des particularités et contextes de chaque plans d'affectation. Ce chapitre doit s'inscrire dans le cadre du SDDT pour en étudier plus finement sa mise en œuvre. Entre-temps, les votations fédérales concernant l'initiative populaire « Davantage de logements abordables » de février 2020 (pour un taux de 10 %) ont démontré que la population montaine a refusé l'initiative à hauteur de 51.3%.

L'entrée en vigueur il y a plus d'un an du nouvel état parcellaire lié au SAF a permis de rendre compte du fort attrait que les nouveaux plans d'affectation ont dans la région lémanique. Ces secteurs à bâtir sont légalisés et attribuent des droits à bâtir via leur plan et réglementation. De ce fait, ils ne permettent pas l'intégration d'un taux de LUP.

Concernant la volonté de se doter d'une politique foncière permettant l'acquisition de biens-fonds pour notamment accueillir des logements d'utilité publique, des difficultés apparaissent en raison du coût des terrains observés dans le cadre du droit de préemption. Financièrement, les moyens sont limités et le délai légal octroyé par la LPPPL pour agir (40 jours) ne permettent pas à la Commune d'acquiescer des biens-fonds dans le délai imparti (nécessité de valider les montants par préavis auprès du Conseil Com-

munal). Sur la base de ces études, d'étroites négociations s'opèrent auprès des promoteurs (hors cadre LPPPL). Un préavis devrait de ce fait être rédigé courant 2021 afin de permettre à la future Municipalité d'avoir les moyens d'agir lorsque cela paraît nécessaire pour développer du LUP dans le cadre de la LPPPL.

Politique du stationnement communal

Au vu de l'augmentation du trafic engendrant des problèmes divers et notamment de stationnement, la Municipalité a décidé de mettre à jour sa politique de stationnement datant de 2006. Le bureau Transitec SA a donc été mandaté pour réviser cette politique en 2018 et la Municipalité l'a alors validé le 28 mai de cette même année.

Les objectifs de la politique du stationnement permettent de :

- Analyser le fonctionnement actuel du stationnement au Mont-sur-Lausanne en établissant un diagnostic relatif à l'offre et à la demande en parcage rencontrées ;
- Définir une politique de stationnement, notamment en matière de dimensionnement et de gestion de l'offre de stationnement, qui tienne compte des besoins des différents types d'utilisateurs ;
- Mettre en évidence les mesures d'application de la politique de stationnement préconisée.

Alors que la phase opérationnelle devait être soumise à la Municipalité pour validation, le service constatait depuis un certain temps une évolution des modes de vie rapide. La problématique du transit et du stationnement est régionale, et plusieurs communes dans le cadre du SDNL soulèvent cette problématique de transit. Le SDNL a démarré de ce fait une étude P+R depuis cet automne 2020, afin de se doter d'une stratégie régionale. Le Service compte donc réactualiser sa stratégie communale en mettant à jour sa politique via les études régionales et les nouveaux usages et modes de vie pour ce printemps 2021.

Bancs-Bus

Le postulat du 18 juin 2020 intitulé « Installation de Bancs-Bus dans les zones périphériques au Mont-sur-Lausanne » demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des bancs-bus dans les hameaux non desservis par les transports publics. Le concept de ces bancs-bus est de permettre à une personne d'y attendre et de solliciter un automobiliste lorsqu'il passe devant afin de le conduire vers un arrêt de bus. Il est également demandé à la Municipalité de communiquer sur une telle installation.

Ce postulat répond tout à fait aux enjeux d'une mobilité durable pour une ville durable, grâce au partage de moyens de transport et grâce à la solidarité de la population. Ainsi, le SURB, en collaboration avec le STIN, a analysé des sites potentiels qui permettraient de répondre favorablement à cette requête. La Municipalité, ainsi que les services techniques, voient là une opportunité de tester, voire d'inciter, de nouveaux usages. Un banc-bus devrait donc être posé en premier lieu aux Planches, là où se situent le plus d'habitants, afin d'observer dans quelle mesure une telle installation répondrait à la demande. La réponse au postulat devrait se faire dans le premier trimestre de l'année 2021.

Planification du réseau deux roues : Appel à projets pour la promotion du vélo (mesure de déconfinement)

Dans le cadre du développement urbain durable lié à la Société à 2000 watts, et de la volonté de favoriser un report modal vers les mobilités douces, les services techniques collaborent en continu afin de répondre aux enjeux liés, d'une part, au cadre légal, et, d'autre part, à l'évolution des modes de vie. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui dans son malheur a permis de constater un impact positif sur les déplacements quotidiens des Vaudois, limitant ainsi les émissions de gaz à effet de serre, le bruit routier grâce à un trafic de transit largement diminué durant le semi-confinement. Le Conseil d'Etat a alors sollicité les communes vaudoises pour proposer plus d'infrastructures attractives permettant de sécuriser et d'inciter les cyclistes, dans le but d'éviter que les pendulaires ne prennent leur propre véhicule motorisé lors du déconfinement et n'engorge d'avantage les routes. Le Conseil d'Etat a de ce fait permis un assouplissement temporaire des recommandations et des critères de la DGMR, accélérant de facto les projets de mobilité douce. Dans ce sens, une analyse territoriale, liée au Plan Directeur des circulations et au plan directeur piétons, ainsi qu'une étude détaillée au cas par cas avec le STIN, a conduit le SURB à co-rédiger un rapport à la Municipalité veillant à mettre en place sous forme de priorités des mesures à appliquer. Ainsi, une bande cyclable a pu être aménagée sur le chemin du Rionzi en automne 2020.

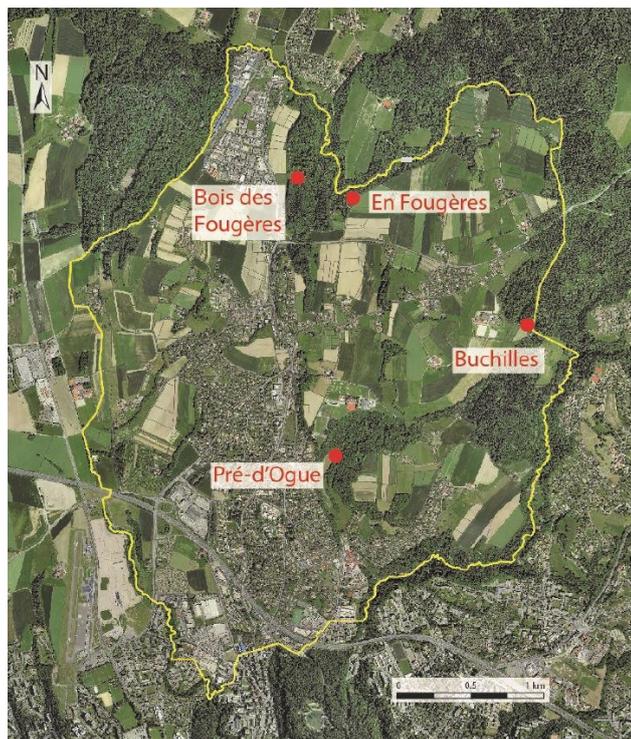
Bien qu'il s'agisse-là de mesures dites « provisoires », les analyses effectuées sont gardées précieusement par les services techniques, puisqu'elles permettront de doter la commune de plusieurs infrastructures cyclables. En effet, l'analyse plus fine effectuée servira de base de réflexion aux quartiers en phase de développement, qui devront démontrer de quelle manière ils s'insèrent dans le réseau deux roues, et plus généralement leur contribution à une mobilité durable, lors de la demande de permis de construire.

Refuge forestier

Le postulat du 10 septembre 2018 intitulé « Un Refuge en Bois pour une Commune Forestière » demande à la Municipalité d'étudier, en collaboration avec tous les acteurs concernés, la possibilité de construire un refuge forestier pour accueillir une centaine de personnes en intégrant le Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF).

Tout d'abord, une visite sur le terrain a eu lieu en mars 2019 avec M. Jean-Philippe Crisinel, forestier au sein du Triège Mèbre-Talent et M. Yves Kazemi, inspecteur des forêts du 18^e arrondissement pour évaluer les sites d'accueil potentiels. Puis, des recherches documentaires sont venues compléter cette approche afin de définir le type de construction, l'estimation du coût et les critères d'implantation.

Le rapport a été rendu début 2020 pour une présentation au Conseil communal. Le projet de refuge forestier a été intégré à la planification du développement territorial d'ici 2035 par le biais du SDDT.



Planification scolaire

Dans le cadre de la planification des équipements et installations scolaires, le SURB a commandé début juillet 2019 à un bureau spécialisé la réalisation d'une étude du potentiel constructif pour des activités scolaires et parascolaires sur les sites de Champs d'Aullie et des Echelettes. Cette étude s'inscrit dans la réflexion globale du développement territorial, en lien avec les réflexions du SDDT. Le site des Echelettes a été provisoirement écarté des réflexions en raison de son éloignement des équipements publics actuels et du peu de potentiel constructif qu'offre la parcelle.

L'objectif principal de cette étude, dans la limite du plan d'affectation en vigueur, est de déterminer le potentiel de réalisation de programmes scolaires primaires et/ou parascolaires liés, incluant l'ensemble des infrastructures sportives intérieures et extérieures requises par les règlements cantonaux. Dans une logique d'optimisation des terrains et de densification, il s'agit par ce biais d'évaluer le nombre de salles de classe et/ou d'unités de vie envisageables dans ce lieu, la mutualisation des espaces étant un objectif donné.

Compte tenu de l'urgence vis-à-vis de la rapidité à laquelle compte se développer les plans d'affectation, ainsi que de la pression observée sur les infrastructures scolaires, le rapport à la Municipalité intitulé « Développement territorial: Enjeux, incidences et temporalités des projets majeurs. Un processus cohérent et maîtrisé » de mai 2020 a servi d'outil d'aide à la décision à la Municipalité afin d'orienter les priorités d'investissements sur le Mottier B dans un premier temps. Parallèlement, le projet du collège de Champs d'Aullie devrait s'accélérer, avec l'intention de faire un concours d'idée.

Le plan d'affectation de Champs d'Aullie, sis dans le périmètre du SAF, affecte une parcelle propriété communale en ZUP (zone d'utilité publique).

Sur la base de divers calculs de surfaces et de scénarios d'évolution des constructions, l'étude, livrée en novembre 2019, conclut qu'il est possible de construire un collège de 24 classes au maximum intégrant des activités parascolaires et une salle de gym VD4, voire VD5.

Cette étude a été affinée par le SURB, en collaboration avec le SPOP, le SEJL et le SEBA, par une analyse quantitative et qualitative concernant la typologie du bâti et le contexte communal, vis-à-vis des besoins scolaires à court terme. La Commune attire une catégorie de ménage plutôt familial de par les affectations (vaste zone villas à proximité immédiate de Lausanne), l'accessibilité très bonne (autoroute, développement des transports

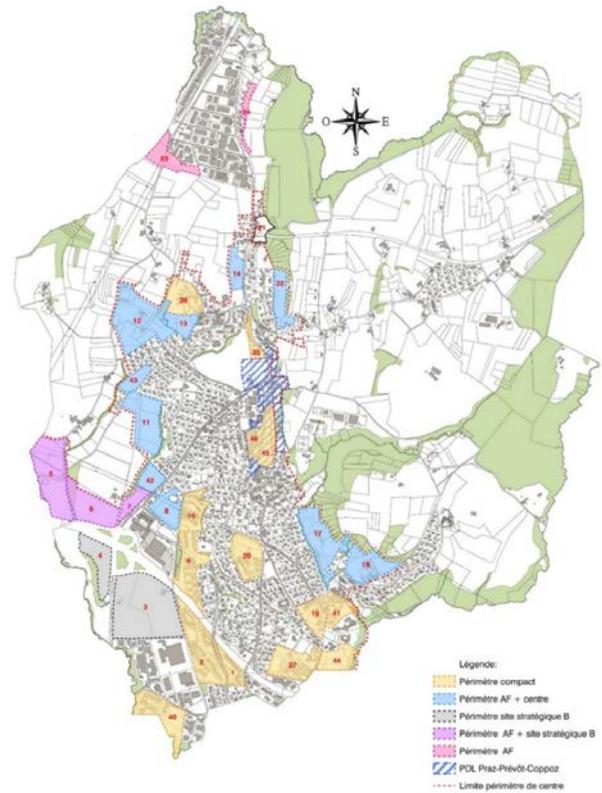


publics et réseau mobilité douce), la situation et le cadre naturel environnant de qualité, et finalement l'offre socio-culturelle de plus en plus étoffée. Grâce à la collaboration interservice, une analyse démographique a permis d'estimer un taux d'enfants sur la commune de 14%. En fonction du développement communal attendu (développement des quartiers du SAF et de La Clochatte), et de la coordination avec le Service des Bâtiments concernant les chantiers scolaires prévus, le groupe de planification envisage d'implanter des bâtiments modulaires temporaires dans la cour du Mottier. Cette analyse ayant eu lieu en décembre 2020 devra encore être discutée avec le Service de l'Etat en début 2021 ; le but étant de prévoir « au plus juste » les incidences sur les infrastructures scolaires inhérentes aux nombreux développements territoriaux et à l'intensification de la densification douce. En ce qui concerne les UAPE, une analyse plus détaillée devrait démarrer courant 2021, en collaboration avec le Service de la Jeunesse et Loisirs.

Plans d'affectation (PA) et secteurs à bâtir

Le PGA définit certains secteurs à développer par PA. Leur but est de déterminer les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre défini : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, végétation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

La carte et le tableau ci-dessous synthétisent, d'une part, les secteurs de développement des différents PQ/secteurs à bâtir et, d'autre part, leur degré de mise en œuvre.



ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PA SELON PGA 1993 ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES
(situation selon l'état des connaissances en janvier 2021)

PLANIFICATION								
Disponibilité estimée	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2030-35	3	Rionzi d'En-Haut	Mixte	13	280	700	1500	Site stratégique B PALM
	4	Le Châtelard	Activités	4	/	/	500	
Total				17	280	700	2000	
2025-30	5	La Pliauliausaz	Mixte	8	125	300	700	Site stratégique B PALM + périmètre AF
	6	La Grange de Montricher	Mixte	5	100	250	800	
	7	La Croix	Activités	2	/	/	300	
Total				14	225	550	1800	
2023-2024	45	Praz-Prévôt	Mixte	2	50	180	30	Périmètre centre PALM
2024-2025	46	Le Mont-Centre	Mixte	3	40	150	20	
?	21	Etavez						
Total				5	90	330	50	
Total général				36	595	1580	3850	

CONSTRUCTION								
Disponibilité prévue	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2025-2030	42	La Croix Nord	Habitat	2	35	100	/	Périmètre AF
	8	Champs d'Aullie	Habitat	3	80	200	/	
	11	Les Echelettes	Mixte	6	140	400	/	
	13	Côte-à-la-Gruz	Habitat	2	40	100	/	
	14	Etavez Devant	Mixte	2	25	80	75	
	17	Valleyre	Habitat	5	85	300	/	
	18	Montenailles	Habitat	4	90	300	/	
	43	Pernessy	Habitat	1	25	80	/	
	12	Au Ferrajoz	Villas	7	80	280	/	
	22	Bois de l'Hôpital	Villas	3	30	100	/	
	23	Budron Sud	Activités	2	/	/	150	
	24	Budron	Villas	1	7	20	/	
2023-2024	41	La Clochette	Mixte	4	130	520	50	Périmètre centre PALM
Total				40	767	2480	275	
TOTAL GÉNÉRAL (planification + construction)				76	1362	4060	4125	

GESTION								
Disponibilité effective	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements	Habitants	Emplois	Périmètre
2008	19	Champs des Merles	Mixte	2	35	100	50	Périmètre centre PALM
2010	28	Maillefer	Mixte	1	52	130	20	
2010	35	Sous-la-Culiaironne	Habitat	1	80	180	/	
2010	2	Rionzi 1	Mixte	3	240	600	50	
2011	10	Pré-Martin	Habitat	2	42	120	/	
2011	38	Paix du Soir	Habitat	4	30	50	/	
2015	9	Champs-Meunier	Habitat	5	150	400	/	
2015	37	La Grangette	Habitat/école	4	25	70	50	
2017	2	Le Rionzi 2	Mixte	3	97	250	100	
2017	1	Les Côtes de la Grangette	Mixte	1	88	220	30	
2018	44	Pré Fleuri	Habit	3	128	320	/	
2015-2019	40	Le Bugnon	Mixte	4	320	800	100	
2012-2020	20	Les Morettes	Habitat	4	136	260	/	
TOTAL				35	1423	3500	400	

PA hors périmètre AF sis dans le périmètre compact du PALM

PLANIFICATION

LA CLOCHATTE



Contexte

Le secteur La Clochatte est localisé au sud-est du territoire communal du Mont-sur-Lausanne. En bordure de la route de la Clochatte, il prend place en marge de la forêt riveraine du cours du Flon. Il est le centre d'activités de la société Menétrey Lausanne SA, fondée en 1869. Cette entreprise familiale est spécialisée dans la production et la vente de produits à base de bois destinés à la construction.

Les réflexions relatives à l'évolution de l'entreprise ont abouti à définir une nouvelle vocation des lieux en faveur de l'implantation de logements et d'activités tertiaires.

Objectifs

- Créer une nouvelle zone d'affectation mixte qui propose conjointement une densité suffisante et une mixité sociale et économique ;
- Maîtriser les circulations et le stationnement afin d'aménager plus de place pour le développement de la mobilité douce ;
- Aménager un parc ouvert au public pour agrémenter le cadre de vie ;
- Intégrer le projet dans son contexte environnemental paysager et bâti restreint et élargi ;
- Prendre en compte les principes de la société à 2000 watts.
- Contribuer à la vision communale en matière de logements à loyer abordables

Procédure

- Suite à l'adoption du PA le 19 novembre 2018 par le Conseil communal, le 7 juin 2019 la DGTL communique une éventuelle proposition de décision de non approbation en raison du manque d'une stratégie régionale des zones d'activités.
- Un délai pour exercer son droit d'être entendu est donné à la Municipalité au 31 août 2019.
- Ce droit est exercé dans le délai imparti par le biais d'un avis de droit demandé à un avocat.
- Le 30 octobre 2019, le plan d'affectation La Clochette entre en vigueur.
- Septembre 2020 – janvier 2021 : enquêtes publiques des permis de démolir et construire.

PRAZ-PRÉVÔT



Contexte

Situé au nord du hameau historique du Petit-Mont, le secteur de Praz-Prévôt est l'un des rares espaces encore libres de construction au centre de la commune.

Son développement est conditionné au Plan directeur localisé de Coppoz / Praz-Prévôt, adopté par le Conseil communal et approuvé par l'État de Vaud en 2014. Il y est prévu le développement d'un programme mixte habitat / activités.

Objectifs

- Intégrer les objectifs communaux de création d'une centralité, de densification, de mixité, de gestion du trafic motorisé, de requalification des espaces publics et d'amélioration de la desserte en transports publics ;
- Renforcer le centre de la localité en accueillant, à terme, environ 150 nouveaux habitants / emplois ;
- Modérer le trafic via la requalification des abords de la route cantonale ;
- Garantir et renforcer les liens de mobilité douce entre le centre historique et l'administration communale ;
- Aménager un parc urbain public pour la population.

Procédure

- Au vu de la difficulté à trouver un consensus sur diverses questions concernant la mise en œuvre du PA, l'étude de ce dernier a été ralentie en 2020.
- La prochaine étape consiste à envoyer le dossier pour examen préalable complémentaire à la DGTL en 2021.

LE MONT-CENTRE



Contexte

La Commune du Mont-sur-Lausanne était historiquement constituée de plusieurs villages et hameaux. A partir de 1960, le développement des quartiers d'habitation a progressivement constitué un tissu bâti continu depuis le sud de la commune jusqu'au Grand-Mont. Dans ce tissu, on retrouve les différentes petites centralités historiques, mais aucune d'entre elles ne représente de réelle centralité communale identitaire et fonctionnelle.

Suite à la réalisation du plan directeur localisé « Copoz / Praz-Prévôt », adopté par le Conseil communal et approuvé par l'État de Vaud en 2014, le secteur de l'administration communale et de l'église fait aujourd'hui l'objet de plusieurs projets d'aménagement ou de construction. Afin d'assurer la réalisation d'aménagements cohérents et fondateurs d'une nouvelle identité forte pour la commune, la Municipalité a souhaité mener des études tests pour la requalification du Mont-Centre, orientées sur les équipements publics et administratifs. Par conséquent, la Municipalité désire valoriser ce potentiel en renforçant les espaces publics, requalifiant la route, et en favorisant le développement de commerces et d'activités tertiaires.

Objectifs

- Proposer une vision urbaine intégrant les projets attenants au site en lien avec une démarche participative.
- Aménager des espaces publics dynamiques et attractifs, diversifiés mais définissant une centralité communale fortement identitaire.

- Créer des liaisons piétonnes entre les différents secteurs et repenser la promenade nord-sud existante.
- Proposer une structure paysagère et des séquences spatiales pour couper cette sensation de longueur et construire une identité paysagère.
- Penser le partage modal et requalifier la place dédiée aux modes doux.
- Définir le rôle de la route cantonale et de ses abords, penser son homogénéité et sa requalification.

Procédure

- Le 8 mai 2019, le collège d'experts auditionne les trois équipes pluridisciplinaires ayant élaboré chacune une étude test et émet des recommandations en vue de définir, par l'équipe lauréate, une image directrice de la nouvelle centralité.
- L'image directrice est remise en novembre 2019.
- Le 10 décembre 2019, une présentation à la population est organisée, à laquelle les employés de l'administration ont préalablement pu assister.
- Le 16 mars 2020, l'image directrice a formellement été validée par la Municipalité.
- Le questionnaire d'examen préliminaire permettant le lancement de l'affectation a été rempli fin de l'année 2020 et devrait être envoyé à la DGTL en début de l'année 2021 suite à une validation municipale.

Plus d'informations sur : <https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/requalification-du-centre-communal>

LA PAIX DU SOIR



Contexte

L'Association La Paix du Soir entend créer sur sa parcelle un espace de vie intergénérationnel. Son projet répond à une conception moderne de l'action sociale qui veut que l'on favorise les contacts et la vie en société et que l'on permette aux personnes âgées ou fragiles comme aux plus jeunes d'exister, de se retrouver et d'évoluer dans un tissu social riche en relations humaines.

En vue de ce développement, l'Association La Paix-du-Soir prévoit d'organiser un concours d'architecture pour la planification des nouvelles structures envisagées sur le site. Pour s'assurer de la conformité du projet avec les outils de planification en vigueur, un addenda au plan de quartier en vigueur est nécessaire.

Objectifs

- Créer :
 - dix logements protégés ;
 - une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) pouvant accueillir 60 enfants ;
 - une garderie avec 66 places ;
 - trois cabinets de services ;
 - une salle polyvalente d'environ 322 m² de SBP.

Procédure

- Le 9 décembre 2019, la DGTL transmet son rapport d'examen préalable complémentaire à la Municipalité, qui demande notamment de retravailler le concept de stationnement.
- Les recommandations et exigences formulées ayant été prises en compte, la Municipalité a mis à l'enquête publique du 23 juin au 22 juillet 2020.
- Sans aucune opposition, le Conseil Communal a adopté l'addenda au plan d'affectation dans sa séance du 14 décembre 2020.
- Le Département doit dès lors approuver la modification au règlement du plan d'affectation, attendu dans le premier trimestre 2021.

CONSTRUCTION

LES MORETTES – ÉTAPE 3

La partie Sud du quartier (étape 1) est terminée depuis 2015. La construction des trois immeubles, à l'emplacement des anciens chalets du domaine (étape 2), s'est déroulée durant toute l'année 2017. Les logements ont tous été commercialisés en 2018.

La construction de la troisième et dernière étape a démarré en 2018 avec la construction des quatre immeubles le long du chemin du Verger.

Sa construction s'est achevée fin 2019 et les premiers habitants ont occupé les logements début 2020.

Les aménagements extérieurs ont été entièrement réalisés en automne 2020, avec une amélioration de la place de jeux.



Aucun événement particulier n'a été relevé pour l'ensemble des plans d'affectation.

GESTION

Dans les quartiers construits et en service, la Commune intervient en tant que partenaire et/ou copropriétaire dans le cadre de leur gestion. Ainsi, MM. Antonio Turiel, urbaniste communal et Vincent Porchet, ingénieur communal, et Mme Laurette Rohrbach, géographe-urbaniste, la représentent dans les comités de gestion des quartiers (CGQ). Les quartiers suivants sont concernés : Champs-Meunier, Le Rionzi, Le Bugnon, Les Côtes de la Grangette, Les Morettes et Pré-Fleuri.

La participation aux séances des comités et aux assemblées générales des parcelles de dépendance de ces quartiers permet de suivre leur entretien durable et leur bonne gestion. Dans ce cadre, les faits majeurs marquants par quartiers peuvent être relevés ci-dessous :

Quartiers	Faits / événements majeurs
Champs-Meunier	<ul style="list-style-type: none"> Remise en état d'un escalier et d'une place de stationnement en partie sur la parcelle de dépendance effectuée en été 2020.
Le Rionzi	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la problématique de la circulation et de l'accessibilité au quartier en raison du trafic induit par l'école et la garderie : plusieurs variantes ont été proposées par le SURB ; celle retenue fin 2020-début 2021 consiste à aménager des rétrécissements de chaussée pour dissuader les véhicules de stationner.
Le Bugnon	<ul style="list-style-type: none"> Installation de bacs avec assises intégrées sur la chaussée favorisant les échanges de la vie de quartier. Appropriation de l'espace permacole par les résidents. 
Les Côtes de la Grangette	<ul style="list-style-type: none"> Rien à signaler.
Les Morettes	<ul style="list-style-type: none"> Emplacement des conteneurs sur un espace commun, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les déchets. Poursuite de la gestion intégrée du bassin d'agrément. Gestion des plantations de la parcelle de dépendance. Installation supplémentaire sur la place de jeux.
Pré-Fleuri	<ul style="list-style-type: none"> Installation illicite de portails supprimée.

Secteurs à bâtir sis dans le périmètre AF

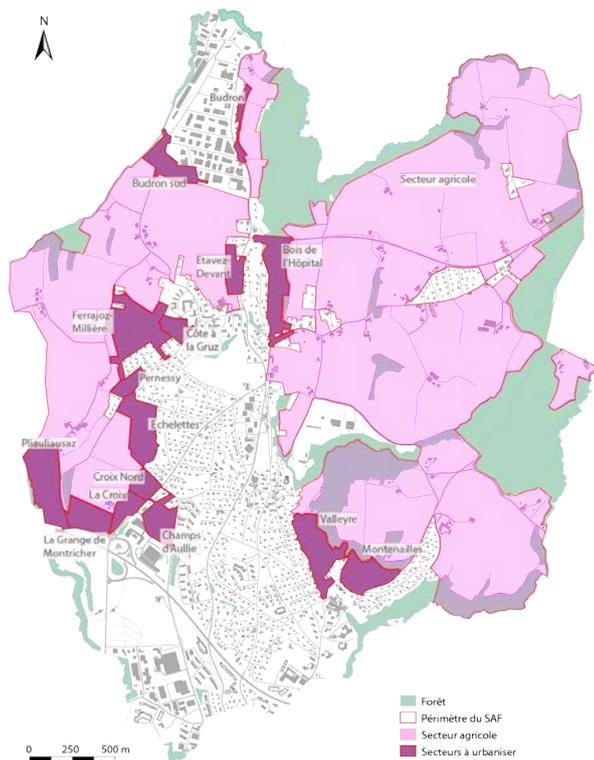
Le SAF du Mont-sur-Lausanne a été créé par arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars 1982. Il a notamment pour but le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir. Il s'agit d'un remaniement à péréquation réelle selon les articles 98 b et ss de la loi sur les améliorations foncières permettant à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de bénéficier de la plus-value liée à l'affectation des nouveaux terrains à bâtir. Il a ainsi permis de délimiter la zone à bâtir en tenant compte des buts et principes de l'aménagement du territoire.

Il concerne un périmètre de 542 hectares représentant 55% du territoire communal, dont 443 ha de terrains agricoles, 46 ha de terrains à bâtir et 53 de surface forestière. Les 46 ha de zone à bâtir accueillent 13 secteurs à urbaniser, le quatorzième étant le secteur agricole. Ils représentent env. 2'500 à 3'000 habitants supplémentaires. Ils permettront d'atteindre près de 13'500 habitants cités plus haut à l'horizon 2035.

Par arrêt du 15 janvier 2018, le Tribunal fédéral a entériné définitivement le processus après 36 ans d'existence en confirmant le périmètre du syndicat et le principe de la péréquation réelle. Sa mise en œuvre effective est intervenue le 1^{er} novembre 2019, avec l'inscription du nouvel état de propriété au registre foncier.

La Municipalité est représentée au comité directeur du SAF par M^{me} Laurence Muller Acharti. Ce comité se réunit très régulièrement notamment depuis l'entrée en vigueur du SAF afin de piloter l'entrée en vigueur du nouvel état et préparer les assemblées de secteur début 2020. Ces assemblées sont destinées à informer et rassembler tous les propriétaires par secteur pour lancer les opérations de mise en œuvre. La Municipalité s'est engagée à ce que la Commune soit représentée à chaque séance.

Syndicat d'améliorations foncières Secteurs à bâtir et agricole



Alors que les plans d'affectation du SAF sont au bénéfice d'un permis de construire pour les travaux collectifs depuis 2013, l'enjeu principal est de gérer et coordonner la réalisation des différents secteurs, avec les plans d'affectation hors SAF. Au bilan de l'année 2020, il semble que les prochains travaux démarreront dans les secteurs entourés ci-contre.

Afin d'anticiper les incidences tant financières qu'infrastructurelles, le SURB a effectué un travail conséquent en collaboration avec le STIN, afin d'étudier chaque secteur individuellement. Ceci a permis d'élaborer des cartes et d'estimer les impacts financiers communaux.

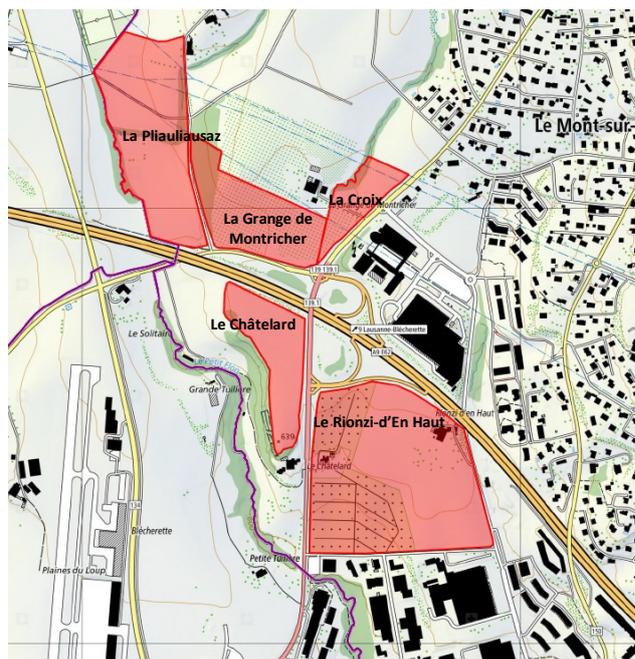
Pour aller plus loin : <https://saflemont.ch/>

PA sis dans le site stratégique B du PALM et du SAF

Le secteur de la jonction autoroutière de la Blécherette est intégré dans le périmètre de centre du PALM comme site stratégique B Blécherette - Le Rionzi, en raison de son fort potentiel d'urbanisation à haute valeur ajoutée et de son excellente accessibilité.

Les secteurs à aménager par les PA du Châtelard et du Rionzi d'En Haut sont inclus dans ce site, de même que trois autres secteurs également compris dans le périmètre du SAF, à savoir La Pliuliausaz, la Grange de Montricher et La Croix.

Les cinq PQ du périmètre stratégique B



(Source : SURB).

En 2019, les trois PA du SAF ont été légalisés créant un décalage temporel du degré de planification. En effet, les deux autres sont restés au stade de l'approbation municipale en 2004.

Ces cinq secteurs devraient accueillir d'ici 15 ans un pôle de développement. Ils ont par ailleurs largement été discutés lors de négociations avec les services du Canton, le SDNL, Lausanne-Région dans le cadre de la Stratégie régionale de Gestion des Zones d'Activités.

Application de la taxe sur les équipements communautaires (TEC) dans les secteurs à bâtir du SAF

L'équipement communautaire ou socio-culturel comprend les installations dont les collectivités publiques doivent pouvoir disposer pour l'exercice de leurs tâches générales. Pour l'essentiel, il s'agit des écoles, garderies, lieux d'accueil de l'enfance, transports publics, etc.

Si la loi cantonale sur l'aménagement du territoire règle, en partie, le chapitre de l'équipement technique, jusqu'en 2011, il n'existait aucune base légale permettant aux communes de fixer la contribution des propriétaires aux frais d'infrastructures communautaires liés à l'adoption ou à la modification d'un plan d'affectation. Pour pallier ce manque, le Grand Conseil a modifié le 11 janvier 2011, la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom), permettant aux communes d'adopter un règlement en la matière. Afin de faire face de manière anticipée aux futures demandes en équipements communautaires et donc aux charges financières en découlant, la Municipalité a décidé de se doter d'un tel règlement.

Le règlement, adopté par le Conseil communal le 28 avril 2014 et approuvé par la cheffe du Département en date du 3 juin 2014, prévoit de faire contribuer les propriétaires aux dites charges lors de l'entrée en force des mesures d'aménagement du territoire communal qui ont sensiblement augmenté la valeur de leur(s) bien-fonds. La taxe est ainsi due lors de la mise en vigueur d'un plan d'affectation permettant d'augmenter d'au moins 30% la surface de plancher déterminante (SPd) d'une parcelle par rapport au potentiel existant.

Actuellement, les plans d'affectation La Clochette (légalisé) et Praz-Prévôt (en cours d'étude) sont assujettis, mais aussi, a priori, toutes les surfaces et plans de quartier sis dans le périmètre du remaniement parcellaire du SAF du Mont-sur-Lausanne, sur lequel la Municipalité a décidé d'appliquer le règlement relatif à l'équipement communautaire.

En conséquence et afin d'informer le plus en amont possible les propriétaires du SAF sur l'envoi d'une décision de taxation le jour de l'entrée en vigueur du nouvel état de propriété au registre foncier, les lettres leur ont été adressées :

- 17 mars 2017 : information sur le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds. Cette lettre avait une portée d'information générale.
- 26 mars 2019 : Information sur la perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire avec correctif de celle envoyée le 15 mars dû à une erreur de traitement informatique. Cette lettre d'information indiquait le montant dû par chaque propriétaire.
- 16 décembre 2019 : Décision de perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire. Cette lettre avait une portée décisionnelle ; elle indique le montant à verser par le propriétaire, soit dans le délai imparti, soit par voie de convention. Elle ouvrait aussi les voies

de recours à la CCRI. Suite à des problèmes de procédure, cette décision a été annulée début 2020 et une nouvelle décision sera envoyée dans le courant du premier semestre 2020.

- 15 janvier 2020 : Information sur le suivi de la décision de perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire (TEC), annulant la précédente décision de perception de la taxe, étant donné la période de l'année quelque peu inadaptée. Il a été dès lors décidé de personnaliser chaque décision de taxation par parcelle et par propriétaire afin que chacun puisse connaître les montants précis dus.
- 29 mai 2020 : Informations sur la perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire – délais et changement de propriétaires ; courrier informant du retard de la procédure suite à la crise sanitaire. Le courrier informe que les décisions de taxation parviendraient aux propriétaires dans le courant du deuxième semestre de l'année 2020.
- 12 novembre 2020 : Décision de perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire – secteur Budron
- 19 novembre 2020 : Décision de perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire – secteur Etavez-Devant

Quatre oppositions ont été recensées pour le secteur Budron, et trois pour le secteur d'Etavez-Devant, adressées à la CCRI dans le délai imparti. La Municipalité devra donc se déterminer quant aux oppositions début 2021. Parallèlement, un courrier sera adressé à tous les propriétaires du SAF leur indiquant que la procédure est suspendue le temps que la décision de principe sur le prélèvement ou pas de la taxe soit prise, dans le courant de l'année 2021.

Route de contournement

Une étude préliminaire de la mesure infrastructurelle du PALM 2012 concernant la liaison Lanterne-Budron et le barreau de Montricher a été initiée en septembre 2016. Une fois cette dernière réalisée, une étude d'opportunité a été diligentée par la DGMR, financée par moitié par la Commune du Mont, sur la structure du projet en relation avec l'urbanisation du secteur de Vernand, entre Romanel et Cheseaux. Cette étude n'a pas pu être menée à terme à la suite du changement d'affectation du secteur susmentionné qui est devenu, sur décision de la DGTL, « Zone artisanale-zone industrielle » (ZIZA). Cette conversion a été justifiée par le manque de ZIZA au niveau du Canton. Dès lors, en regard de cette mutation, la gestion du trafic motorisé du secteur doit être analysée à l'aune de cette nouvelle donne. La DGMR a ensuite lancé une étude trafic sur les routes Lausanne-Romanel, du stand de Vernand et le contournement du Mont. Cette nouvelle étude d'opportunité devrait valider ou non la route de contournement.

D'une part, il faut aussi tenir compte des éléments suivants dans le cas d'une validation de cette route qui occuperait 16ha de terre agricole que nous devrions compenser. Le coût de cette infrastructure serait financé par le Canton et la Commune et avoisine un montant estimé aux alentours de 20 millions.

D'autre part, en regard des derniers exemples de financement de route de contournement, nous constatons que le Grand-Conseil ne valide que peu de tels objets, environ un par génération. Si l'on considère ce qui précède, sans parler de la mise à l'enquête publique et de la problématique climatique, nous nous situons probablement à un horizon de 40 ans.

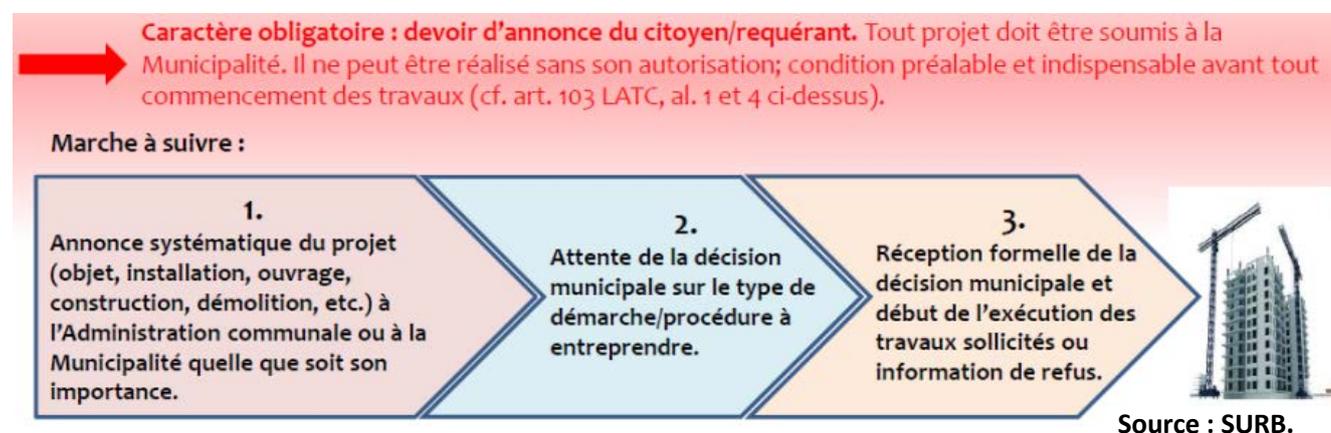
POLICE DES CONSTRUCTIONS (POLCO)

Selon l'article 103 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), *aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.* Dans ce cadre, le SURB vérifie la conformité des demandes et projets aux réglementations communales, cantonales et/ou fédérales.

Le schéma ci-dessous illustre clairement à tous les porteurs de projets la procédure à suivre pour obtenir l'indispensable autorisation municipale.

Chaque dossier et/ou demande fait l'objet d'une analyse et d'une détermination du SURB, qui sur préavis de la CPC est transmise à la Municipalité pour décision.

La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative en 2020 et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre l'octroi du permis de construire et la réalisation.



DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN 2020

Bâtiments locatifs	7
Villas à 1 logement	1
Villas à 2 logements	4
Bâtiments industriels	1
Transformations	30
Annexes et divers	57
Travaux publics	0
Démolitions	2
TOTAL	102

PERMIS DE CONSTRUIRE OCTROYÉS EN 2020

Bâtiments locatifs	1	= 9 logements
Villas à 1 logement	1	= 1 logement
Villas à 2 logements	1	= 2 logements
Bâtiments industriels	0	
Transformations	32	
Annexes et divers	52	
Travaux publics	1	
Démolitions	0	
TOTAL	88	= 12 logements

Permis délivrés en 2015	62	= 36 logements
Permis délivrés en 2016	84	= 141 logements
Permis délivrés en 2017	64	= 5 logements
Permis délivrés en 2018	107	= 28 logements
Permis délivrés en 2019	74	= 12 logements
Permis délivrés en 2020	87	= 12 logements

PERMIS D'HABITER/D'UTILISER DÉLIVRÉS EN 2020

Bâtiments locatifs	2	= 57 logements
Villas à 1 logement	0	
Villas à 2 logements	0	
Bâtiments industriels	1	
Transformations	13	= 7 logements
Annexes et divers	10	
Travaux publics	3	
Démolitions	0	
TOTAL	29	= 64 logements

Permis délivrés en 2015	30	= 69 logements
Permis délivrés en 2016	43	= 167 logements
Permis délivrés en 2017	41	= 178 logements
Permis délivrés en 2018	61	= 173 logements
Permis délivrés en 2019	55	= 273 logements
Permis délivrés en 2020	29	= 64 logements

Les 102 demandes de permis de construire en 2020 ont essentiellement porté sur des transformations (optimisation énergétique, modifications et aménagements d'éléments constructifs divers) et constructions de peu d'importance (palissades, cabanons, murs de soutènement, places de parc).

En 2020, 29 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés, ce qui correspond à la création de 64 logements permettant l'accueil d'environ 150 habitants. Depuis 2015, l'augmentation du nombre de logements a été importante. Dès 2020, une forte baisse est constatée. Elle est due à l'achèvement des PA hors SAF, avec la mise à disposition des derniers immeubles du PA Les Morettes. Ce début de tendance risque fort de s'inverser au vu des disponibilités prévues de logements via le PA La Clochette et les secteurs à bâtir du SAF dès 2023-2024.

Le nombre d'autorisations de construire sollicitées est très variable et dépend exclusivement d'initiatives privées, qu'il n'est pas possible de prévoir. Nonobstant, sur les cinq dernières années, une moyenne de 80 permis de construire sont octroyés par année. Ce nombre reste stable. Cependant, on peut observer depuis environ trois ans une tendance à la densification douce via l'utilisation du solde des droits à bâtir en zone de villas et la création de logements dans les volumes disponibles des fermes sises en zone de villas et/ou hameaux.

PROCÉDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux maîtres d'ouvrages et architectes ainsi que la négociation et les tentatives de résolution des problèmes à l'amiable ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. Dans le cas d'oppositions formelles, des séances de conciliation/médiation sont organisées afin de trouver un accord satisfaisant pour toutes les parties. Si cette démarche n'aboutit pas, c'est la procédure légale qui est activée.

En 2020, sur les quelque 100 dossiers déposés, exceptés ceux, peu nombreux ayant fait l'objet de remarques et d'observations, auxquels une réponse circonstanciée a été donnée, trois ont débouché sur des dénonciations à la Préfecture et trois sur des procédures contentieuses auprès de la CDAP.

Si le traitement des oppositions est mené par le SURB, les recours sont quant à eux confiés à son avocat conseil : En effet, dès que la CDAP est saisie du dossier, le temps à

consacrer pour rédiger les réponses, mémoires, échanges d'écritures ou autres répliques implique des compétences spécifiques et est très chronophage. Nonobstant, le SURB travaille en collaboration étroite avec son conseil dans ses démarches, participe à des séances de concertation et aux audiences.

En 2020, les procédures contentieuses ont porté sur :

- activité illicite et constructions complémentaires diverses dans une villa familiale (cinq oppositions du voisinage, audience CDAP prévue début 2021) ;
- antenne de téléphonie mobile dans la zone habitations-hameaux Les Planches (16 oppositions levées début 2020, arrêt de la CDAP fin 2020 demandant de reconsidérer le projet) ;
- aménagement sécuritaire d'un quai de chargement en zone industrielle (une opposition du voisin, suite de la procédure via la CDAP en 2021).

De manière générale, il est constaté un nombre croissant de dépôts de réclamations/remarques/observations voire des oppositions à tous types de projets. Au vu du caractère imprévisible des cas à traiter, cela implique de dégager un temps de plus en plus important pour traiter les cas litigieux. Dans ce sens, l'engagement de la responsable de la police des constructions a pu faciliter partiellement cette tâche. Cependant, cette problématique risque fort d'amplifier au vu du nombre de constructions planifiées dans le SAF et celles en cours de La Clochette.

DE L'ASSOCIATION « JORAT, UNE TERRE À VIVRE AU QUOTIDIEN » (JUTAVAQ) À L'ASSOCIATION « JORAT PARC NATUREL » (JPN)



Les pages 41 à 43 du Préavis 03/2020 - Rapport de gestion 2019 de notre Commune donne une présentation et une analyse synthétique de la situation de l'association JUTAVAQ et du développement du parc périurbain du Jorat jusqu'en décembre 2019.

M. Michel Amaudruz, municipal, représente notre Commune au sein du Comité de JUTAVAQ et participe aux réunions de la Commission scientifique du parc.

La première variante 2018 d'implantation du « Parc périurbain du Jorat », refusée par les communes touchées territorialement de Froideville, Corcelles-le-Jorat et Montpreveyres, a finalement abouti fin 2019 sur une variante comprenant 444 ha de zone centrale et 493 ha de zone de transition. Ces deux nouvelles zones sont entièrement situées en territoire lausannois, dans le secteur de Montheron, Chalet des Enfants, Chalet Boverat, Les Saugealles, pour ce qui est de la zone centrale. La zone de transition borde une partie de notre limite communale et s'étend jusqu'au Chalet-à-Gobet.

Avec cette nouvelle variante, pratiquement toutes les routes et chemins existants figurés sur la carte nationale 1: 25'000 de 2019, ainsi que les parcours actuellement signalés (sentiers pédestres, sentiers thématiques, parcours VTT, parcours équestres conseillés PEC, parcours trail) sont préservés (voir carte).

Le 12 décembre 2019, la Municipalité de Lausanne adopte le préavis 2019/52 intitulé « Pour un Parc naturel périurbain lausannois » et le transmet à son Conseil communal.

Fin 2019, en raison des décisions de leurs conseils communaux refusant la présence du parc sur leur territoire, les communes de Froideville et de Montpreveyres ont démissionné et ne font plus partie de JUTAVAQ. L'association compte encore 11 communes et l'Etat de Vaud.

Le 11 février 2020, le Conseil communal de Lausanne adopte le préavis avec la charte constitutive, le contrat de parc, le plan de gestion 2021-2024 et son budget, ainsi que le principe de la constitution d'une nouvelle association « Jorat Parc naturel », qui sera chargée de gérer le parc.

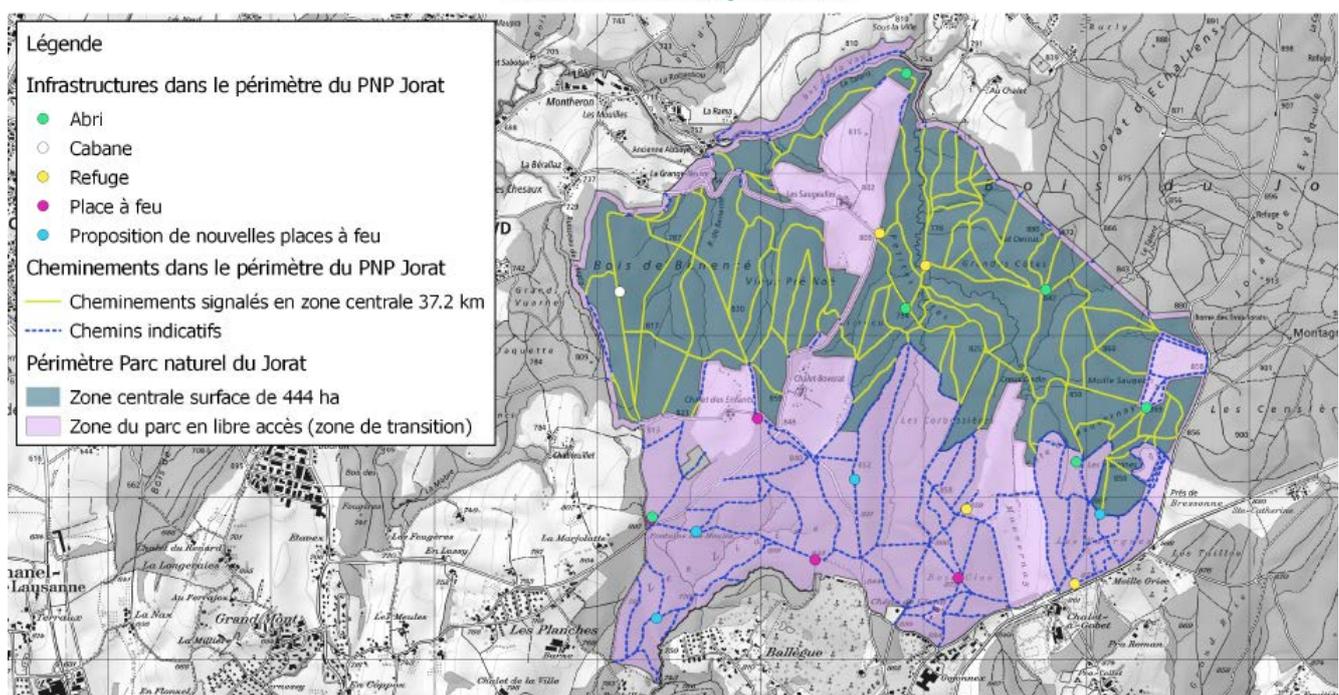
Du 29 mai au 29 juin 2020, à la demande de la Municipalité de Lausanne, le Canton de Vaud (Département de l'environnement et de la sécurité – DES) met à l'enquête publique le classement, en secteur de protection de la nature et du paysage, de 444 hectares de forêts, propriété de la Ville de Lausanne et entièrement situés sur son territoire. Cette étape est exigée par la Confédération pour rendre publiques les prescriptions de protection qui sont applicables à la zone centrale d'un parc naturel périurbain. Un règlement définit notamment la zone concernée, les buts, la mise en œuvre de la protection du site, les règles applicables à la zone centrale, la surveillance, les dispositions pénales et les mentions au registre foncier. Ce règlement prévoit une commission de suivi qui peut intervenir en donnant un avis consultatif ou en formulant des propositions, notamment en cas de problème majeur pouvant impacter la forêt ou les zones agricoles avoisinantes. Un ou une délégué-e des communes attenantes au parc en fait partie.

Le 8 juin 2020, la Municipalité du Mont décide et annonce, conformément à l'article 5 des statuts, sa démission de JUTAVAQ avec effet au 31 décembre 2020. En perdant son but principal et sa source de financement liés à l'étude de l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain sur le territoire joratois, les moyens pour développer les autres buts statutaires deviennent insignifiants et l'Association JUTAVAQ ne présente plus d'intérêt pour notre Commune. Les communes de Cugy, d'Epalinges, puis d'Hermenches en font de même.

Le 22 juin 2020, la Municipalité de Lausanne nous informe sur le projet et les statuts de la nouvelle association « Jorat parc naturel » et la possibilité de devenir commune associée, avec uniquement un droit consultatif.

Le 26 juin 2020, l'AG de JUTAVAQ a lieu sous forme écrite.

Annexe 3 : Cheminement et infrastructures dans le Parc naturel du Jorat après 2021



Le 8 septembre 2020, la Ville de Lausanne précise les prestations et les conditions d'adhésion à la nouvelle association JPN. Ces informations arrivent trop tard pour permettre à notre Municipalité de soumettre un préavis d'adhésion au Conseil communal avant l'assemblée constitutive.

Le 26 octobre 2020, la nouvelle association « Jorat parc naturel » tient son assemblée constitutive au Boscal. Les membres fondateurs sont les communes de Lausanne, Epalinges et Jorat-Mézières. Le Comité est composé de: N. Litzistorf (Municipale, Lausanne, Présidente), B. Krattinger (Municipal, Epalinges, vice-président), E. Balestra (chef de service, Lausanne, membre). A partir de là, l'équipe du PNP peut être engagée par la nouvelle association.

Le 18 novembre 2020, seules les communes de Corcelles-le-Jorat, Lausanne, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Montilliez, Ropraz, Servion et l'Etat de Vaud n'ont pas démissionné. Sous forme d'une AG par formulaire en ligne, les membres de JUTAVAQ décident de la dissolution de l'Association et désignent un comité de liquidation parmi les membres non démissionnaires du Comité en place.

Le 21 décembre 2020, la Municipalité du Mont, consciente de l'intérêt d'être associée à un parc naturel d'importance nationale reconnu et soutenu aux niveaux cantonal et fédéral, directement attachant à notre territoire communal, adopte le préavis 01/2021 – Adhésion à l'association « Jorat parc naturel » qui sera soumis à notre Conseil communal lors de sa première séance 2021.

Fin 2020, avec la démission de notre Commune, ses représentations au sein du Comité de JUTAVAQ (cinq réunions en 2020) et au sein de la Commission scientifique du parc (trois réunions en 2020) se terminent.

La nouvelle association « Jorat parc naturel » (JPN) poursuit le travail afin d'obtenir le label « Parc d'importance nationale » d'ici l'été 2021.

Pour plus d'informations:

Concernant les activités du parc, sous www.jorat.org, voir notamment les parties « Foire aux questions » et « Projets pour la période 2021-2024 ».

Sur notre site internet communal: Préavis 01/2021 – Adhésion à l'association « Jorat parc naturel », Statuts de l'Association « Jorat Parc naturel », Annexe 1: Usages dans le Parc naturel du Jorat.

PROMOTION ÉCONOMIQUE

PRÉAMBULE

L'année 2020 a été particulière pour les habitants, mais également pour les entreprises. La crise sanitaire a eu le mérite de confirmer l'importance des entreprises locales et des services qui sont à notre porte et sur lesquels on peut compter malgré la pandémie. Nous pouvons constater qu'une commune qui vit est une commune où l'on trouve des prestations de proximité, qui favorisent le lien social. L'importance symbolique du volet de la promotion économique au sein de l'organigramme de la Commune peut aussi être souligné dans ce contexte.

NOUVELLE RELATION AUX ENTREPRISES

La situation sanitaire de cette année 2020 a certes dû contraindre la Municipalité à annuler sa rencontre avec les entreprises, prévue le 11 novembre, mais elle a néanmoins montré l'utilité de la proximité entre les entreprises et les autorités et de la reconnaissance par ces dernières du tissu économique local. En effet, durant la première vague de la pandémie du printemps, il a rapidement été possible de faire la promotion, sur le site internet et dans le journal communal, du commerce local (marché à la ferme, vente à l'emporter, etc.). Nous avons également relayé, en collaboration avec la Société industrielle et commerciale du Nord lausannois (SICNL), les informations sur les aides aux entreprises, notamment auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). Parmi les autres mesures décidées figurent également l'exonération de la taxe déchets entreprises et de l'émolument de surveillance sur les auberges et débits de boissons (LADB) pour les restaurateurs qui ont dû fermer leur établissement durant de nombreuses semaines.

MISE EN VALEUR DES ENTREPRISES

Par ailleurs, dès la mise sur pied du volet de la promotion économique, des réflexions ont débuté quant au meilleur moyen, pour la Commune, de mettre en valeur les entreprises sises sur le territoire communal. Ces réflexions ont bénéficié d'un coup d'accélérateur suite à l'acceptation, par le Conseil communal en juin 2020, de la motion de M. Jean-Charles Fresquet et consorts demandant une redistribution, en faveur de la promotion des entreprises, des jetons de présence des membres du Conseil communal pour les séances annulées du printemps 2020. C'est ainsi qu'a été développé un outil de présentation de toutes les entreprises de la commune, classées par secteurs d'activités, sur le site internet sous la rubrique « Vivre au Mont – Entreprises ». Cette base de données est mise à jour tous les mois au moment des mutations que nous enregistrons ou immédiatement à chaque demande de correction que nous font parvenir les entreprises. Dans sa séance du 14 décembre, le Conseil communal accueillait très favorablement cet outil et acceptait, du même coup, la réponse de la Municipalité à la motion.

ACCUEIL D'ENTREPRISES

Plus globalement, force est de constater que le Mont-sur-Lausanne est toujours plus attractif de par sa situation géographique. La promotion économique est donc régulièrement sollicitée par des entreprises souhaitant s'installer dans la région. La Commune joue alors le rôle d'intermédiaire en mettant en contact les acteurs concernés pouvant favoriser ces nouvelles implantations. De par sa connaissance des projets de développement, via son SURB, elle peut ainsi assez rapidement, dans le cadre des contacts qu'elle entretient avec les entreprises intéressées à s'installer au Mont-sur-Lausanne, donner des renseignements sur les possibilités de trouver des terrains ou des locaux disponibles.

Le développement d'activités sur certains sites est propice à la mise en place de « pôles », certaines entreprises s'étant établies sur le territoire communal en attirant d'autres du même secteur. La connaissance du terrain communal est donc bénéfique à la promotion et aux regroupements de certaines activités auprès des instances cantonales comme le SPEI.

DÉCOUVREZ NOS ENTREPRISES LOCALES

Branche

Sélectionnez une branche

Secteur d'activité

Administration publique ✕

Direction des Achats

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

Etat de Vaud-DGMR

Agence d'assurances

STATISTIQUE ANNUELLE DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI

Au 31 mai 2020, 711 (+77) entreprises étaient actives au Mont-sur-Lausanne et employaient 7'880 (+295) collaborateurs, ce qui représente en ratio de 0.88 (-0.04) emploi par habitant. Ainsi, tout comme pour le nombre d'habitants, un accroissement du nombre d'emplois sur le territoire de la commune continue à être observé.

L'enquête auprès des entreprises, désormais réalisée tous les deux ans, a pour but de fournir à la Municipalité une cartographie aussi précise que possible de son tissu économique local. En plus des informations de base sur les entreprises que nous avons déjà, elle nous renseigne également sur le nombre d'employés et leur provenance. Les données récoltées ne se veulent toutefois pas absolument exhaustives et précises dans la mesure où, d'une part, il n'est pas possible d'obtenir un taux de réponse de cent pourcent à l'enquête et, d'autre part, ces données proviennent directement des entreprises et ne peuvent être vérifiées par l'administration commu-

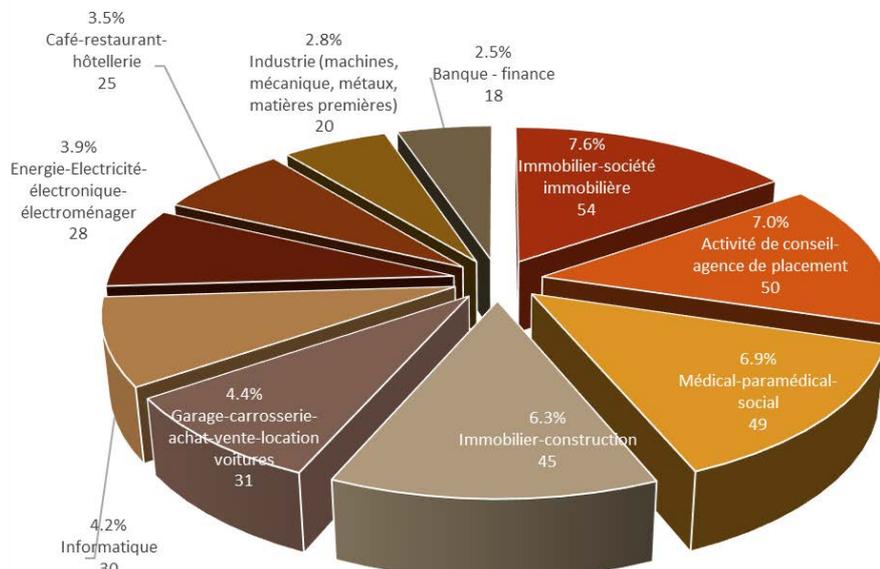
nale. Une marge d'erreur est donc à prendre en considération dans l'interprétation des résultats.

Pour rappel, sont considérées comme entreprises dans le cadre de notre enquête toutes les entités qui emploient du personnel, y compris également les associations, fondations, coopératives, etc.

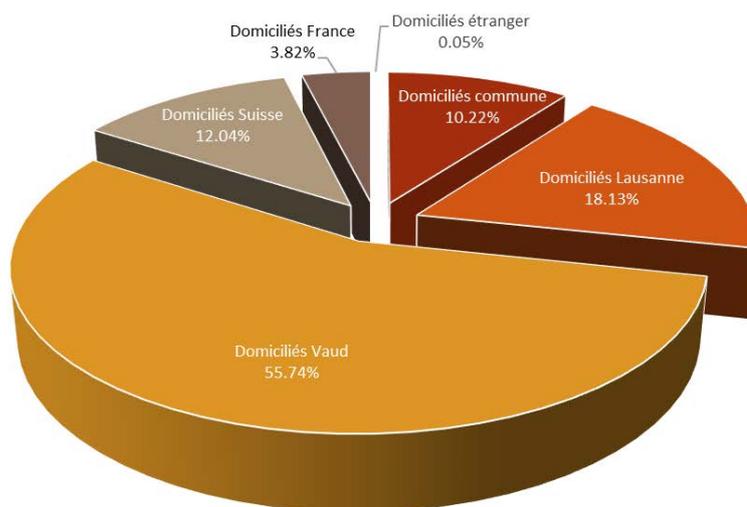
Le secteur tertiaire est toujours majoritairement représenté avec 70.3%. Les secteurs secondaire et primaire se situent respectivement à 27.6% et 2.1%. L'immobilier, les activités de conseil, le médical-paramédical-social, l'achat-vente-réparation de véhicules et l'informatique sont les secteurs d'activité les plus présents, représentant à eux seuls 36% du total des entreprises actives.

La question de la mobilité des travailleurs reste par ailleurs un défi qu'il conviendra de relever à l'avenir puisque 76% d'entre eux se rendent sur leur lieu de travail en voiture individuelle et que seuls 10% du total des employés résident au Mont-sur-Lausanne.

Les 10 secteurs d'activité les plus représentés



Provenance des employés



PROMOTION ÉCONOMIQUE ET URBANISME

Des synergies évidentes existent entre les activités du secteur de la promotion économique et les travaux du SURB. On pense principalement au dossier de la stratégie cantonale des zones d'activités (cf. chapitre SGZA) et des liens avec le SDNL et le PALM pour la requalification

de ces zones, mais également à celui du secteur du SAF et de son pôle de développement. Au vu de ces synergies, le regroupement au sein d'un même dicastère de la promotion économique et de l'urbanisme prend donc tout son sens.

Municipal : M. André Guex

SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE

M. Matthieu Burkhardt

Le Service communal de la population (SPOP) récolte différentes données. Lors de l'arrivée d'un citoyen dans notre commune, son inscription (en résidence principale ou secondaire) doit être annoncée dans les huit jours qui suivent. Il est impératif de se présenter personnellement muni des documents de légitimation obligatoires et fournir les informations requises. Les changements d'adresse intra-communales et même au sein du même immeuble doivent également être transmis. Les changements d'état civil (mariage, divorce, de nom) ainsi que les naissances et les décès sont également communiqués. La délivrance de différentes attestations (attestation d'établissement, de départ, etc.) est effectuée par ledit service. Un émoulement peut être perçu selon le genre d'opération effectuée. Le service sert également d'intermédiaire entre l'habitant et le Service cantonal de la population (demande de permis et intégration).

EFFECTIF DU SERVICE

Les 3.4 équivalent temps plein sont répartis entre les quatre collaboratrices et collaborateurs. A fin juillet 2020, l'apprenti employé de commerce a terminé sa formation avec l'obtention de son certificat fédéral de capacité. Un contrat de durée déterminée, à mi-temps, lui a été proposé jusqu'à la fin de l'année 2020.

L'augmentation de la population et les tâches confiées ne nécessitent pas l'engagement en personnel supplémentaire à fin 2020. Le chef de service, en collaboration avec le municipal, est attentif aux évolutions futures.

RELATIONS AVEC LES SERVICES CANTONAUX ET FÉDÉRAUX

Le Service cantonal de population est en charge de la surveillance de notre entité communale. Le cas échéant, les collaborateurs montains suivent les formations dispensées par le service cantonal. Celui-ci appuie également juridiquement notre SPOP et peut le cas échéant procéder à son inspection.

Au regard des autres communes vaudoises et dans les mêmes temps, les deux services (communal et cantonal) ont débuté, courant 2020, un processus d'échanges d'informations dématérialisés. Depuis le 1^{er} janvier, le service cantonal a accès à la plateforme cantonale renseignant les mouvements de la population vaudoise. Cette connexion a permis une diminution de l'envoi de mutations par papier. Certaines modifications légales doivent encore intervenir, dans le futur, afin de fluidifier et d'intensifier les flux électroniques entre les administrés, les administrations communales, cantonales et fédérales.

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a eu lieu le 31 janvier. Dans l'accord de retrait signé entre ces deux autorités, elles se sont accordées sur l'instauration d'une phase transitoire prenant fin le 31 décembre. Cela a signifié que les accords bilatéraux préexistants entre la Suisse et l'Union européenne resteraient applicables entre la Suisse et le Royaume-Uni jusqu'à cette même date. Dès lors, pour l'année 2020 aucun changement de pratique n'a été enregistré pour les ressortissants britanniques vivant dans notre commune.

A mi-février, un nouveau changement de pratique est entré en vigueur concernant le renouvellement des permis de séjour pour certaines catégories d'étudiants. En effet, le Secrétariat d'état aux migrations a modifié certaines procédures administratives qui ont eu un impact direct dans notre commune pour les habitants concernés.

Dès le mois de mars, le COVID-19 a passablement perturbé la fluidité des actions dans les services des administrations fédérale et cantonale. Concernant le SPOP, aucun retard n'a été engendré dans le traitement des dossiers (cf. rubrique guichets et téléphones). Notre service s'est conformé aux ordonnances dictées par les autorités supérieures en matière d'informations migratoires et de séjour sur le territoire suisse.

Une lettre d'information nous est parvenue, courant avril, concernant les titres de séjour pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'association européenne de libre échange (UE/AELE) ainsi que pour les titulaires d'autorisations frontalières et d'autorisations Ci. Ces informations portent sur l'introduction des titres de séjour au format carte de crédit pour ces ressortissants en 2021 et ses conséquences sur les répartitions des émoulements encaissés.

Durant l'été, les retards pris dans les actions cantonales et fédérales ont été petit à petit résorbés. De plus, certaines pratiques (liées notamment à la dématérialisation) mises en place d'urgence pour palier à la fermeture des administrations ont perduré après cette première vague.

Depuis son association à l'accord de Schengen, soit le 12 décembre 2008, la Suisse produit un nouveau titre de séjour au format carte de crédit pour les ressortissants d'états-tiers. Dans le cadre du développement du titre de séjour, des données biométriques ont été enregistrées, dès le début de l'année 2011, sur une puce contenue dans le titre de séjour. L'introduction du titre de séjour et d'établissement biométrique ont permis à la Suisse de suivre le développement de l'acquis Schengen tout en s'alignant sur la tendance globale qui consiste à améliorer la sécurité des titres de séjour et d'établissement pour éviter leur utilisation abusive. En septembre 2020, une nouvelle carte biométrique indique, tout comme son prédécesseur, le statut en Suisse de l'étranger concerné et permet à ce dernier de circuler sans visa dans l'espace Schengen pour autant qu'il soit muni d'un passeport national valable.

Le préavis 09/2020 concernant le règlement et tarif des émoulements du SPOP a été refusé le 28 septembre

par le Conseil communal. Dès lors, cette nouvelle version ne sera pas présentée à l'autorité cantonale pour approbation.

Le 7 octobre dernier, le Conseil d'Etat vaudois a adopté les modifications du règlement d'application de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RLCH) qui entrent en vigueur le mardi 13 octobre suite à la publication dans la Feuille des avis officiels. Les principales modifications suppriment des articles ne correspondant plus aux us et coutumes d'aujourd'hui. De plus, le montant pouvant être encaissé par les services communaux ont été relevés de dix francs (passant dès lors à CHF 40.-).

En décembre, l'administration fédérale a réédité l'ensemble des documents permettant de renouveler les permis des séjours et d'établissements. Ces derniers correspondent ainsi aux critères sollicités par la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

INTÉGRATION ET PRIMO-INFORMATION

Dès leur arrivée, les personnes migrantes qui s'installent sur le territoire communal ont, elles aussi, besoin d'obtenir certaines informations spécifiques, notamment sur le fonctionnement de la société suisse, sur les autorisations de séjour, l'apprentissage de la langue d'accueil et bien d'autres encore. La loi confère aux communes la mission d'informer de manière adéquate les personnes migrantes sur les conditions de vie dans la commune et dans le canton, sur leurs droits et leurs devoirs, ainsi que sur l'offre en matière d'intégration. Dès lors, le SPOP transmet différentes brochures d'informations qui sont destinées à ces nouveaux arrivants.

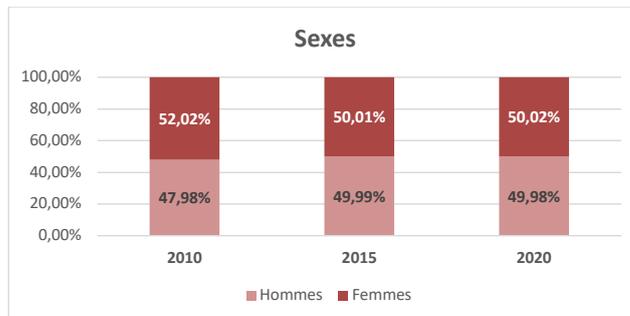
Comme dans chaque commune vaudoise, le Mont-sur-Lausanne a désigné un répondant, en la personne de M. Matthieu Burkhart, chef de service, en matière d'intégration pour la législature en cours (2016-2021), dans le but de faciliter la collaboration entre les autorités communales et cantonales.

LA POPULATION EN CHIFFRES

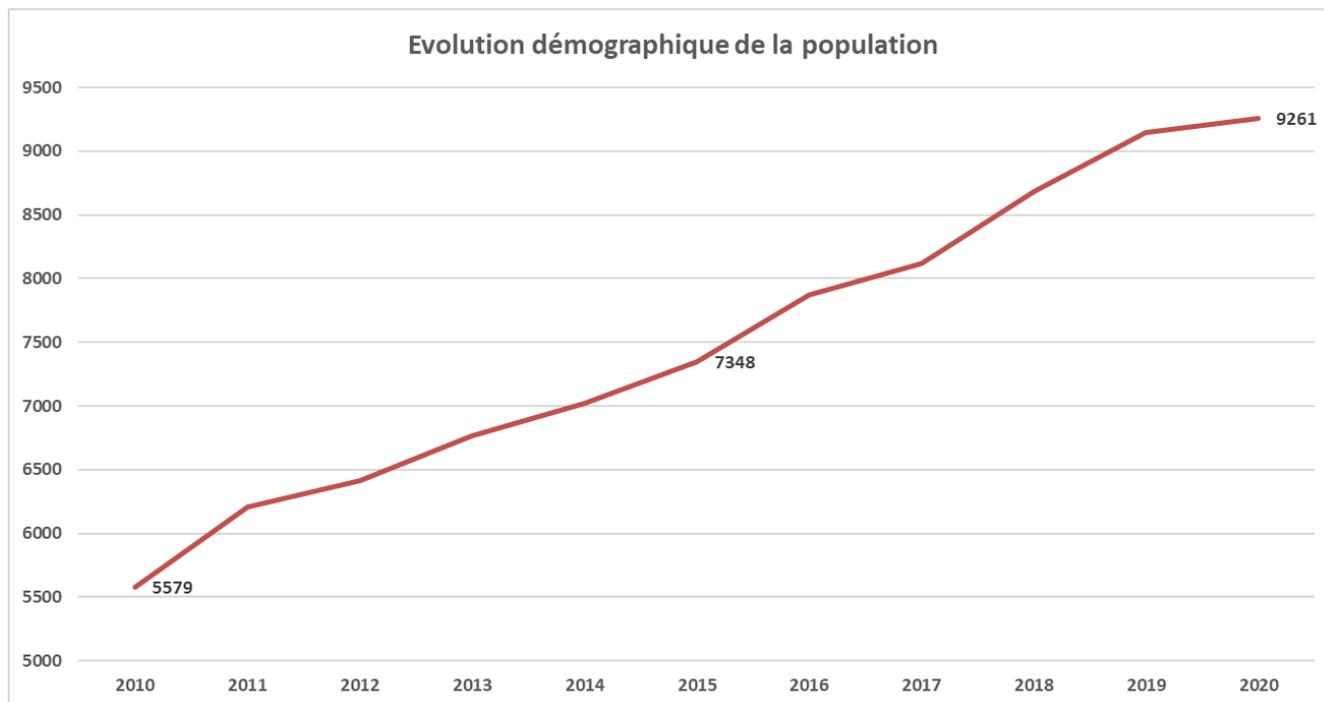
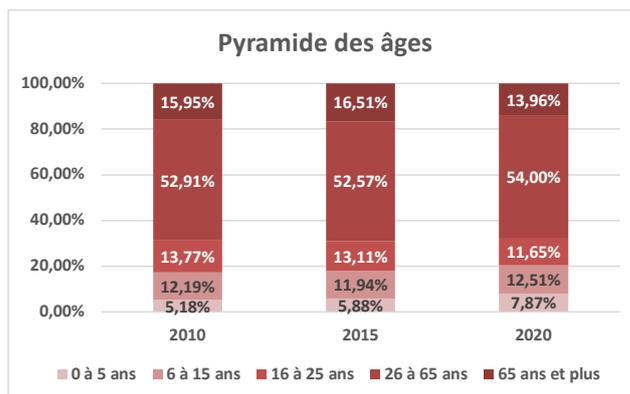
EVOLUTION DE LA POPULATION

Au 31 décembre 2020, le nombre d'habitants s'élevait à 9'261 habitants (résidence principale et secondaire confondues). Les différentes représentations graphiques suivantes définissent la tendance observée depuis les années 2010 qui se résume en une augmentation de population montaine. Cependant ce phénomène s'est atténué l'an dernier.

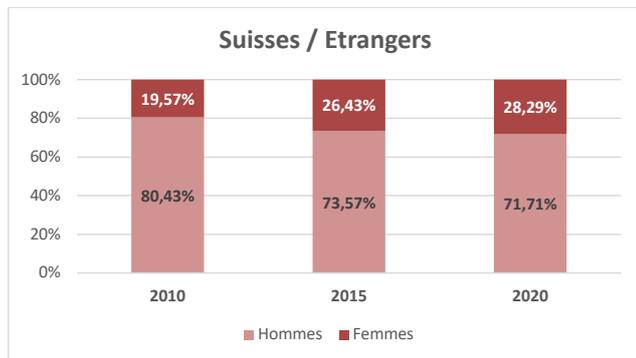
La parité des sexes est quasiment atteinte au sein de la population et ceci depuis plus de 10 ans.



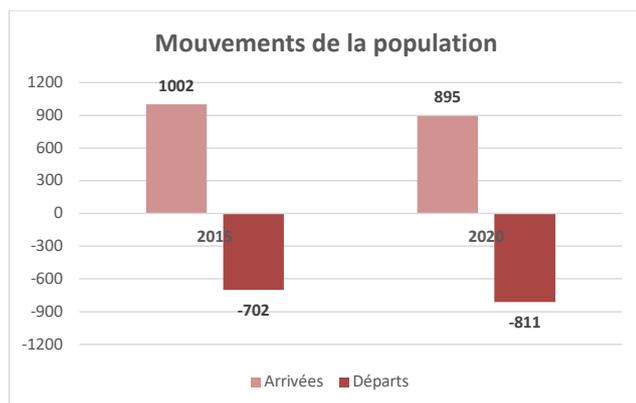
Ci-dessous, un comparatif de la pyramide des âges entre 2010 et 2020, la structure de la population montaine évolue petit à petit. Nous constatons un accroissement de la jeune population face aux citoyens en âge de retraite.



La population étrangère établie représente 28.29%; les nationalités les plus représentées sont la France (542), le Portugal (405), l'Italie (252), l'Espagne (175), et le Royaume-Uni (109). Une augmentation significative de la population étrangère sur les dix dernières années est constatée.

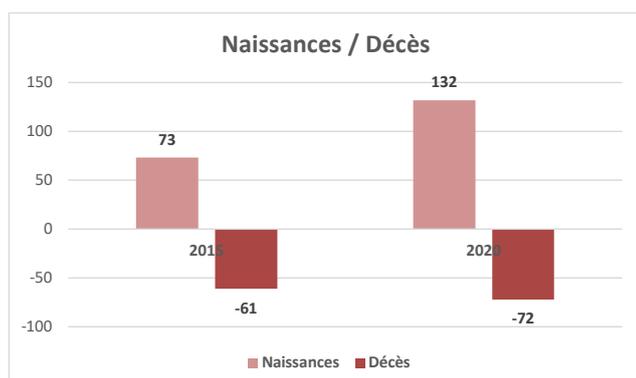


Les mouvements de la population représentent les arrivées et départs enregistrés en cours d'année. Une diminution du nombre d'arrivées entre les deux années représentées (2015 et 2020) indique un ralentissement dans la mise à disposition de nouveaux logements sur le territoire communal.



NAISSANCES ET DÉCÈS

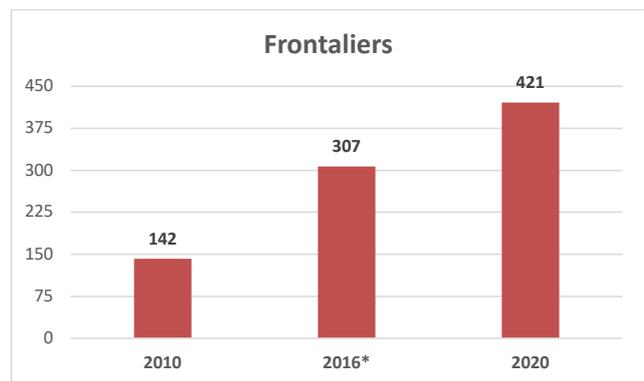
Cent trente-deux enfants sont nés en 2020, leur mère étant résidente dans notre commune. Durant la même période, 72 décès ont été enregistrés. Dès 2013, la Municipalité a décidé de remettre aux parents des nouveau-nés, gracieusement, une fois par année et jusqu'à l'âge des trois ans, cinq rouleaux de dix sacs taxés de 35 lts. Cette même mesure sociale concernant la gestion des déchets est également appliquée aux personnes atteintes dans leur santé. Pour ces dernières, ceci est valable sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du centre médico-social (CMS). Pour 2020, il a été remis 1'670 rouleaux



pour la population concernée par ces mesures.

FRONTALIERS

La statistique des frontaliers relève la population de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique (permis G) et qui exercent au Mont-sur-Lausanne une activité rémunérée. A noter que l'effectif fourni par cette statistique est lié au nombre d'autorisations délivrées recensées par notre service. A savoir que les cessations d'activité ne sont pas systématiquement annoncées par les employés et/ou les employeurs ce qui peut, très partiellement, influencer les chiffres ci-dessous. Les collaborations étroites avec la POLA, ainsi que le SEFI, permettent de limiter cette marge d'erreurs. La forte augmentation de frontaliers peut trouver réponse dans l'attractivité économique de la Suisse et du nombre d'entreprises en augmentation sur le territoire commu-

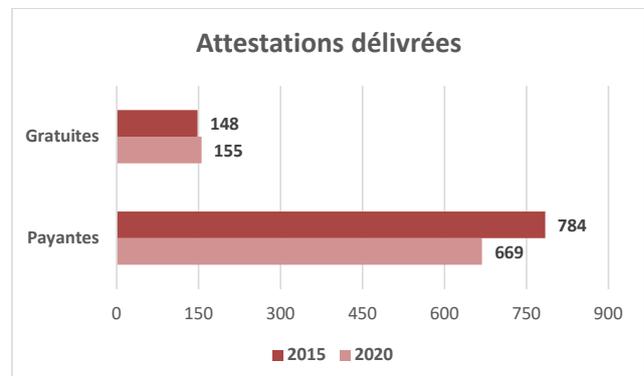


nal, 142 d'entre elles emploient des frontaliers.

* L'année 2015 n'est pas mentionnée. En effet, le nombre de collaborateurs frontaliers n'est pas connu pour ladite date.

ATTESTATIONS DÉLIVRÉES

Le nombre d'attestations délivrées en 2020 est en diminution. En effet, outre le fait de l'augmentation de la population, les citoyennes et citoyens doivent toujours plus légitimer, pour des raisons aussi diverses que variées, aux autres administrations et ou entreprises privées (banques, assurances, etc.) leur domiciliation. La réduction du nombre d'actes délivrés peut s'expliquer par un ralentissement des activités des administrations

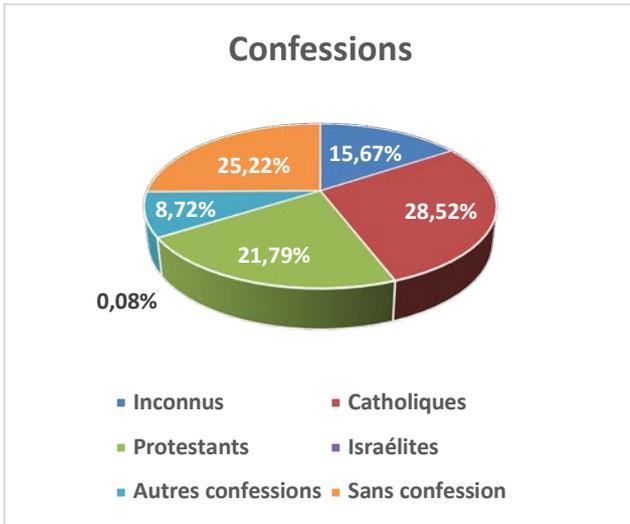


et entreprises pendant la pandémie du COVID-19.

RELIGIONS

Le paysage religieux montain, tout comme ceux de notre canton et notre pays, subit depuis plus d'une dizaine d'années d'importantes mutations. En effet, la part de personnes se déclarant n'appartenir à aucune communauté religieuse n'a cessé d'augmenter, tandis que le fait de déclarer une religion diminue d'année en année.

Rappelons que la loi sur le contrôle des habitants (LCH) indique que les données relatives à l'appartenance religieuse sont transmises, par les citoyens, à titre facultatif. Le protestantisme, le catholicisme et l'israélisme sont les



seules confessions pouvant être renseignées dans notre base de données communale au regard de la loi.

GUICHETS ET TÉLÉPHONES

Comme mentionné plus haut, le nombre d'habitants de nationalité étrangère a augmenté au fil des années, ce qui influence directement le nombre de passages au guichet. Cependant, ce dernier chiffre est à relativiser. En effet, les entretiens dépendent aussi des échéances des permis de séjours et d'établissement, du nombre d'arrivées et de départs (mouvements de la population),

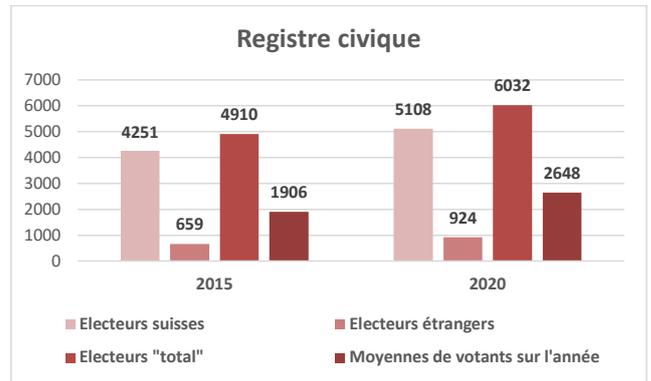
des besoins en diverses attestations. Les appels téléphoniques suivent la même trame précitée.

Après une fermeture des guichets entre le 16 mars et le 8 mai 2020, l'activité liée à ces derniers a diminué 25%. Cependant, une augmentation, non chiffrable, dans le nombre de demandes par courriels a été constatée.

REGISTRE CIVIQUE

La tenue et la mise à jour du registre électoral incombent et sont également de la responsabilité du SPOP. Il transmet et communique toutes les données utiles aux autres administrations communale et cantonale afin que le déroulement des scrutins puisse se dérouler conformément aux prescriptions légales en vigueur.

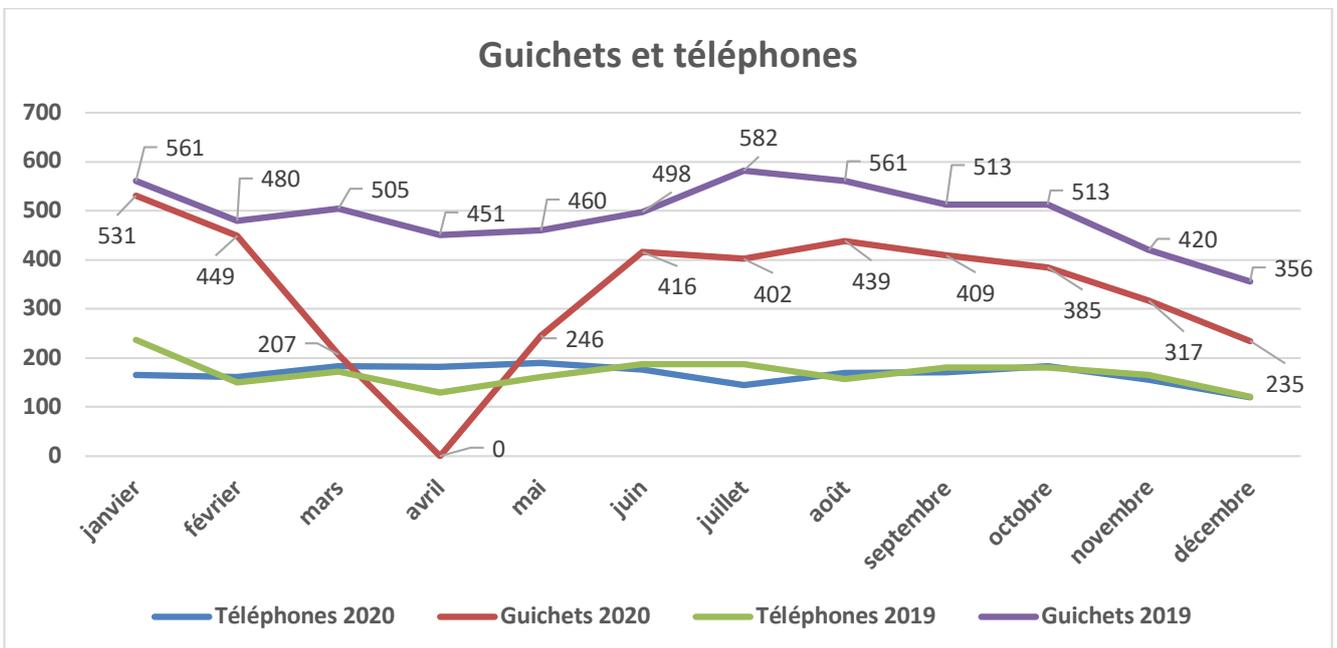
La moyenne des votants doit être relativisée. En effet, chaque votation et ou élection touche des thématiques



très différentes les unes des autres. La proportion de votants s'en trouve donc très régulièrement modifiée.

La Municipalité encourage, depuis de nombreuses années, les jeunes suisses et suisses habitant la commune et âgés de 18 à 20 ans à participer aux diverses votations et élections. Pour ce faire, elle collabore et soutient l'initiative Easyvote, programme mis à disposition par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ).

Pour terminer, afin d'accéder à une requête de l'Établissement Médico-Social (EMS) de la Paix du Soir, la Municipalité a chargé M. Matthieu Burkhart, au début



de l'année 2019, de présenter les divers scrutins dans ledit EMS. Lors d'une activité animée, avec le soutien des collaboratrices et collaborateurs de l'animation de cet établissement, le susnommé conduit un atelier-débat avec les résidentes et résidents de ce home sur les sujets à l'ordre du jour de chaque scrutin. Cette méthode de travail garantit une neutralité dans les propos échangés avec cette population à part entière de notre commune.

POLICE ADMINISTRATIVE

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Roland Leder

La Police administrative (POLA) assure principalement les tâches liées à la Police du commerce, à la circulation et à la signalisation routière, à la sécurité (chantier, sécurité au travail, manifestations, etc.), à la gestion du cimetière, à la surveillance devant les établissements scolaires (patrouilleurs scolaires) ainsi qu'à la numérotation des bâtiments et des logements.

EFFECTIF

Le service est composé de quatre collaborateurs :

- M. Roland Leder, chef de service ;
- M. Jean-Claude Kivuila, assistant de sécurité publique (ASP) ;
- M. Jonathan Gaudard, assistant de sécurité publique (ASP) ;
- M^{me} Anael Breitler, collaboratrice administrative à 60% ;

ENREGISTREMENT, NOTIFICATION ET DÉLIVRANCE DES COMMANDEMENT DE PAYER

Les commandements de payer sont remis à la POLA par l'Office des poursuites du district de Lausanne après trois, voire quatre passages sans succès de la poste au domicile des débiteurs.

Les notifications nécessitent de plus en plus souvent plusieurs visites à l'adresse des débiteurs pour leur remettre le document car une simple convocation, envoyée par notre service, ne suffit pas à obliger le débiteur à se rendre dans nos bureaux. Cette tâche requiert des passages très tôt le matin ou en début de soirée et parfois le samedi.

En 2020, 504 commandements de payer ont été délivrés, soit une légère diminution par rapport à 2019 (538). Cette évolution est difficilement explicable.

En 2020, 463 chiens ont été recensés, contre 426 en 2019.

REGISTRE DES ENTREPRISES

Cette activité permet d'avoir une vision continue de l'activité économique sur notre commune. Le personnel de la POLA procède à l'enregistrement, aux mutations et

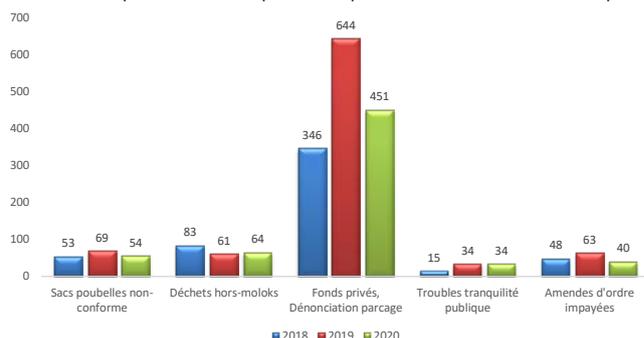
aux contrôles des 673 entreprises installées sur notre territoire communal.

COMMISSION DE POLICE

La Commission de police est composée de quatre membres :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| ▪ M. André Guex | Président |
| ▪ M. Philippe Somsy | Membre |
| ▪ M. Michel Amaudruz | Membre |
| ▪ M ^{me} Anael Breitler | Secrétaire |

En 2020, elle n'a pas eu à se réunir car aucune opposition n'a été déposée de la part de personnes dénoncées par



ordonnances pénales. Celles-ci sont consécutives à des dénonciations dans les domaines suivants :

Les dénonciations pour stationnement sur fonds privés ont passablement diminué pour 2020 du fait du confinement de la population pour les mois de mars et d'avril. Durant cette période, aucune dénonciation n'a été envoyée par les gérances.

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Dix-sept demandes sont parvenues à notre service pour la pose d'enseignes publicitaires. Après examen des dossiers, un permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame a été délivré. Un émoulement est perçu en fonction de la surface des enseignes.

OBJETS TROUVÉS/PERDUS

Sur 45 objets déposés, 13 ont été rendus à leur propriétaire.

Pour les objets non restitués :

- certains sont donnés aux dépositaires après un délai légal de 12 mois ;
- d'autres sont évacués ou détruits ;
- les lunettes et les montres sont données à Terre des Hommes ;
- les cycles trouvés, non réclamés par leurs propriétaires, ont été remis à l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) où un atelier mécanique de réparation a été créé pour occuper les migrants et favoriser leur intégration. Le but du programme est de reconstituer un environnement réel, avec ses horaires, ses consignes, son outillage professionnel, pour les bénéficiaires et de se préparer à un emploi dans divers domaines et à se familiariser à nos us et coutumes ;
- Quarante personnes ont annoncé la perte d'un objet (clés, porte-monnaie, montre, bijoux, etc.)

POLICE DU COMMERCE

Les établissements publics de la localité présentent de nombreuses spécificités allant du bar à café, buvette et café-restaurant. Il existe également des commerces dont la licence permet la vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter. La gestion et le contrôle de ces licences, délivrées par la Police cantonale du commerce, sont de la compétence communale.

Ils se répartissent comme suit :

- un bar à café
- quatre buvettes
- 15 cafés-restaurants
- 13 débits de boissons alcooliques à l'emporter
- trois Food truck

Nous comptons également quatre établissements du type « Take Away » (moins de dix places assises). Ces commerces ne sont pas soumis à autorisation de la Police du commerce mais les locaux sont inspectés par le laboratoire cantonal. Afin que le cadre légal soit respecté, il revient aux ASP de procéder à des contrôles.

En raison de la pandémie, la Police cantonale a sollicité la participation des ASP pour procéder aux différents contrôles de tous ces commerces afin que les mesures sanitaires soient respectées. L'effectif de la Police cantonale du commerce n'étant pas assez important. La prévention était de rigueur.

CIMETIÈRE

Sur 114 décès enregistrés par la commune, 27 personnes reposent dans notre cimetière, à savoir dans :

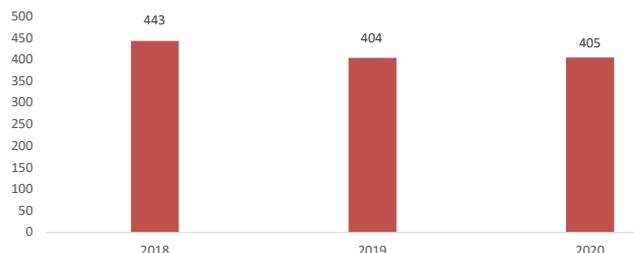
- deux concessions de corps double
- une concession de corps simple
- une tombe à la ligne enfant
- quatre tombes cinéraires
- trois tombes de corps à la ligne
- 16 au jardin du souvenir
- Sur 21 services funéraires célébrés à l'église du Mont, il a été nécessaire d'organiser un service de parage à sept reprises.

Dans le courant du mois d'août, en collaboration avec les services de la voirie et des pompes funèbres, une désaffectation partielle du cimetière a eu lieu. A la demande de deux familles, deux corps ont été exhumés, en ayant au préalable effectué les démarches nécessaires auprès de la Préfecture et du Département de la santé pour obtenir les autorisations nécessaires. Ces opérations ont été réalisées avec toute la décence et le respect dus à la mémoire des morts. Les restes des dépouilles mortelles ont été incinérés puis les cendres inhumées respectivement dans une concession cinéraire et une tombe cinéraire.

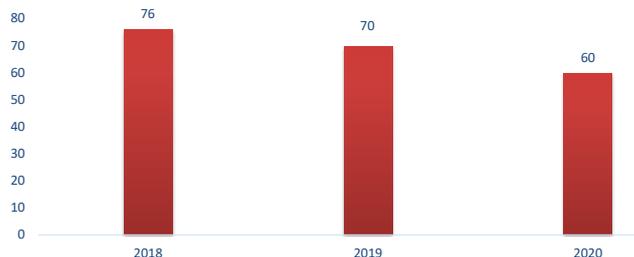
CIRCULATION ET SIGNALISATION ROUTIÈRE

Les contraventions de circulation ont été sanctionnées par des amendes d'ordre. Toutefois, aucune sanction n'a été délivrée durant les mois de mars, avril et mai en raison de la pandémie. Ces contraventions sont composées principalement des infractions suivantes :

- Infractions commises dans les zones de stationnement, principalement pour défaut de disque ou dépassement du temps de stationnement ;
- Infractions suite à un stationnement hors des cases balisées ou relatives au non-respect d'un signal de prescription



Les contraventions pour les véhicules en mouvement sont principalement des infractions pour non-respect des signaux « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » et « Accès interdit ». La procédure « Ordonnance pénale » s'applique.

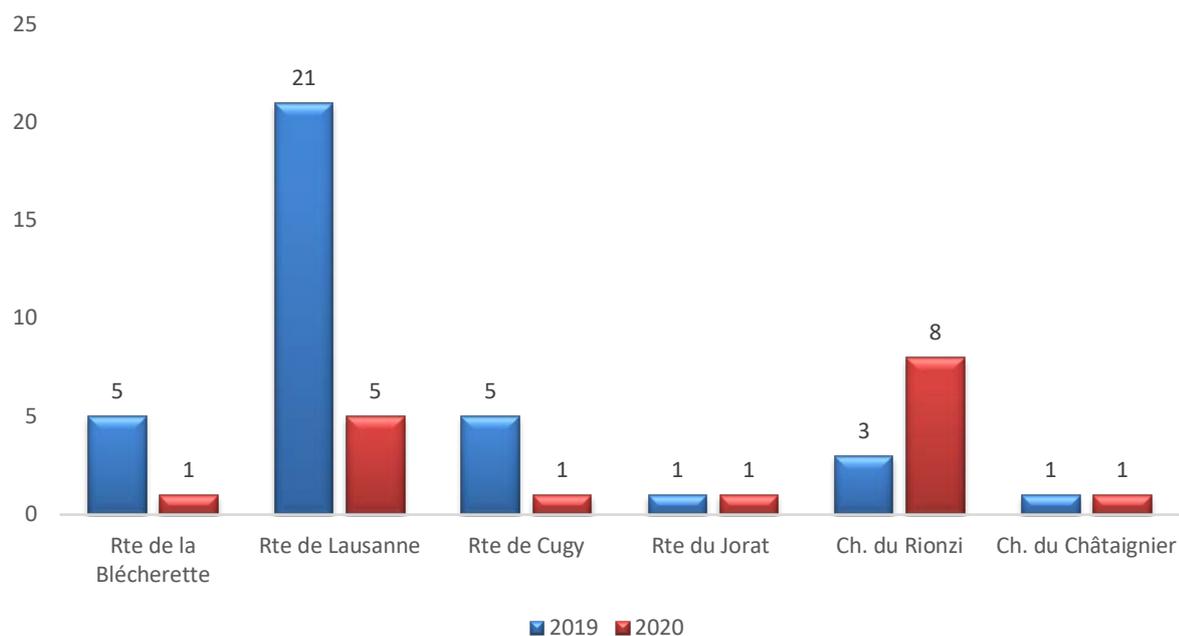


CONTRÔLES DE VITESSE

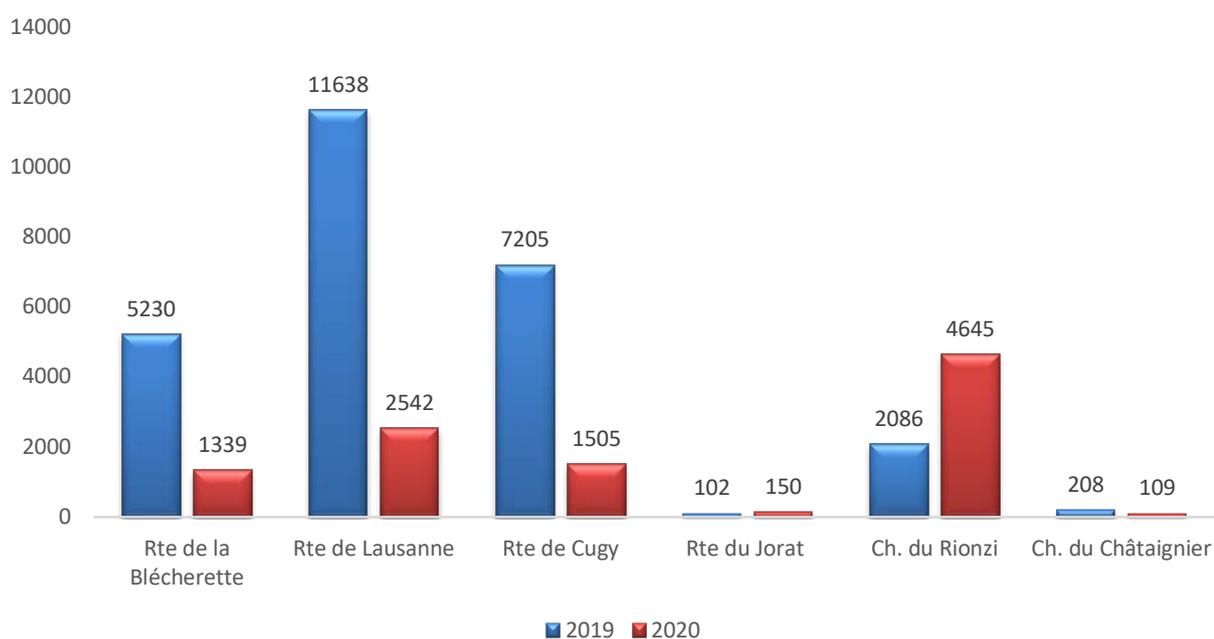
La Police cantonale procède dans le courant de l'année à un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (routes de Cugy, Lausanne et Blécherette) et parfois à la demande de nos autorités, elle place ses appareils sur nos routes communales, principalement sur la route du Jorat, le chemin du Rionzi et celui du Châtaignier. Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles, de véhicules contrôlés et d'usagers dénoncés.

Le taux moyen d'infractions pour la commune est de 2,28% et celui du canton de 2,86%. Il sied de relever qu'en raison de la pandémie, aucun contrôle radar n'a été effectué durant la période de mi-mars à fin mai.

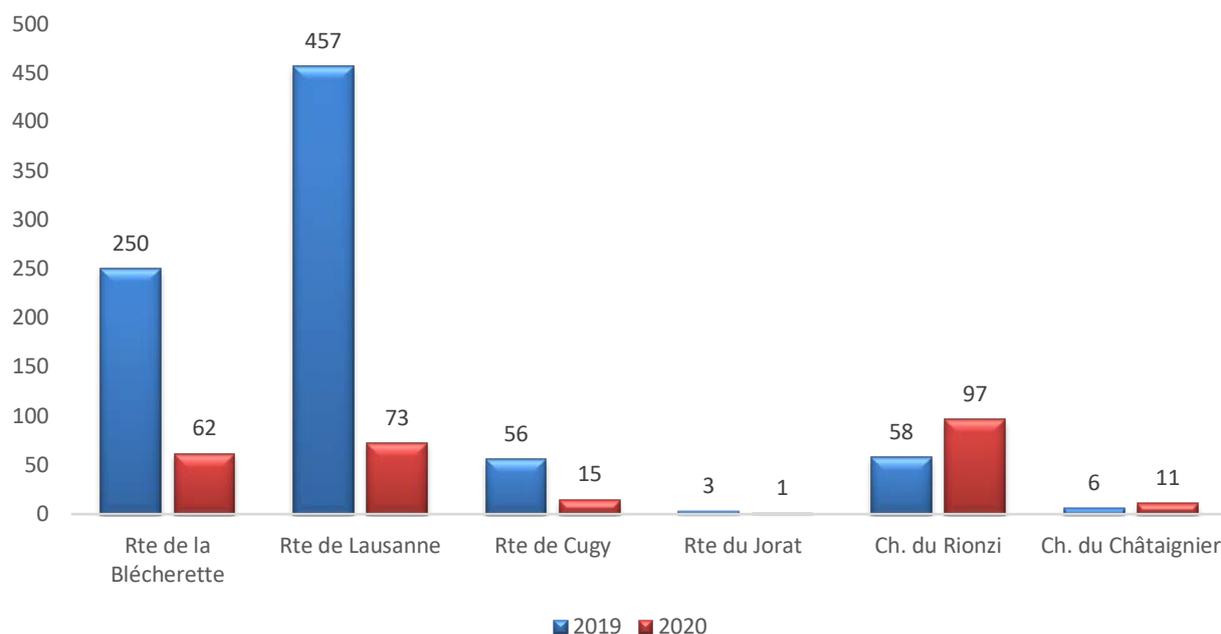
Nombre de contrôles



Véhicules contrôlés



Conducteurs dénoncés



La POLA est en possession de six appareils inforadars pédagogiques. Ceux-ci sont placés régulièrement sur les routes communales par mesures de prévention. Ces appareils ne restent pas plus d'une semaine à un même endroit.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

La POLA a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, poteaux, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée pour rénover le marquage routier à divers endroits de la commune.

A 19 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite d'accidents.

A la demande de la Gendarmerie, les ASP ont été sollicités pour lui prêter main-forte lors d'accidents de la circulation, pollutions, inondations, afin de gérer le trafic ou boucler une artère.

ENGAGEMENT LORS DE MANIFESTATIONS

De nombreuses manifestations publiques se déroulent tout au long de l'année. Toutefois, suite à la pandémie, seules 15 manifestations se sont déroulées en lieu et place des 30 prévues, lesquelles ont toutes fait l'objet d'un Pocama (portail cantonal des manifestations).

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le concept « Santé et sécurité au travail » fait l'objet d'une constante surveillance. Les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les membres de la Municipalité ont suivi une formation sur les premiers secours et sur l'usage et la mise en pratique des défibrillateurs. Ces appareils sont directement reliés à la centrale d'appel d'urgence du 144 et ceux-ci sont géo localisés dès l'enlèvement de leur support.

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Le personnel de la POLA est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur les chantiers. Il a été procédé à différents contrôles qui ont pour but de vérifier la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes, etc.). D'autres contrôles ont aussi été effectués sur les chantiers de construction en collaboration avec la Suva. Ceux-ci sont axés sur l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc.) puis sur la protection des employés contre les chutes, l'entreposage de bouteilles de gaz, les installations de décrotteurs (lavage de roues de camions), grues, nacelles et échafaudages.

Dans le courant de l'année 2020, l'accent s'est porté sur le contrôle des mesures barrières sur les chantiers. Le but était la prévention et non la répression.

SURVEILLANCE DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Quotidiennement, un agent est présent à l'un ou à l'autre des établissements scolaires lors des entrées et des sorties des élèves. Par ailleurs, la brigade des patrouilleurs, composée de quatre personnes (un homme et trois femmes), officie devant les établissements scolaires des Martines, du Grand-Mont et du Mottier. En fin d'année, en raison de l'absence prolongée d'un des patrouilleurs à la route de la Blécherette, MM. Kivuila et Gaudard ont assuré son remplacement. Quant à M. Charles (79 ans), patrouilleur au Collège des Martines, il a pris une retraite bien méritée au terme de la période scolaire 2019-2020, après plus de 14 années de bons et loyaux services. Il a été remplacé par M^{me} Nina Culand.

NUMÉROTATION DES BÂTIMENTS

Pour toutes nouvelles constructions, un numéro est attribué pour le bâtiment ainsi que pour chaque logement. Ce travail se fait en étroite collaboration avec le service technique et celui de la population.

FORMATION CONTINUE

Les formations continues organisées pour les collaborateurs par l'Association Vaudoise des Services de la Sécurité publique (AVSSP) ont été annulées en 2020. Il en va de même pour le cours de perfectionnement d'une journée organisé par le Bureau de prévention des accidents (BPA) à tous les délégués à la sécurité dont M. Leder est le délégué pour la Commune.

PLAN CANICULE

Quatre cent quatre-vingt-deux personnes âgées de plus de 75 ans étaient concernées par ce concept. Seules 162 personnes remplissaient les critères et après avoir pris contact avec celles-ci, seules quinze ont accepté l'aide de nos services. Malgré le non-déclenchement du plan canicule par le Préfet, nos services ont tout de même pris contact téléphoniquement avec ces citoyens pour prendre de leurs nouvelles.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

M^{me} Véronique Niklas possède le titre d'expert en mycologie dans le cadre hospitalier. Résidente de notre commune, elle est la contrôlease officielle et Présidente de la Myco du Jorat. En lien avec la pandémie, ses activités ont été considérablement réduites et celles maintenues se sont déroulées dans le plus strict respect des mesures de protection sanitaire.

Les séances de détermination du lundi soir de la Myco du Jorat ont toutes eu lieu en extérieur dès le mois de mai. Pendant l'été, des déterminations en forêt ont été organisées en plus des weekends. Durant l'automne, les séances d'études ont eu lieu à la salle polyvalente de la caserne des pompiers.

M^{me} Niklas a organisé et participé notamment à :

- 22 août : balade gourmande à la cabane de la Myco du Jorat à Yens. Divers Stands sur le thème mycologique ;
- 7 au 11 septembre : cours Vapko à Leysin ;
- 29 septembre : une matinée dans une classe du Collège du Rionzi. Sortie en forêt à Châtifeuillet suivi d'un atelier champignons en classe ;
- 30 septembre et 7 octobre en soirée et journée du dimanche 25 octobre : cours spécial champignons pour les débutants, terminé par une sortie en forêt (20 participants).

Les contrôles ont eu lieu de février à fin novembre sur appel téléphonique et en pleine saison (juillet jusqu'à novembre) tous les dimanches soir de 18h00 à 20h00 avec la nécessité d'élargir l'horaire à cause du nombre important de demandes. M^{me} Niklas a procédé à des contrôles quasi quotidiens de mi-septembre à mi-novembre et également sur son lieu de travail. La particularité cette année a été une saison quelque peu décalée et une augmentation de nouvelles personnes au contrôle du dimanche soir (moyenne de 29 à 35 contrôles les dimanches des mois d'octobre et novembre).

Les personnes qui font contrôler leurs champignons proviennent de 50 communes différentes mais la majorité de Lausanne et du Mont. Le dimanche, M^{me} Niklas est la seule personne à faire des contrôles de champignons dans la région.

Cette année, l'augmentation des demandes a été observée pour des sorties pédagogiques en forêt, ce qui explique le nombre plus importants de contrôles.

M^{me} Niklas a procédé à un total de 325 contrôles soit une augmentation de 26 de plus qu'en 2019. Lors de ces contrôles 110 contenaient des champignons non comestibles, 81 des champignons toxiques et trois des champignons mortels (2x des amanites phalloïdes et 1x des cortinaires couleur de rocou).

L'intéressée a dû intervenir une fois en milieu hospitalier, au CHUV, le 15 janvier à 23h45 pour une intoxication.

Le 24 novembre, un inspecteur de la Sûreté a fait appel à M^{me} Niklas pour une enquête sur un groupe de jeunes de 14 ans qui avait vendu des champignons dans un établissement scolaire de la région. Ces champignons avaient été présentés comme hallucinogènes. Après détermination sur cinq photos, aucun ne l'était.

DIVERS

Dans le courant de l'année, le personnel de la POLA procède régulièrement à l'affichage de divers documents aux piliers publics (avis d'enquête, résultats votations/élections, avis mortuaire, avis d'abattage, etc.). La POLA est également sollicitée par le SPOP pour procéder à des vérifications d'adresses et/ou d'appartements.

Durant cette période de pandémie, elle a dû fermer les places de jeux et de pique-nique et placarder les affiches s'y rapportant.

Une expulsion d'un box, sis en Budron, devait avoir lieu, toutefois elle a été annulée par le Juge de Paix.

GENDARMERIE

PRÉSENTATION

Le poste de Gendarmerie, ouvert au public à raison de deux après-midi et d'une matinée par semaine, compte neuf collaborateurs sous la responsabilité de l'adjudant Olivier Duperrex. Ce dernier ayant été affecté au poste de Gendarmerie de la Cité au 1^{er} octobre, a été remplacé au 1^{er} novembre par le sergent-major Oulevey.

Quatre cents huit personnes se sont présentées à son guichet pour différentes affaires. L'accueil au guichet a été fermé au public durant six semaines en raison du COVID-19.

Une séance est programmée une fois par mois entre le chef de poste, son adjoint le sergent-major Pablo Trenkler et MM. André Guex et Roland Leder pour relater les événements qui se sont déroulés sur le territoire communal.

Une très bonne coopération est à relever entre les collaborateurs de la Gendarmerie et le personnel de la POLA.

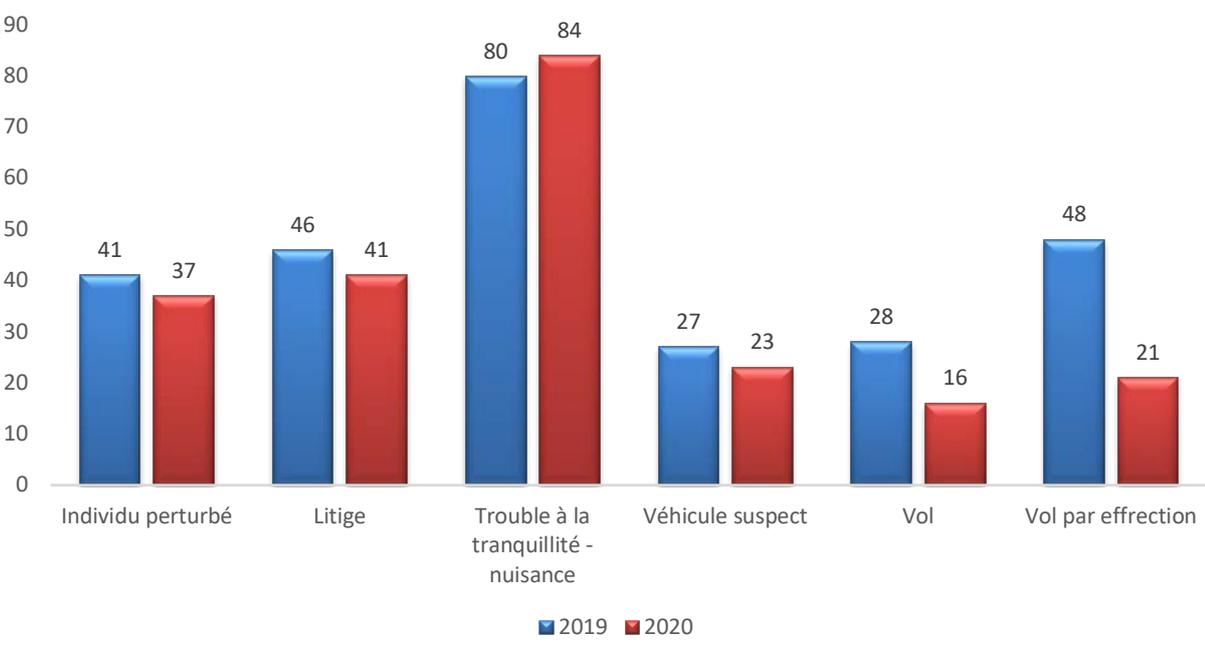
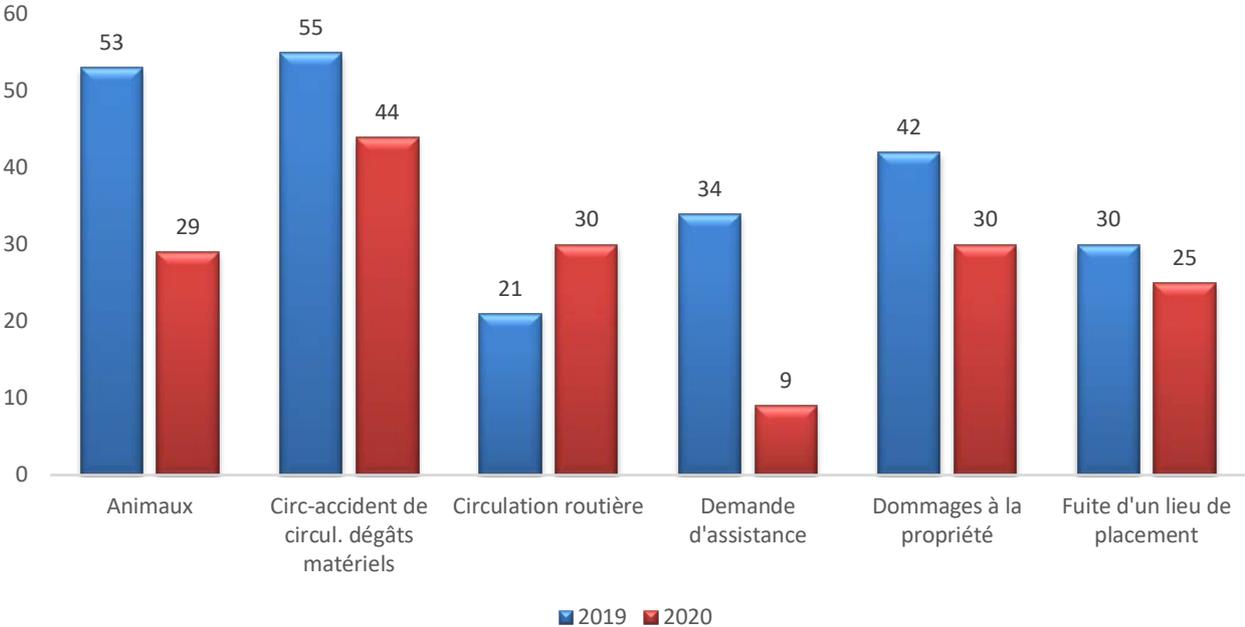
ACTIVITÉS

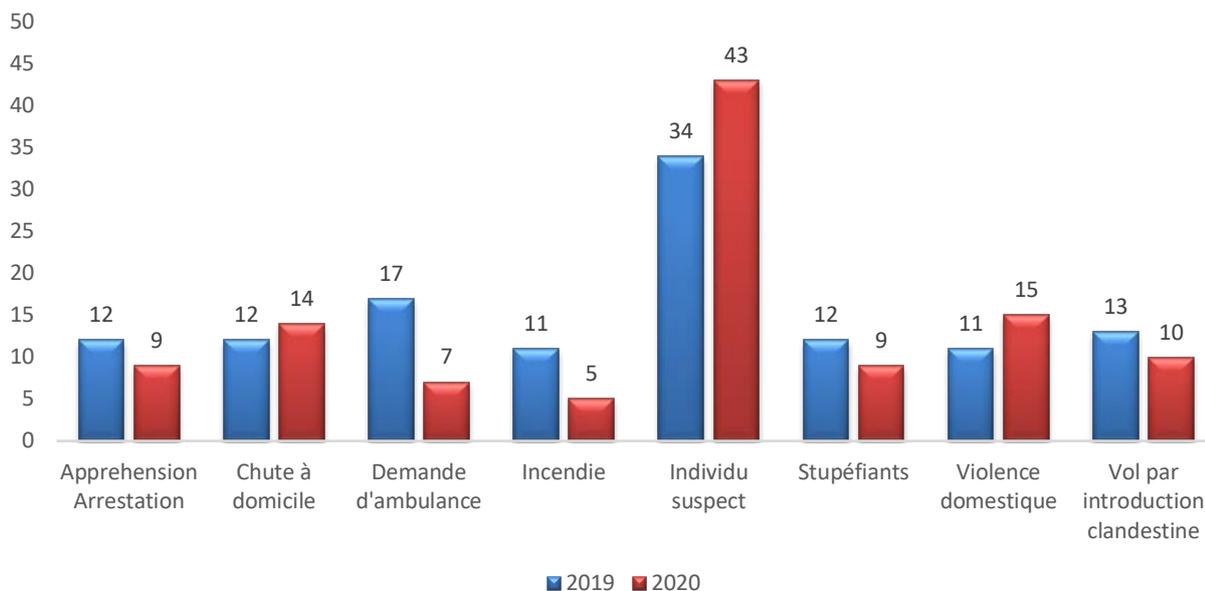
La Gendarmerie assure l'ordre et la tranquillité publics sur le territoire. Elle effectue des contrôles de circulation et participe à des missions de reconnaissance et de surveillance. Elle enregistre les plaintes et recueille les éléments nécessaires pour l'ouverture d'une enquête. Par la suite, elle prend en charge cette dernière, sur réquisition

d'un magistrat, auditionne les personnes impliquées, effectue les visites domiciliaires puis établit les rapports finaux. Lors des patrouilles, elle contrôle l'état physique des conducteurs et dénonce ceux qui sont sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments. Elle dénonce également toutes les infractions aux règles de la circulation et planifie des actions de police, de

proximité et de prévention, notamment pour les incivilités et les dommages causés aux bâtiments communaux (cf chapitre « Service des bâtiments »).

Les principales missions qui lui sont dévolues sont représentées de manière graphique sur les tableaux suivants :





L'effectif ne permettant pas d'avoir une patrouille 24/24, le personnel du Centre de la Blécherette assure les interventions le reste du temps. Par contre, des objectifs sont planifiés mensuellement aussi bien de jour comme de nuit.

Un des objectifs principaux est d'appréhender les trafiquants de stupéfiants (herbe de cannabis et cocaïne) qui se trouvent à bord des bus de la ligne TL 8. En effet, depuis que les brigades de la Police lausannoise intensifient leurs contrôles, les délinquants se sont déplacés en direction du Mont jusqu'à l'arrêt de bus « Rionzi » puis, dès la fin de l'année, ont poursuivi leur chemin jusqu'au terminus du Grand-Mont. Cet objectif se poursuivra l'année prochaine dans le dessein d'éradiquer ce trafic.

CONCEPT POLICE-POPULATION

Le concept Police-Population poursuit son activité. Mensuellement, nous recevons le bulletin « Info délits » nous informant de certains délits sur notre commune et donnant des conseils de prévention.

AFFAIRES SOCIALES

ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE (ARASPE)

L'année 2020 a été pour l'ARASPE comme pour toutes et tous assez atypique et mouvementée. L'assemblée intercommunale (AI) du printemps qui examine les comptes et la gestion a dû être supprimée, et c'est donc une seule assemblée qui s'est tenue le 30 septembre à Daillens, et qui a examiné tant les comptes 2019 que le budget 2021. Cela a représenté un gros travail pour la commission de gestion que le Codir remercie vivement. La mise en place des unités communes décidées par le Canton n'a pu avoir lieu et sera réalisée en 2021. Les négociations entre l'UCV et le Canton ont abouti à une décision de reprise dès 2022 pour le Canton de la charge financière des Agences d'assurances sociales, tout en garantissant le maintien des ARAS (courrier du 25 août 2020 de la cheffe du département, M^{me} Rebecca Ruiz à la présidente du Conseil des régions d'action sociale, M^{me} Sylvie Podio: «Le personnel des régions d'action sociale et des agences d'assurances sociales conservera

son employeur actuel, son statut professionnel, sa caisse de pension et ses autres conditions contractuelles. Ces garanties sont importantes et doivent vous permettre de continuer votre activité sereinement au sein de votre organisation actuelle. »).

Le Codir a vécu une année chargée et s'est réuni à 12 reprises. En début d'année, des membres du Codir ont procédé avec le directeur au recrutement d'une nouvelle responsable RH. Elle est en poste depuis le 1^{er} avril et a donc débuté son travail en plein semi-confinement. Le Codir a également décidé de procéder à un audit de la structure afin de disposer d'une photographie du fonctionnement de notre région d'action sociale (RAS) et de propositions d'amélioration. Le Codir a rencontré trois bureaux spécialisés avant de fixer son choix. Durant la période du semi-confinement, la RAS a poursuivi ses activités en appliquant des normes de protection sanitaire strictes, tout en continuant à délivrer ses prestations, tant dans les CSR pour le revenu d'insertion (RI) que pour les AAS, à la satisfaction des prestataires. L'audit de la structure a eu lieu en juin. La direction, les cadres, les cadres intermédiaires, et le personnel des divers corps de métier et lieux de travail ont été entendus. L'audit a montré l'urgence d'intervenir afin d'amener un changement dans le fonctionnement et relevé une importante dégradation de la satisfaction au travail des collaborateurs. Un plan d'action a donc rapidement été mis en place. Il porte sur les points suivants: existence de potentielles inadéquations profil-poste, absentéisme, gouvernance, rôle et visibilité du Codir, système d'information et d'organisation, valeurs communes à toutes et tous, hétérogénéité managériale. En lien avec les résultats de cet audit, le Codir a pris la décision de se séparer du directeur en fonction. Les quatre adjoints de direction, dont le titre a été requalifié en directrices et directeurs adjoints, ont démontré un engagement très professionnel ainsi qu'une grande efficacité afin de pallier l'absence du directeur. La directrice adjointe en charge du CSR a été également nommée directrice ad interim afin de pouvoir travailler légitimement avec les instances cantonales. Le Codir étant concerné directement par deux points du plan d'action - gouvernance et rôle et visibilité du Codir-, il a mis sur pied un groupe de travail pour étudier et proposer des pistes d'amélioration.

Après cette année pleine de mouvements et de changements, le Codir a confiance dans les mesures mises en place pour aborder une année 2021 constructive.

PROTECTION CIVILE

TÂCHES PRINCIPALES

- Garantir le niveau technique et opérationnel de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC);
- Organiser et diriger les cours de compétence communale;
- Collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement;
- Coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES PROFESSIONNELS

2015	2016	2017
17	18	19

2018	2019	2020
18	17	17

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MILICIENS ET VOLONTAIRES

2015	2016	2017
1'270	1'250	1'393

2018	2019	2020
1'254	1'196	1'176

INTERVENTIONS

L'année 2020 aura débuté dès le 3 janvier afin d'apporter le soutien logistique et sécuritaire nécessaires au bon déroulement des JOJ2020. Durant 28 jours, 271 astreints et 13 professionnels ont fait service 7j/7, 24h/24.

L'ORPC a été engagée dès le vendredi 13 mars dans l'engagement COVID-19. Pour ce faire, le commandement cantonal a formé des bataillons régionaux. Pour notre part, la région Ouest-Lausannoise a rejoint notre ORPC pour former le Bataillon CENTRE. Dans la seconde vague, dès le 9 septembre, l'ORPC Lavaux-Oron a intégré l'alliance formée au printemps.

Fort d'un bataillon de 1'900 puis de 2'500 astreints, se sont plus de 200 missions qui nous ont été confiées. Ces dernières ont été réalisées avec succès durant plus de sept mois. Les hôpitaux, les cliniques ainsi que de nombreux EMS ont fait appel à nous durant plusieurs mois. Quant au domaine de la précarité, en coordination avec le SSL, il a également retenu toute notre attention afin

de garantir les meilleures conditions pour les personnes concernées.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à deux reprises. La Gendarmerie a requis notre appui à deux reprises en l'espace d'une semaine pour la mise en place du dispositif DELESTA, consécutif à la fermeture de l'A9 la première fois suite à un feu de véhicule dans le tunnel de Belmont et la seconde fois pour un accident de personne à la hauteur de Grand-Vennes.

HEURES RÉALISÉES PAR LES PROFESSIONNELS

	2019	2020
Engagements au profit des collectivités	2440	800
Engagements en situation d'urgence	227	9'842
TOTAL	2'667	10'642

COLLABORATIONS INTERNES ET EXTERNES

La situation actuelle a mis en veille différentes collaborations, celles-ci seront réactivées en 2021, voir 2022.

La collaboration initiée en 2016 avec le CHUV a démontré toute sa nécessité dans le cadre de l'engagement COVID-19. Cet établissement étant à ce jour le plus demandeur de notre appui pour plusieurs types de missions allant bien au-delà de ce qui était imaginé. Transport de patients, logistique, désinfection, appui aux soins intensifs et même jusqu'au renfort du personnel de la Chapelle.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES

Cette année a été particulièrement chargée dans le domaine des constructions par d'importants travaux. Cinq abris publics ou constructions de protection civile ont brillamment passé le contrôle décennal.

La construction de Coteau-Fleuri a été entièrement rénovée à la suite du départ de l'EVAM. Le poste de commandement de Prélaz a été remis à jours (télécommunication et informatique) selon les exigences fédérales et cantonales et les travaux sont à bout touchant.

Durant le mois d'août l'OFPP a procédé au renouvellement des comprimés d'iode. Nous disposons d'une plaquette de 12 comprimés pour chaque habitant de notre district.

Tous ces travaux ont été réalisés avec le soutien quotidien de la section logistique en sus de l'engagement CoVID.

ESSAI ANNUEL DES SIRÈNES

Les sirènes fixes et mobiles ont toutes été déclenchées le 5 février dès 13h30, ceci selon le processus usuel. Trois d'entre-elles ont présenté des défauts lors du déclenchement.

FORMATION

Aucune formation n'a été dispensée en 2020, tout l'effectif ayant été intégralement engagé à plusieurs reprises au profit de l'engagement CO19-1/ 19-2.

JOURS DE SERVICE

	2019	2020
Cours effectués dans le cadre communal	3'166	390
Engagement au profit de la collectivité	1869	919
Engagement en situation d'urgences	81	18'946
TOTAL	5'116	20'255

LIBÉRATION ANTICIPÉE DES EFFECTIFS

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle loi fédérale sur la protection civile (LPPCi) a eu pour conséquence la libération anticipée au 31 décembre 2020 de 400 astreints dont 50 sous-officiers ayant tous atteints la limite fixée par le Conseil fédéral, soit 14 années d'obligation de servir. Des démarches sont en cours afin de remodeler notre bataillon afin de poursuivre efficacement les missions qui sont les nôtres.

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

SITUATION GÉNÉRALE

Cette année 2020 a été très particulière sur beaucoup de plans et pour tout le monde. Elle nous a obligés à nous adapter sans arrêt aux recommandations qui émanaient de la Confédération, du Canton ou de l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite), concernant les interventions, les exercices ou simplement les rencontres conviviales. S'il est assez facile d'annuler un exercice ou un souper, difficile d'éviter les interventions. Le caractère particulier de ces dernières (urgence, stress, promiscuité nécessaire) rendait parfois difficile le respect des distanciations sociales, du port du masque ou de la désinfection des mains. Alors que dans le même temps, il était impératif de protéger la santé des sapeurs afin de garantir l'état opérationnel du SDIS.

A ce propos, un recensement journalier des personnes indisponibles (maladie, accident, en quarantaine) a été mis en place: au plus fort de la crise, le taux d'indisponibilité s'est élevé à 7,25% des effectifs DPS au niveau cantonal.

En ce qui concerne la Mèbre, nous avons eu peu de malades; quatre au maximum durant le semi-confinement. Le niveau opérationnel est resté bon.

Une séance d'Etat-Major a été mise en place hebdomadairement par visioconférence afin de discuter des différentes dispositions à prendre en fonction des bulletins d'informations transmis chaque semaine par l'ECA: comportement lors des interventions, désinfection des surfaces et des véhicules, mise à disposition de matériel de protection, communication avec la troupe, etc.

Comme les autres commandants de la région Centre, le commandant du SDIS La Mèbre avait un contact plusieurs

fois par semaine, ou en fonction des besoins avec Mehdi Jaccaud, président de la Fédération vaudois des sapeurs-pompiers qui faisait le lien avec l'EM SDIS COVID-19.

La mise à disposition par l'ECA du matériel de protection et de désinfection a été rapide et a bien suivi.

FORMATION

Dès l'annonce de la fermeture des écoles, les formations sapeur-pompier également se sont arrêtées (exercices et cours ECA). La reprise des exercices et des formations le 1^{er} juillet n'a pas été facile notamment à cause des mesures à prendre (port du masque, distanciation, limitation du nombre de personnes). Une légère baisse du taux de présence a été observée. Était-ce en lien avec la crainte liée au virus, ou la difficulté de reprendre un rythme? Cette observation n'a pu être vérifiée par la suite vu que les exercices ont à nouveau dû s'arrêter à la rentrée en septembre.

Quelques cours ECA qu'il était difficile de reporter sur l'année suivante, tels que la formation des porteurs d'appareil respiratoire ou le cours de formation de base, ont été maintenus au deuxième semestre, moyennant des mesures drastiques concernant le port du masque, le nombre de participants ainsi que l'organisation des repas.

Le caractère incertain de l'évolution de la pandémie nous a contraint à plusieurs reprises à préparer un exercice qui devait être annulé dans un deuxième temps.

Exercices effectués durant l'année 2020:

Type d'exercices	Ex. prévus	Ex. réalisés	Remarques
DPS	8	4	Introduction d'exercice durant le piquet en 2021 pour combler le manque de formation
DAP	7	2	Introduction d'exercice durant le piquet en 2021 pour combler le manque de formation
EFRI	5	2	- 10 recrues - Complément d'exercices prévu en 2021
ARI	12	5	- 7 nouveaux porteurs formés. - Aucune formation à la RAMA sur le simulateur. - Sur recommandation de l'ECA, il n'a plus été tenu compte du nombre d'exercices minimums exigés durant les 365 derniers jours, en temps normal, pour être autorisé à porter en intervention
C1	2	1	- 4 nouveaux chauffeurs formés - Les chauffeurs de Romanel ont été formés sur les véhicules de Cheseaux

Type d'exercices	Ex. prévus	Ex. réalisés	Remarques
OF	3	2	La formation pour les nouveaux rapports d'intervention a été réalisée à distance
SOF	3	1	
EN	2	0	- Pas de formation continues des spécialistes existants. - Formation de nouveaux spécialistes EN (2 soirées)

DPS = détachement premier secours

DAP = détachement d'appui

EFRI = école de formation des recrues intercommunale

ARI = porteurs appareils respiratoires

C1 = chauffeurs

OF = officiers

SOF = sous-officiers

EN = éléments naturels

Ces formations permettent non seulement de consolider et d'augmenter les connaissances, mais elles contribuent également au maintien de la cohésion entre les sapeurs ainsi qu'à l'esprit d'équipe.

Heureusement, nous n'avons pas observé de dysfonctionnements durant les interventions, qui seraient directement liés au manque d'exercices durant l'année.

L'exercice final, qui permet de montrer à nos autorités le travail fourni durant l'année, et qui est également l'occasion de remercier les sapeurs pour leur investissement, n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

INTERVENTIONS

Nous avons été alarmés à 104 reprises (85 en 2019). Alarmes déclenchées principalement de nuit et week-end: 64 alarmes, contre 40 le jour en semaine. Cette proportion est inverse à l'année passée. En 2019, 40% des interventions ont eu lieu de nuit/week-end et 60% de jour. Est-ce qu'on doit y voir l'influence du semi-confinement et du télétravail plus largement pratiqué? Hypothèse: les gens ont plus de temps, sont à la maison, sont moins stressés et n'oublient pas une casserole sur le feu.

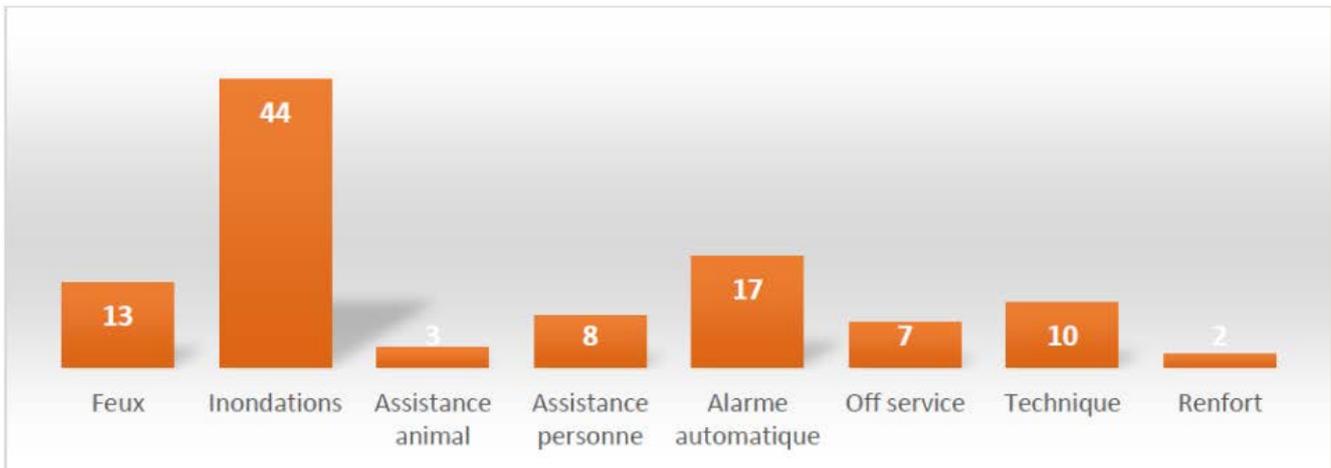
Autre exemple, nous n'avons eu qu'un feu de véhicule alors que nous en avons eu cinq l'année précédente.

Durant la période de semi-confinement du 15 mars au 11 juin, l'impression générale était d'une baisse du nombre d'interventions. Alors qu'après analyse des chiffres des années précédentes, il n'en est rien. Cette impression venait certainement du fait que la formation était à l'arrêt et que notre activité se limitait aux alarmes.

Interventions du 15 mars au 11 mai:

	2017	2018	2019	2020
Feu	1	5	1	5
Inond.	4	4	1	3
Sauv.	1	1	3	3
Tech.	1	2	1	2
Alarme auto	1	4	5	6
Divers	1	1	0	2
TOTAL	9	17	11	21

TYPES D'INTERVENTIONS 2020



2019



Concernant l'assistance aux personnes, nous avons été appelés à cinq reprises pour de l'aide au portage, contre une en 2019. Cela semble correspondre à l'augmentation des hospitalisations durant l'année.

Comme l'indique le schéma, les inondations ont été très nombreuses cette année. Même proportion pour causes naturelles (intempéries) que pour causes techniques (rupture de conduite ou d'installations privées).

On peut constater une nette augmentation des inondations pour causes naturelles. Moins de 10 en 2019 et plus de 20 en 2020. Cette augmentation n'en est pas vraiment une : en juin 2019 nous avons subi des intempéries qui ont occasionné 18 interventions en l'espace de quelques heures. Classée en « interventions multiples », elles ne comptent que pour une alarme.

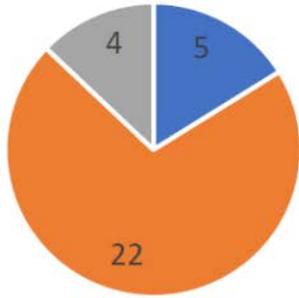
Nous n'avons pas eu d'épisodes semblables à juin 2019. Nous avons été plutôt confrontés à des orages moins violents mais plus répartis sur l'année, occasionnant plusieurs interventions, classées à une seule reprise comme « interventions multiple » (une demi-douzaine d'intervention dans ce cas).

EFFECTIF

L'effectif début 2020 se montait à 112 personnes (114 en 2019) : 92 sapeurs et 20 recrues, répartis comme suit.

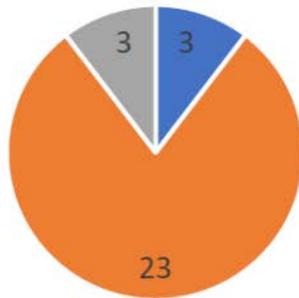
RÉPARTITION PAR GRADES

Romanel 31



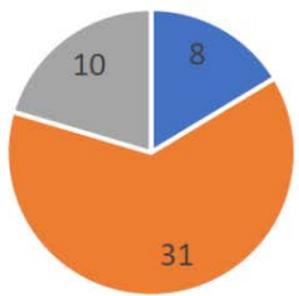
■ DAP ■ DPS ■ Recrues

Cheseaux 32



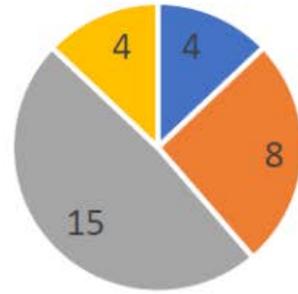
■ DAP ■ DPS ■ Recrues

Le Mont 49



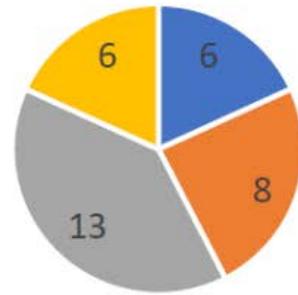
■ DAP ■ DPS ■ Recrues

Romanel



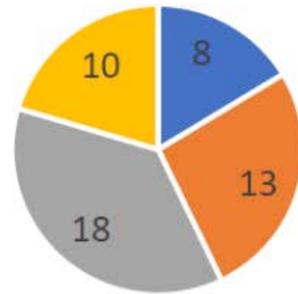
■ Off ■ Sous off
■ Sapeurs ■ Recrues

Cheseaux



■ Off ■ Sous off
■ Sapeurs ■ Recrues

Le Mont



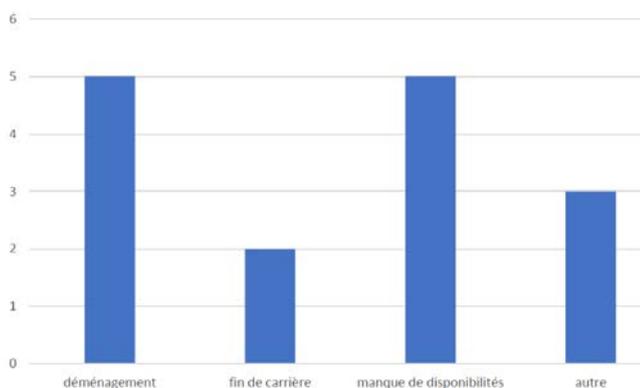
■ Off ■ Sous off
■ Sapeurs ■ Recrues

DÉMISSIONS

Nous avons enregistré 15 démissions durant l'année. Dix-huit personnes ont démissionné en 2019. Ces chiffres sont assez stables vu qu'il y en a eu 16 en 2018.

Nous aurions pu imaginer que la situation sanitaire et ses conséquences auraient un impact plus important sur l'engagement des sapeurs: moins de disponibilité, d'autres préoccupations, moins de motivation du fait du manque d'exercices.

Quatre personnes ont quand même évoqué le fait d'avoir moins de disponibilités pour un engagement comme sapeur-pompier suite à des changements au niveau professionnel et familial, liés à la pandémie. Une personne a démissionné pour des raisons médicales.



Concernant les recrues, sept personnes sur 20 n'ont pas souhaité poursuivre. Il est vrai que le cours de formation de base a été repoussé et il a été difficile de garder le contact. Plusieurs personnes ont évoqué le fait qu'avec les mesures sanitaires les conséquences au niveau professionnel étaient telles qu'elles ne pouvaient se permettre de prendre des jours de congé pour des formations pompiers.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

L'effectif JSP n'a pas changé durant l'année. Il n'y a pas eu de démission et aucun JSP n'a atteint l'âge d'être incorporé en 2021. En 2020, leur formation a forcément également été impactée:

Seuls quatre exercices ont pu avoir lieu sur les sept prévus.

Les journées d'instruction cantonales ainsi que le championnat suisse ont été annulés.

Les examens de passage de Flamme n'ont pu être réalisés durant l'année. Ils ont été reportés à 2021.

Comme pour les adultes, aucune rencontre récréative (sortie sportive, visite et revue) ou échange avec les parents n'ont pu être organisées durant l'année.

Les enfants rencontrés sur les communes à d'autres occasions ont pu nous dire à quel point les exercices leur manquaient et qu'ils attendaient avec impatience la reprise des activités.

CONCLUSION

Les occasions de se rencontrer dans d'autres circonstances que les exercices ou les interventions ont toutes été annulées: le concours de la Fédération vaudoise, la fête des 10 ans, les soupers de fin d'année, etc. Toutes des occasions de créer, maintenir ou soigner les liens entre les personnes, indispensables au bon fonctionnement d'un corps de sapeurs-pompiers.

L'impact de cette pandémie et des mesures qui en ont découlées sur la cohésion du groupe est pour le moment difficile à appréhender. Il sera indispensable d'y être attentif ces prochains mois, d'autant plus que le problème sanitaire est loin d'être résolu.

Pour le moment, les exercices planifiés sont maintenus, avec les mesures nécessaires pour faire courir un minimum de risque à nos sapeurs.

ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, des modifications de la loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de son règlement d'application (RTTP), a eu pour conséquence que seuls les taxis, au sens de ladite loi, demeurent de la compétence des communes. Force est de constater que l'activité de ceux-ci a été fortement impactée par la pandémie de COVID-19.

PRINCIPALES MISSIONS

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires
- organiser les séances du Comité de direction et de la Commission administrative et contribuer au bon déroulement de celles du Conseil intercommunal
- renseigner toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- délivrer les concessions pour l'exploitation d'un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers des exploitants de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Six collaborateurs, représentant 3.8 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association, composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le Service intercommunal des taxis.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2020. Lors de sa séance du 11 novembre, il a adopté une révision partielle et formelle du règlement intercommunal sur le service des taxis. Il s'ensuit notam-

ment qu'aucun taxi ne devra émettre de CO2 d'ici au 1^{er} juillet 2025. Une prolongation de délai au 1^{er} juillet 2027 pour se conformer à cette nouvelle obligation sera toutefois accordée au propriétaire d'un taxi immatriculé entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} juillet 2021.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation. Lors de sa séance du 28 janvier, il a décidé de renoncer aux examens pour l'obtention du carnet de conducteur de taxi. En contrepartie, les connaissances des candidats à une concession seront soumises à un contrôle avant chaque appel d'offres.

Au vu de la situation très difficile des chauffeurs de taxis, le Comité de direction a décidé de diminuer de moitié, soit de CHF 400.-, la taxe annuelle 2021 relative à l'usage accru du domaine public.

CONCESSIONS / AUTORISATIONS

CONCESSIONS – TAXIS DE PLACE (REGROUPÉS AU SEIN DE TAXI SERVICES SÀRL)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2019	2020	2019	2020
Compagnies	4	4	82	81
Exploitants indépendants	146	133	146	133
Total	150	137	228	214

AUTORISATIONS – TYPE B – TAXIS SANS PERMIS DE STATIONNEMENT

Exploitants regroupés au sein de :	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2019	2020	2019	2020
Taxiphone	43	39	46	41
CDS	1	0	1	0
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	57	52	59	55
Total	102	92	108	98

CENTRAUX D'APPELS

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 644'578 courses, soit 411'717 distribuées et 232'861 au vol, contre 976'520 en 2019 (-34%). Le nombre de courses effectuées en 2020 par les chauffeurs de Taxiphone est de 60'176, contre 86'401 en 2019 (-30,35%).

STATIONS

Les stations sont au nombre de 47 et offrent un total de 176 places (comme en 2019).

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au règlement sur le service des taxis (RIT), a tenu trois séances et a rendu plusieurs décisions par voie de circulation, soit au total 17, allant de la mise en garde à l'avertissement.

CONTRÔLES DE POLICE

Les contrôles de police, dont quatre nocturnes (11 en 2019), ont été moins nombreux. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 39 (95 en 2019). Au total, on dénombre 55 dénonciations dressées (138 en 2019), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 55 et celui des réclamations traitées à 19.

Municipal : M. Christian Menétréy

SERVICE DES BÂTIMENTS

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Antonio Turiel (jusqu'au 31 juillet)
M. Thierry Dessibourg (dès le 1^{er} août)

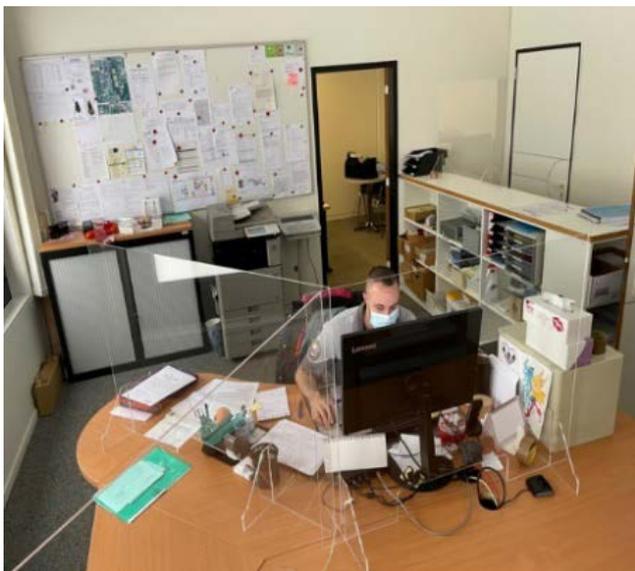
ADJOINTS:

M. Francis Voumard
M. Valter Spinazza

Le Service des bâtiments (SEBA) est l'instance compétente en matière de gestion du patrimoine bâti communal administratif et financier. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux scolaires, administratifs et locatifs.

L'ANNÉE 2020 EN QUELQUES MOTS

L'année 2020 a eu pour maître mot « COVID-19 » et le SEBA a dû faire face aux nombreuses directives et ordonnances dictées par les autorités en matière de sécurité sanitaire. Fermeture, ouverture partielle, confinement, mesures de protection, distanciation, désinfection, achat de matériel spécifique, etc., ont rythmé les activités du service depuis le mois de mars.



Ce sont près de 21'200 masques, plus de 300 litres de gel hydro alcoolique et de produit de désinfection, 12 distributeurs de produit, 250 mètres de bandes adhésives pour le marquage, 3'000 rouleaux de papier ménage



ainsi que quelque 20 parois de protection en plexiglas pour les bureaux, représentant une dépense d'environ CHF 50'000.-, qui ont été achetés, distribués ou mis en place pour protéger le personnel communal, les enseignants et les différents utilisateurs des bâtiments. Même si le télétravail a été favorisé dans la mesure du possible, le réaménagement, le déplacement et l'adaptation des différentes places de travail, au fur et à mesure des nouvelles prescriptions, ont également jalonné l'emploi du temps des collaborateurs du service.

EFFECTIFS

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Afin de faire face aux nombreux défis qui attendent la Commune en matière d'infrastructures et de constructions, imposés par l'augmentation exponentielle de la population, le SEBA est devenu une entité à part entière au sein des services techniques.

Un nouveau chef de service a été engagé pour le diriger à partir du 1^{er} août et une assistante administrative a étoffé ses rangs depuis le mois de novembre. Une réorganisation complète et une redistribution des rôles est mise progressivement en place afin de palier le départ à la retraite de M. Francis Voumard, adjoint au chef de service, programmé pour le début du mois de mars 2021. A la fin 2020, le personnel administratif du SEBA était donc composé de six personnes.

AGENTS D'EXPLOITATION

En 2020, nous avons pu compter sur une équipe comprenant seize collaborateurs, dont sept à temps partiel. Comme par le passé, le travail fourni pour l'entretien de l'administration, des bâtiments scolaires et des différents bâtiments communaux, a permis aux utilisateurs de toutes ces structures de bénéficier, à leur entière satisfaction, des installations et des locaux mis à disposition ou loués.

L'année 2020 fut également une année particulière durant laquelle nous avons pu compter sur la souplesse de nos effectifs afin d'assurer le respect des ordonnances fédérale et cantonale, notamment pour la désinfection dans nos bâtiments administratifs, sco-

lares et du centre sportif, ceci afin d'assurer les services communaux le plus longtemps possible et sans dommage.

Durant les périodes d'assouplissement des mesures sanitaires, nous avons pu organiser, avec tous les agents d'exploitation et en présence du municipal des bâtiments, trois rencontres annuelles. Elles ont pour but de répondre aux différentes demandes qui peuvent être d'ordre organisationnel, budgétaire ou tout simplement pour une discussion à bâtons rompus sur les sujets qui les préoccupent.

La période de fermeture des écoles du 13 mars au 11 mai ainsi que l'interruption des locations nous ont permis d'organiser et d'anticiper les nettoyages de fin d'année scolaire et de ne pas faire appel aux auxiliaires de nettoyage généralement engagés à cette période. Les agents d'exploitation ont également pu entreprendre des travaux de réparation et de peinture afin de rendre nos locaux plus accueillants pour les utilisateurs, tels que :

Cantine du châtaignier: peinture des murs et des boiseries du foyer.



Avant



Après



Après

Petit foyer de la grande salle: démontage des éta-gères existantes et de différents supports fixés contre les murs. Peinture des murs, des plafonds et des boiseries, pose d'un revêtement de sol en PVC, changement de l'éclairage et installation d'un Beamer.



Après



Après



Après

Salle de gym du Mottier F: adaptation de la salle de gym afin d'accueillir les séances du Conseil communal, la cérémonie des promotions, des réunions du SAF et diverses autres rencontres dans le respect des mesures sanitaires. Protection du sol en le recouvrant de panneaux en fibre de bois type Pavatex. Installation d'environ 80 chaises et tables prêtées par L'Ecole internationale et location d'un système audio et vidéo.



FORMATION

En juin 2020, M. Joao Freizas a passé avec succès ses examens de fin d'apprentissage et nous avons eu le plaisir de lui proposer un poste d'agent d'exploitation au sein de notre Commune. Il assume actuellement l'entretien du Collège du Mottier C.

Désireux de poursuivre la volonté communale de formation, nous comptons à fin 2020 deux apprentis agent d'exploitation. Un apprenti de deuxième année qui habite Cugy et un apprenti de première année habitant Le Mont-sur-Lausanne et qui, par conséquent, a fréquenté L'EPS de la commune. Le lieu d'habitation est un critère important car nous souhaitons, dans la mesure du possible, favoriser les jeunes de la commune ou des proches environs.

D'autre part, afin de répondre à un projet en faveur de l'intégration des migrants, initié par le Secrétariat d'Etat aux migrations et au programme FORJAD (Formation des jeunes adultes en difficulté), nous avons accueilli cet été un jeune érythréen qui effectue actuellement un préapprentissage et une mise à niveau en français et en math en vue d'un engagement en tant qu'apprenti AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) ou CFC à la rentrée scolaire de 2021.

Nous tenons à relever que nos apprentis sont bien intégrés et bien suivis par les équipes d'agents d'exploitation qui sont en place et qu'il y règne une bonne cohésion et un excellent état d'esprit. Afin d'optimiser et soutenir au mieux cette formation, nous pouvons également compter sur l'appui d'un de nos collaborateurs, formé dans nos murs, et qui suit actuellement les cours pour l'obtention de son brevet fédéral.

SERVICE DE PIQUET

Afin de renforcer notre équipe du service de piquet, nous avons augmenté de quatre à six les collaborateurs intervenants. Nous serons ainsi plus à même de répondre de manière adéquate et rapide aux demandes urgentes de nos concitoyens et/ou utilisateurs. Le service est opérationnel les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés de 16h30 à 06h30. Il est assuré par tournus du lundi 06h30 au lundi suivant 06h30.

Au cours de cette année, 23 interventions du service de piquet, totalisant 37,10 heures, ont été nécessaires pour régler essentiellement des problèmes d'ouverture de locaux, de chauffage et de pannes avec les installations frigorifiques.

Bâtiments	Date intervention	Intervention	Problème accès	Portes automatiques	Technique générale	Ascenseurs	Chauffage	MCR/ contrôle à distance	Durée intervention (H) / départ domicile
Collège du Rionzi	11.01.2020	Problème avec une clé qui n'ouvre pas la cuisine	1						1.05
Collège du Mottier B	22.01.2020	Ouverture des toilettes handicapés	1						0.20
Administration	26.01.2020	Problème de chauffage appartement					1		1.00
Administration	27.01.2020	Porte automatique bloquée		1					1.30
Collège du Mottier A	02.02.2020	Récupération de clés dans la fosse d'ascenseur				1			1.00
Collège du Mottier C	02.03.2020	Panne chaudière - silos à plaquettes vides						1	0.15
Grande salle	10.03.2020	Intervention accès pour location	1						0.20
Collège du Mottier C	01.04.2020	Réglage température trop chaude					1		0.20
Collège du Mottier C	04.05.2020	Panne chaudière bois					1		1.00
Collège des Martines	21.05.2020	Problème de chauffage					1		0.20
Appartement abattoirs	23.05.2020	Problème de chauffage					1		0.30
Collège du Mottier A	24.05.2020	Fermeture porte accès restée ouverte le samedi	1						0.30
Temple	30.05.2020	Appel Securitas pour problème de porte église	1						0.00
Cantine Châtaignier	18.07.2020	Problème d'eau sur un robinet			1				1.00
Collège du Rionzi	07.08.2020	Porte automatique en panne		1					0.45
Collège du Rionzi	10.08.2020	Problème de réglage de la porte automatique du rez		1					1.00
Collège du Mottier C	19.08.2020	Réparation du congélateur avec entreprise Polyforce			1				1.45
Congélateur communal	26.08.2020	Intervention suite alarme de personne bloquée			1				1.23
Collège du Mottier C	19.11.2020	Dépannage du congélateur			1				2.00
Abattoirs	19.12.2020	Intervention suite panne chambre froide			1				3.20
Collège du Mottier C	19.12.2020	Panne chambre de congélation, intervention avec entreprise			1				3.20
Collège du Mottier C	23.12.2020	Panne chambre de congélation, intervention avec entreprise			1				6.20
Collège du Mottier C	28.12.2020	Problème de ventilation			1				8.07
Totaux			5	3	8	1	5	1	37h10
Total des interventions			23						

PATRIMOINE COMMUNAL

Le parc immobilier communal rassemble 31 bâtiments de tous types pour une valeur ECA de CHF 155'600'000.-. On y trouve en particulier quatre sites scolaires (Grand-Mont, Mottier, Crétalaison, Martines et Rionzi), l'Administration communale, la place de sports du Châtaignier, le temple et ses annexes et la salle communale. Il est important de noter que globalement le parc est vétuste et des projets d'assainissement sont planifiés à court, moyen et long terme.

VISION 2050

Le SEBA applique et met en œuvre, en permanence, des actions compatibles avec le concept société à 2000 watts, comprenant l'application de normes de haute qualité environnementale, la communication des performances énergétiques, l'établissement de bilans énergétiques et optimisation des installations, l'achat de produits de nettoyage respectueux de l'environnement, l'utilisation et la promotion de bois de chauffage indigène, le contrôle à distance des installations de chauffage et de ventilation, etc.

TÉLÉGESTION

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DANS LES BÂTIMENTS

Une amélioration de l'information est installée au travers d'un logiciel qui gère l'affichage des écrans de visualisation dans les bâtiments de l'administration Crétalaison, du centre sportif et des collèges scolaires du Mottier ainsi que du Rionzi.

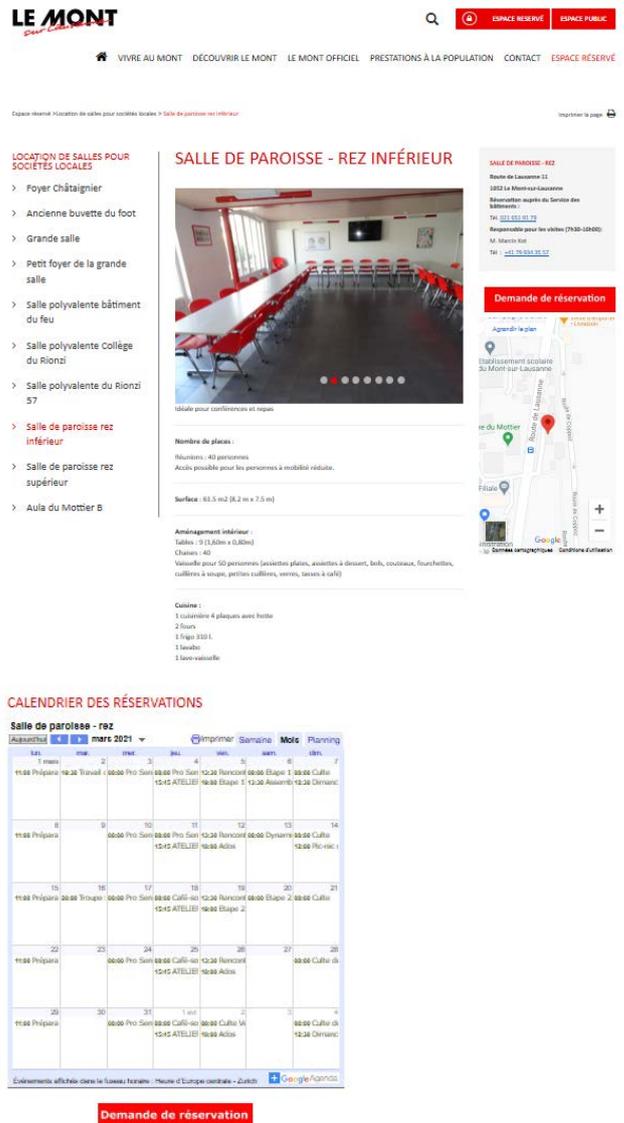


La plateforme informatique déployée se veut polyvalente (commune/école). Elle autorise l'affichage de tous types de média (textes, images, vidéos) sur un écran ou sur l'ensemble du réseau. Les informations administratives sont gérées par le SEMU et la direction de l'EPS pour la partie scolaire.

Depuis cette année, les informations relatives à la production du courant électrique en provenance des installations photovoltaïques aménagées sur les bâtiments communaux sont regroupées et affichées sur les écrans d'accueil sous la forme de graphiques et de données environnementales.

RÉSERVATION DES SALLES

En ce qui concerne les réservations de salles, le SEBA a finalisé et complété le système de réservation en ligne pour une mise à disposition des sociétés locales et des divers utilisateurs au début de l'année 2021.



PLATEFORME DE SUPERVISION DES BÂTIMENTS

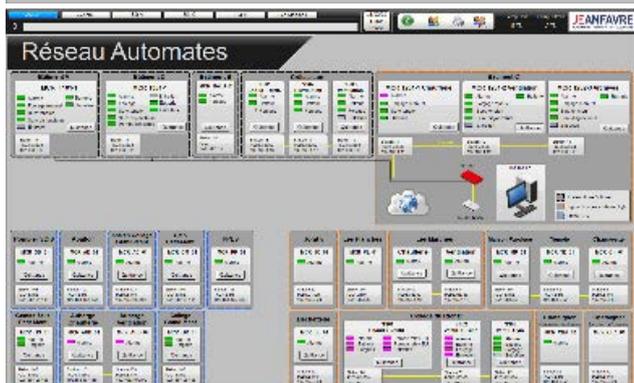
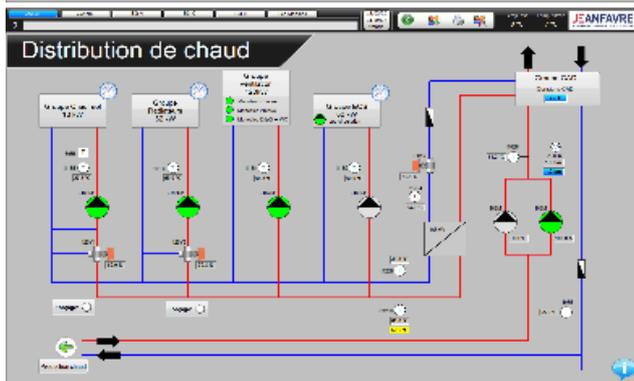
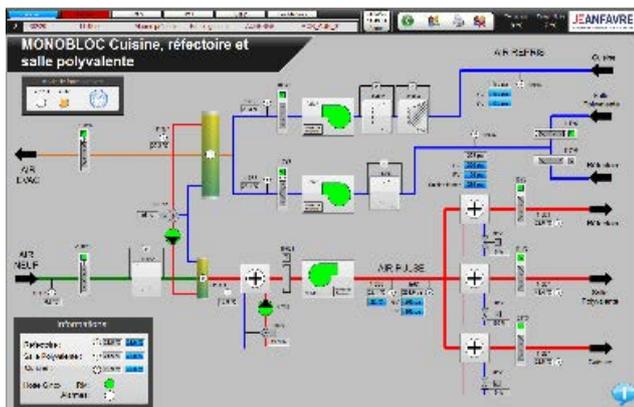
Depuis plusieurs années, le SEBA gère la plateforme informatique pour la supervision du parc immobilier. La domotique est la base pour toutes les utilisations dans le domaine de l'automatisation et dans n'importe quel domaine d'application. La plateforme informatique (MCR) centralise les paramètres techniques des automates pour le pilotage optimal des chaufferies, de l'éclairage...

rage automatique, des horloges, des stores, de l'ouverture des portes extérieures, etc. L'informatique s'intègre désormais dans tous les domaines des bâtiments.

Depuis cette année, intégration dans la plateforme de supervision du réseau d'éclairage extérieur du bâtiment administratif de Crétalaison et du site scolaire du Mottier.



COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

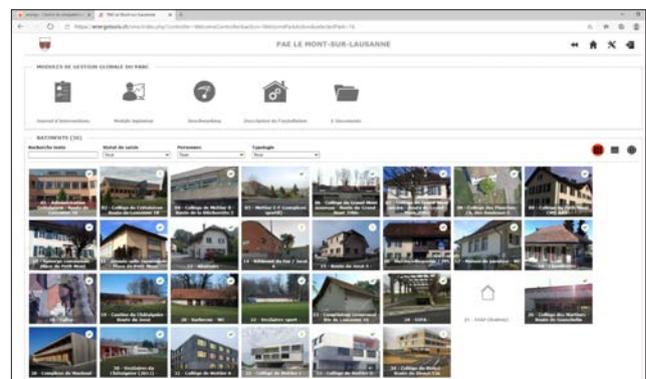


Panneaux synoptiques : réseaux d'automates, distribution chaleur et ventilation pour le Collège du Mottier C

Dans les outils de pilotage et d'audit pour les installations techniques, le SEBA gère en permanence deux plateformes informatiques intégrées Energostat et Energotools.



Plateforme Energostat



Module de gestion globale Energotools

La récolte des données des consommables d'énergie (gaz, bois, électricité) et de l'eau est compilée à l'aide du logiciel Energostat qui mesure les performances réelles des bâtiments. Les compteurs sont relevés chaque semaine. Les résultats sont présentés sous forme de graphiques, de tableaux comparatifs avec un bilan global annuel des tendances. Les paramètres et les observateurs sont nécessaires pour un pilotage fin, pour l'amélioration des performances et le dépistage des dérives, ceci afin d'appliquer rapidement des actions correctives et parfaire l'optimisation des installations. Le comportement des utilisateurs influence également très fortement la performance du bâtiment.

Les prestations d'un ingénieur CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) font parties de l'abonnement Energo comprenant deux jours de formation annuelle pour les responsables et AGEX du SEBA.

Cette année, le SEBA a déployé ses actions au travers du logiciel Energotools intégré à Energostat. Cette plateforme est liée à l'inventaire des appareils et automates des installations techniques. Elle assure la détection d'événements, des performances en cours et l'historique des énergies. L'historique des interventions techniques est également notifié pour le suivi des opérations.

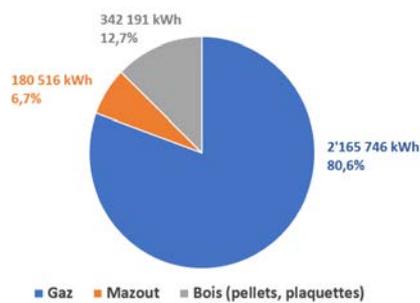
En plus des mesures d'optimisation, beaucoup d'énergie a été nécessaire pour la réalisation des audits digitalisés de toutes les installations des bâtiments. Les tâches ci-dessous ont été effectuées :

- Audits de toutes les installations, inventoriées sur la plateforme Energotools (modèle, année, etc.).
- Enregistrement de tous les réglages dans une base de données Energo, permettant ainsi un suivi précis de l'évolution des paramètres.
- Etablissement d'un rapport annuel global.
- Digitalisation de l'information en continu.

Répartition des consommables bruts de chaleur

		
2'688'454 kWh	755'813 kWh	17'852 m³

Résultat global réalisé



Résultats de l'année 2020



-11,5%

L'économie thermique totale du parc s'élève à 260 487 kWh (-11,5%).



-16,1%

L'économie électrique totale du parc s'élève à 134 043 kWh (-16,1%).



-14,7%

La consommation d'eau s'élève à 1'972 m³, soit une économie de -14,7%, principalement due aux collèges des Martines et du Mottier B, à l'administration Crétalaise et ainsi qu'au collège des Planches (-84%).



En 2020, l'économie financière totale et équivalente à -10% sur l'ensemble des bâtiments.

PROJETS DE CONSTRUCTION / ÉTUDES RÉALISÉES

CANTINE DU CHÂTAIGNIER

Le 14 octobre 2019, la Municipalité décide de démolir en urgence la partie bois de la cantine suite au risque d'effondrement. Un projet est en phase d'étude pour la réalisation d'une nouvelle cantine, incluant la rénovation légère de la partie existante du foyer ainsi que les anciens vestiaires du football qui sont conservés. L'implantation de deux bâtiments dans la limite forestière n'autorise pas une démolition/reconstruction.

Parmi les éléments marquants souhaités dans l'étude on peut citer la capacité d'accueil entre 400 et 500 places,

la modularité avec la subdivision en plusieurs salles, la luminosité et la transparence avec de grandes baies vitrées, l'ouverture sur les espaces extérieurs, une flexibilité des activités entre l'intérieur et l'extérieur, une matérialisation simple et un esprit rustique.



Idée de représentation de la future cantine du châtaignier

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DU MOTTIER B

Initiées depuis 2007 lors de la planification de l'extension du centre solaire du Mottier ainsi que de la maintenance et l'entretien de son parc immobilier, les études ont démontré la nécessité d'assainir le Collège du Mottier B.

Construit en 1977 par l'architecte Frédéric Brugger, le bâtiment présente à ce jour de nombreux et importants signes de fatigue. Ses installations techniques sont en fin de vie et il ne répond plus aux normes et standards actuels en matière de performances énergétiques, de protection incendie, d'accessibilité pour les handicapés et de sécurité. Les divers revêtements sont également en mauvais état.

En 2018, un rapport de projet démontrait la nécessité de rénover ce bâtiment, motivée par des questions écologique, économique et en raison de l'inconfort des utilisateurs, tant en hiver (froid, courant d'air) qu'en été (surchauffe).

Afin de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, un addenda au rapport de projet, comprenant une alternative consistant à la surélévation du bâtiment, a été établi et présenté à la ComCo. Ce rapport complémentaire offrant la possibilité de réalisation de 13 classes supplémentaires, c'est sur cette base que les études actuelles sont menées afin de pouvoir déposer une demande de crédit de construction au printemps 2021.

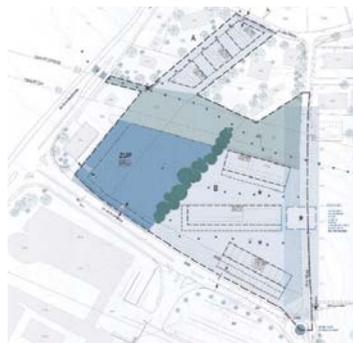


Collège du Mottier B

CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE À CHAMPS D'AULLIE

Dans le cadre de la planification des équipements et installations scolaires, une étude du potentiel constructif pour des activités scolaires et parascolaires sur le site de Champs d'Aullie a été commandée auprès d'un bureau d'architecte en juillet 2019.

Sur la base de divers calculs de surfaces, l'étude préliminaire conclut qu'il est possible de construire un collège de 24 classes intégrant des activités parascolaires et une salle de gym, ceci en mettant l'accent sur les possibilités de modularité des espaces.



Extrait du PA Champs d'Aullie

Le projet est en cours de développement et des études complémentaires en matière de qualité des sols et d'impact sur le bruit sont menées afin de pouvoir organiser un concours d'architecture dans le courant 2021.



Photo du site

COLLÈGE DES PLANCHES

Le projet de rénovation est reporté à moyen terme dans le plan d'investissement communal et ce bâtiment est en attente de décision quant à son affectation définitive et sur les travaux à entreprendre. L'affaissement du plancher du rez-de-chaussée s'étant aggravé, des travaux urgents ont été entrepris pour consolider la voûte de la cave et le poteau porteur assurant ainsi la stabilité statique du bâtiment.

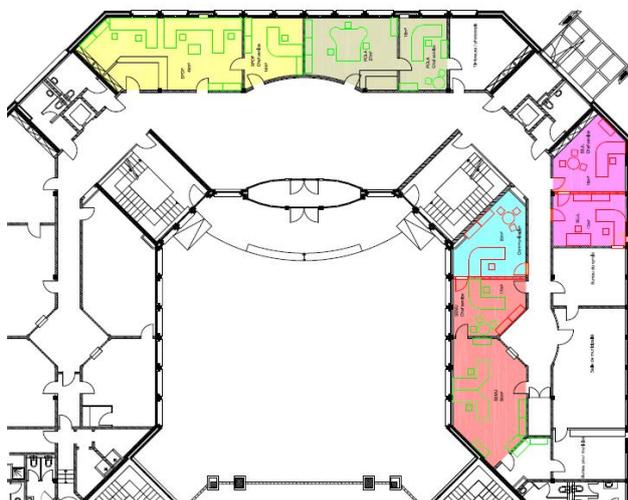
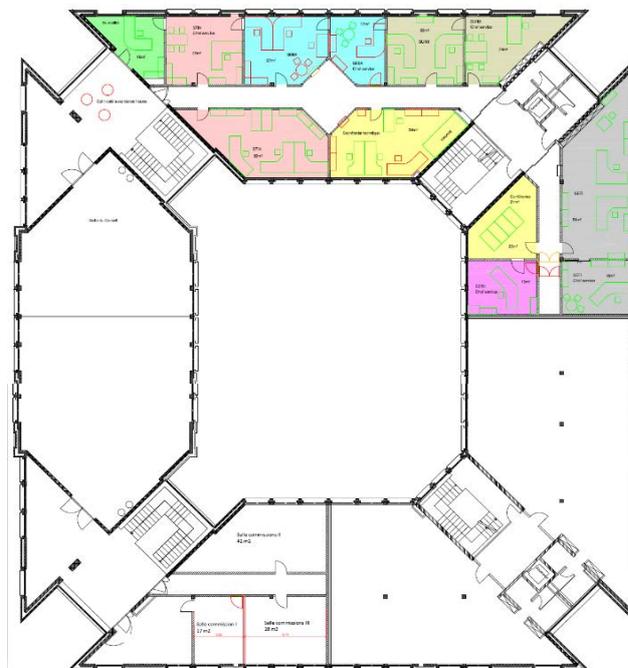


Travaux de consolidation dans la cave voûtée, pose de porteurs acier dans la salle de classe



ADMINISTRATION CRÉTALAISE

BUREAUX: la création de postes de travail supplémentaires a eu pour corollaire le réaménagement des bureaux de surfaces généreuses selon le rapport à la Municipalité du 16 mars 2020. La réorganisation des espaces a touché l'ensemble des services administratifs et techniques. Le bâtiment n'étant pas extensible, l'occupation actuelle des locaux a atteint ses limites.



CAGES D'ESCALIER: suite à l'incendie d'un appartement des combles, l'ECA demande la mise en conformité des cages d'escalier aux directives AEAI. Des plafonds incombustibles protègent désormais les habitants en cas de feu et les exutoires asservis évacuent les fumées.



TOITURE: assainissement complet du complexe d'étanchéité des balcons baignoire et remplacement des fenêtres et des Velux de toiture. Lors du démontage des fenêtres existantes, une forte dégradation des cadres en bois est constatée.



INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE: après une analyse structurelle de la couverture, cette dernière se révèle insuffisamment résistante à l'arrachement en cas de fort vent. Informé avant les travaux les ingénieurs de la société SI-REN (société rattachée aux Services Industriels de Lausanne) renoncent à la pose de panneaux photovoltaïques en l'absence de garantie.

VERRIÈRES CAGES D'ESCALIER: remplacement des verrières des cages d'escalier qui étaient en mauvais état.



SAS D'ENTRÉE: remplacement des deux baies vitrées latérales de l'entrée principale, qui étaient d'origine. Les profils métalliques inférieurs sont entièrement corrodés à cause de l'entretien hivernal sur le long terme.



MAISON DE PAROISSE

CUISINE: remplacement complet de l'agencement de cuisine de la salle du rez-de-chaussée inférieur.

**TRAVAUX RÉALISÉS SELON BUDGET 2020**

BÂTIMENTS	DÉSIGNATION DES TRAVAUX RÉALISÉS SELON BUDGET 2020 SELON LES PRINCIPES DU STANDARD BÂTIMENT 2015.
Administration Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des châssis rampants (VELUX) locataires, adaptation des garnitures. ▪ Remplacement des vitrages des deux verrières des cages d'escalier. ▪ Assainissement des cinq balcons-baignoire. ▪ Réaménagement des bureaux administratifs. ▪ Rafraîchissement des peintures, des parquets et des appareils sanitaires de l'appartement de quatre pièces.
Collège de Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des châssis rampants (VELUX) des locataires, adaptation des garnitures. ▪ Mise en conformité de la porte extérieure pour l'accès handicapé. ▪ Pose du réseau filaire informatique avec bornes Wifi dans les classes en vue du remplacement des tableaux noirs par des tableaux interactifs.
Complexe sportif Mottier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose de trois tables avec bancs incorporés en chêne sur la place des manifestations devant l'entrée du bâtiment. ▪ Aménagement d'armoires de rangement à grillage pour le matériel de la piscine. ▪ Dépose et remplacement des quatre plots de départ du bassin type OSB14. ▪ Remplacement de caisson de jeux, caisson de saut, mouton, minitram. ▪ Rhabillage du carrelage dans le bassin, remplacement de carreaux, réfection des joints usés. ▪ Pose d'un lave-linge pour les besoins des Agex. ▪ Fourniture de deux tables métalliques pour la cuisine manifestations.
Bâtiment du CMS-AAS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement de la charpente contre les insectes.
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ WC hommes et femmes: assainissement des murs, application d'un enduit, rafraîchissement des peintures, remplacement des installations sanitaires usagées WC, urinoirs et lavabos. ▪ Cuisine: Remplacement des joints des armoires froides, du compresseur et du monobloc de congélation situé au sous-sol. ▪ Pose d'une sonde température pour l'armoire de congélation. Raccordement à la supervision (MCR). ▪ Pose de prises supplémentaires pour le restaurant.
Grande salle communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement de la charpente contre les insectes. ▪ Remplacement du piano gaz de la cuisine. ▪ Mise en conformité aux normes de sécurité de la balustrade de la galerie.

Bâtiment du feu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose d'un lave-linge pour les besoins des Agex et des pompiers. ▪ Pose de pavés filtrants en pied de façade nord.
Bâtiment commercial Jorat 5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rafraîchissement de la peinture, pose d'un faux plafond acoustique incombustible dans la salle de l'école de musique.
Maison de paroisse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépose et remplacement des menuiseries extérieures en fin de vie. ▪ Remplacement de l'agencement et des appareils de cuisine. ▪ Remplacement de la conduite de chauffage CAD corrodée.
Cantine du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat d'une sonorisation portable pour les manifestations.
Vestiaire des sports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en conformité de la chaufferie, création d'une conduite de ventilation naturelle en toiture.
Collège des Martines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réparation, ponçage et imprégnation du parquet de la classe N°5. ▪ Pose de gâches électriques et gestion des ouvertures de portes extérieures par horloge. ▪ Remplacement de silencieux pour le monobloc de ventilation.
Complexe voirie Manloud	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement de 5 coupoles zénithales abîmées lors des travaux d'entretien (indemnisation par l'assurance). ▪ Assainissement de la sécurité des quatre grandes portes en bois, barres pulpeuses de sécurité.
Collège Mottier C	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des briques réfractaires dans la chaudière bois.

SINISTRES

Douze sinistres sont à déplorer en 2020. Sur la totalité des cas, 37% des coûts sont indemnisés par les assurances.

- **Temple**: incendie d'une couronne de l'Avent sur la chaire.
- **Abattoirs**: 3 sinistres: fuite de gaz sur le branchement réseau-bâtiment, plaque vitro-cérame cassée, prises détruites, fils surchauffés du réseau électrique.
- **Auberge communale**: dégâts du parquet chez le locataire des combles.
- **Collège du Mottier A**: coupole zénithale fissurée.
- **Piscine**: capteur photovoltaïque cassé.
- **Grande salle communale**: effondrement plafond des WC au sous-sol.
- **Administration**: dégât partiel sur un parquet dans un appartement.

- **Collège du Mottier B**: infiltration d'eau par les coupoles de la médiathèque
- **Collège du Mottier A**: Barrière électrique défoncée.
- **Collège du Mottier B**: Modulum d'éclairage arraché.

VANDALISME - INCIVILITÉS

Treize cas de vandalisme ou d'incivilités sont à déplorer en 2020. Sur la totalité des cas, 29% des coûts sont indemnisés par les assurances. Ces actes de malveillance font l'objet systématique d'une plainte pénale à la Gendarmerie. Les caméras de surveillance aménagées autour de certains bâtiments, de faible résolution, ne permettent généralement pas une identification, sauf pour le collège du Rionzi ou les caméras, de meilleure qualité, ont permis de reconnaître les auteurs. La pose de caméras pour les sites scolaires sans concierge résidant est à envisager.

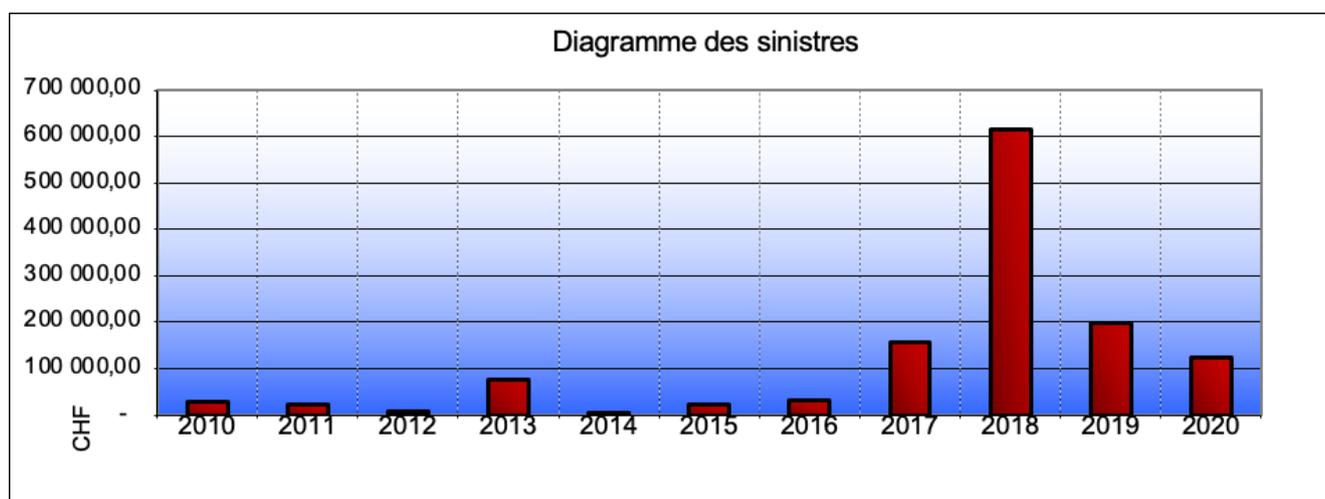
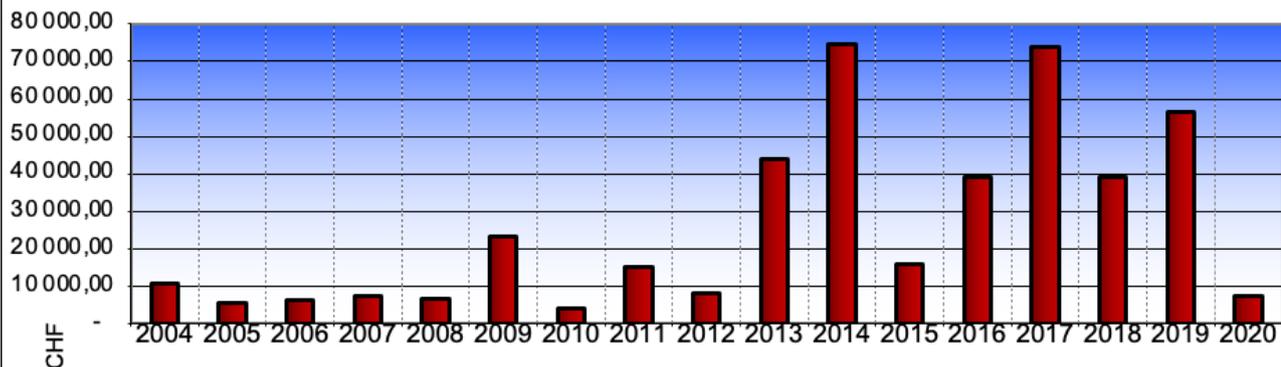


Diagramme des incivilités



- **Maison de paroisse**: tags sur les façades.
- **Chambrette**: tags sur les façades.
- **Collège du Mottier D**: salissures dans les halls, tentative d'incendie dans les toilettes.
- **Arrêt de bus Coppoz-poste**: vitrage des vitrines brisé.
- **Collège des Martines**: vitrage de la façade intérieure brisé.
- **Salle de gymnastique**: 4 événements: tags sur les façades et sur le monoboc de ventilation en toiture.
- **Centre sportif**: vitrage de l'entrée brisé.
- **WC publics Grande salle**: incendie du panneau d'affichage.
- **Collège du Rionzi**: porte extérieure défoncée à l'entrée côté salle de gymnastique.
- **Site du Mottier**: diverses dégradations dans les locaux et les classes.



Arrêt de bus Coppoz: vitrage brisé



WC publics: incendie panneau affichage



Centre sportif: vitrage entrée brisé



Chambrette: tags sur murs façades

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En termes opérationnels, la durabilité s'appuie sur une commission consultative permanente, la Commission société à 2000 watts. Elle est composée de huit membres: M. Christian Menétrey, municipal, président, M^{me} Laurence Muller Ahtari, municipale, M. Philippe Vaucher, conseiller communal, M. Arnaud Brulé, conseiller communal, M. Alfred Belet, conseiller communal, M. Richard Mesple, M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal. Le secrétariat est assuré par M^{me} Anne Kapeller, collaboratrice administrative. M. Mesple a rejoint la commission en fin d'année.

Cette commission consultative a pour tâches, d'une part, de mettre en œuvre le concept énergétique communal (énergie-climat) et, d'autre part, de proposer toute action utile et pertinente contribuant au développement durable de la commune. Ses missions sont les suivantes:

- promouvoir les objectifs de la Société à 2000 watts sur l'ensemble du territoire communal;
- maintenir le label Cité de l'Énergie;
- appliquer, dans la mesure du possible, les principes de durabilité, d'exemplarité, d'efficacité et de créativité;
- informer, sensibiliser et conseiller sur le développement durable, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

La commission s'est réunie à trois reprises en 2020: 10 mars, 30 juin et 29 septembre. Sa principale activité a porté le plan de mobilité de l'administration. Les autres projets sont répertoriés ci-dessous.

LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE



La Commune s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonstanciées en matière de développement durable.

Le processus Cité de l'énergie permet à la Commune de s'améliorer de manière continue au travers des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un système de points en fonction de leurs effets sur les objectifs fixés en matière de développement durable. Le schéma ci-dessous illustre les domaines d'actions pris en compte.



Dans ce cadre, la Commune a reçu, pour la première fois le 23 septembre 2014, le label Cité de l'énergie, distinction nationale venant récompenser ses efforts en matière de durabilité. Cependant, ce dernier doit être renouvelé tous les quatre ans. Pour ce faire, la Commune a brillamment renouvelé son label Cité de l'énergie le 28 septembre 2018.

De 2014 à 2020, toutes les actions entreprises sur le territoire communal et qui ont un impact significatif sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ sont évaluées selon le système de points de SuisseEnergie. Ce dispositif de mesure permet de déterminer le potentiel total de réalisations possibles en la matière. Ainsi, le label peut être obtenu dès que la Commune a dépassé le 50% de son potentiel. En 2014, le résultat global était de 54% et, en 2018, il est de 61%.

MISE EN ŒUVRE

Ce chapitre expose les actions poursuivies et/ou conduites par la commission société à 2000 watts en 2020. Elles complètent celles déjà réalisées à ce jour et contribuent à l'amélioration continue de la Commune en matière de recours aux énergies renouvelables, de gestion d'une mobilité supportable pour l'environnement et la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources. Elles permettent le maintien et le renforcement du label Cité de l'énergie. L'effet des réalisations est ainsi mesuré tous les quatre ans lors des ré-audits.

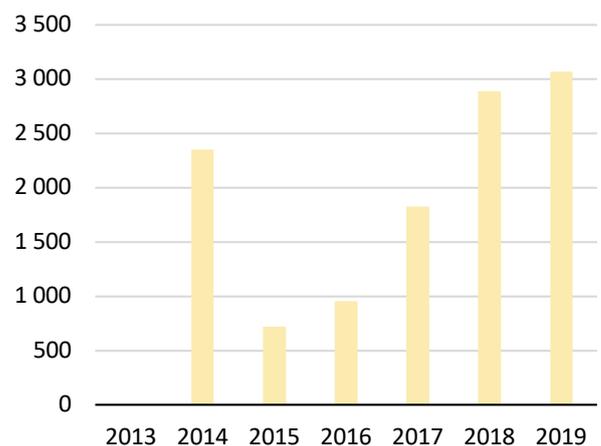
Système d'indicateurs

Mi-2016, la Commission société à 2000 watts s'est lancée dans la mise en place d'un système d'indicateurs afin d'avoir une connaissance fine de la situation du territoire

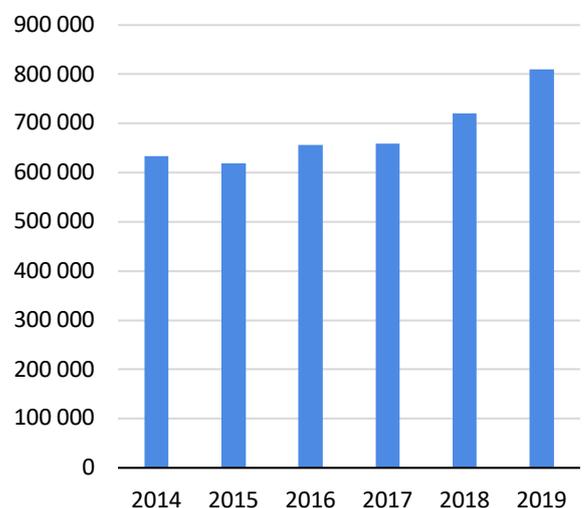
et de suivre son évolution en fonction des objectifs fixés notamment via le concept énergétique communal. Cette action est fortement encouragée par le système Cité de l'énergie. Elle permet de contrôler la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la Commune. A cet effet, il est important que les indicateurs soient disponibles sur de nombreuses années. Pour la plupart, ils le sont depuis 2014. En 2020, le tableau a pu être complété avec les données 2019. Le nombre d'indicateurs retenus jusqu'à présent a été réduit pour n'en garder qu'une vingtaine. A titre d'exemple, les indicateurs suivants sont renseignés: nombre d'habitants, production indigène d'électricité renouvelable, surface de panneaux photovoltaïques installés, taux de recyclage, nombre de voitures de tourisme hybrides / électriques / gaz, longueur totale des pistes cyclables, production de déchets, somme des subventions allouées, etc.

A titre d'exemple, quelques indicateurs sont présentés ci-dessous.

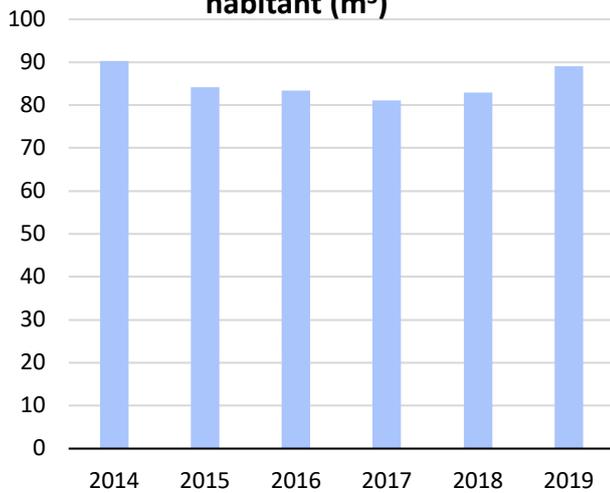
Territoire communal - Surface de panneaux photovoltaïques installés par année (m²)



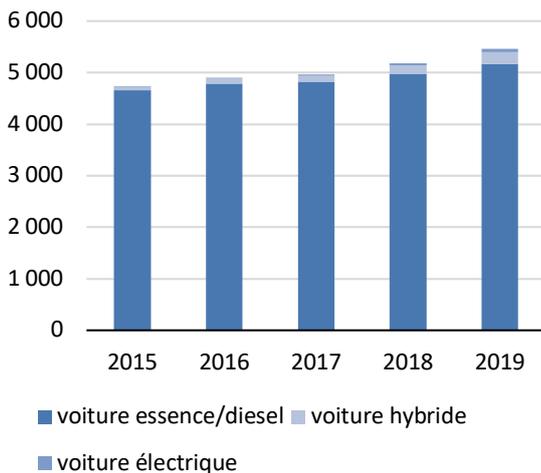
Territoire communal - Consommation totale d'eau (m³)



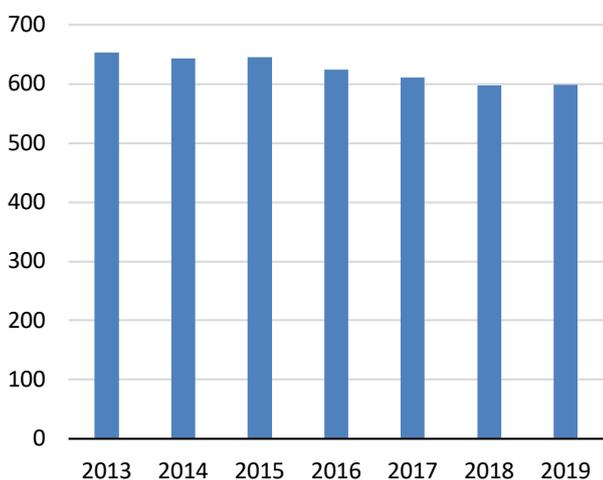
Territoire communal Consommation totale d'eau par habitant (m³)



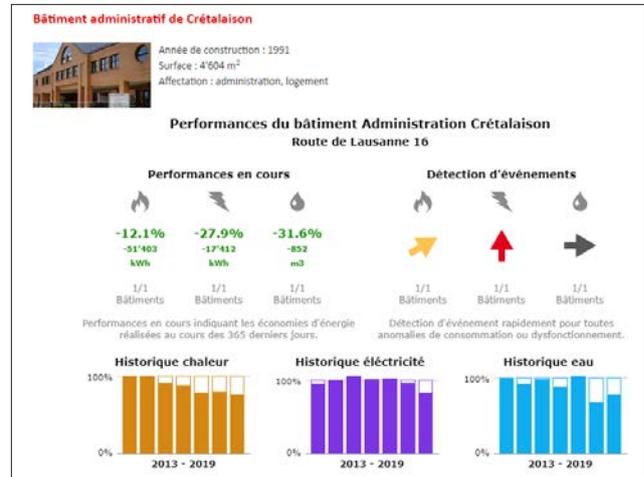
Mobilité - Voitures de tourisme Nombre de voitures selon le carburant



Mobilité - Voitures de tourisme Nombre de voitures / 1000 habitants



Depuis 2020, les indicateurs de suivi énergétique de tous les bâtiments sont disponibles sur le site internet de la Commune. Un lien via la plateforme *energo* permet de visualiser les performances de l'ensemble du parc immobilier, ces données sont mises à jour quotidiennement. Des indicateurs concernant le territoire communal ainsi que la mobilité sont désormais accessibles à la population montaine sur le site internet.



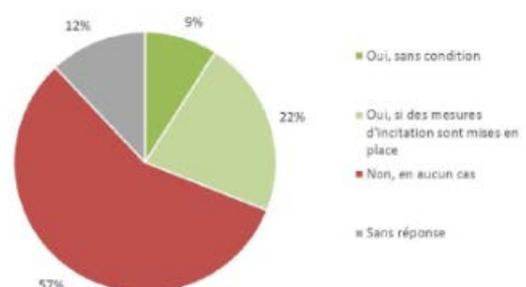
La fiche des indicateurs énergie du bâtiment administratif de Crétalaison, telle qu'elle apparaît sur le site internet.

<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/batiments-et-durabilite/durabilite-1-1/indicateurs>

Plan de mobilité de site

Actuellement, le site d'En Budron rencontre un certain nombre de problèmes d'accessibilité et de circulation, auxquels il importe d'apporter des solutions pour garantir son bon fonctionnement, à court comme à long terme. Partant de ce constat, la volonté de la Commune, en partenariat avec la SICNL et les entreprises intéressées, est de mettre en place un premier bouquet de mesures phares encouragées par le programme Gestion de la Mobilité des Entreprises (GME) de SuisseEnergie. Pour ce faire, un plan de mobilité a été lancé à l'échelle de la zone.

Seriez-vous prêt à renoncer à la voiture et à utiliser un moyen de transport alternatif ? (N=399)



Le rapport final a été rendu en mars 2018. Son plan d'action a été présenté à une dizaine d'entreprises -sur plus 200 que compte le site- lors d'un atelier participatif. Celles-ci ont été invitées à discuter du bouquet de mesures proposées.

Malgré le peu d'intérêt manifesté par les entreprises à participer à une telle démarche, la Commune a décidé

de poursuivre le processus en axant les travaux sur les infrastructures que sont l'arrivée probable de la ligne t154 au Grand-Mont et l'amélioration de l'éclairage public.

Le projet se poursuit parallèlement sous l'impulsion de la Commune. Le 15 mai 2019 a eu lieu une rencontre avec les entreprises afin de créer un groupe de travail composé de représentants des entreprises. Une charte pour une mobilité durable En Budron a été établie et doit être validée par le groupe de travail. Des séances régulières du groupe de travail ont lieu depuis 2019 et se sont poursuivies en 2020. Un représentant de la Commune y participait à chaque fois. Une étude portant sur le nombre de places de parc existantes sur le site et les possibilités de les mutualiser ainsi que sur l'auto-partage est lancée fin 2020. Son résultat est attendu pour 2021.

Pour aller plus loin :

<http://www.mobilite-pour-les-communes.ch/fr/mobilite-dans-les-entreprises-mm/>

Plan de mobilité de l'administration communale

La mise en place d'un plan de mobilité de l'administration communale intégrant les enseignants de l'EPS Le Mont est un projet qui a débuté courant 2019. Labélisée « Cité de l'énergie », la Commune se doit d'être exemplaire, notamment en ce qui concerne la gestion de la mobilité de ses collaborateurs et des enseignants, et doit favoriser et promouvoir des déplacements pendulaires et professionnels compatibles avec les objectifs du développement durable. Rappelons que les trajets pendulaires des collaborateurs constituent un des domaines qui engendrent le plus de CO₂. Ce plan concernera donc tous les collaborateurs de la Commune ainsi que le corps enseignant.

Suisse Energie propose un premier conseil gratuit sous forme d'un entretien d'environ deux heures avec un spécialiste en mobilité. Cet entretien a eu lieu le 13 mai 2019 avec M. Giorgio Giovannini du bureau Mobilité. Un rapport a par la suite été rendu.

Des offres ont été demandées à trois bureaux spécialisés en mobilité. Le choix s'est porté sur Mobilité qui a une grande expérience dans ce domaine. La première étape du projet consistera à informer les collaborateurs et les enseignants de la démarche. Ensuite, un état des lieux des habitudes de déplacement de chacun sera établi au moyen d'un questionnaire en ligne. Ces deux étapes auraient dû se dérouler au printemps 2020, en raison de la crise sanitaire, elles ont été reportées en 2021.

Véhicules électriques

Les deux véhicules électriques des services techniques ont été acquis en août 2018. Depuis, ils sont utilisés quotidiennement par les employés communaux à leur entière satisfaction. En 2020, un troisième véhicule de fonction électrique a rejoint le parc mobile. Ils ont parcouru 8843 kilomètres en 2020 et ont consommé 1912 kWh. Cela représente 20 kWh /100 km. Les économies sont donc substantielles, puisque le coût annuel est d'environ CHF 470.-, alors qu'il aurait été de plus de CHF 1'500.- avec un moteur thermique. A cela s'ajoute, le fait que les collaborateurs ne reçoivent plus leur indemnité de CHF 300.-/mensuel pour les déplacements professionnels, soit CHF 10'000.-/année.



L'utilitaire 100% électricité acheté en 2020 et qui a remplacé un véhicule thermique.

Bornes de recharge

La Commune possède six bornes de recharge pour voitures électriques, quatre publiques (aux Morettes et au Collège du Rionzi) et deux bornes privées pour les véhicules de l'administration qui sont installées derrière le bâtiment communal. La charge coûte 0.35 CHF le kWh et 1.- de frais fixe par recharge. Le prix du kWh a été baissé de CHF 0.45 à 0.35 courant 2020 afin de proposer une électricité à un prix concurrentiel mais permettant de couvrir au moins le coût d'exploitation des bornes. Durant l'année écoulée, 5219.4 kWh ont été chargés à partir de ces six bornes.



Borne recharge Collège du Rionzi

Semaine de la mobilité

En raison de la pandémie, l'édition 2020 a dû être annulée. Le groupe de travail a commencé l'organisation de l'édition 2021.

Soutien financier aux initiatives privées

Sur proposition de la CS2000W, la Municipalité a donné, en 2017, son accord de principe pour la création d'un fonds de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable, avec le règlement y relatif. L'année 2018 a été consacrée à la rédaction du règlement et des directives d'application du fonds. Le règlement a été approuvé par la Municipalité le 11 février 2019, il a été adopté par le Conseil communal le 25 mars et approuvé par le canton le 11 avril. Le programme de subventions a débuté le 1^{er} octobre 2019.

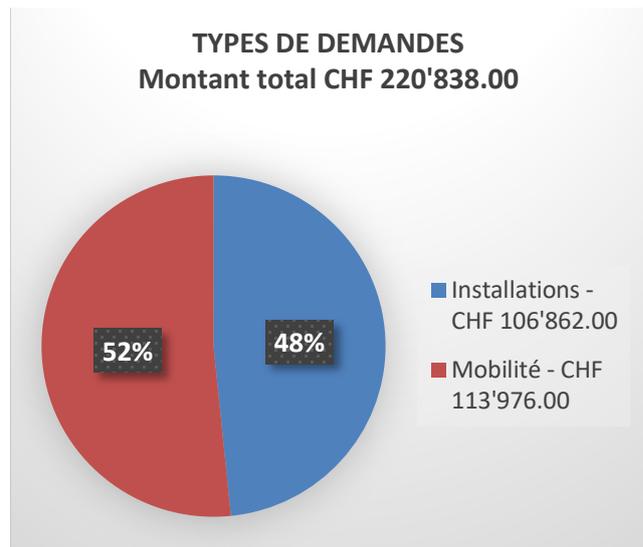
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, 358 demandes ont été traitées pour un total de CHF 220'838.- promis qui se répartissent comme suit :

Type de demande	Nombre	Montant total
Plan de mobilité	0	0
Etude énergétique	0	0
Projet DD	0	0
CECB Plus	3	1'346.00
Isolation	2	26'142.00
Solaire PV	21	52'438.50
Solaire TH	4	5'936.00
Minergie	1	15'000.00
PAC air-eau	3	6'000.00
PAC sol-eau	0	0
Vélo	163	89'789.30
Scooter	0	0
Voiture	11	11'000.00
Mobility	1	120.00
½ CFF	86	5'780.00
AG CFF	3	900.00
Mobilis	61	6'378.00
Bike to work	0	0
TOTAL	88	220'838.80

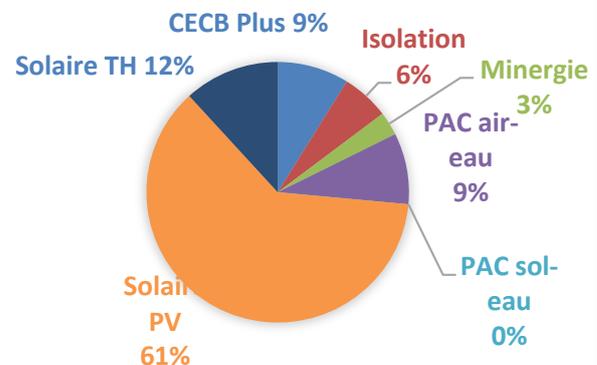
Les acomptes 2020 s'élèvent à 272'000.00. Presque l'entier de la somme disponible a été distribuée.

Après une année complète d'existence de ce programme, un premier bilan peut être tiré. Le nombre des subventions liées à la mobilité sont les plus importantes avec 324 demandes, soit 91% des demandes. Les vélos électriques en constituent la majorité avec 163 demandes. Mais les sommes octroyées se répartissent quasi équitablement entre les subventions du programme lié aux bâtiments et celui lié à la mobilité, 48% pour le premier et 52% pour le second. Les panneaux solaires photovoltaïques rencontrent le plus de succès avec 21 demandes d'aide.

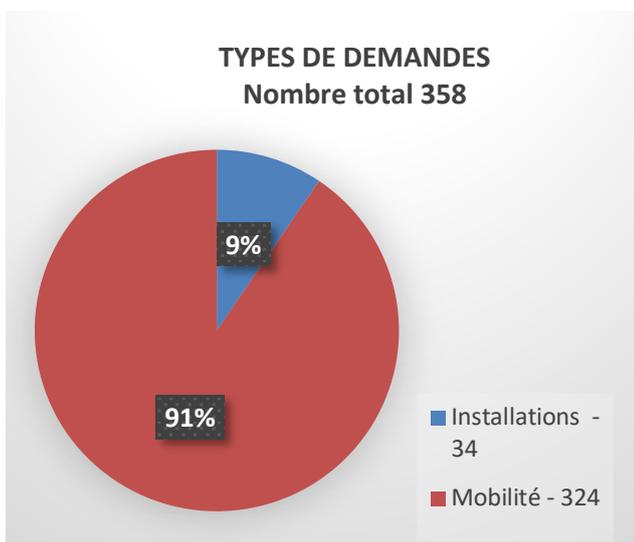
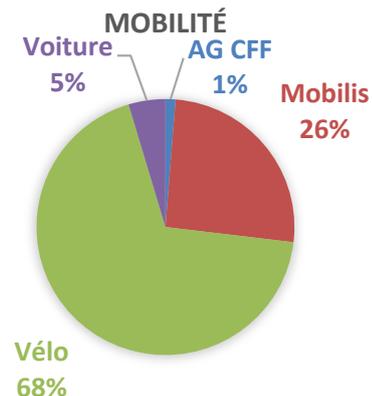
Un refus de l'octroi d'une subvention a fait l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. La Commune a eu gain de cause.



RÉPARTITION DES DEMANDES INSTALLATIONS, ÉTUDES, OUVRAGES



RÉPARTITION DES DEMANDES



A la fin de 2021, il sera possible de comparer deux années de fonctionnement du programme des subventions, rappelons que l'année 2020 est particulière, la très forte demande d'aide pour les vélos électriques reflète-t-elle un des aspects de la crise sanitaire et son semi-confinement ou/et la tendance vers plus de mobilité douce ?

La Commission a également élaboré en fin d'année des propositions pour étoffer les aides tant du point de vue de la mobilité que pour le volet « bâtiment ».

Vaisselle réutilisable



Les manifestations engendrent une grande quantité de déchets et notamment de déchets plastiques. Afin de les diminuer, la Commune a acquis un certain nombre de gobelets et de verres à pied lavables habillés du nom de la Commune. Ceux-ci seront mis gratuitement à disposition des organisateurs de manifestations qui se chargeront de les faire laver à leurs frais. Ces gobelets remplaceront également les gobelets jetables que l'on trouve actuellement dans les locaux de l'administration.

Le projet est en cours de finalisation, les gobelets ainsi qu'une marche à suivre seront disponibles au début du printemps 2021.

Appel d'offres groupé pour des panneaux solaires photovoltaïques

Au cours de l'année, la Commission a examiné la faisabilité et l'intérêt d'un nouveau projet qui devrait être mis en œuvre en 2021. Il s'agit de promouvoir et développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et donc la production d'énergie verte en accompagnant les propriétaires de bâtiments dans leurs démarches d'installation photovoltaïque. Le projet est mis en place par un externe, la participation de la Commune concerne la communication et son financement.

Communication et information



Dans le but d'informer la population de la commune sur les bonnes pratiques compatibles avec les principes de la société à 2000 watts, un article paraît à cet effet dans chaque édition du journal communal.

En 2020, les articles suivants ont été publiés:

- Février (n°192): Conception cantonale de l'énergie. A. Brûlé.
- Juin (n°194): Equiwatt Conseils gratuits et subventions pour réduire les frais énergétiques. B. Antille.
- Octobre (n°195): Des bâtiments communaux qui consomment moins. Association Energo.
- Décembre (n°196): Société 2000 watts. Pour une utilisation plus durable des ressources. R. Mesple.

Municipal : M. Michel Amaudruz

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DÉCHETS

DIRECTION ET MISSIONS DU SERVICE

CHEF DE SERVICE:

M. Vincent Porchet

ADJOINT:

M. Reyes Curiel

Le Service des espaces verts et déchets (SEDE) s'attèle à des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux espaces verts communaux, aux places de jeux, à la décoration florale de la Commune, à l'entretien du cimetière, aux forêts et à la gestion des parcelles agricoles communales. L'entretien des places de sport (terrains de foot, stand de tir, skate parc, etc.) fait également partie de ses attributions, tout comme la politique de gestion des déchets.

Depuis l'automne 2020, le service s'occupe également spécifiquement des questions environnementales, plus particulièrement à tout ce qui touche à l'adaptation aux changements climatiques et à la biodiversité.

Les principaux objectifs du dicastère Espaces verts et déchets pour 2020 étaient de renforcer son service tech-

nique pour avoir une expertise dans le domaine environnemental, de mettre en pratique la nouvelle réglementation en matière de déchets et de remettre en soumission le mandat de collecte des déchets au porte-à-porte.

ESPACES VERTS

EQUIPE ESPACES VERTS

L'équipe Espaces verts est rattachée au SEDE. Forte de sept collaborateurs après le transfert d'un poste entre le SEBA et le SEDE fin 2019, elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage des parcs et promenades, des places de jeux, la décoration florale de la Commune, l'entretien du cimetière ainsi que des terrains de sport. Elle apporte également ses connaissances du terrain pour développer des projets environnementaux. L'hiver, elle collabore avec l'équipe Voirie pour le déneigement des chaussées et des alentours des bâtiments communaux.

M. Michel Bourquin, chef d'équipe, est en charge au quotidien de l'organisation et de la planification des tâches confiées à l'équipe Espaces verts. Le poste de remplaçant du chef d'équipe est assuré par M. Philippe Forney.

L'absence prolongée d'un collaborateur depuis novembre 2019 jusqu'à mi-juin a pu être compensée en grande partie par les synergies mises en place depuis quelques années avec l'équipe Voirie, permettant ainsi un bon fonctionnement de l'équipe Espaces verts qui a pu assurer les tâches qui lui sont confiées.

	2016	2017	2018	2019	2020
Châtaignier Sport	12.4%	13.9%	14.8%	17.5%	8.4%
Châtaignier Esplanade	3.6%	3.2%	2.9%	2.9%	1.9%
Cimetière	1.5%	8.7%	6.9%	4.6%	4.3%
Parcs + Promenades	46.2%	43.2%	44.7%	40.2%	55.8%
Bâtiments	5.7%	3.0%	4.9%	5.9%	5.9%
Véhicules	5.3%	6.4%	3.2%	3.5%	3.8%
Divers	1.5%	1.9%	1.3%	1.0%	1.1%
Forêts	3.9%	3.1%	0.4%	2.6%	2.6%
Ordures	4.0%	1.7%	2.9%	1.5%	3.2%
Neige	7.9%	11.3%	5.4%	10.5%	4.7%
Administration	3.8%	1.1%	1.0%	2.8%	0.2%
Appuis à l'équipe voirie	4.2%	2.5%	11.6%	7.0%	8.2%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	8'340.75	9'145.75	8'037.25	9'554.00	10'569.25
Heures théoriques emploi¹	10'681.25	12'683.75	11'525.00	12'421.25	13'427.00
Solde heures suppl. au 31 décembre	205.25	338.50	109.00	235.00	189.50

¹ Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

Lors de la fermeture de l'administration à cause de la crise sanitaire, des mesures ont dû être prises pour permettre aux collaborateurs des équipes de Manlout d'assurer la continuité de la mission confiée. Ainsi, de mi-mars à début mai, les équipes ont été séparées en deux afin d'éviter les contaminations : En alternance, tandis qu'une demi-équipe assurait l'essentiel des travaux d'entretien du territoire communal, la seconde demi-équipe restait à domicile, libérée de l'obligation de travailler. Ces « absences COVID » ont représenté un total de 885 heures.

On peut encore relever qu'en raison des mesures prises pour éviter la propagation de la pandémie, la décision de ne pas engager de jeunes auxiliaires durant les vacances estivales a été rapidement prise. Toutefois, l'équipe Espaces verts a été provisoirement renforcée par l'engagement ponctuel d'un collaborateur auxiliaire durant trois semaines de fin-juillet à mi-août.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

La diminution d'heures affectées au Châtaignier Sport s'explique en partie par le fait que le nettoyage du barbecue et la vidange de ses poubelles, tâches assurées jusqu'en 2019 par les Espaces verts, a été repris par le SEBA. La fermeture des terrains de foot au printemps, puis en automne pour des raisons liées à la crise sanitaire a également sensiblement diminué le nombre d'interventions sur les pelouses et aucun travaux lourds d'entretien n'a été effectué en 2020.

Ces dernières années, certains travaux de taille de haies et d'élagage d'arbres étaient confiés à des entreprises privées, par manque de ressources internes. Le renfort en collaborateur et la réorganisation des équipes a permis aux Espaces verts d'assurer ces tâches en 2020, ce qui explique l'augmentation des heures affectées au poste Parcs + Promenades.

Indépendamment de quelques particularités liées aux conditions météorologiques annuelles, et celles particulières liées à la crise sanitaire, le tableau de répartition des travaux de l'équipe Espaces verts montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

PARCS ET PROMENADES

Les collaborateurs de l'équipe Espaces verts s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

- **Gazon :** env. 77'550 m² (7.7 ha)
- **Haies (taille 3 côtés) :** env. 3'800 m²
- **Haies naturelles et bosquets :** env. 2'400 m²
- **Plantes rampantes :** env. 4'250 m²

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.



DÉCORATIONS

L'équipe des Espaces verts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons. Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au sud de la déchèterie. Cette production propre permet de réduire les coûts d'acquisition des plants et garantit de disposer des plants non seulement



Massif planté en automne 2020 pour fleurir en 2021



Massif fleuri au printemps 2020

pour la mise en place, mais aussi en cas de besoin lors des remplacements de plantes dont la reprise n'a pas été bonne.

Depuis 2018, l'équipe Espaces verts s'est associée à l'action « Une tulipe pour la vie », menée par L'aiMant Rose, une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur d'une prévention plus précoce du cancer du sein et son dépistage gratuit avant 50 ans. Le massif situé près du parvis de l'Eglise a vu fleurir au printemps ces tulipes, une rose pour sept blanches. En soutenant cette action, notre Commune souhaite contribuer à donner plus d'écho à cet important message de prévention.

Cette action a été reconduite pour 2021, et les bulbes ont d'ores et déjà été plantés et le massif décoré pour l'hiver.

ACTIONS PONCTUELLES

Hôtels à insectes

Après les trois hôtels à insectes installés en 2019 au Grand-Mont, vers l'Eglise et à Manloud, trois nouvelles installations ont été mises en place à l'Esplanade du Châtaignier, vers la place de jeux du chemin de la Valleyre et sur le site du Collège du Mottier.



Parmi les différents matériaux utilisés, tels que paille, pives, briques, rameaux d'arbustes, de nombreux nids d'abeilles sauvages sont visibles dans les troncs percés et les rameaux de bambous. Quelques modifications et apports de matériaux seront encore effectués afin de favoriser également les lézards ou les hérissons qui pourraient trouver refuge aux pieds de ces structures.

FEU BACTÉRIEN

Les trois employés formés pour assurer la surveillance de cette maladie qui détruit les arbres fruitiers et certains arbustes ornementaux utilisés comme plantes hôtes collaborent étroitement avec les services cantonaux concernés.

En 2020, l'Inspectorat phytosanitaire (Canton) ne nous a pas assigné de secteur spécifique à contrôler. Toutefois, les collaborateurs formés restent vigilants lors de leurs divers déplacements sur la commune.

Les contrôles effectués en 2020 chez les privés n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection sur le territoire.

PLANTES ENVAHISSANTES

Cinq employés des Espaces verts sont formés pour reconnaître et apprendre à gérer les espèces envahissantes et les plantes invasives. Ils surveillent régulièrement les zones où se développent ces plantes, et des arrachages ont été effectués en 2020 dans le secteur Chatifeuillet / Chalet-aux-Bœufs / Marjolatte, à la route de Manloud près du pont St-Michel, au chemin de Bois-Murat et au Pré-d'Ogue.

CIMETIÈRE



L'entretien des platebandes et le nettoyage du cimetière incombent à l'équipe Espaces verts. Outre les travaux d'entretien et de nettoyage courant effectués chaque année, l'équipe Espaces verts a collaboré avec la POLA pour la désaffectation d'une partie du cimetière.

L'engazonnement des allées situées entre les tombes, décidé suite à l'abandon de l'emploi d'herbicides sur ces sentiers, donne satisfaction et permet de limiter le travail d'arrachage ou de brûlage des mauvaises herbes. Revers de la médaille, en période de sécheresse prolongée, l'arrosage de ces sentiers devient nécessaire.

PLACES DE JEUX

Places de jeux

L'entretien, le nettoyage et le maintien de la sécurité des places de jeux accessibles au public fait partie des attributions confiées au SEDE, et leurs contrôles réguliers sont effectués durant l'année.

Skate park



Le Skate park du Grand-Mont, rénové en 2012-2013, donne entière satisfaction aux utilisateurs, et attire de plus en plus de jeunes sportifs.

Les quelques éclats de béton constatés dans les structures du skate park en 2019 ont été réparés durant l'année.

PLACES DE SPORTS

Stand de tir

Après la rénovation des installations techniques équipant la ligne de tir en 2019, avec le changement des cadres et des visuels des cibles, la deuxième partie de cette rénovation a été réalisée début 2020 pour remettre à jour le système de lecture des coups et le changement des cibles de base.

Aux cibles, les stères de bois disposés derrière les cibles et servant de récupérateur de balles ont été rénovés. Ces travaux ont consisté à changer les pièces de bois situées au centre des lignes de tir, après y avoir créé des cadres permettant un changement futur plus aisé.



Centre de tir sportif de Vernand

Entrée en vigueur en avril 2013, la Convention régissant le tir sportif et militaire au stand de Vernand gère les aspects financiers et se concentre uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand.

La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du Centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la commune du Mont et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires. En 2020, notre participation s'est élevée à CHF 8'830.65.

Terrains de foot en herbe

L'entretien des terrains de sport du Châtaignier occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe



espaces verts durant l'été. Toutefois, le recours intensif du terrain synthétique pour les entraînements du FC Le Mont, puis la fermeture des terrains de foot au printemps et en automne pour des raisons liées à la crise sanitaire, ont permis d'économiser les terrains en herbe, permettant ainsi de diminuer le nombre d'heures passées par les employés sur les pelouses. Aucun travaux lourds d'entretien n'a été effectué en 2020.

5'200 m³ d'eau ont tout de même été nécessaires pour maintenir les gazons en bon état durant l'été caniculaire de cette année.

Terrains synthétiques

Réceptionnées en août 2019, les installations synthétiques (foot et multisports) ont pu être mises à disposition des sociétés sportives et des écoles malgré des petits défauts constatés sur le terrain de foot, à savoir la présence de « bulles » ou de « plis » sur les joints du gazon synthétique. Les réparations prévues au printemps 2020 ont pris quelque retard, et ce n'est qu'en juin que les travaux d'élimination des défauts ont été terminés. Ce n'est donc qu'en octobre 2020 que la réception définitive de l'ouvrage a été faite, après les tests d'homologation et de qualité définitifs effectués par un laboratoire spécialisé.



PARCELLES AGRICOLES

Suite à l'entrée en vigueur du nouvel état du remaniement parcellaire, la Commune est restée propriétaire de quatre parcelles qui gardent un caractère agricole, ne totalisant plus que 3.4 ha (28.6 à l'ancien état).

Seules trois parcelles agricoles font l'objet d'un nouveau bail à ferme en 2020. Elles se situent à la Cazon (0.40 ha), au Châtaignier (1.32 ha) et en Flonzel (0.45 ha).

La Commune est également propriétaire d'une parcelle de 1.27 ha en zone de verdure et d'aménagement d'utilité publique au Pré-d'Ogue, qui sera louée via un bail à ferme en attendant une future réalisation.

ENVIRONNEMENT

Créé en septembre 2020 avec l'engagement de M^{me} Isabelle Bovey, déléguée à l'environnement, le secteur environnement est en charge du développement de la politique environnementale de la Commune. En créant ce poste, la Municipalité a souhaité renforcer les connaissances environnementales des services communaux, avec notamment pour but l'adaptation aux changements climatiques, le renforcement de la biodiversité et la mise en place de mesures favorables au bien-être des habitants de la commune.

Le domaine environnemental étant transversal, il collabore avec les différents services de l'administration communale, notamment le SURB et le STIN dans le cadre de la réalisation du Schéma directeur du développement territorial.

Une partie des tâches de ce domaine consiste notamment à dresser l'état des lieux des valeurs environnementales de la commune (flore, faune, milieux naturels, corridors de déplacement, patrimoine arboré) afin de les préserver et de les renforcer, ainsi que d'aménager de nouvelles mesures favorables à la nature et aux habitants. La gestion différenciée et extensive des surfaces communales, la communication et les échanges avec les citoyens et les différents acteurs du territoire constituent un autre axe privilégié.

ACTIONS ENTREPRISES EN 2020

Bien qu'actif depuis seulement quelques mois, le secteur Environnement a déjà pu mettre en place quelques actions durant la fin de l'année.

Equipe Espaces verts

Après les premiers contacts et une prise de connaissance du territoire communal, une collaboration avec les collaborateurs de l'équipe Espaces verts et avec la Voirie a été mise en route afin d'identifier les endroits où une gestion différenciée des espaces verts communaux pourrait être mise en place. Cette réflexion se porte sur les parcelles communales, les parcs, les alentours des bâtiments communaux, les places de sport, le cimetière, etc.

Il ne s'agit pas d'imposer brutalement des changements, mais en tenant compte des connaissances et des expériences des uns et des autres, de développer des modes de gestion adaptés aux divers contextes, en favorisant la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques attendus. Les actions de l'équipe Espaces verts doivent aussi servir de modèle à l'intention de la population.

Nichoirs et hôtels à insectes

Un relevé a été réalisé sur l'efficacité des actions prises en 2019 et en 2020 par les collaborateurs des Espaces verts et un retour positif a pu être mis en évidence. Ainsi, en 2019, 22 nichoirs sur 36 ont été occupés. En 2020, le nombre de nichées a augmenté avec 26 nichoirs sur 35 occupés, soit un taux d'occupation de plus de 70%. On peut donc estimer que plus de 200 petites mésanges sont nées en 2020 rien que dans ces nichoirs.



Inventaire

Un début d'inventaire a déjà pu être fait en fin d'année, tant sur le plan faunistique que floristique, et un premier « état des lieux » a mis en évidence quelques secteurs problématiques en lien avec des plantes invasives.

Plus réjouissant, une espèce menacée a été identifiée sur notre territoire : le muscardin.



Charte des jardins

La charte des Jardins se veut incitative et non contraignante et a pour but de promouvoir les bonnes pratiques favorisant la biodiversité dans les jardins. Les différents thèmes d'action portent sur l'aménagement et l'entretien extensif des pelouses et des haies indigènes, l'aménagement de petites structures favorables à la faune, l'amélioration de la connectivité des jardins entre eux, le recours à des méthodes naturelles. La Commune a signé cette charte fin 2020 et adaptera progressivement les entretiens de ses surfaces. Des aménagements isolés seront également mis en place à titre d'exemplarité.

Collaboration avec les autres services communaux

Forte de son savoir, la déléguée à l'environnement apporte son expertise aux autres services communaux. Une collaboration active est déjà en place avec le SURB, où une analyse environnementale des dossiers de police des constructions est faite quand cela est jugé nécessaire. Les aspects environnementaux du Schéma directeur du développement territorial (SDDT) ont également pu être approfondis.

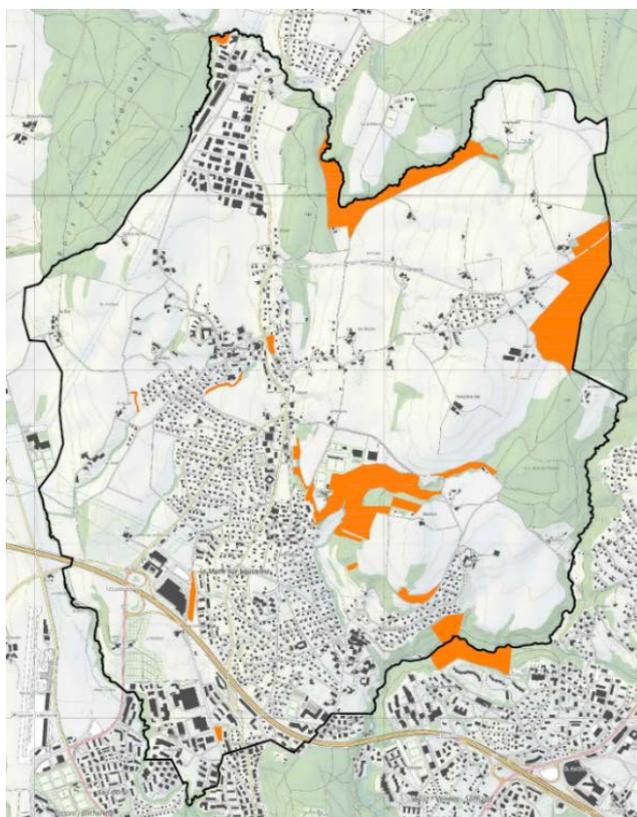
Le service collabore également avec le STIN pour tenir compte d'aménagements à mettre en place dans les projets routiers, avec le SEJL pour accompagner les écoles dans leurs jardins de permaculture par exemple, et conseille volontiers tous les services qui en émettent le désir.

FORÊTS

Les surfaces forestières de la commune représentent en tout 161 ha, répartis en :

- 55 ha de forêts communales propriété de la Commune ;
- 62 ha de forêts communales propriété de la Ville de Lausanne ;
- 44 ha de forêts appartenant à des propriétaires privés.

La Commune du Mont est également propriétaire d'environ 48'430 m² (4.8 ha) de forêts sur le territoire de la Commune d'Epalinges.



Les forêts communales (surfaces en jaune ci-contre) se situent dans les secteurs Fougères-Chatifeuillet, Planches-Marjolatte, Châtaignier-Manlout-Valleyre, Clochette et Epalinges pour les « grandes » surfaces. Des petites surfaces ou cordons boisés se situent à proximité respectivement du giratoire du Grand Mont, du Collège du Grand-Mont, du Centre de la Gendarmerie, du chemin des Montenailles.

TRIAGE FORESTIER MÈBRE-TALENT

La gestion des forêts communales est confiée au Triage forestier Mèbre-Talent, une association qui regroupe et gère les forêts de neuf communes (Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens), ainsi que les forêts cantonales d'Orjulaz et du Jorat et les forêts

privées. Le but du Triage est de défendre les intérêts des propriétaires et de la forêt.

Chacune des communes, le Canton et les propriétaires privés financent les travaux spécifiques qui leur sont propres. Concernant le financement du garde et des frais de gestion et d'administration du Triage, notre participation communale se situe actuellement autour de CHF 5'000.– par année.

La Commune du Mont est représentée au sein de Comité du Triage composé de : MM. Roland Karlen (Municipal à Cugy, Président), Michel Amaudruz (Municipal au Mont), Jean-Daniel Cochard (Municipal à Bretigny), Bernard Krattinger (Municipal à Epalinges), Yves Kazemi (Inspecteur des forêts de l'arrondissement) et de Jean-Philippe Crisinel (Garde forestier du Triage, secrétaire).

Malgré la situation COVID et les divers reports de réunion, en 2020, le Comité du Triage s'est réuni à quatre reprises pour régler les affaires courantes et organiser deux assemblées générales du Triage.

Projet de communication du Triage Mèbre-Talent

En plus des affaires courantes, le Comité du triage s'est consacré à la préparation, puis, après l'adoption par l'AG du Triage, à la mise en place du projet de communication sur les forêts des communes du triage.

Le nouveau site internet www.mebre-talent.ch est ainsi opérationnel depuis fin novembre 2020.

Un nouveau logo « Nos forêts Mèbre-Talent » a été créé pour le triage forestier.



La page Facebook ouverte en 2019 (<https://www.facebook.com/MebreTalent>), actualisée régulièrement par le garde, fait également partie de ce projet de communication qui sera encore complété par d'autres actions de communication en forêt et auprès des communes et de leurs habitants. Des articles concernant nos forêts seront notamment proposés dans notre journal communal.

Plan de gestion forestier (PG)

Suite à l'adoption en mars 2019, par le Conseil d'Etat, du Plan Directeur Forestier (PDF) de la Région Centre (59 communes / 9'000 ha), l'étape suivante, soit la mise à jour du plan de gestion de nos forêts communales, s'est poursuivie en 2020.

L'élaboration des plans de gestion est pilotée par le Triage forestier pour l'ensemble des communes. Pour celle du Mont, les coûts budgétés par le Triage se situent à environ CHF 5'800.– avec un solde à payer d'environ CHF 3'800.– après déduction des subventions.

Projet de dessertes

Suite à l'analyse générale des dessertes de l'ensemble du Triage Mèbre-Talent réalisée par un bureau spécialisé, terminée et validée en 2019 par l'inspecteur des forêts du 18^e arrondissement, des projets concrets peuvent

être mis en place et bénéficier de subventionnement. Cela concerne uniquement la remise en état de chemins destinés à l'entretien des forêts et à l'évacuation du bois coupé en forêt, dont la majorité à plus de 50 ans.

Dans notre commune, un premier projet d'entretien de chemin situé dans le secteur Bois-Murat estimé à CHF 40'000.– avec un subventionnement estimé à CHF 25'000.– a ainsi pu être préparé en 2020 et porté au budget 2021.

Rappel: Selon cette étude du Triage, pour notre Commune, c'est environ une septantaine de mètres de chemins à créer et environ 1'200 m de chemins à élargir et à renforcer, soit un coût total avant subventionnement estimé à CHF 440'000.– sur une dizaine d'années.

Hangar à plaquette de Bretigny

Afin de mieux valoriser sous forme de bois énergie, le bois non commercialisable pour l'industrie, le Triage forestier exploite un hangar à plaquettes en bordure de forêt sur la Commune de Bretigny. Ce couvert permet de stocker le bois déchiqueté en plaquettes, le temps qu'elles se ressuient et puissent être livrées aux utilisateurs, qui doivent être principalement des collectivités publiques.

Pour 2020, 3'923 m³ ont été vendus. Hormis Le Mont-sur-Lausanne (1'429 m³) qui a vu son volume augmenter, les consommations annuelles de Cugy (512 m³), Froideville (1'250 m³) et Epalinges (366 m³) sont plus ou moins stabilisées. Bretigny (60 m³) et les différents privés (306 m³) représentent une faible part.

TRAVAUX EFFECTUÉS SUR NOS FORÊTS COMMUNALES

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les travaux effectués sont issus des résultats enregistrés par notre garde-forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2020. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

Exploitation des bois

- Janvier: élimination de frêne dangereux au Pré d'Ogue par les apprentis du Centre de formation (110 m³).
- Janvier: élimination d'épicéas dépérissants à Penau 131 par l'entreprise Clerc (25 m³)
- Février mars: réalisation des vieux arbres au bord du Chemin de Chatifeuillet par l'entreprise Clerc (165 m³)
- Mai à septembre: élimination de bois bostrychés un peu partout sur la commune et d'arbres dangereux pour le domaine public au chemin du Rionzi par l'entreprise Clerc (36 m³)

Assortiments

Bois de service résineux	73m ³
Bois de service feuillu	21 m ³
Bois de feu feuillu et copeaux résineux	242m ³
Total exploitation	336 m³

Remarques:

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, 2020 est juste bénéficiaire de CHF 4.– par m³ (semblable à 2019, avec CHF 2.–/m³). Des chantiers avec des petits volumes, souvent compliqués car à but sécuritaire ou sanitaire font que les coûts sont difficiles à contenir.

Les travaux se sont parfaitement déroulés selon les règles et les attentes du forestier.

Plantations

Des plantations ont été effectuées suite à la coupe du Chemin de Chatifeuillet (60 mélèzes, 40 chênes rouges et 60 érables sycomores) et à la route de Penau (25 douglas).

1 ha a été entretenu afin de favoriser le développement des jeunes plants.

Soins aux jeunes peuplements

Au total, 2 ha de jeunes forêts ont été entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.

La Commune a reçu à nouveau davantage de subventions pour les soins cultureux en 2020 en raison de l'optimisation des soins.

Accueil en forêt

Les zones d'accueil ont été sécurisées.

Par l'entretien courant des chemins, les employés de la Commune participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs. Les équipes communales ont notamment participé à la rénovation et au nettoyage des renvois d'eau.

Un canapé forestier a été finalisé pour les écoles dans le secteur Chatifeuillet. Le garde forestier, en collaboration avec les équipes Espaces verts et Voirie, se sont occupés d'aménager l'emplacement retenu, de dégager la place nécessaire et d'assurer la sécurité du site.



Biodiversité

Pas de travaux actifs spécifiques pour la biodiversité en 2020.

Les zones de tranquillité et les zones humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

Journée de martelage du 25 septembre

Depuis le début de cette législature, cette rencontre d'une demi-journée, en présence de l'inspecteur forestier et du garde-forestier s'occupant de notre Commune est avant tout vouée à l'information sur la forêt plutôt qu'à du martelage proprement dit.

Cette année, ce sont les commissions consultative d'urbanisme (CCU) et de gestion (COGEST) qui ont été spécifiquement invitées afin de leur fournir une information

générale sur la gestion des forêts communales, de leur faire connaître l'existence et le rôle du plan directeur forestier et du plan de gestion des forêts communales. Cette rencontre a permis aux participants d'échanger sur la gestion des forêts communales en parcourant un secteur et de comprendre les enjeux des différents aspects concrets de la gestion et des travaux effectués dans les forêts communales.

DEMANDES D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, tout abattage d'un arbre protégé doit faire l'objet d'une autorisation communale. En 2020, 34 demandes d'abattage ont été traitées par le service et la Municipalité a délivré les autorisations nécessaires après affichage durant 20 jours aux piliers publics. Depuis l'engagement d'une déléguée à l'environnement, une attention particulière est portée sur l'incitation à compenser ces abattages par une nouvelle plantation.

DÉCHETS

COMMUNICATION

Afin de sensibiliser les habitants à améliorer la qualité du tri des déchets, plusieurs actions ont été entreprises en 2020. Plusieurs articles en lien avec les déchets ont été publiés dans le journal communal et différentes affiches informatives ont été disposées aux points de collecte fixes.



Une nouvelle signalétique a également été mise en place sur les bennes de la déchèterie de Manlout afin d'améliorer l'identification du lieu où déposer les déchets.

L'action communale est renforcée par diverses actions organisées et financées au niveau régional par le périmètre de gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL – www.gedrel.ch) dont nous faisons partie.

A signaler, en particulier en 2020, le financement par GEDREL du développement d'une « machine à cafés

gratuits » qui, installée dans la rue, est destinée à sensibiliser les passants aux conséquences de l'usage de gobelets plastiques. Présentée à la presse le 10 mars sur la place Pépinet, en raison du COVID, la machine n'a malheureusement pas encore pu être utilisée dans les communes.

Pour développer de telles actions, GEDREL et les autres périmètres font appel à la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (www.cosedec.ch) qui a notamment conduit le projet de la machine à cafés gratuits, qui propose des animateurs et animatrices pour intervenir gratuitement dans nos écoles sur la thématique des déchets. Les campagnes « www.responsables.ch » (campagne des 5R) et « La nature te dit merci » (pour moins de déchets dans la nature) sont également conduites par cette coopérative. Elle propose également des cours de formation sur les déchets pour les municipaux et collaborateurs des communes.

Ces affiches, qui ciblent notamment les automobilistes, ont été placées à différents endroits de notre commune.



En participant durant cette législature aux conseils d'administration de ces deux organisations, le municipal responsable a pu, en plus des nombreux contacts entretenus, récolter de nombreuses informations sur la gestion et les actions concernant les déchets et les partager de différentes manières au sein du service et de notre commune.

EQUIPE DÉCHÈTERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Equipe déchèterie compte deux collaborateurs directement rattachés à la direction du service.

A partir de mi-mai, un échange de personnel a eu lieu entre deux équipes de Manlout. Une collaboratrice de l'équipe a émis le souhait de rejoindre la Voirie, et à l'inverse un employé de la Voirie a rejoint la déchèterie.

De mi-juillet à fin août, un auxiliaire a été engagé afin de renforcer l'équipe Déchèterie en l'absence des titulaires habituels en vacances.

Sur la base de rapports journaliers individuels, les prestations effectuées sont ventilées. Le tableau ci-dessous en résume les tâches :

L'écart entre les heures théoriques et les heures effectives s'explique par un nombre important d'heures de remplacement effectuées par les employés de la Voirie durant les premières semaines de la crise sanitaire.

	2018	2019	2020
Déchèterie (heures d'ouverture)	63.70%	67.16%	68.22%
Déchèterie (préparation, rangement)	22.01%	18.09%	18.76%
Déchèterie mobile	0.21%	0.00%	0.00%
Police déchets	9.32%	12.75%	12.39%
Administratif	4.40%	1.23%	0.07%
Neige	0.18%	0.48%	0.25%
Appuis équipes Espaces verts / Voirie	0.00%	0.29%	0.31%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	3'378.00	3'718.00	3'061.75
Heures théoriques emploi (*)	4'086.00	3'848.50	3'987.75

(*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

VIDE-GRENIER

Organisé par les deux collaborateurs de la déchèterie en 2019, avec l'appui des équipes Voirie et Espaces verts et de quelques collaborateurs de l'administration, le premier vide-grenier à coffres ouverts avait rencontré un grand succès et il a été décidé de le reconduire en 2020. Malheureusement, les conditions sanitaires liées au COVID n'ont pas permis d'organiser cette manifestation cette année.

POLITIQUE DE RÉCOLTE DES DÉCHETS

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le règlement communal sur la gestion de déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la commune du Mont-sur-Lausanne.

Le 23 septembre 2019, le Conseil communal acceptait la modification de deux articles du règlement. L'obligation pour tous les propriétaires d'immeuble de plus de trois logements de s'équiper de quatre types de conteneurs était validée, tout comme la décision concernant la taxation prorata temporis par mois entier pour les taxes forfaitaires « individuelle » et « entreprise ».

Approuvé par le Département du territoire et de l'environnement le 25 octobre 2019, ce règlement modifié est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le ramassage au porte-à-porte du papier toutes les deux semaines et la collecte mensuelle de collecte du verre ont été introduits à partir de juillet.

Chaque année, la Municipalité édicte une directive communale qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises de la commune. Mise en place dès mars 2016, la politique de récolte des déchets sur la Commune du Mont-sur-Lausanne s'articule autour de cinq modes de récolte des déchets.

Déchèterie de Manlout

Crise sanitaire

La déchèterie de Manlout est restée ouverte durant toute l'année, malgré les incertitudes liées aux mesures sani-

taires à prendre au printemps. Le nombre de personnes présentes simultanément dans l'enceinte de la déchèterie a toutefois été restreint dès le mois de mars, ce qui a engendré de longues files d'attente sur la route de Manlout les premières semaines. Une fois le semi-confinement terminé, la fréquentation de la déchèterie est retombée à un niveau habituel et le nombre d'habitants sur le site de la déchèterie a pu être augmenté.

Quantités de déchets

Les tableaux suivants récapitulent les quantités de déchets livrés à la déchèterie de Manlout :

	2019 [KG]	2020 [KG]	AUGM./ DIMIN.
Amiante	1'670	0	-1'670
Batterie	900	900	+ 0
Bois	155'390	167'740	+ 12'350
Boîtes fer blanc/Alu ménage	10'720	11'510	+ 790
Déchets spéciaux	900	1'152	+ 252
Capsules Nespresso	5'930	6'790	+ 860
Inertes	188'800	256'000	+ 67'200
Objets encombrants métalliques	82'590	89'400	+ 6'810
Objets encombrants non métalliques	98'020	118'440	+ 20'420
OREA (petit électroménager)	12'368	18'916	+ 6'548
Papier / Carton	233'530	216'880	-16'650
PET	11'398	9'768	-1'630
Piles	700	1'575	+ 875
Verre plat	14'510	14'640	+ 130
Total tonnage [kg]	817'426 (89.4 kg/hab.)	817'426 (98.6 kg/hab.)	+ 96'285

	2019 [PCES]	2020 [PCES]	AUGM./ DIMIN.
Cuisinières, lave-linge	73	140	+ 67
Frigos avec vignette	95	119	+ 24
Pneus avec jante	18	38	+ 20
Pneus sans jante	127	143	+ 16
Néons	250	500	+ 250

Ces déchets sont pris en charge par l'entreprise Metabader et sont évacués dans les différentes filiales de recyclage ou de valorisation.

Huiles usagées

Le Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne s'est déplacé quatre fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2018	2'420	- 450
2019	2'400	- 20
2020	1'840	- 560

Déchets ligneux

Les déchets ligneux, compostables du jardin (tailles de haie, branches, etc.) sont également récoltés à la déchèterie de Manlout.

Ces déchets sont broyés sur place et évacués à la Compostière de la Coulette pour en faire du compost.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2018	180'120	+31'260
2019	105'240	-74'880
2020	99'700	-5'540

Cabane à troc

Mise en service au printemps 2018, cette cabane à troc est très utilisée et reçoit un accueil très favorable de la part des usagers de la déchèterie. Elle a dû être fermée durant quelques semaines cette année pour éviter des attroupements de visiteurs durant les mesures sanitaires.

Déchèterie mobile

Toutes les six semaines, entre mars et novembre, avec une pause estivale de mi-juillet à mi-août, une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants en alternance dans six secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h), permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables.

EMPLACEMENT	FRÉQUENTATION MOYENNE						
	1 ^{er} PASSAGE	2 ^e PASSAGE	3 ^e PASSAGE	4 ^e PASSAGE	5 ^e PASSAGE	6 ^e PASSAGE	
Rte de Sauvabelin	5	-	-	-	25	13	14.3
Maillefer	31	-	-	-	24	20	25.0
Grand-Mont	35	-	-	16	12	18	20.3
Petit-Mont (Parking)	-	-	-	15	10	30	18.3
Pré-Marin	-	-	-	17	15	20	17.3
Champ-du-Bois	-	-	-	35	20	30	28.3

Afin d'éviter les rassemblements de personnes durant la crise sanitaire, cette prestation a été annulée entre avril et juillet.

La fréquentation de la déchèterie mobile est présentée ci-dessous. En 2020, elle est restée comparable à l'année précédente.

Ramassage au porte-à-porte

Un nouvel appel d'offres a été effectué durant le premier semestre 2020 pour les prestations de collecte au porte-à-porte. A l'issue de la procédure régie par la loi sur les marchés publics, seuls deux dossiers ont été déposés. L'un d'eux ne répondant pas aux critères édictés dans le dossier d'appel d'offres, seul un dossier a été reconnu valable. C'est le même prestataire de services qui officiait jusqu'en 2020 qui a gagné le marché. Les nouvelles conditions (prix, etc.) sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

Ordures ménagères

En complément aux containers terriers installés sur le territoire communal, la tournée de ramassage au porte-à-porte des ordures ménagères a lieu tous les vendredis.

Déposés dès 7h en bordure du domaine public le jour officiel de ramassage, tous les déchets incinérables et non-valorisables sont récoltés exclusivement dans les sacs taxés officiels. En cas de besoin en dehors de ces passages, les sacs taxés peuvent être déposés dans un conteneur terrier proche.

ANNÉE	KG	KG/HAB	AUGM./DIMIN.
2018	1'009'740	116.30	+ 33'710
2019	1'069'430	116.90	+ 93'913
2020	1'179'170	127.33	+ 109'740

(2018: 36.3% porte-à-porte et 63.7% Molok)

(2019: 33.8% porte-à-porte et 66.2% Molok)

(2020: 34.5% porte-à-porte et 65.5% Molok)

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tri-del pour être valorisés en chaleur.

Déchets organiques

Une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits.

Mis à part les déchets ligneux (branches) qui peuvent être déposés attachés en fagots, seuls les conteneurs bruns officiels sont vidangés tous les mardis.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2018	296'980	+ 36'600
2019	356'290	+ 59'310
2020	455'2000	+ 98'910

Ces déchets sont évacués chez EcoRecycling à Lavigny pour être méthanisés.

Papier

Une fois par mois jusqu'en juin, puis toutes les deux semaines depuis juillet, une tournée de ramassage du papier permet d'évacuer le vieux papier en bordure du domaine public.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2018	185'010	- 30'300
2019	187'640	+ 2'630
2020	216'430	+ 28'790

(2018: 35.0% porte-à-porte et 65.0% Molok-spécial papier)
 (2019: 32.6% porte-à-porte et 67.4% Molok-spécial papier)
(2020: 32.6% porte-à-porte et 67.4% Molok-spécial papier)

Ces déchets sont évacués chez Retripa pour être retransformés en papier.

Verre

Depuis le 1^{er} juillet, une tournée de ramassage du verre a lieu une fois par mois.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2020	22'440	-

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

La Viane, centre de collecte des déchets verts

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée (D'Vert) depuis 2015, le centre de collecte des déchets verts de la Viane récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, déchets issus de taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.).

Afin de renforcer les périodes d'ouverture, un collaborateur auxiliaire assure l'accueil des usagers en dehors des heures d'ouverture assurées par la société D'Vert, soit les mercredis et jeudis soirs de 17h à 19h en été, ainsi que les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (13h30-17h en hiver).

ANNÉE	GAZON [KG]	BRANCHES [KG]	TOTAL [KG]	AUGM./DIMIN.
2018	399'100	801'320	1'200'420	+ 223'150
2019	438'400	663'960	1'102'360	- 98'060
2020	440'800	698'060	1'138'860	+ 36'500

Ces déchets sont valorisés, à Bettens, sous forme de compost par la société D'Vert. Même constat qu'à la déchèterie de Manloud, la récolte est plus faible.

Points de collecte fixes

Ordures ménagères

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, plus de 80 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.



En 2020, une quinzaine de Molok ont été réfectionnés, et ce sont des collaborateurs de Manloud qui ont procédé au changement des entourages de ces conteneurs terriers.

Ecopoints

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ du Bois récoltent le papier et le verre.

Verre

En plus des deux écopoints (Grand-Mont et Champ-du-Bois), les bennes à verre situées au Châtaignier, à la Route de la Clochette et à la déchèterie de Manloud récoltent le verre trié par couleur.

Au Grand-Mont, deux nouvelles bennes à verre ont été acquises afin de pouvoir réaffecter les deux Molok destinés à la collecte du verre, et ainsi augmenter la capacité de récolte du papier et des ordures ménagères.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2018	254'040	+ 7'540
2019	271'300	+ 17'260
2020	278'720	+ 7'420

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

Vêtements

En collaboration avec l'organisation Texaid, des conteneurs sont à disposition à la déchèterie de Manloud, au terminus tl du Grand-Mont, à la Route de la Clochette, au Chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagés.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2018	59'690	+ 5'360
2019	61'720	+ 2'030
2020	64'330	+ 2'610

L'organisation Texaid nous verse habituellement CHF 0.10 / kg de textile récolté. Tous les deux à trois ans, les montants ainsi reçus sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire.

En grande difficulté avec l'arrivée de la crise, Texaid a vu les quantités de textile exploser en même temps que les filiales de revalorisation s'amenuisaient. La Municipalité a donc pris la décision de renoncer au versement de ces

allocations pour les années 2020 et 2021 afin de garantir la pérennité de cette filière de récolte.

AJUSTEMENT DES TAXES FORFAITAIRES DÉCHETS

En application du principe «Pollueur-Payeur», au niveau des finances communales, le compte 450 «Ordures – déchets» est de par la loi un compte soumis à équivalence, ce qui veut dire que le total des recettes et des dépenses doit s'équilibrer chaque année. Cet équilibre étant assuré soit par un prélèvement, soit par un versement sur un compte de réserve, strictement destiné aux déchets.

Avec l'augmentation prévisible de la population, la baisse des coûts liés aux collectes au porte-à-porte suite au nouvel appel d'offres qui a eu lieu en 2020 et les montants maintenant connus des coûts des nouvelles prestations entrées en vigueur début juillet 2020 (collecte bimensuelle pour le papier/carton et collecte mensuelle pour le verre), il est maintenant raisonnablement possible d'adapter favorablement pour 3 à 5 ans le montant des taxes forfaitaires. La Municipalité a donc décidé en automne 2020 de baisser à partir de 2021 la taxe forfaitaire «Individuelle» de CHF 95.– à CHF 85.– et la taxe «Entreprise» de CHF 190.– à CHF 170.–).

Municipal : M. Philippe Somsky

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

DIRECTION ET MISSIONS DU SERVICE

CHEF DE SERVICE:

M. Yvan von Arx

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) est en charge du développement et du suivi de la politique communale de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. En collaboration avec l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), le SEJL contribue à une action concertée dans le domaine du préscolaire et soutient le déploiement de structures et d'activités parascolaires en lien avec la législation. Il suit les évolutions et les enjeux autour de ces thématiques. Le SEJL coordonne également les actions de la Commune dans le domaine des écoles. Son action est notamment consacrée à l'organisation des transports scolaires, des devoirs surveillés et du réfectoire scolaire. Il assure aussi un accès à la lecture pour tous à travers l'offre diversifiée de la médiathèque. Finalement, il a comme mission de développer les activités culturelles et sportives sur le territoire de la commune, par exemple en collaboration avec les sociétés locales.

ÉCOLE

L'Établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne (EPS) comptait à la rentrée 2020 1'127 (+65) élèves, répartis dans 56 (+1) classes. L'EPS emploie 114 enseignants et 15 aides à l'intégration sur cinq sites scolaires et huit bâtiments.

Cette année 2020 a été marquée par la pandémie liée au COVID-19 et à ses nombreuses conséquences dont celles sur la vie scolaire de notre établissement. Après l'annonce de la fermeture des écoles le vendredi 13 mars 2020 et sa réouverture le lundi 11 mai, l'effort des enseignants a consisté à garder le contact avec leurs élèves. La Direction a essayé de maintenir un cadre le plus normal possible malgré les nombreuses restrictions. La fin de scolarité de nos élèves de 11S a été fortement perturbée (pas d'examens écrits, pas de voyage d'études ainsi qu'une cérémonie de remise des certificats très réduite).

Un élément reste constant dans ce « tableau pandémique », c'est l'augmentation du nombre d'élèves. C'est pourquoi la Direction des écoles et les différents services communaux concernés travaillent sur deux projets futurs pour accroître la capacité d'accueil de l'établissement. Il s'agit de la rénovation du Mottier B (avec un étage supplémentaire) et du projet de Champ d'Aullie (environ 20 classes primaires).

EFFECTIF DES ENSEIGNANTS-E-S DE L'EPS:

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL
	Temps plein	Temps partiel	Total
Primaire	34	39	73
Secondaire	19	22	41
Aides à l'intégration		15	15

EFFECTIF ET ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES:

PRIMAIRE – SITUATION AU 31.12.2020			
Année	Elèves	Classes	Collèges
1-2P	219	10	2G 4M 4R
3-4P	211	10	2G 4M 4R
5-6P	172	9	2G 3C 4R
7-8P	200	10	Mottier D
COES	9	1	M
EI 5-6P	10	1	R
TSA	6	1	R
EI 7-8P	12	1	Mottier D
31.12.2020	839	43	
31.12.19	800	43	
31.12.18	744	43	
31.12.17	729	36	
31.12.16	700	35	
01.10.15	635	33	
01.10.14	582	29	
01.10.13	536	28	

SECONDAIRE – SITUATION AU 31.12.2020

Année	Elèves	Classes	Collèges
9 VP	58	3	B + C
10 VP	56	2	C
11 VP	55	2	B
9 VG	45	2	C
10 VG	36	2	C
11 VG	38	2	C
31.12.2020	288	13	
31.12.19	259	12	
31.12.18	260	12	
31.12.17	249	12	
31.12.16	243	12	
01.10.15	212	11	
01.10.14	225	12	
01.10.13	212	11	

C=Crétalaison ; G=Grand-Mont ; M=Martines ; R=Rionzi

ORIENTATION EN FIN DE 8P

ANNÉE 2020	VP	VG	AUTRES	TOTAL
Nbre élèves	57	37	1	95
Pourcentage	60%	38.95%	1.05%	100%
2019	50.6%	43.7%	5.7%	100%

ORIENTATION POSTSCOLAIRE

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour les entretiens avec les élèves et les parents afin de leur fournir toutes les informations disponibles sur la thématique de l'orientation postscolaire. Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2020 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	FORMATION PROFESSIONNELLE	ÉCOLE DE MATURITÉ	ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	RACC I/II	TRANSITION 1	AUTRE	TOTAL
VG	9		9	7	8	3	36
VP		45					45

BÂTIMENTS SCOLAIRES

PRIMAIRE 1-6P

Grand-Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle pour les études surveillées
Martines	9 classes	+ salle de gymnastique
Rionzi	15 classes + classe TSA	+ salle de gymnastique, de rythmique et d'ACT

PRIMAIRE 7-8P & SECONDAIRE 9-11S

Mottier A	1 classe	+ 11 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 éducation nutritionnelle, 3 sciences, 2 ACT
Mottier B	10 classes	+ aula, 2 salles de travaux manuels, 3 salles de classe, 4 salles de dégagement, 1 salle de sciences, médiathèque, secrétariat, direction, doyens, salle des maîtres, bureau EDU-NUM
Mottier C	12 classes	+ infirmerie + réfectoire + salle polyvalente
Mottier D	13 classes	+ 1 salle de gymnastique
Mottier E & F complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PROJETS EN COURS

ACTIVITÉS EN 5-6P

A noter que pour les 1-4P et les 7-8P, aucune activité n'a été organisée en raison de la pandémie de COVID-19. Pour ce qui est des 5-6P, deux camps de ski ont été organisés au mois de janvier (2 x 2 classes) à la Lèche-rette dans le chalet du Bel Oiseau. Avant que les écoles ferment, toutes les classes de 5-6 ont pu se rendre à la patinoire, ce qui a permis à certains enfants d'expérimenter ce sport pour la première fois. Il y a également eu quelques sorties pédagogiques dans la région. De nouveaux livres et jeux pour les bibliothèques des bâtiments primaires ont été achetés. Toutes ces activités sont possibles notamment grâce au soutien financier de la Commune.

ACTIVITÉS EN 5-6P

Classes VG

L'année 2020 a été, sous bien des aspects, différente des précédentes. En effet, l'arrivée du COVID-19 a bouleversé la fin d'année 19-20 et le début de l'année 20-21. La fermeture des écoles, l'introduction de l'enseignement à distance, l'enseignement en demi-classe, l'annulation des examens de certificat, l'annulation de nombreuses manifestations prévues, etc. Ces événements ont obligé les enseignants à s'adapter, à modifier leurs habitudes et parfois à se réinventer. Malgré tous ces écueils, les élèves ont toujours été suivis et soutenus par l'ensemble du corps enseignant.

- Camps: Nos classes de 9^e ont eu la chance de pouvoir aller skier à Ovronnaz pendant une semaine.
- Les classes de 11^e VG ont effectué une sortie de deux jours à Lucerne à la place de leur voyage d'études qui a été annulé.
- AMP: Les élèves de 10 et 11^e VG-VP ont pu participer à la 3^e édition de Mon'apprentissage. Ce salon aura permis à certains élèves de trouver

une place d'apprentissage. Malheureusement, beaucoup d'élèves qui avaient décroché un stage grâce à ce salon n'ont pas pu le faire pour des raisons sanitaires.

- Douze élèves des classes de 10 et 11^e VG ont participé au projet LIFT.
- Onze élèves de 11^e VG ont pu participer à un entretien d'embauche fictif dirigé par M^{me} Romanzini (responsable RH à la Commune du Mont-sur-Lausanne).
- Les élèves de 10^e et 11^e années n'ont pas pu se rendre au salon des métiers, celui-ci ayant été annulé.
- Examens de certificat: Les examens ayant été annulés par la cheffe de département, nous avons organisé une semaine d'examens oraux fictifs afin de permettre à nos élèves de vivre quand même ce moment particulier et d'acquérir de l'expérience pour leurs examens futurs. Un bulletin contenant leurs évaluations leur a été délivré à titre indicatif.
- JOJ: Plusieurs classes sont allées voir des épreuves sportives ou ont participé à des activités proposées par le comité d'organisation.
- Vendée Globe: Une classe de 10VG suit le navigateur suisse A. Roura et participe au Vendée Globe virtuel. Des travaux en lien avec cette course sont réalisés dans différentes branches.

Classes VP

- Année scolaire 2019-2021: 2 classes de 9VP, 2 classes de 10VP, 2 classes de 11VP
- Année scolaire 2020-2021: 3 classes de 9VP, 2 classes de 10VP, 2 classes de 11VP

L'année 2020 a été bien différente des précédentes puisque l'école a fermé du 16 mars au 11 mai 2020 à cause de pandémie liée au COVID-19. Elèves, enseignants et

parents ont dû s'adapter au passage à l'enseignement à distance. L'accent pédagogique a été mis sur le renforcement des acquis. Les enseignants ont suivi et soutenu les élèves durant cette période hors du commun.

La réouverture en demi-classe a eu lieu du 11 mai au 29 mai 2020 avec l'introduction des gestes barrières. Le passage en classe complète a pu être à nouveau effectif dès le 2 juin 2020.

Dès septembre 2020, des appuis ont été mis en place pour pallier au retard pris par certains élèves dans certaines branches dès mars 2020.

Camps

Les classes 9VP1 & 9VP2 ont eu la chance de participer à un camp de ski à Montana du 3 au 7 février 2020. Les classes 11VP1 & 11VP2 ont profité de deux jours de sorties extrascolaires à la place du voyage d'étude annulé à cause de la pandémie. Rafting sur la Sarine ou l'Aar, marche en montagne au lac bleu à Arolla et Bubble-foot à St-Sulpice étaient au programme.

Activités particulières

- Bulles de lecture du 24 février au 13 mars 2020 et du 31 août au 9 octobre 2020,
- 3^e édition de Mon'apprentissage,
- JOJ en janvier et février 2020: plusieurs classes ont assisté à des épreuves des JOJ ou participé à des animations destinées aux écoles.

Annulations dues à la crise sanitaire

- ECR 10VP en mai 2020,
- Tournois sportifs en juin 2020,
- Examens de certificat de fin de scolarité obligatoire pour les 11VP en juin 2020,
- Semaine de stage pour les 10VP du 22 au 26 juin 2020,
- Voyage d'étude pour les 11VP du 22 au 26 juin 2020.

Fin de scolarité

Pour marquer la fin de la scolarité obligatoire, des examens oraux à blanc ont été proposés aux élèves de 11S. Les élèves ont joué le jeu, s'y sont préparés et ont apprécié l'exercice. Un bulletin indicatif avec les notes d'examens obtenues a été remis à chaque élève. Les élèves de 11VP ont obtenu leur certificat de fin de scolarité obligatoire et poursuivent leurs études au gymnase.

EDUCATION NUMÉRIQUE

Projets pilotes

L'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne fait toujours partie des 12 établissements choisis par le DFJC pour l'introduction de l'éducation numérique dans les classes vaudoises. L'équipe des personnes-ressources s'est agrandie et se compose désormais de trois enseignants travaillant dans différents cycles.

Les classes de 5 à 8P bénéficient de formations et d'activités en lien avec l'éducation numérique. Certaines formations ont été reportées en raison des restrictions liées à la crise sanitaire. Les infrastructures numériques déjà présentes dans nos bâtiments facilitent la mise en place de ces nouvelles activités.

Formations et projets

Divers ateliers et formations sont régulièrement proposés aux enseignants dans l'utilisation quotidienne

des ressources numériques. L'intégration de nouvelles plateformes de collaboration en ligne a fait l'objet de nombreuses interventions et formations auprès des enseignants et des élèves durant toute l'année, ceci en particulier pour répondre à des besoins en lien avec la crise sanitaire et l'enseignement à distance.

Divers portails informatiques ont été mis à jour ou développés durant cette année afin de communiquer auprès des partenaires de l'école et de faciliter l'accès à des ressources en lien avec l'enseignement. Les outils numériques ont été régulièrement utilisés dans le cadre de divers projets créatifs en collaboration, entre autre, avec la médiathèque. S'ajoutent à cela tous les projets des classes qui intègrent bien souvent des ressources numériques.

INFRASTRUCTURES

Durant l'année 2020, en collaboration avec le SEBA, nous avons pu équiper trois classes du Collège des Martines avec des tableaux interactifs. Nous avons également profité des budgets scolaires pour acquérir des moyens d'affichage frontaux supplémentaires pour le Collège de Crétalaison et celui du Mottier B afin de fournir aux enseignants et aux élèves un standard en termes d'équipement multimédia dans la majorité des salles de classe.

La maintenance de ce parc informatique conséquent et le renouvellement du matériel défectueux avec le soutien de la Commune permettent la mise à disposition d'un matériel de qualité pour l'enseignement dans l'ensemble des classes de 1P à 11S.

CONSEIL DES ÉLÈVES

Le Conseil des élèves est constitué des délégués représentant chaque classe de 7P à 11S. Il se réunit entre quatre à sept fois par année scolaire.

Année scolaire 2019-2020, de janvier 2020 à juillet 2020: 24 classes sont représentées; Présidente: Mathilde Minghelli 11VP1; vice-présidente: Kelly Sari 10VG2; secrétaire: Nathan Corthay 11VP1; responsable du Conseil des élèves: M. Arturo Planas.

Année scolaire 2020-2021, d'août 2020 à décembre 2020: 24 classes sont représentées; Présidente: Noémie Saugy 10VP1; vice-président: Matteo Wyder 11VG1; secrétaire: Mathilde Baud 11VP2; responsable du Conseil des élèves: M^{me} Sandra Cibert Prod'hom.

Année scolaire 2019-2020, janvier à juillet 2020:

- Proposition faite par le Conseil des élèves et acceptée par le Conseil de Direction: Les évaluations sont rendues à l'élève dans un délai de 3 semaines ouvrables.
- Proposition faite par le Conseil des élèves: Horaire des classes: faire en sorte que l'allemand et l'anglais ne se suivent pas. Dans la mesure du possible, cet élément sera pris en compte dans la construction des horaires.
- Journée extravagance du 15 mai 2020: Projet de défilé et concours de déguisement durant la récréation et la période qui suit. Annulé à cause de la crise sanitaire.
- Projets laissés en suspend à cause de la crise sanitaire: serviettes hygiéniques en libre accès dans les toilettes des filles, renouvellement de l'expérience « Ramassage des déchets », salière

et poivrier à la cantine à la place des sachets peu écologiques, ouverture d'un cours facultatif de TM.

Année scolaire 2020-2021, août à décembre 2020 :

- Proposition d'installer un sapin de Noël dans la cour la semaine avant les vacances. Acceptée par le Conseil de Direction. Un immense merci à la Commune pour son soutien et l'installation de sapins au Mottier.
- Proposition faite par le Conseil des élèves au Conseil de Direction, en attente de décision :
 - Libre accès aux WC durant les cours, libre accès à des serviettes hygiéniques et des tampons dans le WC filles du site du Mottier, davantage d'écoute face à la problématique menstruations et cours de sport.
 - Proposition de créer une commission d'élèves pour réfléchir annuellement à l'habillement et établir des recommandations qui seraient validées par le Conseil de direction.
- Projet en cours : renouvellement de l'expérience « Ramassage des déchets », vente pour récolter de l'argent en faveur d'une association, améliorer les conditions de vie de la tortue Courgette au labo de sciences, espace de jeux de balles en dur (basket), mâcher du chewing-gum durant les évaluations.

MÉDIATION

L'équipe de médiation a été renouvelée dès la rentrée scolaire 2020 et accueille une nouvelle médiatrice en formation et un nouveau médiateur. Grâce à une collaboration riche, ce sont trois médiateurs qui se partagent les situations d'élèves dans le collège (principalement de la 5^e à la 11^e).

En termes de situation d'élèves, l'année 2020 en médiation est marquée, sans surprise, par de nombreuses problématiques liées à la pandémie. Nous observons notamment des situations familiales devenues compliquées à cause du semi-confinement. De plus, de nombreux jeunes se sentent perdus dans ce contexte si particulier.

Les situations récurrentes que nous rencontrons sont toujours les diverses formes de harcèlement et conflits, le mal être personnel dû à la situation scolaire ou familiale ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux. Nous trouvons également des réflexions autour de l'identité de genre que nous rencontrons moins les années précédentes.

Enfin, à noter également que le Point Échange (PE) se transforme un Point Interdisciplinaire du Mont (PIM). Le PE réunissait les médiateurs, l'infirmière scolaire et une psychologue du PPLS chaque quinze jours pour discuter et croiser les regards sur des situations problématiques et complexes d'élèves. Le PIM réunira, dès le début janvier 2021, les mêmes intervenants en plus d'un ou plusieurs doyens, de la médecin scolaire, de la responsable du groupe Équilibre et des éducateurs en milieu scolaire.

PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (PSPS)

CYCLES 1 ET 2

Semaines de récréations saines pour tous les élèves de 1P à 8P

Récréations d'hiver en janvier (fruits de garde, secs et exotiques, yogourts, pain aux céréales et fromages). Dès mars 2020, en raison de la situation sanitaire, cette activité a été mise en attente. Récréations d'été en juin (melons, carottes, céleris, concombres, yogourt, confectons de sauces pour les dips). Récréations d'automne en octobre (pommes, pruneaux et poires, confectons de gâteaux, sirop, compotes et confitures). Vivent les courges en novembre (confection de gâteaux et de soupe à la courge). Durant ces semaines spéciales, chaque élève découvre de nouveaux goûts, une nouvelle manière de concevoir sa récréation. Les élèves cuisinent en collaboration avec des classes de 7 à 11S. Les ingrédients proviennent de fournisseurs locaux établis sur la commune du Mont-sur-Lausanne. Quelques classes prolongent cette activité en rendant visite aux fournisseurs de la commune. Ils y découvrent les plantations et y font directement la cueillette des fruits. D'autres classes se rendent au marché et découvrent les stands tenus par les fournisseurs.

CYCLES 2

Sport et Santé en 7-8P

Cours de sport spécifique et personnalisé destiné aux élèves présentant un excès de poids, un manque de coordination, de condition physique (due à un manque de mouvement), l'appréhension des jeux de balles, etc.

Soutien également durant ces cours lors de quelques séances à la piscine afin de passer le test du CSA, (contrôle de sécurité aquatique). Et finalement découverte des bases pour une alimentation saine.

CYCLES 1, 2 ET 3

Le Tour du monde en mobilité douce 1P à 11S

Lancé en novembre 2020, ce projet permet à chaque élève et enseignant de comptabiliser ses kilomètres en mobilité douce sur le chemin de l'école. Le but est de parcourir tous ensemble 40'000 km correspondant au tour de la Terre. A Noël 2020, nous avons atteint le pôle nord ! Dès les 40'000 km bouclés et si la situation le permet, cette activité sera clôturée par une fête organisée pour tout l'établissement en collaboration avec la Commune. Pour débiter l'activité en novembre 2020, l'atelier Recyclo qui s'est déplacé au Mottier, a permis à une trentaine d'élèves de venir faire réviser son vélo et d'apprendre les rudiments de la mécanique.

Ateliers de philosophie pour aborder avec les classes des thématiques et des préoccupations liées à la pandémie 3P à 11S

L'unité PSPS propose différents ateliers aux classes du canton. Dix-neuf classes de notre établissement ont montré leur intérêt. Ces ateliers auront lieu au printemps 2021.

CYCLES 1 ET 3

Stardôme - collaboration entre élèves de 4P et 9S

Réalisation d'un système solaire à l'échelle de la classe. Lien entre élèves de 9S et de 4P. Animation pour tous les élèves de 4P et 9S dans le Stardôme (planétarium

gonflable installé à l'aula du Mottier B). En mars 2020, en raison de la situation sanitaire, cette activité a été mise en attente.

CYCLES 2 ET 3

Prévention Sport de neige pour les élèves de 5-6P et 7-8P (activités spéciales durant les cours d'EPH et de l'animation pédagogique)

Sensibiliser les élèves aux différentes mesures de prudence à adopter lors de la pratique des sports de neige. Initier les élèves aux aspects théoriques et pratiques relatifs au comportement adéquat à adopter sur les pistes à ski et en snowboard selon les règles FIS (Fédération Internationale de Ski). Découverte des affiches officielles se trouvant au départ de chaque remontée mécanique et trop souvent non lues ! Mise en pratique des règles FIS par des exercices effectués en salle de sport, suivi d'une réflexion pour chacune. Distribution d'un certificat aux élèves attestant leur désir de respecter ces règles lors des prochaines sorties ou camps de ski.

BILAN GÉNÉRAL

La crise sanitaire a fortement entravé nos possibilités de proposer des actions de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire cette année 2020. Il est actuellement difficile de mettre en lien petits et grands élèves. Dès que cela sera à nouveau possible, ces activités très appréciées tant des élèves que des enseignants et permettant de créer un climat scolaire sain seront reconduites.

Des ateliers philosophiques permettant de parler de la crise que nous vivons seront suivis par des classes de 4P à 11S.

Nous envisageons de mettre sur pied en 2021 des ateliers permettant d'apprendre à gérer le stress, notamment pour les élèves de 8P. Une présentation sur « Grandir en Paix » est prévue pour les enseignants du cycle 1 et 2. Une séance d'information sur les violences de genre est prévue pour les enseignants du cycle 3 afin de leur permettre de répondre aux questionnements des adolescents. Et finalement, deux mercredis après-midi seront consacrés aux mesures de 1^{er} secours pour l'ensemble des enseignants du Mont.

La promotion de la santé a été proposée sous forme d'activités physiques (sport-santé, tour du monde en mobilité douce).

En terme de prévention, l'animation liée aux sports de neige a pu être reconduite pour les élèves de 5P à 8P durant leurs cours d'éducation physique. Connaître les règles FIS, être conscient des dangers liés à sa vitesse sont abordés.

La formation à la méthode de préoccupation partagée (méthode PIKAS) permettant d'agir efficacement face à des situations de harcèlement ou d'intimidation en milieu scolaire sera suivie par une trentaine d'enseignants dès que la situation sanitaire le permettra (la crise sanitaire a entraîné deux annulations au printemps 2020 et à l'automne 2020).

AUTORITÉS SCOLAIRES

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement. Les aspects financiers, incombant à la Com-

mune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par le municipal des écoles, le boursier communal et le directeur. L'entretien des bâtiments scolaires est assuré par le municipal et le SEBA avec l'appui de la direction. La prévention et la sécurité sont du ressort du municipal de la police et de son service. Les réflexions en lien avec les besoins en infrastructures scolaires sont quant à elles menées par la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles.

Le Conseil d'établissement scolaire traite de toutes les questions susceptibles d'intéresser l'établissement scolaire. Présidé par le municipal en charge de l'instruction publique, il est composé de trois représentants de chacune des catégories suivantes: autorités, parents d'élèves, milieux et organisations concernés par la vie scolaire, professionnels actifs au sein de l'établissement.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

EQUIPE

Professionnels en poste au 31.12.20:

M^{me} Amélie Junod, psychologue et responsable

de l'équipe de Cugy-Epalinges-Le Mont

M^{me} Valentine Barioni, psychologue

M^{me} Doris Schwartz, psychologue

M. Bertrand Choulat, logopédiste

M^{me} Julie Smith, logopédiste

M^{me} Muriel Steiner, logopédiste

M^{me} Karine Bisiaux, psychomotricienne

M^{me} Mireille Zurkinden, psychomotricienne

M^{me} Charlotte Goumaz, psychomotricienne r

emplaçante

M^{me} Charlotte Goumaz a remplacé M^{me} Karine Bisiaux

de mars à fin décembre 2020.

M^{me} Marilyn Vega a remplacé M^{me} Doris Schwartz de

janvier à fin mai 2020.

Changements dans l'équipe durant l'année 2020:

M^{me} Marion Alberti, logopédiste, a quitté ses fonctions

pour s'établir en France vers sa famille. Nous avons le

plaisir de compter parmi nous M^{me} Muriel Steiner depuis

le 1^{er} septembre 2020.

ACTIVITÉS

Les prestations des spécialistes du Service PPLS continuent de s'articuler selon trois axes principaux:

Prise en charge des enfants et des familles

Les spécialistes PPLS poursuivent la prise en charge des situations adressées au service. Une fois qu'une prise en charge PPLS a été conseillée aux parents, ceux-ci procèdent à une demande par un appel téléphonique à notre secrétariat régional.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, les thérapeutes du service réalisent une Evaluation Préliminaire. Celle-ci consiste en deux appels téléphoniques au minimum: un aux familles et un aux enseignants de l'enfant. Nous contactons également tout membre du réseau qui nous semble pertinent pour évaluer la situation (p. ex. pédiatre). Cette évaluation permet de mieux cerner la situation et les besoins afin d'anticiper et de déterminer la suite à donner (travail dans le cadre du PPLS, logopédie ou psychologie indépendante ou autres prestataires).

Parmi les prestations directes, les PPLS peuvent mener un bilan auprès de l'enfant pour une compréhension de son fonctionnement et de son développement du point de vue psychomoteur, psychologique ou logopédique, afin de proposer, le cas échéant, des mesures d'aide. Les PPLS proposent aussi différents types de soutiens ou de traitements individuels ou en groupe.

La collaboration avec les familles est un axe important de notre travail : le PPLS travaille avec les parents en vue de les accompagner dans l'évolution de leur enfant.

Partenariat avec l'École

Pour les situations suivies au service, les PPLS collaborent avec les membres du corps enseignant et médical lors d'entretiens, ou en intervenant dans des réseaux. Ils participent également à des réunions pluridisciplinaires : Réseau « Point Echange », cellule de crise, etc.

Les spécialistes PPLS interviennent de plus auprès de l'école de manière indirecte. Ils apportent leurs compétences en psychologie, logopédie ou psychomotricité dans la réflexion autour d'un élève, avec l'accord des parents ou de manière anonyme.

Une partie de l'équipe PPLS est présente pour l'encadrement et la prise en charge thérapeutique des enfants de la classe relevant de l'enseignement spécialisé (CRPS) intégrée dans l'établissements scolaire du Rionzi.

M^{me} Mireille Zurkinden est référente PPLS dans le comité de projet d'établissement 360. A la demande de la direction de l'établissement, nous sommes intervenus en urgence dans deux classes dans le cadre d'une situation à prendre en charge très rapidement. Enfin, notre équipe a rencontré le Conseil de direction de l'établissement scolaire.

Travail avec les intervenants et partenaires extérieurs

Un travail de réseau et de partenariat avec les professionnels indépendants et les institutions publiques et privées est indispensable à la bonne coordination et à la prise en charge des enfants suivis ou pour organiser une éventuelle orientation.

FORMATIONS

Comme l'exige leur fonction, les spécialistes PPLS réactualisent et enrichissent chaque année leurs connaissances par des formations continues et des supervisions dans leurs domaines respectifs. Ceci leur permet de contribuer également à enrichir les savoirs et les pratiques de leur équipe et des établissements scolaires.

COVID-19

Durant le semi-confinement (mi-mars à mi-mai 2020), les PPLS ont continué, dans la mesure du possible, leurs accompagnements thérapeutiques par téléphone et par visioconférence. Un soutien accru a été proposé aux parents. Une attention particulière a été portée aux familles les plus fragiles, connues de notre service. Les psychologues du service ont mis sur pied une permanence téléphonique qui proposait conseil et guidance aux familles des enfants de l'établissement qui en ressentaient le besoin. Des réflexions pluridisciplinaires ont été menées afin de créer des propositions d'activités et des mesures pouvant être menées dans le cadre familial afin de soutenir les enfants et leurs familles dans leur développement durant cette période particulière.

PERSPECTIVES

La fusion entre la DGEO et le SESAF se concrétisera en mars 2021, école et PPLS continueront d'œuvrer sous l'égide d'une même direction générale (DGEOPS).

Dans ce contexte, le service PPLS souhaite réaffirmer sa mission, qui est d'offrir des prestations de qualité aux enfants, à leur famille et aux enseignants. Les professionnels de l'équipe continuent d'assurer des prestations de qualité tout en gardant plus de disponibilité pour les interventions indirectes.

Face à l'augmentation des demandes et de la complexité des situations prises en charge, la poursuite de la bonne collaboration entre les professionnels des écoles du Mont-sur-Lausanne et les PPLS nous paraît plus importante que jamais.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

Le champ de l'activité de l'infirmière scolaire concerne la santé globale des enfants et des adolescents à l'école. L'infirmière est à disposition des élèves et de leurs parents, des enseignants pour un accompagnement, un soutien ou une orientation.

Son travail se partage entre différentes tâches telles que consultations (environ 400 en 2020), entretiens avec les familles, les vaccinations, les premiers soins, les suivis de santé pour les élèves ayant des besoins de santé particuliers (asthme, allergie, diabète, etc.).

Elle assure également les soins dans les situations d'urgence et/ou critiques (premiers secours, situation de détresse sociale, incidents critiques, atteintes à l'intégrité physique et psychique, intégration des enfants avec handicap).

Elle gère également les pharmacies fixes des différents collèges et prépare les pharmacies pour les sorties et les camps (environ 30 pharmacies).

L'infirmière collabore avec les différentes personnes ressources de l'établissement. Elle participe aux rencontres bimensuelles afin de soutenir, orienter des élèves rencontrant des problématiques qui nuisent ou ont un impact sur leur santé et leur cursus scolaire. Elle participe à l'élaboration et à la mise en place de projets de promotion et prévention de la santé en partenariat avec l'équipe PSPS de l'établissement.

Le service de santé est composé du Dr Anne Armengaud Crucis, médecin scolaire et de M^{me} Céline Müller-Ertl, infirmière scolaire qui a remplacé M^{me} Anne Freymond.

La crise sanitaire en lien avec le COVID 19 a occupé une grande partie de l'année 2020. De nombreuses consultations en lien avec le COVID ont eu lieu (écoute, conseil et orientation) mais aussi beaucoup de temps investi dans la mise en place des différents protocoles de prise en charge et de protection sanitaire. Avec la fermeture des écoles au printemps, les vaccinations pour les élèves de 3P et 9P n'ont pas pu être faites et ont dû être rattrapées en automne.

Certaines activités comme les entretiens avec les parents des élèves de 2P n'ont pas pu avoir lieu. Une attention particulière a été mise sur le vécu des élèves en lien avec les répercussions de la pandémie et se poursuivra durant 2021.

LIFT - PRÉVENTION DES RISQUES DE NON INSERTION PROFESSIONNELLE EN FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Depuis le mois d'août 2020, le projet LIFT est entre les mains de l'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne alors qu'il était géré jusque-là par le Home Chez Nous.

Plus de 30 entreprises ont été contactées pour participer au projet et 13 d'entre elles ont répondu positivement pour proposer au total 15 places de travail hebdomadaire (PTH). Actuellement, 12 élèves de 10^e et 11^e année font partie du projet. Ces élèves participent à des modules théoriques un lundi sur deux et sont placés dans des entreprises partenaires pour y effectuer leur place de travail hebdomadaire (PTH).

Les premières PTH ont débuté début novembre jusqu'à fin janvier et s'étalent donc sur 10 à 11 semaines. A ce jour, sur les 12 participants, neuf d'entre eux ont commencé une PTH. La deuxième période de PTH débutera au mois de mars pour une durée de trois mois également.

Le projet avance donc bien malgré les problèmes liés au COVID-19 qui obligent les responsables LIFT et partenaires à s'adapter sans cesse notamment pour les PTH en lien avec la restauration.

CAMP À L'ILE D'YEU

En 2020, le camp à l'île d'Yeu a dû être annulé pour cause de pandémie de COVID-19.

TÂCHES COMMUNALES PARTIELLEMENT CONFIÉES À L'ÉCOLE

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches incombent aux communes et sont confiées partiellement au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2015. Ceci s'explique notamment par le nombre d'élèves en constante augmentation. Sont inclus dans ce cahier des charges, le suivi des constructions scolaires, la relation avec le parascolaire (réfectoire, UAPE). La convention a été adaptée à 0.38 ETP (17 % direction et 21 % secrétariat).

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL DU GROS-DE-VAUD

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. En 2020 et malgré la pandémie, les élèves ont été contrôlés. Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents. Les factures de traitement ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

Le dépistage scolaire est actuellement réalisé par le Service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud. En 2020, le SEJL réorganise ce fonctionnement pour un service dentaire scolaire autonome déployé avec les dentistes installés sur le territoire communal. Cette nouvelle organisation démarrera à l'automne 2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

MOBILITÉ SCOLAIRE

Le dispositif de mobilité scolaire du SEJL s'articule autour de trois axes principaux :

- Inciter et favoriser les déplacements à pied :

Dans ce but, quatre cartes, une par collège (Grand-Mont; Martines; Rionzi; Mottier et Crétaison), indiquant les parcours piétonniers sécurisés dans un rayon de 700 mètres autour de chaque collège, ont été distribuées à tous les élèves. Par ce biais, les familles sont informées de la meilleure façon de se rendre à pied à l'école. Parallèlement à la diffusion de cette information, la Commune ne dessert pas par le bus scolaire les collèges depuis les arrêts les plus proches de celui-ci incitant ainsi les familles qui habitent autour des collèges à s'y rendre à pied. Cette mesure permet de soulager le dispositif du bus scolaire tout en devant permettre aux enfants de bénéficier du parcours à pied : autonomisation, socialisation, exercice physique. Dans le but de réduire l'attractivité du déplacement en voiture, le nombre de places de parc est limité aux abords des collèges.

Enfin, le SEJL cherche à soutenir les initiatives autour du Pédibus qui est une méthode d'accompagnement des enfants à pied à l'école sous la conduite de parents. Il compte déjà plus de 250 lignes dans toute la Suisse romande, dont une ligne officielle au Mont-sur-Lausanne.

- Offrir un service de bus scolaire :

Cinq bus d'une capacité totale de 209 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. L'évolution démographique impliquant l'augmentation du nombre d'élèves a conduit à augmenter le nombre de places de 170 à 209 dans les bus scolaires à la rentrée 2020-2021. Depuis l'année scolaire 2018-2019, la Commune propose aux familles un système d'inscription en ligne. Ainsi, pour l'année scolaire 2020-2021, toutes les inscriptions ont été réunies par ce biais. La rentrée scolaire d'août 2020 s'est bien passée et le travail réalisé sur la base des expériences passées permet d'assurer une organisation efficiente qui garantit la cohérence du transport scolaire. Ce sont plus de 290 enfants inscrits (250 en 2019) qui sont transportés sans qu'aucun problème significatif n'ait été signalé.

- Subventionnement du service public TL :

La Commune subventionne les parents des enfants de 5P à 11S lors de l'achat d'un abonnement TL Mobilis annuel pour les zones 11 et 12 ou 12 et 13. La moitié de l'abonnement annuel est payé par la Commune. De cette façon, une part significative des élèves utilise les bus TL pour ses déplacements. Cela permet de soulager le dispositif mis en place avec les bus dédiés au transport scolaire. Pour l'année scolaire 2019-2020, 237 enfants (249 en 2019) ont bénéficié de cette prestation.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque jeunesse scolaire et communale du Mont-sur-Lausanne est à la fois un service d'information documentaire, un lieu de formation et d'échanges, un espace de loisirs, ainsi qu'un espace social et culturel. La notion de troisième lieu, forgé dans les années huitante par le Professeur Oldenburg, se distingue du premier lieu (sphère du foyer) et du deuxième lieu (lieu de travail). La bibliothèque, lorsqu'elle remplit ce rôle de lieu neutre facilitant la cohésion sociale, les rencontres et les échanges informels, complète les deux premiers lieux. (Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires / DFJC, DGEO, SERAC. Lausanne, 2017).



Les missions de la médiathèque consistent à inviter ses lectrices et lecteurs à la découverte littéraire, favoriser leur autonomie, leur curiosité et leur esprit critique, à faciliter l'accès à des sources d'information variée par la mise à disposition de ses collections, mais aussi à offrir au public un espace social et culturel favorisant le vivre-ensemble.

EFFECTIFS ET STATISTIQUES DE PRÊT

Bibliothécaire responsable à 75%: Murielle Henchoz

Animatrice socio-culturelle à 20%: Stéphanie Bourquin

Collaboratrice à 30%: Emine Durmaz

Agente en information documentaire: Doris Sapin jusqu'au 31 mars, puis Eve Maréchal à 70% dès août 2020.

HORAIRES D'OUVERTURE

	OUVERTURE SCOLAIRE	PAUSE DE MIDI	OUVERTURE PUBLIQUE
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h00	15h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h00	15h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	-	13h30 - 15h30
Jeudi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h00	15h30 - 17h30
Vendredi	Fermé	12h30 - 14h00	Fermé
Total	15 heures scolaires		14 heures communales

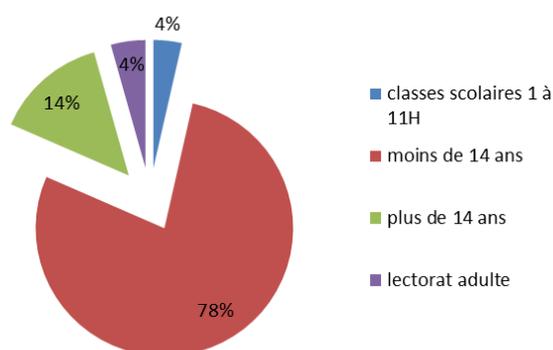
RÉPARTITION DES ETP COMMUNE / CANTON	TAUX ACTUEL 2020	COMMUNE	CANTON
HES (Responsable)	0.75 ETP	0.05	0.7
AID (Assistante bib.)	0.7 ETP	0.4	0.3
Collaboratrice	0.3 ETP	0.3	0
Animatrice socio-culturelle	0.2 ETP	0.2	0
Total	1.95 ETP	0.95 ETP communal	1.00 ETP cantonal

STATISTIQUES DE PRÊT

Depuis sa création, la médiathèque constate une augmentation du nombre de prêts annuels, sauf pour l'année 2020 impactée par le COVID-19, avec presque trois mois de fermeture. Si ces chiffres démontrent la bonne santé de la médiathèque, la situation a une incidence sur la charge de travail. L'augmentation des prêts est toujours assurée par le même pourcentage de travail de la part des collaboratrices qui travaillent en flux tendu pour assurer le service de prêt, mais aussi les tâches inhérentes à son fonctionnement (acquisition de documents, catalogage, plastifiage, accueil public et scolaire, tâches administratives, prêt, etc.). En raison de cette surcharge et sans possibilité d'engager du personnel supplémentaire, la médiathèque a donc réduit un peu la voilure concernant son programme culturel (moins d'ateliers ou de spectacles). Les services actuels sont maintenus (heures d'ouverture, service de prêt) mais ne sont actuellement pas en mesure d'être développés ou élargis, malgré les demandes occasionnelles des familles au sein desquelles les parents travaillent, pour qui cela est difficile de venir en raison des horaires d'ouverture restreints.

2016	14'164 prêts
2017	25'120 prêts
2018	24'884 prêts
2019	25'292 prêts
2020	17'500 prêts

Sans surprise, les lecteurs.trices qui empruntent le plus de documents sont âgés de moins de 14 ans. Toutefois, il est important de ne pas oublier les adolescent.e.s dans la constitution des collections, l'aménagement de l'espace et la mise à disposition des infrastructures de travail (ordinateur, imprimante...). En effet, si les 14-16 ans empruntent moins, ils.elles sont présents dans la médiathèque pour se retrouver, lire ou encore étudier seul ou en groupe.



2020 ET COVID-19

Le programme d'animation a été fort impacté par la pandémie. Une grande partie des spectacles et ateliers ont été annulés :

- 22 janv. : Atelier de bricolage avec pincettes, papier et feutres
- 5 fév. : Contes farfelus de et avec Barbara Sauser
- 12 fév., 18 sept., 9 oct. : Chouette Bébé lit ! (+ 4 séances annulées)

Les évènements suivants ont été annulés :

- 11 mars : Stardome et visite de la galaxie
- 25 mars : Sorcière, même pas peur (contes)
- 29 avril : les P'tits cahiers atelier avec Plein Papier
- 22 au 26 juin : Jeux avec l'Espace Yolo
- Les permanences de la grainothèque assurées par le groupe biodiversité de Mont Solidaire (chaque dernier jeudi du mois)

Cependant, la médiathèque est loin d'être restée inactive. La fermeture imposée a donné naissance à des projets de nature très diverses pour rester en lien avec les usagers et leur fournir toutes les prestations possibles, à distance.

Télétravail : l'équipe s'est organisée pour effectuer du télétravail durant la durée du semi-confinement. Achats de livres, catalogage, équipement et formation en ligne ont été assurés depuis la maison, pour que les collections et séries soient complètes lors de la réouverture.

Padlets en ligne : de nombreux éditeurs ont mis en ligne leurs contenus durant le confinement. La médiathèque a créé trois plateformes pour les jeunes, les familles et les enseignants. Les « padlets » proposaient des ressources numériques gratuites littéraires, ludiques ou culturelles soigneusement sélectionnées et classées par âge et thématiques.

Radio Yolo : plusieurs émissions de radio ont été diffusées sur la plateforme du Radiobus, notamment dans le cadre de la journée suisse de la lecture à voix haute. Yolo a ainsi collaboré avec le Mont Solidaire et la médiathèque pour l'occasion.

Grues : afin de souhaiter la bienvenue aux élèves et à leurs enseignants à la reprise de l'école, la médiathèque a été entièrement décorée avec guirlandes de grues en origami. Pour les collaboratrices, une façon conviviale de se retrouver dans les locaux après ces semaines particulières. Un appel à la collaboration a été lancé et plusieurs centaines de ces oiseaux en papier ont été récoltées grâce à des membres de Mont Solidaire, enseignantes, amis et connaissances.

Grainothèque : possibilité de commande de graines sur le site de la médiathèque avec envoi des semences par la poste. Entre 15 et 20 personnes ont fait appel à ce service.

Service de livres à l'emporter : du 11 mai au 1^{er} juin, un service de documents à l'emporter a été mis sur place pour les lectrices et lecteurs. Il s'est avéré que la somme de travail occasionnée était conséquente (communication, recherche de livres, préparation des sacs, collaboration avec Yolo pour le retrait des commandes), mais très peu de personnes ont utilisé cette possibilité. Il faut savoir que le catalogue en ligne (*Renouvaud* qui est l'interface de recherche du réseau des bibliothèques vaudoises) est peu intuitif et son utilisation requiert patience, voire acharnement.

Les réouvertures en juin, mais aussi août puis octobre ont été autant d'occasions de s'adapter aux mesures sanitaires en vigueur : documents en quarantaine durant 72 heures, nombre de personnes limitées dans les locaux, sens de circulation, pose de plexiglas, traçage à l'entrée, etc. Autant de mesures à adapter de semaines en semaines, à communiquer aussi clairement que possible et à faire respecter sur place. L'équipe a également mis en place un tournus de télétravail pour ne pas se retrouver en trop grand nombre sur place.

ACTIVITÉS SCOLAIRES

La médiathèque a accueilli 105 classes de 1P à 11e pour des visites constituées de lecture et/ou emprunts de documents et pour des animations pédagogiques déclinées autour de ces quatre axes :

- Promotion de la lecture
- Visite-découverte (présentation de la médiathèque, fonds documentaires, modalités de prêt, etc.)
- Méthodologie documentaire
- Exposition/travail autour d'un auteur, illustrateur

Certains projets ont été annulés comme la venue de l'auteur Haydé Ardalán dans les classes de 1-2P du Grand-Mont, ou la Bulle de lecture de mars-avril (15 minutes de lecture quotidienne pour toutes et tous durant six semaines). En revanche, la Bulle de septembre-octobre s'est déroulée sans encombre, en générant de l'enthousiasme de la part des élèves et du corps enseignant. Une collaboration médiathèque - groupes EDD - PSPS - commune a débouché sur le projet de « 40'000 km en mobilité douce autour du monde ». Les élèves qui le souhaitent entrent leurs kilomètres parcourus à pied ou à

vélo sur le chemin de l'école sur le site web dédié, en vue de la journée du 29 mai 2021 autour de la mobilité douce et la durabilité.

Pour la deuxième année consécutive, les usagers ont pu admirer les carnets de vacances -et de confinement cette fois-ci- des élèves exposés à la médiathèque. Dernier projet en date, des classes de 11^e préparent une exposition de nouvelles acquisitions, en partie choisies par leur soin, présentées sous forme de capsules audio ou vidéo. A découvrir début 2021.

DIVERS

Le réseau vaudois Renouvaud a quitté les normes AACR2 pour passer aux nouvelles normes de catalogage RDA. La coordination vaudoise a fait un gros travail pour permettre aux professionnels du réseau d'effectuer la formation à distance. De fait, l'ensemble de ses formations sur Alma sont désormais proposées sous forme de webinaire, ce qui a permis à Eve Maréchal de se former entre août et décembre.

Murielle Henchoz a débuté en novembre un CAS en médiation culturelle à la HETSL (Lausanne). La formation devrait se terminer en février 2022.

En 2021, la médiathèque fête ses 10 ans ! Le programme scolaire a été communiqué aux collaborateurs de l'école en décembre. La situation pandémique et l'arrêt-maladie d'une des collaboratrices de la médiathèque a légèrement retardé la finalisation du programme communal, lequel sera dévoilé début 2021.

ACCUEIL PRÉ- ET PARASCOLAIRE

ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DU JOUR DES ENFANTS DU GROS-DE-VAUD ET ENVIRONS (EFAJE)

La Commune du Mont-sur-Lausanne est membre de l'EFAJE depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'accueil de jour des enfants (RAJE) conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants, elle favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine, elle améliore l'information des usagers et elle distribue les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens. Les membres de l'association sont les 31 communes du Gros-de-Vaud (environ 45'000 habitants), les entreprises partenaires du réseau et les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative. Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité directeur et adoptés par l'Assemblée générale.

DIRECTION

Le centre administratif a déménagé en avril dans ses nouveaux locaux à la place du Château d'Echallens. Le SEFI ainsi que les secrétaires des différentes structures et qui effectuent principalement de la facturation ont également emménagé dans ces nouveaux locaux. M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur une équipe administrative de 18,5 ETP pour gérer les structures de l'Association (10,5 ETP en 2020). L'augmentation est essentiellement due à l'intégration au centre administratif des secrétariats auparavant installés dans les différentes structures (transfert de taux entre les structures et l'administration générale).

COMITÉ DIRECTEUR

Au cours de l'année 2020, le CoDir s'est réuni une dizaine de fois en plénière et également par sous-groupe selon les thématiques. En 2020, le municipal Philippe Somsky a participé aux séances de comité, aux assemblées générales et à différents groupes de travail.

FINANCES

Les frais administratifs facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures « consommées » par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « consommateur – payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2021 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

Administration centrale :

CHF 382'568.- CHF 8.50/habitant

Accueil familial de jour :

CHF 1'128'559.- CHF 3.42/heure

Précolaire :

CHF 4'516'282.- CHF 6.36 /heure

Parascolaire :

CHF 5'298'106.- CHF 7.23/heure

Quant aux comptes 2020, ils ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport.

Fin 2018, la Commune du Mont-sur-Lausanne a accepté de financer les coûts d'installation des UAPE provisoires du Grand-Mont et de la Clochette. Ces deux structures provisoires sont gérées par l'EFAJE. A terme, il est prévu de créer des locaux permettant d'accueillir les UAPE définitives dans de nouveaux bâtiments sur le site de l'EMS de la Paix du Soir au Grand Mont et dans les constructions planifiées dans le plan d'affectation la Clochette. Ces futurs locaux seront loués à l'EFAJE. Les coûts engendrés par la mise en place des structures provisoires concernent l'installation des éléments modulaires ainsi que leur démontage lorsque l'EFAJE pourra emménager dans les locaux définitifs.

Le coût total de l'installation et du démontage est estimé à CHF 480'000.-. L'EFAJE a avancé une partie de cette somme et gèrera le projet et le paiement des factures, y compris le démontage des structures, jusqu'à terme. Il est convenu que la Commune du Mont-sur-Lausanne rembourse CHF 480'000.- à l'EFAJE pour financer cette opération qui ne peut être imputée à l'ensemble des communes membres de l'EFAJE. Ce sont quatre versements échelonnés de 2018 à 2020 de CHF 120'000.- qui ont été planifiés. Ainsi, en 2020, CHF 120'000.- ont été

portés au compte 710.3525.04 Participation communale Accueil Collectif Parascolaire (UAPE).

DOMAINES D'ACTIVITÉS

L'EFAJE gère trois domaines d'activités :

- Accueil familial de jour (AFJ) – Réseau des accueillantes en milieu familial
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ)

Ce service est assuré sur l'ensemble du réseau EFAJE par une centaine d'accueillantes en milieu familial (AMF). Durant l'année 2020, quatre AMF ont œuvré sur la commune du Mont-sur-Lausanne. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre commune sont également accueillis dans d'autres communes du réseau.

Le territoire de l'EFAJE est divisé en quatre zones. M^{me} Maïa Caduff (55%), en charge de la zone du Mont-sur-Lausanne, a quitté l'EFAJE en novembre 2020. C'est M^{me} Martine Glauser qui l'a remplacée. Les communes du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées aux trois personnes en charge des quatre zones. Inclus dans la comptabilité du service de l'accueil en milieu familial, les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par le secrétariat.

PRÉSCOLAIRE

Dans le domaine du préscolaire, la Commune du Mont-sur-Lausanne propose une offre publique et accueille des structures privées. Il est à relever que toutes les structures, publiques et privées, accueillent de nombreux enfants d'autres communes. En 2020, la pandémie de COVID-19 et les mesures de semi-confinement du printemps ont provoqué la fermeture de toutes les structures pendant plusieurs mois.

Les garderies en 2020 :

STRUCTURE	CAPACITÉ
EFAJE - En Budron	44
EFAJE - Ateliers	64
Cap Canaille	88
Ludo & Duc	52
Matt & Matic	61
Les P'tits Loups	27

Capacité totale

336

PRÉSCOLAIRE - EFAJE

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 373 places, dont 108 au Mont-sur-Lausanne, réparties dans les structures suivantes :

Budron Le Mont	44 places
Ateliers Le Mont	64 places
Rev'eil Matin Echallens	66 places
L'Hirondelle Bercher	27 places
Perlimpinpin Bettens	44 places
Les Fontaines Villars-Tiercelin	44 places
L'Étang Etagnières	64 places
Arc-en-Ciel Cugy	20 places

Fin 2020, toutes les garderies du réseau EFAJE tendent à atteindre leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85%. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100%.

La garderie EFAJE, garderie des Ateliers, a ouvert en mars 2019 au Mont-sur-Lausanne. Cette structure de 64 places est dirigée par M^{me} Corinne Valencia.

PRÉSCOLAIRE – STRUCTURES PRIVÉES

On trouve quatre garderies privées sur le territoire communal : Les P'tits Loups, Matt & Matic, Ludo & Duc et Cap Canaille. Ces structures peuvent accueillir au total 228 enfants.

Dans ce domaine du préscolaire et jusqu'au 31 juillet 2019, la Commune a soutenu les familles montaines en subventionnant l'accueil dans les garderies privées par le versement d'un montant de CHF 43.60 par jour de garde. En 2018, la Municipalité a élaboré un nouveau système de subventionnement des garderies privées. Adopté par le Conseil communal le 24 septembre 2018, il a été déployé dès janvier 2019 pour les familles nouvellement inscrites en structure privée et dès juillet 2019 pour toutes les familles. En 2020, ce nouveau mode de subventionnement a donc concerné l'ensemble des familles. Il permet de répondre à un triple objectif :

- prendre en compte les revenus des parents ;
- accorder aux parents dont les enfants fréquentent des garderies privées des réductions comparables à celles accordées par l'EFAJE aux familles dont les enfants sont dans le réseau public et, ainsi, améliorer l'égalité de traitement entre les familles montaines dans le subventionnement de leurs enfants au sein des garderies, qu'elles soient publiques ou privées ;
- s'assurer que le subventionnement public aux familles ne place pas une structure privée dans une situation où son tarif journalier est moins cher que celui d'une structure du réseau public (ne pas favoriser, par du subventionnement communal, les places dans les structures privées par rapport aux places de notre réseau public).

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, notons encore l'existence de deux jardins d'enfants ; Les Mille-Pattes et Les Mains Enchantées. Ces structures ne sont pas intégrées au réseau EFAJE. Elles disposent d'une capacité d'accueil totale de 30 places. Elles sont soutenues par la Commune avec une subvention et des

locaux mis gratuitement à disposition. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises sur le territoire de la commune.

PARASCOLAIRE

La notion de parascolaire recouvre l'ensemble de l'offre qui n'est pas directement organisée par l'école mais qui s'adresse aux enfants scolarisés de la 1^{re} à la 11^e année HARMOS. L'accueil parascolaire a pour mission d'accueillir les élèves durant les moments entourant le temps scolaire. Il s'inscrit dans une double volonté. D'une part, offrir aux enfants des prestations diversifiées qui répondent à leurs attentes et qui leur permettront de développer leurs talents dans des domaines variés et adaptés aux besoins spécifiques de chacune et chacun : sport, culture, loisirs, socialisation, démarches participatives, accompagnement aux devoirs, etc. D'autre part, il s'agit de proposer aux familles une prise en charge continue de qualité et respectueuse de leurs enfants, de leur arrivée à l'école jusqu'au moment où ils rentrent à la maison, afin que les parents puissent organiser plus facilement leur vie familiale et professionnelle.

En 2020, dans le domaine du parascolaire, toutes les activités ont été impactées par la pandémie de COVID-19 et en particulier par les mesures de semi-confinement du printemps. Les structures ont été fermées et les activités suspendues pendant plusieurs mois.

PARASCOLAIRE - EFAJE

Dans le cadre de la prise en charge des enfants par les Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de plus de 1'000 places dans les structures suivantes :

UAPE	Rionzi	120 places
UAPE	Grand-Mont	48 places
UAPE	Clochatte	48 places
L'Hirondelle	Bercher	60 places
UAPE	Bretigny	36 places
UAPE	Cugy	72 places
Pop-Corn	Echallens	132 places
UAPE	Essertines	60 places
UAPE	Etagnières	72 places
UAPE	Froideville	72 places
UAPE	Goumoens	60 places
UAPE	Morrens	18 places
Les Aventuriers	Oulens	36 places
UAPE	Pailly	36 places
UAPE	Pollicz-Pittet	60 places
Les Moussaillons	St-Cierges	36 places
UAPE	Thierrens	24 places
UAPE	Villars-le-Terroir	60 places

Le rôle des UAPE est :

- Permettre aux parents de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale ;
- Assurer l'accompagnement de chaque enfant avec une attention particulière à son développement physique et affectif ;
- Aider l'enfant à découvrir une socialisation différente et complémentaire de celle qu'il connaît déjà dans son milieu familial ;
- Assurer la sécurité et l'intégrité de chacun ;

- Développer l'autonomie chez l'enfant ;
- Offrir un lieu dans lequel il pourra vivre des moments de détente, de jeux en groupe ou individuel, des activités variées et adaptées à son âge et à son développement ;
- Respecter les particularités et les besoins de chaque enfant ;
- Intégrer progressivement l'enfant à la vie d'un groupe en créant des liens avec ses pairs ;
- Poser un cadre adapté à l'âge de l'enfant, afin de lui offrir un espace de liberté sécurisant.

Les enfants sont encadrés par des professionnels de l'enfance, selon les normes d'encadrement édictées par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

En 2020, malgré l'ouverture de 24 places supplémentaires à l'UAPE du Rionzi, les trois UAPE du Mont-sur-Lausanne ont encore dû mettre des familles sur liste d'attente. En effet, le nombre de places proposées actuellement dans la commune ne permet plus de répondre aux besoins des familles qui se trouvent confrontées à de grands problèmes d'organisation vie professionnelle/vie familiale. Aujourd'hui, la demande est plus forte que l'offre et le SEJL travaille sur de nouvelles variantes pour atténuer ces tensions. Les UAPE du Grand-Mont et de Clochatte, actuellement provisoirement installées dans des portakabins, compteront plus de places dans leur version définitive (Grand-Mont : 60 places contre 48 actuellement ; Clochatte : 72 places contre 48 actuellement). Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège à Champ d'Aullie, l'ouverture d'une nouvelle UAPE doit être prévue (horizon 2026).

UAPE Rionzi

Le 3 mars 2014 s'ouvrait au Rionzi 55-57 une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Depuis fin 2015, elle atteint une occupation quasi complète certains jours. En 2020, la capacité d'accueil de cette structure a été augmentée de 96 places à 120 places grâce à l'extension dans un local attenant. Malgré cette extension, certaines familles sont sur liste d'attente. L'agrandissement a permis de nouveaux aménagements avec, entre autre, du matériel mobile permettant un bel espace de psychomotricité pour les écoliers.

L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE et M^{me} Carole Robyr-Diallo en est la directrice. Elle jouxte immédiatement le collège primaire (1P à 6P) du Rionzi ouvert à la rentrée 2018. Ce sont principalement les élèves de ce collège qui sont accueillis à l'UAPE du Rionzi dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils se rendent à l'UAPE à pied. Pour soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés dans le Collège de Crétaison, plusieurs enfants de ce collège sont accueillis à l'UAPE du Rionzi. Ces enfants sont transportés en bus. L'ouverture successive des UAPE Grand-Mont puis Clochatte a eu une incidence sur le type de demandes. En effet, le nombre de demandes pour les enfants 1P à 2P a diminué. Ces enfants sont maintenant accueillis dans trois UAPE aux abords de chaque collège et plus uniquement à l'UAPE du Rionzi. Le groupe des grands (3P à 6P) est quant à lui très sollicité. Les repas de midi sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

UAPE Grand-Mont

L'UAPE Grand-Mont a ouvert ses portes à la rentrée scolaire d'août 2017-2018. Le lieu de vie se situe sur le terrain de l'EMS La Paix du Soir dans un bâtiment modulaire de type Portakabin à proximité du Collège du Grand-Mont. L'emplacement se situe dans une zone résidentielle à faible trafic, il est entouré d'espaces verts et à proximité d'un parc public accessible par un chemin piétonnier. La capacité d'accueil est de 48 enfants par jour fréquentant le Collège du Grand-Mont de 1-6P. Les locaux sont provisoires, le temps nécessaire à la réalisation d'un bâtiment définitif d'ici 2023 au mieux. Afin d'enrichir le projet institutionnel, un partenariat a été établi entre l'EMS La Paix du Soir et l'UAPE en vue de renforcer les liens intergénérationnels et développer le « vivre ensemble ». C'est M^{me} Céline Grognez qui en est la directrice.

La structure définitive accueillera 60 enfants par jour. En 2020, le projet d'architecture du futur bâtiment, qui regroupera l'EMA, l'UAPE ainsi que la GAR, a été mis au concours. Actuellement, l'UAPE n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des familles.

UAPE Clochatte

L'UAPE Clochatte, d'une capacité de 48 places également dirigée par M^{me} Céline Grognez, a été ouverte à la rentrée scolaire 2018-2019. Dans l'attente de locaux définitifs, l'UAPE a été installée dans des éléments modulaires de type Portakabin. Située à proximité du Collège des Martines qui accueille des enfants de 1-4P, l'UAPE Clochatte peut également accueillir une partie des enfants venant du Collège de Crétalaison qui sont en 5-6P et qui se déplacent en bus scolaire. La pédagogie ainsi que les activités proposées par l'équipe éducative mettent en avant la sécurité, le besoin d'autonomie ainsi que l'épanouissement de l'enfant. Pour ce faire, un rapport de confiance et un partenariat entre les familles et les collaborateurs sont mis en avant.

La structure définitive, qui pourrait être finalisée en 2023 au mieux, comprendra quant à elle 72 places. Actuellement, l'UAPE n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des demandes des familles.

PARASCOLAIRE - SEJL

Le SEJL organise et coordonne directement différentes activités parascolaires. En 2020, la pandémie de COVID-19 et les mesures de semi-confinement du printemps ont provoqué l'arrêt des activités pendant plusieurs mois. Dans certains cas, le contact a pu être conservé avec les enfants et les jeunes, notamment à travers les réseaux sociaux.

Devoirs surveillés

L'organisation, la communication et la gestion des devoirs surveillés sont assurés par le SEJL. Les surveillants font partie du personnel communal. Le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. A la fin 2020, 32 enfants étaient inscrits à cette prestation. Seize élèves de 4P à 6P suivent les devoirs surveillés au Collège du Rionzi et 16 autres de 7P à 11S bénéficient de cette offre au Collège du Mottier. Le règlement des devoirs surveillés donne le cadre dans lequel se déroule cette prestation communale. Il y est indiqué notamment que les devoirs surveillés ne doivent pas être confondus avec des cours privés ou un appui scolaire et que, pour

les 4P à 6P, les parents doivent fournir une autorisation formelle s'ils souhaitent que leur enfant quitte la salle avant la fin de l'horaire prévu. Les élèves de 7P à 11S peuvent quitter la salle une fois leurs devoirs terminés. Le règlement stipule qu'ils sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

Catalogue d'activités parascolaires

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le SEJL diffuse un catalogue d'activités parascolaires pour les enfants de 1P à 11S. Dans le but de soutenir les familles montaines et d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs attrayantes, une offre riche d'activités gratuites ou à un tarif très attractif a été constituée. L'ensemble de ces propositions sont financées entièrement ou partiellement par la Commune et, pour les activités sportives, sont soutenues par le Canton de Vaud. Ce catalogue d'activités s'adresse aux élèves des établissements du Mont-sur-Lausanne. Il se fixe pour objectifs :

- de faire découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- d'encourager la pratique physique, l'imaginaire et la créativité ;
- de développer des valeurs éducatives fondamentales.

Au total, ce sont plus de 300 inscriptions par semestre qui ont été enregistrées pour ces activités.

En lien avec la pandémie, les activités ont été suspendues durant la période de semi-confinement et de fermeture des écoles du printemps à l'été 2020. A travers certaines activités culturelles, le contact a pu être maintenu avec des groupes d'enfants et de jeunes en utilisant les nouvelles technologies. C'était le cas par exemple avec le groupe du cours de dessin manga ou du cours de théâtre. Par ailleurs, le SEJL a initié pendant le confinement le projet de Radio YOLO, une radio qui a permis aux enfants et aux jeunes qui ont participé d'animer une radio locale.

Activités culturelles et de loisirs

La plupart des activités sportives présentées dans le catalogue sont organisées dans le cadre du sport scolaire facultatif (voir ci-dessous). Les autres activités ont été organisées en partenariat avec des sociétés locales, des associations spécialisées dans leur domaine ou avec des enseignants du Mont-sur-Lausanne. Au premier semestre 2020-2021, les enfants et les jeunes ont pu choisir entre les activités suivantes : la capoeira pour les 1-6P, la méditation en pleine conscience pour les 7P-11S, le yoga pour les 3P-11S, un atelier d'écriture pour les 9S-11S, un atelier pâtisserie pour les 7P-11S, un cours de dessin manga pour les 6P-11S, une initiation au DJ-mix pour les 7P-11S, une initiation à la danse avec une danseuse du ballet Béjart pour les 1P-7P, un atelier Journal du Mottier pour les 7P-11S, un atelier graffiti pour les 6P-11S, un atelier permaculture pour les 9S-11S, un atelier théâtre pour les 6P-11S, une chasse aux trésors pour les 7P-11S, la mise en place d'un marché de Noël solidaire, la préparation de la fête de fin d'année scolaire pour les 11S, une activité radio, une initiation aux premiers secours pour les 5P-11S. Certaines activités ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours

l'après-midi. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs attrayantes à un prix réduit.

En lien avec la pandémie, l'activité de mise en place d'un marché de Noël solidaire n'a pas pu être réalisée.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF), organisé dans les écoles primaires et secondaires, ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs qualifiés. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite en principe à six mois.

A la rentrée scolaire 2020-2021, le SEJL propose, à travers son catalogue d'activités parascolaires (voir ci-dessus), une offre diversifiée de SSF. Les sports suivants ont été organisés dans le cadre du SSF : judo pour les classes 3-6P, le basketball pour les 7P-11S, le volleyball pour les 9-11S, le karaté pour les 1P à 11S, le handball pour les 6-8P, le mur de grimpe pour les 6P-11S, le ju-jitsu pour les 1P-6P et le tennis pour les 6P-11S. Certains cours ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Au total, 147 inscriptions ont été enregistrées pour le sport facultatif du 1^{er} semestre 2020-2021. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre sportive gratuite pour les familles.

Réfectoire et pause de midi

Le SEJL organise et coordonne la pause de midi pour les jeunes de 7P à 11S, tous scolarisés au Collège du Mottier. La brigade de cuisine de la société Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée/plat/dessert au prix de CHF 9.-. Novae travaille avec deux responsables nutrition (une diététicienne diplômée HES et un ingénieur agroalimentaire), pour la conception des menus, l'application des normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. La qualité et l'équilibre des repas sont ainsi garantis. Par ailleurs, la Commune a exigé que Novae se soumette à l'indicateur Beelong, qui est l'indicateur référence en termes d'alimentation durable pour la restauration et l'industrie alimentaire (www.bee-long.ch). Cet indicateur est né sur le campus de l'École hôtelière de Lausanne en 2008 et a été intégré dans la stratégie pour une alimentation durable du Canton de Vaud. Les résultats obtenus grâce à l'indicateur Beelong à la fin de l'année 2020 permettent de relever de bons points. Par exemple, la part des produits suisses (viande, produits laitiers, produits d'économat, poissons) est en augmentation : 52% en 2020 / 39% en 2019.

L'inscription au réfectoire est obligatoire via le site internet de la Commune. Toutes les inscriptions ont été réalisées par ce biais pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Les enfants reçoivent une carte avec un code-barres qui est scanné au réfectoire. Les parents payent les repas sur un compte bancaire pour charger la carte. Quatre micro-ondes sont à disposition des élèves

prenant leur pique-nique et permettent de répondre aux besoins.

L'article 24 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire stipule que Lorsque les repas de midi sont organisés dans un restaurant scolaire, l'autorité communale est responsable de la surveillance des enfants entre la fin des cours de la matinée et le début des cours de l'après-midi. L'organisation de la pause de midi pour les enfants inscrits au réfectoire mise en œuvre par le SEJL permet de répondre à cette directive et assure aux familles une prestation de qualité.

Pour les enfants de 7-8P et de 9-11S inscrits au repas de midi auprès de la Commune, la pause de midi est organisée de la façon suivante :

- De 11h55 à 12h30, les personnes responsables de l'accueil au réfectoire établissent la liste des présences et la comparent à la liste des inscrits. Sur cette base, les absences non-excuses sont relevées.
- De 12h30 à 12h45, les parents des enfants absents non-excuses sont contactés par téléphone par les responsables du réfectoire.
- A 12h45, si des enfants sont toujours signalés absents sans justification de la part des parents, la POLA est informée par les responsables du réfectoire. En collaboration avec les parents, elle prend le relais pour retrouver les absents.
- De 11h55 à 12h45, les enfants inscrits et présents mangent au réfectoire. Tous les enfants restent au réfectoire pendant cette période pour profiter de leur repas et discuter avec leurs camarades en respectant les règles du lieu.
- De 12h45 jusqu'à la reprise des cours (13h10 ou 14h selon les classes), les enfants sont répartis en trois groupes supervisés par un adulte. Ils sont tenus de rester dans le groupe qui leur est attribué et ne peuvent pas quitter le réfectoire sans être accompagnés. Ce sont les responsables du réfectoire qui organisent les groupes.

Les trois groupes possibles sont les suivants :

- Jeux libres et activités : Ce groupe reste au réfectoire qui est aménagé de façon à pouvoir accueillir des jeux libres, faire des dessins ou faire des devoirs. Des jeux, des livres, du papier à dessiner et des crayons sont mis à la disposition des enfants qui peuvent aussi choisir de faire leurs devoirs. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
- Médiathèque : Un groupe d'enfants est accompagné à la médiathèque. Il s'installe à la médiathèque, choisit des livres et profite d'un moment de lecture en respectant les règles du lieu. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
- Jeux à l'extérieur ou salle de sport : Si la météo le permet, un groupe d'enfants (une vingtaine) est accompagné à l'extérieur par un adulte. Une activité est choisie (par exemple tennis de table, jeux de

ballon, etc.) et tout le groupe reste à proximité de l'accompagnant. Lorsqu'une salle de gymnastique du Mottier est libre, l'accompagnant peut également proposer de s'y rendre pour pratiquer des activités sportives à l'intérieur. Avant la reprise des cours, le responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.

En 2020, tous les enfants inscrits ont été surveillés. Seuls les jeunes scolarisés de la 9 à la 11S inscrits au réfectoire peuvent bénéficier d'une autorisation formelle de leurs parents pour quitter le réfectoire après avoir pris leur repas. Ils sont alors placés sous la responsabilité de leurs parents. Tous les inscrits de 7 à 8P ainsi que les 9 à 11S qui ne bénéficient pas d'une autorisation formelle de leurs parents restent sous la supervision de l'équipe du réfectoire jusqu'à la reprise des cours. Durant toute l'année 2020, la Commune ouvre le réfectoire aux pique-niqueurs mais n'est pas responsable de la surveillance de ceux-ci.

En 2020, l'équipe du réfectoire était composée de: Anna Ferreira (responsable), Catarina Antunes, Catherine Heutschi et Shannon Nakita Khalil. Ces quatre collaboratrices ont assuré l'accueil des enfants pendant la pause de midi. Elles ont bénéficié de l'ouverture de l'Espace Yolo du Mottier (voir ci-dessous) et des compétences, en alternance, de Jeevan Maharjan, l'animateur socioculturel de l'Espace Yolo, de Stéphanie Bourquin et de Nadia Schneiter, les animatrices socioculturelles de l'Espace Yolo, dont l'un est également présent à midi.

En 2020, la moyenne de fréquentation mensuelle, y compris les pique-niqueurs, est de 107 enfants (90 enfants en 2019). En moyenne, il y a 71% de repas et 29% de pique-niqueurs (en 2019, 63% de repas et 37% de pique-niques). Certaines journées enregistrent une fréquentation de plus de 150 enfants (120 en 2019), ce qui dépasse la capacité totale de la salle. Certains enfants mangent rapidement et libère une place ce qui permet actuellement d'encore tous les accueillir en même temps. Mais l'attractivité du réfectoire scolaire (qualité des repas, qualité du personnel d'accueil, activités organisées pour les jeunes durant la pause de midi) et l'augmentation des effectifs conduira à organiser, dans un avenir proche, deux services de repas pour permettre de répondre à l'ensemble des demandes (repas et pique-niqueurs).

Centres aérés

Le SEJL propose aux familles du Mont d'inscrire leurs enfants à un centre aéré pendant certaines vacances scolaires. Pour les 1P-6P, c'est en collaboration avec l'association Ateliers Bulles d'air que ce centre est organisé. Dans ce cadre, les familles montaines bénéficient d'un tarif préférentiel.

Pour les 7P-11S, c'est à travers le centre de loisirs YOLO et ses animateurs socioculturels que ces activités pendant les vacances sont proposées de 8h à 18h. En 2020, 18 enfants étaient inscrits pour la semaine du 19 au 23 octobre. Une participation financière forfaitaire de CHF 20 a été demandée aux parents. Les activités proposées étaient notamment: sport en salle de gym, visite du zoo de Servion, grimpe au Cube du Mont-sur-Lausanne, promenade en plein air, bricolage, cuisine et jeux.



ESPACE YOLO

Cette année, l'Espace Yolo (accueil parascolaire du Collège du Mottier) a continué d'évoluer et de s'impliquer dans la vie des jeunes montaines et montains. Malgré le contexte actuel avec le COVID-19 et la fermeture de l'accueil du 13 mars au 8 mai, une importante hausse de fréquentation a pu être observée. En effet depuis la rentrée d'août, la présence des jeunes est en augmentation à l'Espace Yolo. Il y a eu jusqu'à soixante passages entre 15h30 et 17h45 en un jour. Cela démontre qu'en plus d'être perçu comme un lieu d'accueil qui les aide à grandir et les outille pour s'insérer dans la vie adulte, ce lieu symbolise également un endroit où ils peuvent profiter de leur jeunesse.

Cette évolution contribue à donner tout son sens à l'accueil parascolaire souhaité par le SEJL qui organise des prestations qui vont au-delà de simples solutions de garde pour les parents et qui permettent aux jeunes de faire des découvertes, de se construire et de participer.

L'Espace Yolo est avant tout un lieu de rencontre, d'échange où les jeunes peuvent tisser des liens. Ils s'approprient ce lieu qui répond à de nombreux besoins que peuvent avoir les jeunes aujourd'hui comme s'exprimer ou se confier sur certains sujets et s'amuser avec leurs pairs. Cet espace favorise l'entraide, l'autonomie et la participation. Entre musique, jeux, discussions, danse, bricolage, rigolade, aide aux devoirs et même accompagnement aux recherches de stage et d'apprentissage, Yolo est un lieu vivant, plein d'énergies, d'émotions et de diversité!



Il apparait également que les jeunes montains et montaines souhaitent vivre des événements qui ne sont pas uniquement des activités « à consommer » mais qui sont des événements sociaux et conviviaux qui favorisent le vivre ensemble comme par exemple les repas préparés en groupe. À travers notamment un compte Instagram, la visibilité des activités de l'Espace Yolo a également progressé et touche de plus en plus d'élèves et leur famille. L'Espace Yolo devient pour les jeunes et les acteurs de l'école un partenaire reconnu pour ses activités qui sortent du cadre strict de l'école.

La relation et la collaboration avec les enseignants, les médiateurs, les différents services communaux et les entités locales fait partie du travail en réseau des animateurs de l'Espace Yolo afin d'accompagner au mieux les jeunes dans leur développement et permettre l'amélioration de l'environnement local. Cette collaboration continue d'évoluer et de se développer en mettant les ressources en commun.

Effectif

Animatrice socioculturelle

M^{me} Stéphanie Bourquin engagée au 1^{er} décembre 2019 à 50%

Animatrice socioculturelle

M^{me} Nadia Schneider engagée au 1^{er} septembre 2020 à 60%

Animateur socioculturel

M. Jeevan Maharjan engagé en 2018 à 60% (contrat terminé octobre 2020)

L'Espace Yolo est géré par deux animateurs socioculturels coresponsables. Ceux-ci se relaient pour que l'un d'eux soit présent à chaque accueil et se répartissent les tâches liées aux diverses activités de l'accueil parascolaire (ateliers, événements, communication, gestion de projet, gestion administrative, etc.).

Collaboratrice auxiliaire

Ana Ferreira

Collaboratrice auxiliaire

M^{me} Catarina Antunes (depuis juin 2020)

Collaboratrice auxiliaire

M^{me} Catherine Heutschi (depuis octobre 2019)

Collaboratrice auxiliaire

M^{me} Shannon Nakita Khalil (depuis septembre 2020)

Les collaboratrices auxiliaires sont présentes en renfort pour permettre une prise en charge de qualité lors d'activités spécifiques de l'Espace Yolo en parallèle aux ouvertures normales (atelier graffiti, journal du Mottier, etc.).

Horaires des accueils

Accueil de midi	Lu, ma, je et ve	11h55 à 14h00
Accueil de l'après-midi	Lu, ma, je et ve	15h35 à 17h45
Mercredi Yolo	Me	14h00 à 17h45
Club des Ados	Ve	18h00 à 22h00

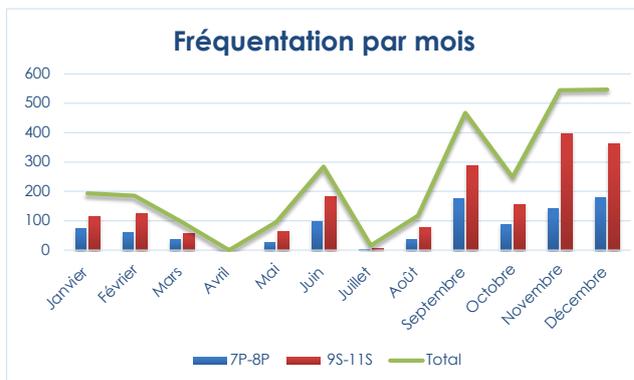
Gratuité pour les familles

En 2020, les accueils de midi et du mercredi ont été gratuits, de même que toutes les activités ou événements organisés par l'Espace Yolo. La seule exception est l'accueil du vendredi, le Club des Ados. Pour cette activité les jeunes payent CHF 5.- par soirée. Ce montant vise à les faire participer aux frais du repas. Cette activité est temporairement annulée depuis le mois d'octobre 2020 du au contexte pandémique. Les jeunes ont manifesté leur frustration suite à l'annulation du Club des Ados et ont régulièrement sollicité le SEJL pour l'autoriser à nouveau. Le SEJL souhaite organiser le Club des Ados au plus vite, dès que la situation sanitaire le permettra.

L'Espace Yolo en quelques chiffres

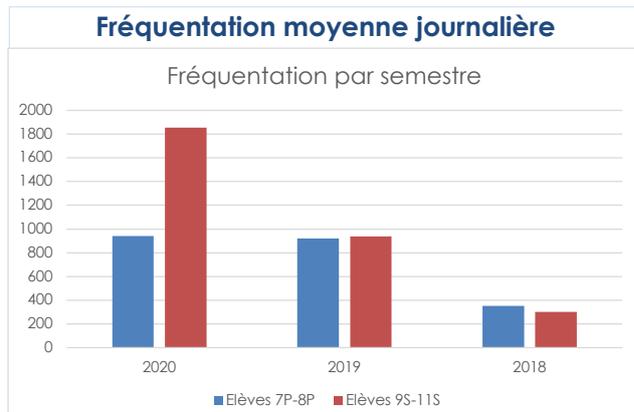
Fréquentation par mois

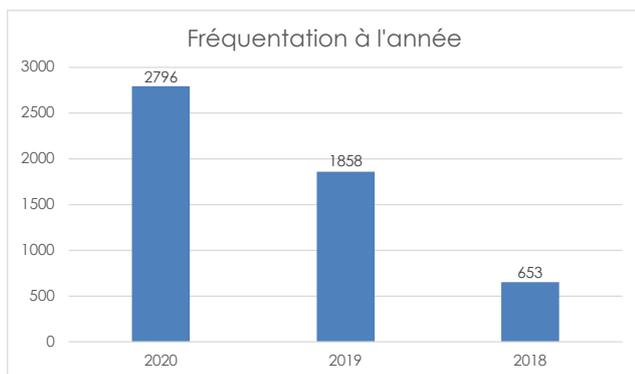
	Janvier	Novembre	Décembre
Elèves 7P-8P	75	146	182
Elèves 9S-11S	118	398	365
	193	544	547



Augmentation de fréquentation depuis la rentrée d'août 2020.

La moyenne journalière en 2020 est de 17 jeunes. Il y a eu jusqu'à soixante passages par jour. Il y a clairement un pic de fréquentation en décembre.





Depuis l'ouverture en 2018, l'Espace Yolo est en nette progression de fréquentation. Elle a quasiment quadruplé en passant de 653 passages en 2018 à 2796 passages en 2020.

- Janvier 2020 193 passages/mois
- Janvier 2021 795 passages/mois

Actuellement, il y a une moyenne de 40 jeunes par jour qui passent à l'Espace Yolo.

Gestion de la pandémie de COVID-19

Des listes ont été mises en place à l'entrée de l'Espace Yolo. Chaque jeune qui rentre dans l'accueil doit inscrire son nom et prénom. Les jeunes dès 12 ans doivent porter le masque. Après chaque accueil, l'animateur nettoie les tables, les poignées de portes et aère l'espace. Quelques activités et événements ont dû être annulés mais d'autres projets ont fait surface.

Activités, projets et événements

Accueil libre

Le nombre d'élèves fréquentant l'Espace Yolo a augmenté en 2020, de manière significative. L'Espace Yolo est devenu un point de ralliement pour un grand nombre d'élèves ou tout simplement un endroit où patienter dans un lieu convivial entre deux activités ou avant que les parents viennent les chercher. Une partie des enseignants ont également pris le réflexe de collaborer avec l'accueil parascolaire pour les activités qui sortent du cadre scolaire strict. Le réfectoire est devenu une « annexe » de la salle Yolo. En effet, les jeunes apprécient de plus en plus s'y retrouver en fin de journée pour discuter, boire un sirop et manger leur goûter. Ce lieu est donc en quelque sorte « le café » de l'école avec ce que cela implique (des habitués, un lien social avec les responsables, des contacts humains entre usagers, un lieu de repos au milieu de la vie du collège, un lieu de rendez-vous, une identité créée par les usagers, etc.)

Le premier centre aéré a été organisé au mois d'octobre 2020. Cette activité a connu un grand succès.

Lors du semi confinement, les animateurs avec un groupe de jeunes ont mis en place un projet qui se nomme « Radio Yolo ». Les participants ont ainsi pu s'essayer à l'animation d'une radio diffusée par internet.

Fin 2020, une nouvelle collaboration avec les seniors et les jeunes à travers un projet « Réalisation d'un logo pour le Mont Solidaire ».

Stages et apprentissages

Depuis la rentrée d'août 2020, les animateurs ont accompagné et guidé six élèves du Collège du Mottier pour les recherches de stage, d'apprentissage et la réalisation d'un dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, mise en confiance pour un entretien, etc.).

Mercredis Yolo

Un programme d'activités variés pour les 7P à 11S dans le cadre des « Mercredis Yolo » est disponible sur le compte Instagram @espaceyolo et sur le site de la Commune. Une fois par mois, l'activité est ouverte à tous (des plus petits jusqu'aux parents et grand-parents).



Club des Ados

Le Club des Ados est une activité qui a débuté à la rentrée 2019 et qui vise à permettre aux élèves de 9 à 11S de passer une soirée ensemble au collège les vendredis soirs en compagnie d'un animateur et d'une collaboratrice. Le groupe est attendu à 18h pour préparer le menu du repas, ensuite les élèves se rendent à la Coop pour faire les courses nécessaires en fonction du budget. Le repas est préparé par les élèves dans une salle de cuisine du collège. La soirée se poursuit par une activité (film, tournoi, jeux, etc.) et se termine à 22h.



Deux cent dix élèves ont participé au Club des Ados en 2020. La moyenne de fréquentation est de 16 à 20 jeunes par soirée. Il y a eu jusqu'à 75 jeunes au mois de septembre.

Malheureusement, le Club des Ados est temporairement annulé dû au contexte pandémique. Beaucoup de jeunes se plaignent et souhaitent la réouverture de cette activité les vendredis soir. Cette activité compte beaucoup pour eux, c'était un moment convivial où ils se sentaient en sécurité dans un espace bienveillant au lieu de zoner dans la rue ou en ville.

Expositions des créations des jeunes du Mont

En 2020, des événements liés aux cours parascolaires d'art ont été mis sur pied en collaboration avec l'association MAC. Cette exposition a présenté les œuvres des

élèves du Mont. Le vernissage a été introduit par un apéritif dinatoire suivi d'une projection gratuite « Kirikou et la sorcière » et pour tous (dès 6 ans).

Les travaux ont été réalisés par les jeunes du Mont dans le cadre des activités parascolaires.

- Activité créativité par Evi Lurati Renner
- Cours de dessin Manga par Julien Cordebar
- Initiation aux arts visuels par Davide d'Ambrosio
- Yoga par Elisabeth Pous Murlans

L'exposition s'est déroulée à l'Espace Yolo dans le Collège du Mottier, bâtiment C.

Relais prévention

De nombreux flyers et dépliants de prévention sont disponibles à l'Espace Yolo. Ils sont issus de campagnes de prévention ciblant les jeunes. Ils concernent des sujets tels que la consommation d'alcool ou de drogue, la dépression, l'isolement ou les problèmes liés aux jeux vidéo. Ces campagnes, au-delà de présenter des informations, permettent aux jeunes d'interagir et de poser leurs propres questions (téléphone, réseaux sociaux, etc.).

Fête des 11^{es}

Malheureusement, la fête des 11^{es} a dû être annulée à cause du contexte pandémique.

Instagram

Le compte Instagram @espaceyolo continue d'évoluer. Il compte actuellement 231 abonnés et il permet de communiquer sur les différentes activités ou sur le programme du Club des Ados et des Mercredis Yolo. De plus, les jeunes peuvent s'adresser directement aux animateurs s'ils ont des questions et des remarques ou pour s'inscrire aux activités.

Durant la fermeture des écoles (de mars à mai 2020), les animateurs de l'Espace Yolo ont proposé des challenges et des animations pour les jeunes sur le compte Instagram. Cela a permis de garder un lien avec les élèves du Mottier mais encore de les divertir, les amuser et d'alimenter des discussions sur la situation.

Journal du collège

La première édition est sortie en février 2020. Il a pour but de permettre aux élèves de s'exprimer sur les sujets qui leur tiennent à cœur tout en développant des compétences propres à la rédaction d'un journal.

Ce journal est distribué gratuitement, à l'Espace Yolo, à la médiathèque, à la salle des maîtres et au bureau de l'administration communale. Des exemplaires ont également été distribués dans des restaurants de la commune.

Lors de la période du semi confinement, l'équipe du P'tit Mottier (journal sur le quotidien des élèves du Mont) a réalisé une édition spéciale confinement. Les élèves ont dû travailler à distance afin d'élaborer ce journal qui est sorti en juin 2020. Cette édition présente la vision des jeunes montaines et montains durant cette période inédite. Entre le quotidien des élèves, dessins, bricolages, occupations, blagues, recettes de cuisine et témoignages, ce petit journal a permis aux élèves de s'exprimer. Cette édition est consultable en ligne sur le site de la Commune du Mont-sur-Lausanne sous Espace loisirs.

Radio YOLO

Pendant le confinement, un autre projet a été mis en place par les animateurs ainsi que les jeunes de l'Espace Yolo. Ce projet s'appelle « Radio Yolo » et les jeunes ont pu s'exprimer sur des sujets qui les intéressent. Ils ont créé 4 émissions qui peuvent être réécoutées sur le site www.radiobus.fm sous « Radio Yolo ».

Atelier Graffiti

L'atelier graffiti fait partie des activités parascolaires proposées par la Commune. Le premier atelier a été réalisé entre février et mai 2020. Lors de celui-ci, les animateurs de la Commune ont accompagné les élèves pour qu'ils puissent s'exprimer artistiquement à travers le dessin, pour aboutir à une fresque collective. Philippe Baro, graffeur professionnel de Lausanne depuis plusieurs années, artiste reconnu et habitué à l'animation d'ateliers artistiques dédiés aux jeunes, est venu présenter cet art et a accompagné les élèves dans la réalisation de la fresque qu'ils ont imaginée sur un mur du Collège du Mottier lors du premier semestre. De septembre à décembre 2020, il y a eu 12 inscrits pour cette activité. Cet atelier a été un grand succès !

Projet Mont solidaire

Le projet « Quartier solidaire » a démarré au Mont en juin 2017 dans le but de créer et développer des activités participatives par et pour les 55 ans et +. Entre autres, les seniors ont épaulé des écoliers à créer un petit potager en permaculture à côté du Collège du Mottier avec la collaboration de Guillaume Givrel. Ce projet continue d'évoluer avec un groupe d'élèves du Collège du Mottier. Les seniors ont aussi discuté de livres pour jeunes avec les élèves en participant au prix Chronos.

Mont Solidaire deviendra autonome en été 2022, sous forme d'une association. Le projet, qui a été mis en place avec les animateurs et les seniors, est la réalisation d'un logo « Mont solidaire » en faisant appel à des jeunes montaines et montains du Collège du Mottier. Grâce au futur logo, une image d'ouverture, de partage, de dynamisme et de solidarité sera associée au nom Mont Solidaire.

Une évolution positive...

En effet, malgré la situation actuelle, la fréquentation de l'Espace Yolo est clairement en hausse. Elle est passée de 653 passages en 2018 à 2796 passages en 2020. Divers projets ont été mis en place et continue d'évoluer avec les jeunes mais aussi à travers des projets intergénérationnels.

L'Espace Yolo est clairement un lieu vivant et plein d'énergies en constante évolution. C'est un lieu accueillant et sécurisant où les jeunes tissent des liens, s'expriment, se divertissent, se confient et évoluent.

Les animateurs interviennent dans différents domaines comme la prévention, la participation, l'éducation, le soutien, les loisirs, etc. Ils participent à l'amélioration de l'environnement local à travers des événements culturels, des activités et des projets. Ils proposent des activités variées et adaptées pour tous dans un cadre sécurisant et accueillant.

Le contact avec certains parents se fait assez régulièrement pour plusieurs raisons, à savoir, ceux qui viennent chercher leurs enfants, ceux qui appellent pour se renseigner sur le concept de l'accueil libre ou ceux qui s'informent sur les activités proposées. Les retours de leurs parts sont très positifs et encourageants. En effet, les parents se sentent rassurés d'avoir un lieu où leurs enfants peuvent s'épanouir entre l'école, les cours de sports et la maison.

JEUNESSE – AÎNÉS - LOISIRS

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE AU SEIN DE LA COMMUNE

Le SEJL, en collaboration avec le Service cantonal de protection de la jeunesse et jaiunprojet.ch, a organisé en 2018 une enquête auprès des jeunes de la commune dans le but de développer une politique de la jeunesse et des activités qui correspondent à leurs attentes. L'enquête a révélé que les plus jeunes réalisent leurs activités plutôt au Mont-sur-Lausanne alors que les plus âgés se rendent à Lausanne. Concernant les attentes des jeunes, il apparaît qu'un espace qui leur serait dédié et l'organisation de concerts, de soirées ou d'animations sont souhaités majoritairement par toutes les tranches d'âges.

Pour les jeunes scolarisés au Mont-sur-Lausanne, plusieurs projets ont été concrétisés :

- L'Espace Yolo a été ouvert dans le bâtiment C du Collège du Mottier (voir ci-dessus, rubrique Parascolaire).
- Un catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs a été publié (voir ci-dessus, rubrique Parascolaire)
- Le club des ados a été créé : les jeunes de 9S-11S peuvent se retrouver à l'Espace Yolo tous les vendredis soir de 18h à 22h. Ils sont accompagnés d'un animateur socioculturel qui organise avec eux des activités. Ensemble, ils préparent un repas dans une cuisine du Collège du Mottier.

Par ailleurs, les demandes formulées dans le cadre de cette enquête à propos de la pause de midi et du réfectoire ont été prises en compte et les équipes sollicitent constamment l'avis des enfants et des jeunes pour une prise en charge bienveillante et à l'écoute.

Pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés, le SEJL a proposé à ceux qui ont laissé des coordonnées pour être contactés, de participer à l'organisation d'événements musicaux comme En avant la musique ou la Rock'let (voir ci-dessus) et a proposé de réunir un groupe pour initier un projet d'ouverture d'une salle de sport pour les jeunes le vendredi soir ou le week-end.

Par ailleurs, certains mercredis après-midi de 14h à 17h45, l'Espace Yolo du Mottier est ouvert à tous les publics, les enfants, les jeunes, les adultes et les seniors. Différentes thématiques sont proposées et peuvent être organisées de façon participative. Le lieu est aussi convivial pour se rencontrer et partager une boisson avec des amis ou pratiquer le babyfoot par exemple.

Avec ces récentes évolutions, le SEJL cherche à développer une offre qui se construit sur les attentes formulées directement par la jeunesse autant que sur les connaissances théoriques et pratiques dans ce domaine. Sur cette base et depuis 2018, le SEJL déploie une politique de la jeunesse cohérente et construite pour les jeunes du Mont-sur-Lausanne.

MON'APPRENTISSAGE

La Commune, en collaboration avec la SICNL et les conseils d'établissements du Mont-sur-Lausanne et de l'EPS de Cugy, a organisé la troisième édition de l'évé-

nement Mon'Apprentissage le 29 janvier 2020 à l'aula du Collège du Mottier. Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11^e années en recherche d'une place d'apprentissage. Les élèves ont pu rencontrer les recruteurs des entreprises locales dans le but d'obtenir une place de stage ou d'apprentissage proche de leur lieu de domicile. Forte des succès des éditions précédentes, notre manifestation continue d'être citée en exemple aux niveaux régional et cantonal.

En 2020, 30 entreprises ont participé et 122 rendez-vous élève-entreprise/institutions formatrices ont été organisés.

RACL'N'ROLL

Le samedi 29 février, la grande salle du Petit Mont a ouvert ses portes pour une soirée rock et raclette. Les amateurs de culture musicale et gustative ont trouvé de quoi ravir leurs oreilles et leurs papilles. Deux groupes se sont produits sur scène. Le premier, Waxted, a proposé des reprises des plus grands classiques du rock de groupes comme AC/DC, Pink Floyd ou les Rolling Stones. Le deuxième, MXD, a joué un rock plus dur qui peut être qualifié d'Electro-Rock et a présenté son nouvel album sorti en fin d'année 2019. Côté raclette, ce sont des semi-meules qui ont été servies. L'événement a rencontré un beau succès malgré la menace déjà présente de la pandémie de COVID-19. La Racl'n'Roll est le dernier événement à avoir eu lieu avant la période de semi-confinement du printemps annoncée le week-end suivant.



MXD en concert

EN AVANT LA MUSIQUE !

Le samedi 27 juin 2020 devait se dérouler la troisième édition de En avant la musique !. Un programme de qualité était en préparation mais le projet a dû être annulé pour cause de pandémie de COVID-19.

NUIT DU CONTE

En décembre devait se dérouler la deuxième édition de la Nuit du conte à l'aula du Mottier. Le projet a dû être annulé pour cause de pandémie de COVID-19.

CINÉCLUB DES FESTIVALS

En 2020, le SEJL a enrichi son offre culturelle avec une nouvelle proposition originale : le Cinéclub des Festivals. A l'affiche du premier cycle, cinq films récompensés dans des festivals de cinéma suisses : Festival du Film Fran-

çais d'Helvétie, Vevey International Funny Film Festival, Festival Jeune Public, Journées Cinématographiques de Soleure et Festival International de Films de Fribourg. Les projections, à l'aula du Mottier, étaient prévues une fois par mois, des jeudis du 3 septembre 2020 au 14 janvier 2021. Et pour couronner ces soirées consacrées au septième art, chaque film est présenté par une personnalité du festival en question.

En 2020, deux projections ont pu être organisées avant les annulations en raison des mesures de sécurité sanitaire liées à la pandémie de COVID-19 :

Fête de Famille de Cédric Kahn

Prix du Jury des Jeunes du Festival du Film Français d'Helvétie (FFFFH)

Jeudi 3 septembre 2020 à 19 h

La Femme de mon Frère de Monia Chokri

VIFFF d'Or du meilleur long métrage du Vevey International Funny Film Festival

Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 19 h

Ce projet, unique en son genre, s'inscrit dans la politique culturelle du Mont-sur-Lausanne qui vise à promouvoir une vie culturelle locale attractive et diversifiée, accessible à l'ensemble des publics montains.

CAFÉ-THÉÂTRE

Le SEJL a organisé un spectacle de Sketchsongs intitulé On a eu été plus mal spectacle en hommage à Jean-Villard Gilles. Cette pièce de ad'Opera devait mettre en scène Laurent Flutsch et Pierre Blanc (sketches) Christian Baur & Michel Fuchs (chansons) Véronique Thélin (piano) et Michel Veillon (contrebasse). En raison des mesures de sécurité sanitaire en lien avec la pandémie de COVID-19, ce spectacle qui devait avoir lieu le samedi 7 novembre a dû être annulé.

EXPOSITIONS

Les expositions consacrées aux œuvres réalisées par les enfants dans le cadre des activités culturelles et de loisirs organisées par le SEJL et Le Mont Art&Culture ont dû être annulées pour cause de pandémie de COVID-19.

COURSE MULTISPORTS PAR ÉQUIPE

Le 12 septembre 2020, le départ du Grand Raid Aventure de l'Arc Lémanique (GRAAL) a été donné dans la cour du Collège du Mottier. Cette manifestation proposait aux participants de découvrir les joies des raids multisports où tout est possible – VTT, trail running, roller, trottinette, course d'orientation et activités surprises. La course est organisée en différentes catégories, selon les capacités de chacun, et les parcours ont été dévoilés lors de la remise des cartes d'orientation au départ de chaque course. Cette course est organisée par l'association Wapiho avec le soutien de la Commune et a pu être organisée avec de strictes mesures de protection sanitaire.

GYM POUSSETTE

Depuis novembre 2019, le SEJL propose, à travers l'association Gym poussette, une activité sportive pour les jeunes parents et leurs petits-enfants. Ces rencontres se déroulent en salle de sport ou à l'extérieur selon la météo. Elles sont gratuites pour les familles. L'objectif est

de permettre aux jeunes parents de pratiquer du sport accompagnés de leurs enfants en bas âge. Le groupe de parents et le coach font du sport et les petits restent sous la surveillance du groupe; les activités sportives ne sont donc pas destinées aux enfants mais bien aux adultes, accompagnés d'un moniteur. En plus du bénéfice de l'exercice physique, de la remise en forme après une grossesse sans quitter son bébé, ces rencontres permettent de trouver du soutien auprès des pairs, de se rencontrer au-delà de son cercle familial ou du voisinage direct. Gym poussette favorise ainsi les échanges entre parents de jeunes enfants. Ces séances sportives familiales rencontrent un grand succès.

En 2020, certaines rencontres ont dû être annulées selon l'actualité et les mesures de sécurité sanitaire en lien avec la pandémie de COVID-19.

FESTIVAL DE FILMS OUTDOOR

Le « European outdoor film tour 19/20 », qui est le plus grand festival de films outdoor d'Europe, devait projeter 120 minutes de films d'aventure et de sport en extérieur à l'auditorium de l'école internationale (ISL) au Mont-sur-Lausanne. Cette projection a dû être annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

JOURNÉE DE LA MOBILITÉ

En 2020, un groupe de travail préparait la journée de la Mobilité consacrée à la durabilité et qui devait se dérouler dans la cour du Collège du Mottier. Le projet a dû être annulé pour cause de pandémie de COVID-19.

FÊTE DU 1^{er} AOÛT

Le 1^{er} août a dû être annulé pour cause de pandémie de COVID-19.

RÉSEAUX SOCIAUX

Visite d'expos virtuelles, proposition de films (Cinéma-thèque suisse, festival cinéma jeune public, etc.), activités et concours (fabrication de masques, etc.), liens avec les jeunes d'âge scolaire pour voir comment ils vont et comment les aider pendant le semi-confinement, soutien et communication d'aide psychologique (144, etc.), etc. sur Espace public et Instagram notamment.

SOCIÉTÉS LOCALES

Bientôt une trentaine de sociétés locales sont actives au Mont-sur-Lausanne. Depuis novembre 2018, l'assemblée générale de l'UPSL a décidé d'adopter une *Charte des rapports entre l'administration communale du Mont-sur-Lausanne et les représentants des sociétés locales* dans le cadre de l'Assemblée des sociétés locales (ASL). En 2020, les rencontres ASL ont dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19.

Le dynamisme des sociétés locales est réjouissant et atteste de l'engagement des Montaines et des Montains dans leur commune. La Commune soutient les activités des sociétés locales en fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout en relation avec la formation des jeunes. La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

ÉCOLE DE MUSIQUE

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus.

En juillet 2014, L'Ecole de Musique Vaudoise en Réseau (EMVR) a été créée et regroupe les écoles de musique de Savigny-Forel, de Renens et du Mont-sur-Lausanne. Cette structure permet d'accueillir des écoles de petite taille (moins de 200 élèves) au sein de l'Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM). L'adhésion de l'Ecole de Musique du Mont à l'EMVR permet de toucher les subventions cantonales, provenant entre autres d'une participation financière obligatoire des communes fixée à CHF 9,50/habitant dès 2018, la répartition Canton-Communes étant environ de 50/50. En plus de cette participation financière, les communes s'engagent à mettre à disposition des écoles de musique les locaux nécessaires.

L'année 2020 a débuté pour l'Ecole de musique du Mont-sur-Lausanne (EMML) avec la traditionnelle audition collective de fin janvier. Celle-ci a permis d'entendre la quasi-totalité des instruments enseignés, et en grande première un ensemble de violoncelles, grâce à l'ouverture de cette classe en août 2019.

Puis, la pandémie est arrivée, et toutes les activités publiques se sont arrêtées. L'école a dû fermer le 13 mars et les professeurs ont été sollicités pour mettre en place très rapidement de l'enseignement à distance. Nous saluons l'engagement et la disponibilité des professeurs, ainsi que la réponse positive et encourageante des élèves et de leurs parents. De part et d'autre, des solutions et des ajustements ont été trouvés pour que les élèves puissent continuer leur cursus instrumental, parfois dans des conditions difficiles. Cette expérience a montré à quel point la musique est importante dans nos vies, mais aussi que rien ne remplace le cours en présentiel et l'interaction professeur-élève !

La reprise des cours dans les locaux a pu se faire à partir du 18 mai, en collaboration étroite avec la Commune que nous remercions chaleureusement. Malheureusement, les activités publiques tels que concerts et auditions étaient encore interdites. L'audition de fin d'année a ainsi été remplacée par une audition virtuelle, montage vidéo collectant des enregistrements réalisés entre mars et mai par les élèves et les professeurs et envoyée à tous les élèves et parents d'élèves.

Au début de l'année scolaire 2020-2021, nous nous réjouissons d'un nombre stable d'élèves, malgré la situation particulière de cette année et le fait que nous n'avons pas pu organiser la journée portes ouvertes en avril 2020. L'école compte actuellement 116 élèves en cours individuel d'instrument (huit instruments enseignés), 12 élèves en initiation musicale (trois niveaux) et 14 élèves de solfège (trois niveaux). Les treize professeurs de l'école sont tous diplômés.

SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE

Selon ses statuts, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de soutenir les familles domiciliées dans ces cinq communes en encourageant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin. Il développe et met sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Depuis 2016, les communes sont regroupées et un groupe de bénévoles assure la coordination en alternance. Ce service est assumé par M^{me} Christiane Fardel, qui a repris également la partie financière du SAF depuis 2010, M^{me} Françoise Jaccoud, qui en assure en plus le secrétariat et M. Jean-Daniel Pelloux. Ce trio de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

COMITÉ

Le Comité s'est réuni une fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale en septembre 2020 à Morrens. M. Philippe Somsky, municipal au Mont-sur-Lausanne, assume la présidence. Le SAF est affilié à l'entraide familiale vaudoise (EFV).

BÉNÉVOLES

En 2020, le SAF a pu compter sur 33 bénévoles, dont une dizaine sur la commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital et en organisant promenades, visites et séances de lecture. Le tableau ci-après permet de constater que le nombre de bénévoles reste toujours constant.

2017	2018	2019	2020
34 bénévoles	30 bénévoles	32 bénévoles	33 bénévoles

ACTIVITÉS

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

2017	2018	2019	2020
14'857 km	19'787 km	16'001 km	11'852 km
891 transports	1'042 transports	906 transports	665 transports

Septante-cinq personnes, dont 49 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination du CHUV, des cliniques et de cabinets médicaux et dentaires. Au Mont, malgré une moyenne de dix bénévoles, il arrive

quelquefois de ne pas pouvoir assumer un transport et de devoir solliciter l'aide de bénévoles des autres communes. Pour l'ensemble des activités 2020, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant environ 2'000 heures. Ces indicateurs dénotent une activité en plein essor. La grosse diminution des trajets et des km est sans doute due à la situation sanitaire actuelle.

ASSOCIATION DU PASSEPORT VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

La Commune du Mont-sur-Lausanne fait partie des 39 communes-membres de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise. Le passeport traditionnel est ouvert aux jeunes dès 9 ans révolus jusqu'à 15 ans et offre l'accès à près de 300 activités dans différents domaines (nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement). Il offre également la possibilité d'accéder gratuitement aux piscines et musées de la région, il fait office de titre de transport sur une partie du réseau Mobilis afin de se rendre à ces activités, il permet à son titulaire d'assister à trois séances de cinéma de son choix et depuis 2013, d'accéder gratuitement aux activités de Lausanne-sur-mer et de découvrir plusieurs activités nautiques. Quant au passeport «farniente», il est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans uniquement et propose une formule allégée, sans les activités.

Les activités du passeport traditionnel, sur inscription, sont réparties sur deux semaines en juillet et deux semaines en août. Les dernières activités proposées sur la commune sont :

- Initiation à la pétanque et grillade
- Découverte du monde des champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Planche à voile à Préverenges
- Initiation au jass

A noter que toutes les nouvelles propositions d'activité sont toujours les bienvenues.

C'est le SEMU qui se charge de la vente des passeports-vacances pour les élèves de la commune. En raison de la crise sanitaire, l'édition 2020 a dû être annulée.

A noter par ailleurs que la Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

PASSEPORT CULTUREL

Le passeport culturel Carte cultissime a été introduit en 2015, ouvrant l'offre culturelle lausannoise et favorisant son accès auprès de l'ensemble des jeunes de l'agglomération lausannoise. Sous forme d'abonnement, au format de carte d'identité, au prix de CHF 25.-, il donne accès à tous les spectacles des quatre institutions ainsi que l'accès gratuit aux musées communaux lausannois et pulliérans. Les communes du fonds culturel participent à hauteur maximale de 50% du tarif le plus bas (apprenti, étudiant, jeunes, etc.). Ce principe a été accepté en assemblée

générale par la quasi-totalité des communes du fonds. La Commune du Mont-sur-Lausanne s'acquitte donc de CHF 25.- par carte cultissime sollicitée par un jeune et paie ensuite une part du billet d'entrée à une institution culturelle partenaire lorsque le jeune utilise cette carte.

Depuis l'automne 2016 et dans un souci de rationalisation, la gestion de la vente et de l'établissement des passeports a été entièrement reprise par le Service de la culture de la Ville de Lausanne.

En 2020, la Commune a contacté tous les jeunes de 18 ans pour les inviter à profiter de cette carte. Suite à cette action, neuf cartes ont été sollicitées.

PRIX DU MÉRITE

Le Prix du mérite 2020 a été remis par la Municipalité à Amélie Parolini. Née le 12 juillet 1995, Amélie Parolini s'illustre depuis plusieurs années dans le domaine du ski de fond. En 2019, elle termine par exemple 1^{re} aux championnats suisses universitaires et 1^{re} aux championnats romands en style classique. Elle est aussi engagée dans la formation des jeunes et des futurs moniteurs et a participé à l'organisation des JOJ 2020. Amélie Parolini a obtenu un Master en Sciences du sport à l'Université de Lausanne et occupe actuellement un poste de physiologiste chez Motion-Lab au Mont-sur-Lausanne. Par son travail et son succès, elle véhicule une très belle image de la Commune.

QUARTIERS SOLIDAIRES

Malgré la particularité de l'année 2020, le projet «Quartier solidaire» du Mont-sur-Lausanne a continué de se développer et s'est adapté au contexte sanitaire. Au niveau de la méthodologie, en juin 2020, la phase d'«émergence» s'est terminée et celle de «réalisation» a commencé. De ce fait, après avoir concrétisé de nouvelles activités en début d'année, le groupe habitants a renforcé son identité en choisissant notamment un nouveau nom, qui qualifiera la future structure autonome : «Mont Solidaire».



LES GROUPES

Cette année, le groupe habitants s'est réuni à sept reprises en présentiel avec une participation allant de 22 à 36 personnes. Trois séances ont dû être annulées en raison du COVID-19 et deux se sont réalisées via l'application Zoom. Douze habitants étaient présents pour ces dernières.

Le groupe communication, composé de sept membres, a continué de s'investir pour promouvoir les activités du projet, en réalisant notamment des flyers et articles de journaux pour les 4 coins du Mont. Il a également créé une brochure de présentation du projet qui a été envoyée à tous les 55 ans et plus de la commune. Pour cet envoi, environ 15 habitants ont participé à une mise sous plis. Le groupe habitants a décidé d'effectuer cet envoi à la place du 3^e Forum qui était impossible à organiser en raison de la pandémie.

Les partenaires du projet, soit la Commune, l'EMS La Paix du Soir, la Paroisse, le CMS, l'animation régionale Pro Senectute Vaud et le Service d'Aide à la Famille, ont participé à trois séances du groupe ressources afin d'échanger sur leurs activités.

ACTIVITÉS

Six nouvelles activités ont vu le jour en début d'année 2020, avant la période de semi-confinement: les activités culturelles (conférences et visites diverses), le café chantant, le cyber-café, le club de lecture «Voix au chapitre», les cours de cuisine intergénérationnels au Collège du Mottier et la pétanque.

PÉRIODE DE SEMI-CONFINEMENT

Lors de la première vague, toutes les activités de «Mont Solidaire» ont été suspendues. Cependant, le groupe a continué d'être actif à distance. Une dizaine de seniors ont téléphoné à plus de 300 habitants de 65 ans et plus (principalement les plus de 75 ans) afin de voir si des personnes avaient besoin d'aide pour leurs courses ou autres. Une vingtaine de participants au café solidaire du jeudi matin se sont régulièrement appelés entre eux pour discuter et prendre de leurs nouvelles. En collaboration avec la médiathécaire et l'animateur jeunesse, un envoi à domicile de graines provenant de la grainothèque (construite par le groupe biodiversité) a été organisé. Trois seniors ont été interviewés par des élèves pour le journal scolaire du Mottier, sur leur vécu durant cette période.

Lors de la 2^e vague en automne-hiver 2020, certaines activités se sont poursuivies, contrairement à la 1^{re} vague: les activités extérieures, certaines activités et séances via Zoom et des permanences café à cinq participants ont permis à une vingtaine de seniors de se rencontrer dans le respect des règles sanitaires. Des repas solidaires ont été mis en place durant la période des fêtes. Certains habitants ont invité des personnes seules à manger chez eux.

UN ÉVÉNEMENT MARQUANT

Quatre membres du groupe biodiversité ont organisé début octobre une conférence «Réinventons nos jardins!» à laquelle cent Montaines et Montains de tous âges ont participé. Organisée en tenant compte des recommandations du Canton, cette conférence a eu un grand succès. Des Montains sont à présent en contact avec le groupe biodiversité pour réaliser des projets favorisant la biodiversité dans leurs jardins.

De manière générale, ce groupe a continué d'être très actif durant cette année, à distance lorsque cela était nécessaire.

CONCLUSION

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons. Nous lui savons gré de la confiance qu'il nous témoigne.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc, plus particulièrement chargés d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de la Municipalité et des services de l'administration. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.


Le syndic
Jean-Pierre Sueur

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin

